

# les cahiers du

# GERME

groupe d'études et  
de recherche sur les  
mouvements  
étudiants

N° 27  
2008  
12 Euros

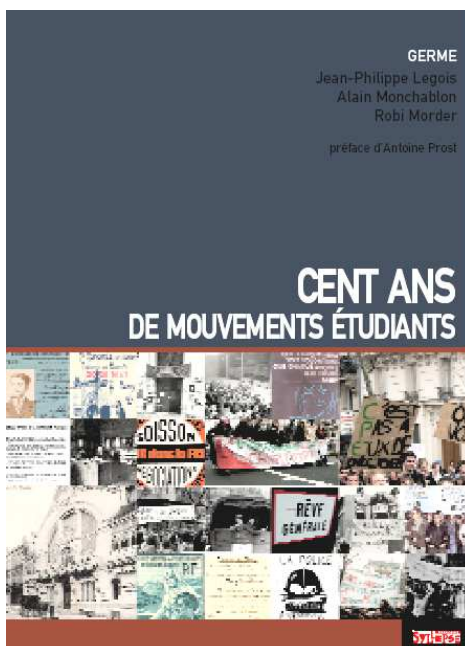
## les objectifs du GERME :

"promouvoir la recherche sur les mouvements  
et organisations d'étudiants et de jeunes à  
l'époque contemporaine, en France, en Europe  
et dans le monde

Elle vise notamment à

- la collecte des documents, archives, et veille  
à ce que leur traitement et conservation soit  
assurée dans les lieux et institutions adaptés  
- établir un inventaire des sources et  
l'actualiser
- organiser, participer, aider des manifestations  
de tous ordres : colloques, expositions,  
rencontres, séminaires  
- favoriser la publication des actes de  
colloques, catalogues, articles, ouvrages  
- et utiliser tous moyens pour permettre  
l'accomplissement de son objet social."

## CENT ANS DE MOUVEMENTS ETUDIANTS collection GERME, éditions Syllepse



## SOMMAIRE

### VIE DU GERME ET DE LA RECHERCHE

*Deux ans d'activités*

### ARCHIVES

Mission CAARME, éléments de bilan.

Kristell Loussouarn., *Jeunesse étudiante chrétienne et autres mouvements  
d'étudiants au Centre national des archives de l'Église de France*

Jean-Philippe Legois, Robi Morder, *Il faut toujours (et encore) sauver les  
archives de la MNEF*

### DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

Jean-Marie Lustiger - René Rémond

### DOCUMENT

Charles Lebert, *La création de la MNEF.*

### DOSSIER : MOUVEMENTS ETUDIANTS ET RELIGIONS

Gaëlle Khaldi, *La transmission de l'Islam chez les étudiants d'origine  
maghrébine : les cas de l'université de Paris 8.* - Myriam Soussan, *Face au  
drame algérien, l'UEJF s'engage (1954-1962).* - David Colon, *Les  
étudiants catholiques sur le terrain syndical : La FFEC et l'UNEF, de  
1929 à 1949.* - Charles-Edouard Harang, *La Jeunesse étudiante chrétienne  
face à l'émergence du tiers-monde (1945 -début des années 1970) Quel  
apostolat face à l'émergence du Tiers-Monde ?* - Arthur Plaza, *Le  
Mouvement Républicain Populaire et l'Action catholique : ralliement  
républicain et pluralisme politique des jeunes chrétiens de 1944 à 1965.* -  
Ludovic Laloux, *Le rapport des mouvements catholiques étudiants avec les  
autorités religieuses : politique épiscopale et liens financiers (depuis  
1956).* - Paul Airiau, *L'inéluctable politisation ? Des mouvements de  
jeunesse au séminaire français de Rome (1900-1930).*

### OBSERVATOIRE DES MOUVEMENTS ETUDIANTS

Robi Morder - Emmanuel Porte, *Eléments de l'enquête sur le congrès de  
l'UNEF de 2005 à Reims*

### LIVRES, THESES, MEMOIRES

Camilo Argibay, *La MNEF une école du pouvoir.* Caroline Barrera, *Etudi-  
ants d'ailleurs. Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de  
l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse (XIXe siècle-1944).* Joan  
Taris, *De l'engagement à l'entreprise, la création et le développement de  
la Société mutualiste des étudiants du Sud-ouest (1971-1993).*

### REVUE DES REVUES

## *Deux ans d'activités*

Le présent numéro des Cahiers du Germe intervient tardivement, deux ans après le N° 26. Ce si long temps d'absence n'est pas le signe d'une moindre activité de notre réseau de recherche, il est plutôt un des effets de l'accroissement de nos activités proportionnellement plus important que celui de nos moyens. La régularité de la mise à jour du site du GERME souffre des mêmes maux, c'est à dire du même succès. Du strict point de vue rédactionnel, nous avons, en tant que GERME, assuré à l'occasion de l'année du « centenaire », la sortie de *Cent ans de mouvements étudiants* aux éditions Syllepse, un numéro de la revue de la BDIC, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, sans oublier les diverses contributions des membres du réseau dans des revues et publications spécifiques, ou - pour les 40 ans de mai 68 - dans divers colloques et ouvrages collectifs. Bien évidemment, il faut également - outre les colloques organisés par ou avec le GERME et la poursuite des séminaires du groupe de travail GERME/CHSP - évoquer l'engagement important du GERME et de nombre de ses chercheurs avec les anciens de l'UNEF et les professionnels de la conservation dans le CME, comme l'investissement dans la Mission CAARME. Une bonne partie de l'ampleur de ces activités apparaît à la lecture de la chronologie qui suit, et qui atteste de leur étendue territoriale, avec de nombreuses initiatives en région, et même hors des frontières, et disciplinaire.

Ce travail rédactionnel et ces activités multipliées et diversifiées nous amènent à faire des *Cahiers du Germe* une publication annuelle, éditée à la rentrée universitaire, traçant le bilan de l'année écoulée, annonçant le programme de l'année suivante, avec toujours des contributions et nos rubriques habituelles.

Ce présent numéro 27, est déjà bien fourni, avec le dossier « Etudiants et religions », et - puisque 2008 est aussi l'année des 60 ans de la sécurité sociale et du mutualisme étudiants - un document précieux, le témoignage de Charles Lebert, recueilli par l'AAUNEF en prévision des cinquante ans du régime étudiant en 1998.

Tout ceci ne peut que faire constater l'écart entre les possibilités ouvertes, et le manque de moyens. Le Ministère fait de « l'engagement étudiant » un de ses axes forts. Malheureusement, cet intérêt affiché ne se matérialise toujours pas par des mesures concrètes, et les collectivités locales - avec lesquelles nous menons des actions plus ou moins ponctuelles de valorisation de la recherche et des archives - ont à faire des choix d'investissement nécessairement importants sur la longue durée.

Si certains pourraient estimer - en comparant avec des laboratoires institutionnels - qu'il n'y a là qu'amateurisme et « recherche du dimanche », la reconnaissance venant des acteurs comme des institutions scientifiques qui font appel à notre concours pour participer aux séminaires, colloques, revues, publications nous confirme que, même hors des parcours et statuts officiels, le professionnalisme et la rigueur peuvent exister. Quoiqu'il en soit, ainsi que nous l'avons prouvé depuis près de quinze ans, le travail du réseau du GERME, réseau qui s'est développé au delà des obstacles, avec ses exigences scientifiques, continue.

Robi MORDER

## VIE DU GERME ET DE LA RECHERCHE

### *Parmi les activités du GERME de l'automne 2006 à l'automne 2008.*

*Nos lecteurs trouveront ci-dessous une liste, non exhaustive, des diverses activités menées - et prévues - par (ou avec) le GERME, la participation et la présence de ses chercheurs à des congrès, séminaires et colloques. Dans le N° 28, nous reviendrons de manière plus développée avec des comptes-rendus et des bilans, notamment celui des nombreuses initiatives relatives aux années 1968*

#### **2006**

**27 octobre**, Blois. Congrès de la FAGE.

**12 et 13 octobre**, Amiens. Colloque « Cent ans après la «Charte d'Amiens» la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs » organisé par le Curapp (UMR 6054, CNRS-UPJV) avec le soutien de Triangle (UMR 5206, CNRS-ENS-LSH/U.Lyon2/IEP-Lyon) et du GRAID (IS-ULB). Robi Morder «la question de l'indépendance syndicale dans le syndicalisme étudiant ».

**19 et 20 octobre**, Louvain, UCL. Colloque à Université catholique de Louvain sur «l'engagement extra-académique des étudiants », Robi Morder « l'engagement extra-académique des étudiants en France, l'action solidaire » (actes publiés).

**23 et 24 novembre**, Lyon « Mémoires vives étudiantes en région « Rhône-Alpes, dernière initiative du soixantenaire de la Charte de Grenoble »

<http://www.germe.info/agenda/mverhonealpes.html>

23 novembre, aux Archives municipales de Lyon : débat avec les organisations étudiantes «Quel avenir pour le syndicalisme étudiant? »

24 novembre, ENS. Journée d'étude « Carrières militantes et trajectoires professionnelles : l'engagement dans les mouvements étudiants comme lieu de socialisation » Triangle, ENS-LSH Lyon. <http://triangle.ens-lsh.fr/spip.php?article495>

**30 novembre et 1er décembre**, colloque de l'Observatoire de la vie étudiante à Reims, « Les étudiants étrangers en France », avec le concours de la Mission CAARME et une intervention de Robi Morder présentant les travaux du GERME en la matière.

[http://www.ove-national.education.fr/doc\\_lib/9b76\\_ove\\_colloque.pdf](http://www.ove-national.education.fr/doc_lib/9b76_ove_colloque.pdf)

**6 décembre**, Paris, Tom Madden reçu par Paul Bouchet, Alain Monchablon et Robi Morder

**11 et 12 décembre**, Reims, BU campus Croix-Rouge. Colloque «Etudiant-e-s en mouvements » organisé par BDIC, HEME, GENERIQUES, GERME, avec le concours de la Mission CAARME. Il est le second du dyptique organisé sur ce thème, le premier ayant eu lieu à Nanterre en juin 2006. Le colloque de Reims s'est attaché plus particulièrement aux

questions des étudiants étrangers et des associations d'étudiants étrangers, dans la perspective de leur accueil, de leur appréhension et de leur traitement, des mouvements dont ils ont pu faire l'objet ou être les acteurs. Le cosmopolitisme étudiant a été également abordé sous l'angle des résistances et oppositions qu'il a généré. Une dernière partie du colloque a concerné, avec des témoignages (Robert Chapuis, Jacques Delpy, Mohamed Sayah et celui, écrit, de François Borella) la question de la place des étudiants et de leurs mouvements dans les processus de décolonisation et de libération nationale. Voir sur le site de la Mission CAARME l'album photo du colloque, en attendant la parution de l'ouvrage écrit en 2009.

[http://www.caarme.fr/index.php?option=com\\_expose&Itemid=109&album=7](http://www.caarme.fr/index.php?option=com_expose&Itemid=109&album=7)

#### **2007**

**17 janvier**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Marianne Mugnier, « Le mouvement étudiant à Dijon en mai-juin 1968 : les spécificités du mai universitaire à Dijon ».

**6 février**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Jérôme Aust, « les mouvements étudiants et l'institution universitaire dans le mai lyonnais ».

**6 mars**, Paris, Maison des initiatives étudiantes. Atelier « Archives et mémoires étudiantes » du CME, « le CA de juillet 1956 et le changement de majorité à l'UNEF ».

**17 mars**, Paris, Place du Colonel Fabien. Le GERME a participé aux 50 ans de l'UEC, co-organisé avec la Fondation Gabriel Péri. Lors de la table ronde «Chercheurs» Présidée par Laurent Frajerman, sont intervenus : Alain Monchablon, Jacques Varin, Jacques Girault, Bernard Pudal, Frédérique Matonti. La Table ronde «Acteurs», Présidée par Robi Morder, à réuni une dizaine d'anciens secrétaires généraux de l'UEC. Jean-Philippe Legois a présenté le travail de numérisation de Clarté commun aux Archives du PCF, la BDIC et la Mission CAARME.

**20 mars**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Christelle Dormoy, «les mouvements étudiants à Vincennes : quelle participation à une anti-institution ? »

**21 mars**, sortie de *Cent ans de Mouvements étudiants* aux éditions Syllepse.

**22 mars**, Lille. 80ème congrès de l'UNEF.

**23 mars**, Strasbourg. 80 ans du restaurant de l'AFGES, la Gallia.

**27 et 28 mars**, Université de Bordeaux 3. Au Colloque « Jeunesse(s) et élites : des rapports paradoxaux en Europe de l'époque moderne à nos jours », Pierre Moulinier, « Une élite contestée par ses pairs: les étudiants de Paris à la Belle Epoque ».

**2 mai**, Reims, Assemblée générale de la Mission CAARME.

**15 mai**, Paris, Maison des initiatives étudiantes. Atelier « Archives et mémoires étudiantes » du CME, avec Paul Bouchet sur l'UNEF à la Libération.

**22 mai**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Stéphane Coutant, « la place des mouvements étudiants dans le mai universitaire amiénois ».

**12 juin**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », François Audigier, « l'UJP, la FNEF et l'UNI dans les années 68 ».

**29 et 30 juin**, Le Havre, Congrès de SUD Etudiant.

**3 juillet**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Uri Cohen, et Eithan Orkibi, « Professeurs et étudiants à l'université hébraïque de Jérusalem, 1967-1972 ».

**10 juillet**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Frédéric Vigouroux, « les étudiants mitterrandistes dans les années 68 ».

**5 au 7 Septembre**, Toulouse. IX° Congrès de l'AFSP. Thomas Brugnot et Emmanuel Porte, à l'atelier « La socialisation militante au prisme de la formation syndicale. Les dispositifs et leurs usages », « Les conseils prud'hommes : Un lieu d'investissement de la formation syndicale à la frontière du juridique et du syndical ».

<http://www.congres-afsp.fr/ateliers/textes/at18brugnotporte.pdf>

Jean-François Havard et Magali Boumaza, ont également animé un atelier : « Regards croisés sur la notion de «génération politique» au IX° congrès de l'Association Française de Science Politique.

**4 et 5 octobre**, Toulouse le Mirail. Au colloque international « Etudier ailleurs, étudier malgré tout: migrations étudiantes et relations internationales 16<sup>ème</sup> siècle-1962 », Pierre Moulinier, « Une migration désirée et redoutée: les étudiants étrangers à Paris au 19<sup>ème</sup> siècle ».

**Du 23 au 25 octobre**, Marseille, IUFM. Troisièmes rencontres « Jeunes et sociétés » à Marseille, sur le thème général « Jeunes, générations, continuités / discontinuités /

ruptures ? », avec entre autres, Françoise Tétard, Gérard Mauger, Olivier Galland, Ludivine Bantigny. Dans l'atelier « jeunes et engagement », R. Forgeot, « Les objecteurs de conscience en France forment-ils une ou plusieurs générations ? », Bertrand Geay « Jeunesse, travail et action collective : le cas des étudiants français mobilisés contre le CPE », S. Grollier, « La syndicalisation des jeunes comme défi posé au syndicalisme : éléments de sociologie du traitement syndical de la jeunesse », Sandrine Nicourd « S'engager dans un mouvement étudiant : les conditions d'une socialisation politique ». Robi Morder « La mobilisation contre le CPE : Révélateur des évolutions des frontières internes à la jeunesse, transitions précarisées entre formation et travail ». A. Loustalot « Quand les jeunes prennent le pouvoir : transition progressive ou remise en cause ? L'exemple des associations de chantiers dans l'après mai 68 ».

Pour aller plus loin :

<http://jeunes-et-societes.cereq.fr/RJS3/>

[ProgRJS3\\_Ateliers\\_VerstionDefinitive.htm](http://ProgRJS3_Ateliers_VerstionDefinitive.htm)

**19 et 20 octobre**, Blois. Au salon du livre d'histoire Le GERME et la Mission CAARME tiennent un stand en commun.

**12 et 13 novembre**, Reims, Congrès de PDE.

**15 novembre**, Paris. Soirée débat de l'AAUNEF au restau-U Mabillon dans le cadre de l'année du centenaire de fondation de l'U.N.

**17 novembre**, Paris, Mairie du 3ème arrondissement. Rencontres du GERME, « Cent ans de mouvements étudiants en questions », avec la participation critique de Sophie Bérout, Bertrand Geay, et Bernard Pudal qui ont stimulé les réponses des auteurs de *Cent ans de mouvements étudiants*.

**27 novembre**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Xavier Dubois, « L'AGE de Lille, 68 et la scission ».

14 et 15 décembre, Reims, quatrième journée « Archives et mémoires étudiantes » suivie de l'assemblée générale du Conservatoire des mémoires étudiantes.

## 2008

**25 et 26 janvier**, Reims, Colloque Mission CAARME-GERME, « A la redécouverte des mouvements étudiants dans les années 68 ». En attendant la publication d'une grande partie des contributions et d'autres (issues d'autres séminaires et colloque du GERME), voir sur le site de la Mission CAARME l'album photo :

[http://www.caarme.fr/index.php?option=com\\_xpose&Itemid=109&album=19](http://www.caarme.fr/index.php?option=com_xpose&Itemid=109&album=19)

et le témoignage de Jacques Sauvageot, [http://www.caarme.fr/index.php?option=com\\_xpose&Itemid=109&album=12](http://www.caarme.fr/index.php?option=com_xpose&Itemid=109&album=12)

**28 janvier**, Paris, Association Tramway, communication de Pierre Moulinier, « Les cent premières doctresses ».

**12 février**, Paris, ENS rue d'Ulm. Pierre Moulinier, « La géographie parisienne des étudiants français au 19<sup>ème</sup> siècle », ainsi que Nathalia Tikhonov présentent leurs communications au Séminaire de la Société d'histoire de l'enseignement.

**16 février**, Paris, Bibliothèque publique du centre Georges Pompidou. Colloque avec intervention de Jean-Philippe Legois, « Les mouvements étudiants : un renouveau de l'histoire des mouvements sociaux depuis Mai 68 », et celle de Xavier Vigna, suivies d'une table ronde, avec André Rauch, Pascal Ory et Antoine de Baecque.

**19 février**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Sarah Minguet, « Aux sources du mai étudiant lausannois ».

**10 mars**, Paris, EHESS. Au séminaire d'André Grelon, Pierre Moulinier, « Les étudiants parisiens et leur future profession (19<sup>ème</sup> siècle) ».

**19 et 20 mars**, Nanterre, Université Paris 10 ; « Les années 68 : une contestation mondialisée », (deuxième colloque du cycle « les années 68, au delà des mythes »), Caroline Rolland Diamond, « Be realistic : demand the impossible » : lectures et utilisation du Mai français outre-atlantique ».

**27 et 28 mars**, Université Bordeaux 3. Colloque « Jeunesse(s) et élites : des rapports paradoxaux en Europe de l'époque moderne à nos jours », Pierre Moulinier, « Une élite contestée par ses pairs: les étudiants de Paris à la Belle Epoque ».

**7 avril**, Nanterre, BDIC. Journée d'étude sur les archives orales. Robi Morder, « Les FTP-MOI et le réseau Carmagnole ».

**21 avril 2008**, Université de Poitiers. « La construction des identités étudiantes dans les confrontations aux pouvoirs du Moyen-Âge à nos jours ». Avec notamment Jules Aimé, « Les étudiants poitevins et leur rapport au pouvoir universitaire pendant et après 1968 », Robi Morder, « Les étudiants des « années 68 », révélateurs des transformations de la jeunesse et de la société », Romuald Bodin, Jérôme Camus, Nicolas Lefol, « Etudiants en lutte. La fabrication d'une manière d'être. A propos des mobilisations étudiantes à Poitiers contre le CPE ».

**22 Avril**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Nathalie Ponsard et Nicolas Carboni, « Mai 68 et les années 68 à Clermont-Ferrand : un mouvement étudiant à part ? ».

**3 mai**, Reims, Fnac. Présentation de l'ouvrage de Jean Philippe Legois, *Les slogans de 68*, paru

aux éditions First. Suivie d'autres présentations-débats dans les FNAC d'Orléans et Nantes.

**13 Mai**, Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Josu Chueca, « Et pourtant, on bougeait ! Mouvement(s) étudiant(s) en Espagne, 1968-1986 ». Jean-Louis Violeau, « le « moment » mai des étudiants-architectes ».

**14 au 16 mai**, Lille, Colloque international « Le baccalauréat et la certification des études secondaires : exception française ou pratique européenne ? (1808-2008) », Pierre Moulinier, « La clé de la forteresse : le baccalauréat comme instrument du malthusianisme universitaire et régulateur des cursus étudiants dans les facultés parisiennes au 19<sup>ème</sup> siècle ».

**15 mai**, Paris, University of London Institute in Paris (ULIP). Séance du matin : « La Jeunesse en 68 », animée par Christophe Prochasson. Robi Morder, « Mai 68 révélateur d'un nouvel acteur collectif: les mouvements lycéens », Jean-Philippe Legois, « Les Etudiants en 68: nouvelles approches », Richard Ivan Jobs, « Revolutionary Exchange: Youth and Travel in 1968 ».

**15 mai**, Villeteuse, Université Paris 13. Table ronde animée par Pierre Lascar, « Les mouvements de Mai 1968 : une histoire vivante », Robi Morder, « Les mouvements étudiants, slogans, nouvelles idéologies, relations entre syndicats étudiants et ouvriers ».

**29 mai**. Reims. Réunion du comité national consultatif étudiant, AG de la Mission CAARME, et débat à la Mairie sur « les mouvements étudiants en 68 à Reims » avec, comme acteurs et intervenants, Michel Silland, Denys Ménétrey, Gérard Mary et Jacques Hussenet et comme « animateur », Jean-Philippe Legois.

**11, 12 et 13 juin, à l'occasion des 60 ans de la sécurité sociale et du mutualisme étudiants :**

**11 juin**, Grenoble, Musée de la Résistance de Grenoble, table-ronde avec Paul Bouchet, Pierre Sicart, l'actuel président de l'UNEF, Jean-Baptiste Prévost, et Robi Morder.

**12 juin**, Grenoble. Colloque LMDE, exposition réalisée par la Mission CAARME et dans les tables rondes interviennent Camilo Argibay, Didier Fischer, Robi Morder et Emmanuel Porte.

**13 juin**, Nancy. Colloque MGEL, exposition réalisée par la Mission CAARME et dans les tables rondes interviennent Jean Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder et Emmanuel Porte.

**17 juin**: Paris, Sciences-Po, séminaire GERME/CHSP « années 68 », Jules Aimé, « Mai 68 et ses suites à l'université de Poitiers », Anicet Mobe Fans, « Les mouvements étudiants des années 68, en Afrique en général, au Congo, en particulier ».

**19 juin**, Université Paris1, Centre Malher. «1968-2008 : retour aux sources sur les «années 68», Journée d'études organisée par le CODHOS, autour des sources relatives à Mai 68. Centre Malher, Paris 1. Jean-Philippe Legois, «présentation générale » et, avec Caroline Chalier, « Des témoignages oraux ».

**19 et 20 juin**, Université de Dijon. Au colloque RESUP-IREDU, « L'enseignement supérieur et les marchés du travail », Robi Morder «les mouvements étudiants face aux questions de l'insertion et de la professionnalisation ».

[http://www.u-bourgogne.fr/upload/site\\_120/archives/resup\\_2008/morder.pdf](http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/archives/resup_2008/morder.pdf)

**25 Août**, Louvain. L'UCL organise une journée d'étude en histoire des universités consacrée au thème : «Universités et pouvoirs : la question des financements dans une perspective historique ». Jean-François Condette, « Le financement des Facultés et de l'Université de Lille sous la Troisième République ».

**9 et 10 septembre**, Université de Rennes 2. Au colloque « Le PSU vu d'en bas », organisé par le CERHIO et le CRAPE avec le GEOPP-AFSP et l'OURS, IEP de Rennes. Camilo Argibay, « Le PSU, les étudiants et les scènes politiques locales. L'entrée en politique par le militantisme étudiant à Grenoble et Lyon (1965-1975) » et Etienne Pingaud, « Le PSU dans les universités parisiennes (1960-1968) »

## RENTREE 2008/2009

**1 et 2 octobre**, Paris, Collège de France. Colloque organisé par la Chaire d'histoire du monde arabe contemporain du Collège de France et le département Archives et Recherche de la BDIC « Le Moyen-Orient, une passion française ? De la guerre des Six-Jours à Septembre noir ». [http://www.bdic.fr/page.php?id\\_page=820](http://www.bdic.fr/page.php?id_page=820).

Jeudi 2 octobre après-midi, séance « Les militantismes et la cause palestinienne ». Modératrice : Sonia Combe. Intervenants : Robi Morder, « l'UNEF et le conflit du Proche orient, 1967-1970 », Philippe de Saint Robert sur les gaullistes, Denis Sieffert, sur la figure du Palestinien dans l'extrême gauche française, Daniel Bensaïd sur le mouvement trotskiste (sous réserve).

**9-12 octobre**, Blois, Salon du livre d'histoire.

Outre la tenue du stand GERME et Mission CAARME, cette dernière a proposé et organisé deux débats : « Quelles sources pour écrire quelle(s) histoire(s) de 68? »

De 14h à 15h30 - Salle polyvalente, campus de la CCI. Débat proposé par la Mission CAARME II s'agit de faire le point sur tout le travail de collecte de nouvelles archives sur les « années 68 » et de voir en quoi il peut (ou non) permettre un renouvellement de l'écriture historique de ces « années 68 », à l'échelle nationale, mais aussi internationale. Ce sera également l'occasion de mieux cerner l'évolution historiographique des approches culturelle, sociale et politique.

Avec Alain Monchablon, président de la Mission CAARME, Vincent Pohrel, maître de conférences (Université de Lyon I, IUFM), Jean-Philippe Legois, directeur de la Mission CAARME, Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la BDIC, et Françoise Blum, ingénieure au CHS du 20<sup>ème</sup> siècle université Paris 1.

Présentation de la base de données des expressions éphémères du mouvement étudiant de mai-juillet 1968 « Journal électronique de la Commune étudiante ».

De 18h à 19h, à l'espace multimédia du Salon du livre. Dans le cadre du réseau du Conservatoire des mémoires étudiantes (CME), la Mission CAARME, le CHS du 20<sup>ème</sup> siècle, les Archives municipales de Lyon et la BDIC ont uni leurs forces pour numériser, mettre en ligne et indexer les diverses expressions éphémères de la Commune étudiante (tracts, rapports, journaux, motions...) en permettant de les croiser par discipline, ville universitaire, collectif auteur, thème, ville, personnes abordés...

Avec : Caroline Chalier (Mission CAARME), Jean-Philippe Legois (CME/ Mission CAARME) et Anne-Catherine Marin (Archives municipales de Lyon).

**16 octobre**, organisé par le conseil général de la Seine Saint Denis, une journée « Parole publique des pairs et mouvements de jeunes », avec la participation de Robi Morder sur l'évolution des mouvements étudiants et lycéens.

**23 et 24 octobre**, Paris, ENS rue d'Ulm. Journées d'études « 1968, entre libération et libéralisation » ENS, 45 rue d'Ulm, Salle Dussane,

Dans le cadre du cycle de journées d'étude Novembre 2007 - Novembre 2008, « Les années 1968 au-delà des mythes », journées organisées par la BDIC, l'Université d'Evry (LHEST), l'Université de Reims (Mission CAARME et GERME), l'Université Paris 1 (UMR IRICE), l'Université de Bourgogne (UMR Georges Chevrier), l'Université de Lyon (ISH, UMR LARHAH), l'Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis (EA 1571, Histoire des pouvoirs, des savoirs et sociétés et IDHE). que nous avons ouvert par le

premier colloque à Reims en janvier 2008. Voir l'ensemble du programme : [http://www.bdic.fr/pdf/Annees\\_68\\_Colloques\\_Depliant.pdf](http://www.bdic.fr/pdf/Annees_68_Colloques_Depliant.pdf)

Organisé par l'Université Paris 8. L'on se propose de réunir des contributions portant à la fois sur des projets ou des mesures - peu antérieures à 1968 - de libéralisation ou de dérégulation économique, sociale ou financière dans le domaine des politiques publiques et sur des tentatives de libération socio-culturelle individuelle ou collective de la part de certains des acteurs sociaux. Notre propos consiste à souligner la concomitance dans les pratiques et les discours qui les accompagnent entre des formes de libéralisation souhaitées par les dirigeants politiques et administratifs et des aspirations libératrices émanant de groupes multiples au sein de la société française. Double mouvement, certes contrarié par les grèves de mai-juin 1968, mais dont il s'agit néanmoins de mesurer à la fois les liens complexes, divers et contradictoires, les traces postérieures et l'éventuelle dynamique sur la plus longue durée.

23 octobre. Introduction : Danielle Tartakowski et, Michel Margairaz, « L'économie et les finances libéralisées ? ». D. Chaurand : « 1968 et la libéralisation de la Poste ». F. Le Bot, Fabrice Marzin : « Politiques de déconcentration industrielle et mouvements en Bretagne autour de 1968 ». F. Tristam : « 1968, la libéralisation de la fiscalité et l'économie ». F. Jouan : « La libéralisation de la politique monétaire : une tentative avortée (1966-1973) ». M. Margairaz : « La faute à 1968 ? La libéralisation avortée de l'action publique économique et financière ».

Le mouvement syndical recomposé ? M. Grévy : « La loi sur la section syndicale d'entreprise ». G. Brucy : « La loi sur la formation permanente ». M. Pigenet : « Les mutations des mondes portuaires et du syndicalisme autour de 1968 ». Le politique à l'épreuve ? F. Georgi : « L'autogestion, utopie libertaire ou utopie libérale ? ». D. Tartakowski : « La gauche marxiste entre libération et libéralisation ».

24 octobre 2008

La culture sans entraves ? S. Bruneau : « Les réalisateurs de cinéma entre liberté de création et libéralisation des normes syndicales ». A. Poidevin : « La réunion des théâtres lyriques nationaux en 1968. Libéralisation des politiques culturelles ou libération des métiers de la culture ? ». S. Pattieu : « Logique de libération ou de marché ? Syndicats et associations de tourisme social dans l'après 1968 ». M. Rolland : « Les années 68 et la (les) contre-culture(s) ».

Après-midi

L'École libérée ? Y. Forrestier « Libération ou modernisation de l'École ? Les projets de réforme pédagogique à l'épreuve de mai 1968 ». Ch. Soulié : « Le libéralisme pédagogique à l'université : raisons et effets probables ». J.P. Legois : « La crise de l'université « d'antan » dans les « années 68 » : quand le modèle « néo »-libéral l'emporte sur le modèle « critique ». « L'ordre ébranlé ? J. Bérard : « Libérez des détenus, libéraliser les prisons ? Programmes et pratiques de la réforme pénitentiaire avant et après les révoltes de prisonniers ». R. Forgeot : « L'objection de conscience après 1968 ».

**23 et 24 Octobre**, Grenoble. Colloque international de Sociologie, « Les cultures étudiantes ».

Organisé par Ewa Bogalska, Barbara Michel, Yvonne Neyrat, Catherine Pessin avec le concours de Marie-France Lebaillif et Florent Gaudez, et par le Laboratoire CSRPC-ROMA avec la participation de l'UPMF, la Mairie de Grenoble, la Maison de Sciences de l'Homme Alpes et Grenoble-Université  
Maison des Sciences de l'Homme Alpes 1251 Avenue Centrale Domaine Universitaire de Saint Martin d'Hères 38040 Grenoble cedex 9 Secrétariat Marie-France Lebaillif, [marie-france.lebaillif@upmf-grenoble.fr](mailto:marie-france.lebaillif@upmf-grenoble.fr).

Tél : 04 76 82 56 48. Programme complet :

[http://cluster13.enslsh.fr/IMG/pdf/programme\\_colloque\\_\\_Les\\_cultures\\_etudiantes\\_.pdf](http://cluster13.enslsh.fr/IMG/pdf/programme_colloque__Les_cultures_etudiantes_.pdf)

Jeudi 23 octobre

8 h : accueil et ouverture. 9h Séance plénière Philippe Teillet, Ewa Bogalska Martin, « Réflexions sur la mobilité des étudiants en Europe : en désir et désenchantement ». Ion Ionescu, « La mobilité des étudiants roumains et leurs difficultés ». Jacques Hamel, « Etudes et valeurs des étudiants québécois. De nouvelles cultures étudiantes ». Dan Ferrand, « Cultures et racines de l'engagement étudiant ».

14h00 : Ateliers simultanés Atelier 1 Mobilité internationale. Geneviève Genicot, « Les cultures de la représentation étudiante en Europe : Une différenciation multiniveaux socialement stratifiée ». Virginie Duclos, « Les étudiantes et étudiants étrangers à Paris : positionnement vis-à-vis de la culture d'origine et de la culture d'accueil ». Magali Ballatore « Continuité et discontinuité dans les pratiques des étudiants Erasmus ». Annie Pilote, Stéphanie Garneau, Marc Molgat, « Les parcours universitaires de jeunes provenant d'un milieu francophone en situation minoritaire au Canada ». Atelier 2 Engagement politique. Mohamed Jeghlaly, « L'émergence de nouveaux leaders au Maroc : les jeunes instruits dans le milieu rural. Sébastien Michon, Le rôle des expériences étudiantes sur le militantisme ». Camilo Argibay, « De l'initié au professionnel : l'évolution du rapport au politique pendant la vie étudiante ». Atelier 3 Rapport aux savoirs et pratiques culturelles. Aurélien Djakouane, « Les pratiques culturelles des étudiants : un cas exemplaire des sociabilités en réseaux ». Jean Ferette, David Ledent « Les étudiants en Sociologie de l'université de Caen et la lecture ». David Peyron, « Science fiction et études scientifiques, comment les amateurs justifient-ils les liens entre pratiques culturelles et études menées ». Atelier 4 Expériences et valeurs. Annabelle Allouch, « Les processus de transmission des pratiques et valeurs étudiantes. Le cas

des programmes d'ouverture sociale dans les Grandes Ecoles françaises ». Pauline Domingo, « Comment les étudiants appréhendent-ils la dimension professionnelle de leurs activités rémunérées ? ». Stéphane Bonnery, « S'engager dans les études, s'engager dans le monde ». Dorina Coste, « L'usage des arts plastiques dans la formation des étudiants en management ».

Fin de journée. Présentation des documents des étudiants en ambassade dans les Universités européennes. Université Catholique de Louvain : « Les côtes à projet », Sophie Gallino, Ségolène Marty, Robin Martino. Université de Bologne : « Via Zamboni : portrait de rue à Bologne ». Vernissage de l'exposition Portraits d'étudiants

Vendredi 24 Octobre

9h Séance plénière. Mario Pagliacci, F. Proietti, V Ferretti, F Martini « Culture entrepreneuriale et esprit innovant des étudiants universitaires ». Barbara Michel, « Médias et médiatisation ». Lukacs Sulkowski, « La commercialisation de la culture étudiante en Pologne ».

14h séance plénière. Jacques Broda, « Malaise dans la culture ». Catherine Pessin, « Portrait d'étudiants par eux-mêmes ». Mathias Millet, « La force structurante des matrices disciplinaires sur le rapport aux et à la culture universitaire des étudiants ». Yvonne Neyrat, « Un rituel étudiant : les soirées (titre provisoire) »

17h-18h : Synthèse des ateliers, discussion et conclusion.

**13-14 novembre**, Clermont Ferrand, colloque « Mouvements étudiants : crises et mobilisations collectives ». A noter le jeudi 13 novembre au soir, conférence débat organisée avec l'association « le temps des cerises », « Cent ans de mouvements étudiants... En France et à Clermont-Ferrand » (voir plus bas le programme, et tous les détails sur le site germe.info)

**20-21 novembre**, Dijon. A la dernière des journées d'études et colloques du cycle, « Les années 1968 au-delà des mythes », à l'Université de Bourgogne, « Les sciences sociales et 68 », notre amie Caroline Rolland-Diamond intervient sur « 1968 vu des Etats-Unis ».

**En décembre** : (précisions sur le site germe.info) :

- Une présentation à Reims des débuts de la recherche engagée avec le laboratoire OMI de l'URCA, « gouvernement des universités et relations avec les milieux sociaux de l'économie » (GURMSE) grace au soutien de la Ville de Reims.
- Une initiative – journée ou demi-journée d'études – du GERME sur les mutualismes étudiants, avec des communications et une table ronde des acteurs..

### **Séminaires GERME/CHSP (Centre d'histoire de Sciences-Po).**

Après avoir scruté les rapports entre mouvements étudiants et institution universitaire (ayant abouti au colloque des 6 et 7 février 2004), le groupe de travail commun au GERME et au Centre d'histoire de Sciences-Po Paris a étendu son champ d'investigation aux rapports des mouvements étudiants (organisations, structures, associations, groupes, ...) aux institutions en général. A été abordé, pendant deux ans, le rapport à la religion (voir le dossier de ce numéro), puis, pendant deux ans également, les « années 68 ».

A présent, il s'agit d'approfondir les aspects méthodologiques et épistémologiques. Fidèles à l'approche pluridisciplinaire du GERME, il s'agira de croiser les approches historiques (histoire de l'enseignement et des mouvements sociaux) et sociologiques (sociologie de l'éducation, des organisations et des mobilisations collectives), mais aussi celles des sciences politiques, voire des sciences de l'éducation ou de l'anthropologie pour dégager une « socio-histoire » et certaines des « dynamiques politiques » (au sens générique du terme) de cet objet d'étude encore à approfondir que sont les mouvements étudiants.

Les séminaires auront lieu, sur un rythme à priori mensuel, à partir de décembre 2008, le 2ème ou le 3ème mardi du mois, de 18h à 20h.

Pour en savoir, aller prochainement sur le site du GERME ([www.germe.info](http://www.germe.info)) et/ ou écrire à [groupe@germe.info](mailto:groupe@germe.info).



## **13 et 14 novembre 2008. Colloque « Mouvements étudiants : crises et mobilisations collectives, 1907-2008 » Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II**

Avec le réseau national de recherche du GERME, l'appui de la Maison des sciences de l'homme et de la Mission CAARME, le CHEC (Centre d'histoire « Espaces et Cultures ») propose un échange pluridisciplinaire sur les relations entre mobilisations étudiantes, syndicalisme étudiant et mouvement social. L'étude des principales crises socio-politiques et des mobilisations étudiantes contemporaines, à différentes échelles (locale, nationale, voire internationale) et différentes temporalités, a été privilégiée. Trois temps forts seront dégagés : les dernières mobilisations étudiantes (CPE, LRU), les différentes crises de mai 68 et un temps plus général, où nous ferons porter notre réflexion collective sur la construction de l'identité collective étudiante à l'occasion de différentes crises et mobilisations.

Ce colloque s'inscrit dans un projet plus vaste de sauvegarde et valorisation des archives et mémoires étudiantes clermontoises, développé autour du réseau du CME et du projet de dépôt (et de valorisation) dans une institution ouverte au public du riche fonds UNEF-AGEC, couvrant plus de cinquante ans de militantisme étudiant dans les universités clermontoises. Avec l'AGEC (Association générale des étudiants de Clermont-Ferrand), une exposition vous permettra de découvrir certaines de ces pièces d'archives que nous espérons compléter avec d'autres fonds d'archives de militant-e-s et des témoignages oraux.

Comité scientifique : Mathias Bernard (CHEC), Nicolas Carboni (CHEC), Jean-Claude Caron (CHEC), Jean-Philippe Legois (Mission CAARME), Robi Morder (GERME). Organisation assurée par Nicolas Carboni.

### **Jeudi 13 novembre**

#### 14h - 17h : Crises et mobilisations étudiantes contemporaines (CPE, LRU)

13h45 : ouverture par Philippe Bourdin, Directeur du Chec. Présidence : Matthias Bernard.

- Agnes Roche et Elsa Galerand, « La mobilisation anti-cpe des étudiants d'AES clermontois. Trajectoire familiale, trajectoire scolaire et mobilisation ».

- Xavier Vila, « Le CPE Lyonnais: engagements multiples et trajectoires diversifiées ».

- Sébastien Michon, « Les étudiants mobilisés lors des mouvements contre le Contrat première embauche et la loi LRU ».

- Lemonon Olivier, Mettler, « Le mouvement de Brest de l'automne 2007 : des étudiants aux casseurs ».

#### **En soirée : conférence-débat organisé avec l'association « Le temps des cerises » : « Cent ans de mouvements étudiants ... En France et à Clermont-Ferrand ! »**

Conférence-débat avec les trois coordinateurs de l'ouvrage collectif du GERME paru aux éditions Syllepse : Jean-Philippe Legois (directeur de la Mission CAARME, président du CME), Alain Monchablon (professeur, président de la Mission CAARME) et Robi Morder (juriste et chercheur, président du GERME).

### **Vendredi 14 novembre**

#### 9h - 12 h : Les crises 68, en France et dans le monde.

Présidence : Alain Monchablon

- Nicolas Violle, « Mouvements et engagements des étudiants en Italie avant 1968. De la défense d'intérêts corporatistes à l'engagement politique (1962-1968) ».

- Anne Deffarges, « Mai 68, un mouvement international : la révolte de la jeunesse allemande en 1968-1969 ».

- Sébastien Boisard, « La révolte étudiante chilienne (mai 1967) : à l'origine d'une nouvelle élite politique de droite (1967-2007) ? »

- Nathalie Ponsard, « Mouvement étudiant et mouvement ouvrier à Clermont-Ferrand dans les années 68 : une impossible jonction ? »

- Nicolas Carboni, « L'agitation étudiante à Clermont-Ferrand dans les années 68 : étude d'un cas à part ».

#### 14h - 17h : Identité et mémoire étudiante, à l'épreuve des crises et mobilisations.

Présidence : Jean-Claude Caron

- Emmanuel Porte, « Enjeux et modalités de construction des références aux mobilisations étudiantes dans les deux UNEF (1986-1995) ».

- Romain Vila, « A la lumière des rapports UNEF et CGT, enfermement ou affirmation identitaire d'un syndicalisme étudiant ».

- Cécile Hochard, « Résistance et identité collective étudiante ».

- Robi Morder, « L'étudiant représenté, l'étudiant en représentation : conflit et mobilisation comme mise en scène d'une identité collective ».

**DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE*****Jean-Marie Lustiger (1926-2007)***

Jean Marie Lustiger est décédé le 5 août 2007 à Paris. Ayant joué un rôle dans le mouvement étudiant, nous nous bornerons donc dans cette notice à – quasiment – cet unique aspect, sans retracer l'ensemble de sa vie.

Aaron (de son premier prénom) Lustiger naît en 1926 dans le douzième arrondissement de Paris, de parents juifs provenant de la frontière Pologne/Silesie ayant immigré à Paris vers 1918. Ils ont également une fille, et ils tiennent un magasin de bonneterie dans le dix-huitième arrondissement et n'ont pas de pratique religieuse. Il suit des études secondaires au lycée Montaigne, au Quartier Latin. Après un premier exode à Orléans il se convertit au christianisme 1940. Sa mère est déportée (dénoncée comme juive par un voisin). Après son bac en 1943, il passe clandestinement la ligne démarcation pour rejoindre père son à Decazeville, puis à Toulouse au printemps 1944 où il est intégré dans un groupe de jeunes résistants proche de Témoignage Chrétien

Dans *Le choix de Dieu* (1987, Ed. De Fallois), il explique qu'il n'a « accédé au raisonnement politique » qu'à partir de cette période, alors qu'à Toulouse « les communistes faisaient la loi ». Dans ce contexte il épouse la thèse démocrate chrétienne de la réconciliation de la République et de l'Eglise.

Revenu à Paris avec son père à l'automne il s'inscrit en Sorbonne. Il distingue Saint Germain des Près qui « n'est plus le quartier latin ». Après la « frontière de la rue de Tournon », c'est un « autre monde » (zozos, existentialistes).

Il suit deux ans en lettres classiques, puis deux années à l'Institut catholique en faculté de philosophie, enfin reprend des cours de philo pendant un an en Sorbonne.

Se consacrant à l'action religieuse en milieu étudiant, son premier souci est de trouver l'aumônier de la section JEC Sorbonne, qui était Jean Danielou. Il s'agit de répondre à la vocation chrétienne par une action de type socio-politique, passant par un investissement dans le syndicalisme étudiant. Jean-Marie Lustiger s'inscrit au groupe d'études littéraires classique, devient président du GEA (groupe d'études antiques) pendant un an, puis préside la FGEL. L'abbé Charles tentant d'unifier tous les groupes catholiques, il joue un rôle éminent au nouveau « centre Richelieu » ouvert tant aux étudiants de lettres que de sciences.

Expliquant qu'il n'est pas tenté par le communisme, il souligne qu'en 1948/1949 la véritable question à poser aux « chrétiens progressistes » était : s'ils ont raison, il faut adhérer au PCF, mais en tous cas, ne pas rester à mi chemin. Il fait son service militaire en 1950 en Allemagne pour les classes, puis comme EOR à Saint Maicent.

Jean-Marie Lustiger est un des délégués de Paris lettres au congrès de Grenoble en 1946. Paul Bouchet se souvient de lui votant la Charte. (Ils se sont retrouvés dans les années 1990 à la commission nationale consultative des droits de l'homme dont ils étaient membres tous deux, Paul Bouchet la présidant).

Le compte-rendu du congrès (cf : *Naissance d'un syndicalisme étudiant*, 2006, Ed Syllepse) nous apprend qu'au moment de voter la présidence d'honneur à Emmanuel Villedieu (unanimité moins trois contre et trois abstentions), désignation dénoncée par les Lyonnais et particulièrement par Paul Bouchet, les lettres Paris s'abstiennent.

René Rémond, dans la table ronde du colloque « Les facs sous Vichy », publiée dans le volume éponyme en 1994 sous la direction d'André Gueslin, aux publications de l'institut d'études du Massif Central en 1994, indique de manière erronée qu' « au congrès de Grenoble, le représentant de la JEC qui a fait adopter l'article définissant l'étudiant comme un jeune travailleur salarié n'était autre que l'actuel archevêque de Paris » (p. 355). Bien évidemment, il s'agit d'une transformation du rôle de la JEC et de Jean-Marie Lustiger qui correspond au désir de l'orateur plus qu'à la réalité, mais sans notes et à 50 ans de distance, c'est un des raccourcis que l'on connaissait à René Rémond et dont on peut ne pas lui tenir rigueur.

Jean-Marie Lustiger était membre de l'association des anciens de l'UNEF, a participé à quelques unes de ses réunions – ce fut à l'occasion d'une de ces assemblées que je l'avais rencontré en 1993. Il avait ainsi pu prendre connaissance de l'existence des archives de l'UNEF à la BDIC et du projet qui allait aboutir à la création du GERME.

Robi Morder.



**Jean-Marie Lustiger aux côtés de Pierre Rostini  
lors d'une assemblée de l'AAUNEF, à Paris, au Sénat,  
janvier 1993. Cliché Jean Paul Delbègue.**

## ***René Rémond (1918-2007) : l'histoire au risque du refoulement !***

Il faisait son entrée dans la salle du séminaire de maîtrise de l'UFR d'histoire de l'université de Nanterre selon un rituel invariable. Jean-François Sirinelli et Pascal Ory, ses assistants, le suivaient à quelques pas. Sa silhouette élancée se glissait entre le mur et la rangée de tables dans un mouvement légèrement chaloupé. A mesure que ce cortège des maîtres progressait, le silence se faisait parmi nous. Nous nous gardions bien néanmoins de nous lever. Le mandarinat n'avait-

il pas pris fin avec les événements de Mai 68 ? Il s'asseyait au centre entre ses deux assistants, qui par déférence, attendaient qu'il soit assis pour s'asseoir à leur tour. La séance pouvait alors commencer par quelques mots prononcés à notre adresse. Le propos introductif de René Rémond était toujours bref. En bon pédagogue, il visait d'abord à retenir notre attention. Il n'était pas rare qu'il fasse une allusion à l'actualité pour mieux nous faire comprendre combien cette dernière gagnait à être éclairée par le passé. La défaite de la gauche aux élections municipales de 1983 s'inscrivait ainsi dans la longue cohorte des élections intermédiaires perdues par le pouvoir en place. Nous devons nous garder de toutes conclusions hâtives sur le sens à donner à cet échec de la gauche et à ce succès de la droite. Il pouvait aussi regretter au détour d'une phrase que les historiens du contemporain ne s'intéressent pas suffisamment au droit constitutionnel. Pour lui, l'étude des institutions était indispensable à qui prétendait réfléchir sur la vie politique. Il insistait néanmoins toujours auprès de nous pour que nous comprenions bien que s'il existait une loi fondamentale, il ne fallait pas négliger le pouvoir d'interprétation des hommes. La lettre d'un texte était une chose et son application une autre. La complexité qu'il introduisait ainsi n'était pas pour nous déplaire. Elle nous obligeait à élever notre niveau de réflexion et à nous méfier des analyses qui prétendaient déterminer une direction : ce fameux sens de l'histoire.

Nous n'entrons pas tous en « rémondie », pour reprendre une expression de Jean-François Sirinelli, mais nous avons un infini respect, toutes tendances politiques confondues, pour celui qui su réhabiliter l'histoire politique. Plus que sa thèse sur *Les Etats-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*, ce fut son histoire de *La droite en France*, paru en 1954, qui servit de détonateur. Il rompait là avec une histoire politique assimilée au temps court, à l'événement, tel que pouvaient le concevoir les historiens positivistes du 19<sup>ème</sup> siècle. Il ouvrait à une compréhension fine des comportements politiques de tout un courant de pensée de la société française. En dépit d'un titre au singulier, il montrait que la droite n'était pas une, qu'elle puisait à des sensibilités différentes : légitimiste, orléaniste, bonapartiste. Ces sensibilités dans les années cinquante étaient encore loin d'avoir disparu. Cette mise en perspective magistrale donnait les clefs du présent : celles d'une reconstruction rapide d'un courant majeur de notre vie politique après le naufrage de Vichy et de la collaboration. En 1983, *La droite en France* devenait *Les droites en France*. René Rémond, dans cette nouvelle édition, tenait compte des dernières recherches sur le sujet pour actualiser un ouvrage devenu un « classique » de l'histoire politique. En revanche, il réfuta toujours la thèse, développée par l'historien israélien Zeev Sternhell, d'une France matrice du fascisme. Par-delà cette controverse développée dans les années quatre-vingt, René Rémond avait bien réussi à installer l'histoire contemporaine immédiate comme un objet de recherche à part entière. En fondant en 1978, l'Institut d'Histoire du Temps Présent, il enfonçait le clou. Il excella aussi dans l'histoire religieuse, mais son apport dans ce domaine fut peut-être moins décisif. Il utilisa toutefois le meilleur de la sociologie religieuse pour éclairer des phénomènes comme l'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours ou le mouvement de sécularisation en Europe aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. S'il savait faire la part entre sa foi, son allégeance à l'église catholique et son métier d'historien, sa connaissance intime de l'institution religieuse servit au mieux sa démarche.

René Rémond ne créa pas une école, mais il mit le pied à l'étrier de plusieurs générations d'historiens. Jean-Jacques Becker, Antoine Prost, Jean-Pierre Rioux, Serge Berstein, Philippe Levillain, Jean-Pierre Azéma, Michel Winock, Jean-François Sirinelli, Pascal Ory, pour ne parler que des plus connus, ont tous une dette intellectuelle et souvent amicale à son égard. Il ne se voyait pas comme un maître. Aussi n'agissait-il pas comme tel. Dans les séminaires qu'il animait, il écoutait beaucoup, accompagnait la parole des uns et des autres, mais laissait chacun s'exprimer en toute liberté. Il n'était pas un homme d'ordre, même s'il manifestait toujours un infini respect pour toutes les institutions. Il ne confondait d'ailleurs pas autorité et autoritarisme. Toute autorité n'était pour lui à même de s'exprimer que par le consentement qu'elle recueillait. Président de l'université de Nanterre de 1971 à 1976, dans une période délicate marquée par les contrecoups de Mai 68 et la mise en place des nouvelles institutions universitaires, cette conception des rapports humains permit d'éviter bien des embûches, contribua à l'apaisement des tensions et donna à cette jeune université des sciences humaines et juridiques une renommée scientifique mondiale.

Il était aussi pour nous un des rares professeurs connus et reconnus de tous. Commentateur infatigable des soirées électorales télévisées, son visage, le timbre de sa voix, la précision de son

verbe, le rythme de sa phrase, nous étaient familiers. A l'heure où l'audiovisuel commençait à régner en maître, René Rémond était devenu une figure médiatique. Approcher l'icône nous donnait aussi une forme de reconnaissance. C'était un peu de cette poussière céleste prise dans les faisceaux des projecteurs qui retombait sur la tête de ses étudiants. Nous savourions notre plaisir d'être assis à la table d'une telle personnalité. Peu d'entre nous ignoraient ses engagements de jeunesse, son parcours universitaire et ses multiples fonctions, même si lui n'en parlait jamais devant nous. Le chrétien devenu en 1943 secrétaire général de la JEC, le résistant qui fait du renseignement et rédige des affiches dans Paris qui se libère, l'admissible au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure en 1939, mais qui mobilisé, doit attendre 1942 pour intégrer la prestigieuse école, le jeune assistant de Pierre Renouvin à la Sorbonne dans l'immédiat après-guerre, le directeur d'études et de recherche à la FNSP, le professeur nommé en 1964 à la première chaire d' « histoire du 20<sup>ème</sup> siècle » créée en France dans la nouvelle faculté des lettres et des sciences humaines de l'université de Paris à Nanterre... : il était tout cela et bien plus encore. Pourtant, nous ne le percevions pas comme le prototype de l'intellectuel engagé. Son nom n'apparaissait jamais au bas d'un manifeste ou d'une pétition. Il tenait toujours à distance l'événement. Nous ne risquions pas de le confondre avec un Vidal-Naquet ou, plus tard, avec un Bourdieu. Il prenait soin de ne jamais faire état de son vote. Lors d'un séminaire de licence sur l'année 1958, il se garda bien de dire quel parti fût le sien à propos du référendum sur la constitution. Il commentait, analysait, donnait à comprendre. Il était intellectuellement plus proche d'Aron que de Sartre, mais ne se serait jamais défini comme un « spectateur engagé ». Craignait-il d'imposer à ses étudiants une opinion, là où, pour lui, l'intelligence et la liberté devaient primer ?

Il fallut donc attendre les dernières années de sa vie, au comble des honneurs et sous la coupole du quai Conti, pour qu'au détour de trois questions qui le taraudaient depuis de nombreuses années - la laïcité, les lois mémorielles et la construction européenne - il prit publiquement des positions qui témoignaient d'une capacité de protestation nouvelle. Sans jamais vouloir revenir sur la conception française de la laïcité fondée sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Il s'interrogeait, dans le cadre de la commission Stasi, sur l'oubli complet que la religion, en tant que telle, peut avoir de présence sociale. En cela, il s'opposa sans concession à une conception de la laïcité qui prétend interdire toute manifestation religieuse dans l'espace public. De la même manière, il prit vigoureusement parti en faveur de la liberté lorsque les députés se mêlèrent de réécrire l'Histoire (génocides, Arménie, colonisation...). Dans un essai percutant, *Quand l'Etat se mêle d'Histoire* (2006), il ne se contenta pas de dénoncer l'ingérence, il plaida aussi pour une discipline historique hors de toute oligarchie et retrouvant le sens de la globalité : « ...cette discipline n'en exige pas moins un apprentissage, une familiarité avec ce dont elle rend compte. C'est moins une question de connaissance factuelle que de sensibilité. C'est comme un sixième sens qui fait discerner ce qui, dans l'événement contemporain, est inédit ou répétitif, éphémère ou porteur d'avenir. Ce sixième sens est rarement inné, même si certains y sont peut-être plus prédisposés que d'autres. Il suppose une connaissance approfondie de l'histoire : il ne suffit pas d'être spécialiste d'une période ou d'un pays. A cet égard, la spécialisation croissante des historiens avec la définition de plus en plus étroite des intitulés de chaire et la disparition des généralistes m'inquiète. Comment le chercheur enfermé dans sa spécialité serait-il à même de porter un jugement global et circonstancié ? ». Mais chez cet intellectuel européen et chrétien, dans la lignée des philosophes du 18<sup>ème</sup> siècle, le non français au référendum sur le traité à portée constitutionnelle le fit sortir de ses gonds. Jean-Pierre Rioux rapporte dans une émission de Canal Académie consacrée à René Rémond que ce dernier furieux n'hésita pas à comparer le vote des Français aux accords de Munich ! L'intelligence, pour une fois, cédait le pas à la conviction profonde. L'historien, l'observateur, le commentateur s'effaçaient au profit du « citoyen Rémond ». Une image qui échappa aux étudiants que nous étions au début des années quatre-vingt, mais qui fit les délices de ses contempteurs comme de ses détracteurs. Peut-on refouler toute une vie ?

Didier Fischer

**ARCHIVES*****Mission CAARME : éléments de bilans***

*Cela fait maintenant quatre ans que le GERME, l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA) et la Ville de Reims ont créé une Mission de préfiguration, à Reims, d'un Centre d'animation, d'archives et de recherches sur les mouvements étudiants, la Mission CAARME.*

*Voici quelques éléments de bilan de cette mission de préfiguration, extraits du rapport d'orientation présenté à son AG du 29 mai 2008 (complétés sur quelques points).*

*Ils sont présentés selon les deux axes redéfinis à la précédente AG, à savoir les archives et leur valorisation (par la recherche ou l'animation). Autant d'éléments à mettre à l'actif du projet CAARME et qui alimenteront, sans aucun doute, la réflexion sur son devenir...*

**Sauvegarder les archives*****Les sources***

L'objectif principal de la Mission CAARME est la collecte et le classement d'archives étudiantes, tant régionales que nationales, tant « papier » qu'audiovisuelles ou électroniques.

Pour ce qui est des archives étudiantes rémoises, plus d'une douzaine de fonds ont été collectés et cotés dans la série AER (Archives étudiantes rémoises). Une partie a été classée : vous pouvez les retrouver sur le site Internet (voir <http://www.caarme.fr>). [...]

Pour ce qui est des archives étudiantes de dimension nationale, une quinzaine de fonds ont été collectés grâce au CME (Conservatoire des mémoires étudiantes). Conservés par la Mission CAARME, ils sont en attente de classement. Avec le CME, une charte a été signée par SUD, la FAGE, l'UNEF et PDE. La Cé et l'UNI ont rejoint ces premières au sein du Comité national consultatif étudiant, installé à la Villa Douce le 14 décembre 2007. [...]

Le suivi et l'archivage audiovisuel (video et photo) des congrès nationaux étudiants (Cé, FAGE, FSE, PDE, UNEF, SUD-étudiant) ont pu être amorcés dès le lancement du projet CAARME dans le cadre des chartes signées avec le CME. A l'occasion du mouvement CPE, ont également été « archivées » des coordinations nationales, assemblées générales et manifestations. [...]

Dernier chantier archivistique en tant que tel, lancé dès 2004 : l'archivage régulier (tous les 6 mois) des sites Internet des différents mouvements étudiants, essentiellement les sites d'organisations représentatives ou syndicales. [...]

Un chantier [reste] « virtuel », en tout cas potentiel, celui du recueil de témoignages oraux, [...] qui n'a pu être entamé qu'à l'occasion des expositions menées à bien (cf. infra).

***L'insertion dans les réseaux professionnels***

La Mission CAARME fait partie de l'Association des archivistes français (AAF) et, dans ce cadre, a pu participer à la création du groupe de travail AURORE (Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et [mouvements] étudiants).

En 2006, la Mission a également adhéré au CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) et à son équivalent international, l'IALHI (International Association of Labour history institutions), participant notamment au congrès de Zurich. En janvier 2008, la Mission CAARME a pu accueillir, à Reims, l'Assemblée générale du CODHOS. [...]

Au même moment qu'a été lancée la Mission CAARME, a été créé le réseau du CME (Conservatoire des mémoires étudiantes) permettant de regrouper anciens, chercheurs, professionnels et institutions patrimoniales autour de la valorisation de ce patrimoine spécifique ; la Mission CAARME a pu participer à l'animation de ce réseau, aider à la réalisation du site Internet de mutualisation des ressources (<http://www.cme-u.fr>) et, ainsi, donner un cadre plus large aux coopérations amorcées avec la BDIC (Nanterre) et avec plusieurs Archives municipales et départementales de la région Rhône-Alpes. [...]

Enfin, la Mission a pu participer à des projets « 'Mémoires vives étudiantes' » en région », comme celui poursuivi en Ile-de-France (à la suite et) avec le GERME, notamment celui mené en Rhône-Alpes à l'occasion des 60 ans de la Charte de Grenoble avec de nombreux partenaires (Archives départementales de l'Isère, de la Loire et du Rhône, Archives municipales de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne, Bibliothèque municipale de Lyon, IERP (Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines) de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne, laboratoire

TRIANGLE (UMR 5206 Lyon2/IEP/ENS) et Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère). [...]

## **Valoriser les archives par différents leviers**

### ***La valorisation par le multimedia***

Dans le cadre du réseau du CME, différents programmes de numérisation et mise en ligne (presse étudiante et tracts) ont été lancés afin d'amorcer le travail de valorisation de ces archives, notamment sur le plan multimedia.

Notons que, dans le cadre du partenariat avec la BDIC, ce sont plusieurs milliers de vues de journaux étudiants et de tracts de mai-juin 1968 qui ont pu être numérisés et mis en ligne sur le site de mutualisation du CME.

De même, avec d'autres partenaires tels que les Archives du PCF ou les Archives municipales de Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et la BDIC dans le cadre du projet « "Mémoires vives étudiantes" en Rhône-Alpes », le programme de numérisation et mise en ligne des journaux étudiants a permis de reconstituer des collections virtuelles de *Clarté* et des journaux étudiants rhône-alpins.

Enfin, toujours dans le cadre du CME, une base de données multimedia est développée à partir des expressions éphémères du mouvement étudiant de mai-juin 1968 (« Journal électronique de la Commune étudiante » dans le sillage de l'ouvrage éponyme d'Alain Schnapp et Pierre Vidal-Naquet, publié en 1969) grâce au partenariat entre la Mission CAARME, les Archives municipales de Lyon, la BDIC et le Centre d'histoire sociale du 20<sup>ème</sup> siècle de l'Université de Paris 1. [...]

### ***La valorisation par les expositions***

La valorisation des archives par des expositions s'est concrétisée tant en version multimedia que réelle.

Avec la BDIC, à l'issue de l'aide au classement du fonds de la JECI (Jeunesse étudiante catholique internationale) dans le cadre de la convention BDIC-Mission CAARME, une animation multimedia a pu être réalisée à partir d'un panorama de la presse étudiante catholique internationale (<http://www.caarme.fr/expo/jeci.html>).

Plusieurs expériences « réelles » ont pu être menées : à l'occasion des « 50 ans du CNOUS », à partir principalement des archives du CROUS, une exposition de documents d'archives sur l'histoire du CROUS de Reims a été présentée en octobre 2005 sur le campus Croix-Rouge ; l'année 2006 a été, en partie, consacrée à la préparation d'une exposition en quatorze panneaux sur les « 50 ans de la renaissance de l'Université à Reims », portant sur les quinze premières années de cette renaissance et ayant pu tourner sur les différents campus rémois. [...]

En cette année 2008, les deux expositions sur les 60 ans de la mutualité étudiante – l'une avec la LMDE, l'autre avec la MGEL – ont permis, comme la précédente, de recueillir également des témoignages oraux.

### ***La valorisation par des initiatives patrimoniales ou scientifiques***

En tant que structure patrimoniale et d'appui à la recherche, la Mission CAARME a pu organiser, co-organiser, participer à des initiatives patrimoniales et scientifiques.

En 2005 et 2007, elle a organisé, à Reims, avec le CME les troisièmes et quatrièmes journées « Archives et mémoires étudiantes ».

En 2006, elle a co-organisé plusieurs initiatives en Rhône-Alpes à l'occasion des 60 ans de la Charte de Grenoble (à Grenoble, en avril ; à Saint-Etienne en juin ; à Lyon en novembre) ainsi que les deux colloques « Étudiant-e-s en mouvement » BDIC-Génériques-HEME-GERME à Nanterre (juin) et Reims (décembre).

Début 2008, la Mission CAARME a organisé avec le GERME un colloque national « A la redécouverte des mouvements étudiants des années 68 », avec la participation, en plus de spécialistes, de Jacques Sauvageot, de représentants de mouvements étudiants actuels et de spécialistes reconnus des « années 68 ». [...]

Enfin, l'équipe de la Mission peut participer, dans l'assistance ou comme intervenants, à plusieurs colloques, comme, par exemple, tout dernièrement, ce 25 août 2008, à la journée d'étude en histoire des universités de nos collègues de l'Université catholique de Louvain-la-neuve consacrée au thème « Universités et pouvoirs : la question des financements ».

## COMITE NATIONAL CONSULTATIF ETUDIANT : LETTRE A VALERIE PECRESSE

Les organisations et mouvements étudiants, représentatifs et à vocation représentative, membres du Comité national consultatif étudiant de la Mission CAARME, ont élaboré ce courrier adressé à Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Appuyant le projet CAARME et demandant un « soutien ministériel à cette démarche nationale », il a pu commencer à être discuté lors de la dernière réunion du Comité avant les vacances d'été. Il a été signé par l'ensemble des présidents de mouvements durant l'été et a été accompagné d'une note d'accompagnement en cette rentrée.

Reims, le 29 août 2008.

Madame la ministre,

Par-delà leurs différences, malgré leurs divergences et divisions, les organisations et mouvements étudiants, représentatives et à vocation représentative, sont conscients que les engagements étudiants constituent un important capital d'expériences pour l'ensemble de la société, Ce patrimoine collectif étudiant est partie intégrante du patrimoine de l'enseignement supérieur et de l'histoire de la nation.

Depuis plus de trois ans, le GERME (Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Mouvements Etudiants), l'URCA (Université de Reims – Champagne-Ardenne) et la Ville de Reims se sont associés pour développer un Centre d'animation, d'archives et de recherches sur les mouvements étudiants (CAARME) afin notamment de sauvegarder et valoriser, sur le plan national, les archives des mouvements étudiants.

Au-delà des fonctions essentielles de collecte, classement et conservation, la Mission CAARME a vocation à valoriser ce patrimoine, comme l'indiquent, par exemple, ses dernières initiatives scientifiques et patrimoniales :

- quatrième journée « Archives et mémoires étudiantes » du 14 décembre 2007 à laquelle vous avez bien voulu accorder votre patronage.
- colloque sur « les mouvements étudiants dans les "années 68" » des 25 et 26 janvier derniers, où nous avons tous participé à une table ronde.
- exposition sur les 60 ans de la mutualité étudiante préparée avec et pour la LMDE présentée à Grenoble le 12 juin.
- exposition sur les 60 ans de la MGEL et de la mutualité étudiante avec et pour la MGEL présentée à Nancy le 13 juin.

Comme vous le savez, le 14 décembre dernier, nos mouvements ont constitué un Comité national consultatif étudiant de la Mission CAARME pour accompagner, appuyer et aider son travail de sauvegarde et de valorisation des archives étudiantes.

L'Etat a déjà montré tout son intérêt pour la préservation du patrimoine des mouvements de jeunes en ayant dégagé des moyens avec la création de postes pour la collecte et le traitement des journaux lycéens. Il semblerait logique et légitime que le gouvernement s'engage dans une démarche similaire relative aux mouvements étudiants.

Nous vous savons sensible au développement de la citoyenneté étudiante. Or, la valorisation des engagements étudiants ne peut s'épanouir que par la mise en lumière de ces mémoires collectives. Nous ne doutons pas que vous saurez trouver les ressources pour aider et soutenir le développement de ce projet.

Plusieurs dispositifs de soutien à cette démarche ont été envisagés par vous-même et vos services (notamment PPF -Programme pluri-formations- présenté par l'URCA dans le cadre de son projet de contrat quadriennal) et nous avons pris connaissance des dispositions prévues par la Mission CAARME pour se conformer à vos recommandations. Une nouvelle perspective est ainsi ouverte et nous estimons donc qu'il ne devrait plus exister d'obstacles à un soutien ministériel à cette démarche d'intérêt national.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Madame la ministre, à l'assurance de toute notre considération.

Pour l'UNEF,  
JB Prévost  
Pour la FAGE,

Pour l'UNI,  
Olivier Vial  
Pour PDE,

Pour la Cè,  
BRK. Housson Fou  
Pour SUD-étudiant,  
R. BÉL  
Renard BÉLOT

T. Weber

G. GOLF

Réponse à envoyer à la : Mission CAARME, 95, boulevard Leclerc 51100 Reims (qui transmettra aux différents signataires)



# *Jeunesse étudiante chrétienne et autres mouvements d'étudiants au Centre national des archives de l'Église de France*

**Kristell LOUSSOUARN**

Le Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) est fondé en 1973 dans le but d'accueillir les archives en péril des structures et mouvements de l'Église catholique ainsi que les archives qui n'ont naturellement pas leur place dans les archives diocésaines ou des congrégations religieuses. Rattaché à la Conférence des évêques de France en 1981, il constitue désormais son service d'archives chargé de recevoir par versement les archives de l'ensemble des structures qui dépendent de la Conférence des évêques (Secrétariat général de l'Épiscopat ; conseils, commissions et services nationaux de la Conférence ; aumôneries nationales des mouvements) tout en continuant sa mission originelle par l'accueil de dons et de dépôts. Depuis 1998, ce centre est installé à Issy-les-Moulineaux, dans une aile du Séminaire de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, avec trois magasins d'une contenance totale de près de 4 kilomètres linéaires.

Les fonds du CNAEF concernent donc toutes les actions supra-diocésaines de mouvements catholiques, d'évêques et de personnalités (laïcs ou ecclésiastiques) en lien avec la vie catholique française. C'est ainsi qu'il a reçu en dépôt plusieurs fonds de mouvements de jeunesse. Les archives du Secrétariat national de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) ont fait récemment l'objet d'un classement donnant lieu à la rédaction d'un répertoire numérique détaillé. D'autres versements et dépôts concernant les mouvements de jeunesse sont également conservés : Mission étudiante, Chrétiens en Grande École pour ce qui touche plus spécifiquement le monde étudiant mais on peut également citer la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) et la Jeunesse indépendante chrétienne internationale (JICI).

## **Jeunesse étudiante chrétienne (JEC)**

La Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) française naît du catholicisme social en 1929, à l'initiative d'un groupe d'étudiants parisiens, et s'inscrit dans une période d'éclosion de mouvements de jeunesse centrés sur l'action catholique comme forme d'apostolat. Malgré son nom, ce mouvement rassemble seulement des catholiques et ne s'adresse pas uniquement aux étudiants mais à tous les jeunes scolarisés après les classes de l'enseignement primaire jusqu'à l'université.

D'un volume de 50 mètres linéaires couvrant la période 1929 à 1994, les documents présents dans ce dépôt concernent en fait plus majoritairement la période 1950 à 1975. Peu de documents traitent des débuts de la JEC, période documentée surtout par les publications du mouvement. Des collections complètes des premiers titres publiés à partir de 1929 sont conservées.

Deux mouvements distincts ont précédé la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), mouvement mixte aujourd'hui : l'un masculin, JEC, et l'autre féminin, JECF. Malheureusement, les archives du mouvement féminin tiennent une part faible dans ce dépôt et, très souvent, les documents conservés sont produits par les aumôniers du mouvement. C'est particulièrement le cas pour les documents traitant du suivi des équipes locales. Les collections de périodiques de la JECF se révèlent également très lacunaires. Organisées en branche, les JEC et JECF regroupent ainsi les équipes de jeunes par tranche d'âge et cursus scolaire : technique, lycée, prépa, université...

Dès l'origine, les équipes étudiantes constituent les seules équipes mixtes. Les archives propres de cette branche couvrent son activité de 1945 à 1965 à l'exception des revues conservées depuis le premier numéro de 1932. Peuvent être trouvés ici les sessions des équipes étudiantes, les circulaires envoyées aux fédérations départementales et les documents envoyés par les différentes équipes locales à l'équipe nationale étudiante. Plusieurs dossiers traitent des relations avec les syndicats étudiants et partis politiques entre 1955 et 1983.

Le délai général de libre communicabilité de ces documents est de 25 ans à partir de la date de création des documents. Quelques documents plus sensibles sont soumis à des délais de 50 ans. Il est possible de formuler des demandes de dérogation à ces délais.

Ce dépôt de la JEC peut être complété par deux autres fonds conservés au CNAEF : celui de papiers d'anciens jécistes et ceux des aumôniers jésuites qui ont dirigé les aumôneries nationales des JEC et JECF.

C'est en 2005, que sont déposés par le Secrétariat national de la JEC les papiers d'Annick Guesdon (1950-1952), Michel Eimer (1957-1965), Henri Nallet (1956-1965), Pierre Vanlerenberghe (1951-1968). Ces documents sont consultables sous autorisation.

Les documents des aumôniers nationaux jésuites proviennent du Centre de la Compagnie de Jésus à Chantilly et ressemblent des documents issus de l'activité d'aumôniers dans plusieurs mouvements de jeunesse d'action catholique dont la JEC. Les documents concernant la JEC ont fait l'objet d'un classement en fin 2006. Ils concernent la période 1929 à 1975 et apportent un complément précieux pour la période des années 1940 si lacunaire. Ils sont soumis à un délai général de libre communicabilité de 50 ans. Des demandes de dérogation sont possibles.

### **Aumôneries catholiques étudiantes : Mission étudiante et Chrétiens en Grande École.**

La branche universitaire de la JEC fusionne en 1966 avec la Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) et l'Action catholique en Grandes Écoles (ACGE) pour constituer la Mission étudiante.

Celle-ci rassemble dans le cadre d'une fédération les aumôneries catholiques présentes dans les universités françaises. Depuis 2005, ses archives sont conservées au CNAEF. Non classées, elles ont fait cependant l'objet d'un bordereau de transfert précis qui permet la recherche et la consultation, celle-ci se faisant sous autorisation. Sorties du grenier et de la cave de la Mission étudiante, ces archives sont particulièrement intéressantes. On y retrouve des documents de ses mouvements fondateurs : branche universitaire de la JEC (1965-1966), Action catholique en Grandes Écoles (1947-1965), Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) (1943-1965), mais aussi de la Fédération française des associations d'étudiantes catholiques (FFAEC) (1944-1952).

A côté de ces aumôneries, le mouvement Chrétiens en Grande école (CGE), membre également de la Mission étudiante, rassemble le réseau des communautés catholiques des étudiants en grandes écoles. Ce mouvement a effectué deux dépôts au CNAEF, en 2005 et 2007, qui couvrent l'activité du mouvement de 1957 à 2005. Chrétiens en Grande École est la suite d'Action Catholique en Grandes Écoles (1947-1967) et du Mouvement des chrétiens en Grande école (MCGE) (1967-1981). Ces documents sont communicables sous autorisation du Président du mouvement.

### **Autres mouvements de jeunesse catholiques**

Enfin, le CNAEF conserve également les archives d'autres mouvements de jeunesse qui, s'ils ne sont pas spécifiquement tournés vers le monde étudiant, comptent toutefois des étudiants parmi leurs membres. C'est le cas de la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) et de la Jeunesse indépendante chrétienne internationale (JICI), mouvements rassemblant lycéens, étudiants et professionnels appartenant aux milieux indépendants. Deux dépôts couvrant l'activité de la JIC de sa création, en 1935, à 2001 sont actuellement en cours de classement.

Le Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) est ouvert sur rendez-vous du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. 35 rue du Général Leclerc. 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél : 01 55 95 96 80. Courriel : cnaef@cef.fr 12 avril 2007

### **Fonds cités :**

- Secrétariats nationaux de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et de la Jeunesse étudiantes chrétienne féminine (JECF) (12 LA) (1929-1994). Inventaire par Kristell Loussouarn.
- Papiers d'anciens jécistes (32 LA) (1936-1968). Inventaire par Bernard Giroux.
- Aumôniers nationaux de la Compagnie de Jésus de la JEC et de la JECF (68 CO) (1928-1975). Inventaire par Sarah Gauthier.
- Mission étudiante (64 CO) (1942-2003). Bordereau établi par Kristell Loussouarn.
- Chrétiens en Grande École (31 LA et 38 LA) (1957-2005). Bordereaux établis par Kristell Loussouarn.
- Jeunesse indépendante Chrétienne (JIC) (11 LA et 35 LA) (1935-2001). Classement en cours.
- Jeunesse indépendante chrétienne internationale (JICI) (29 LA) (1945-2000). Bordereau de dépôt établi par le mouvement.

## *Il faut toujours (et encore) sauver les archives de la MNEF*

**Jean-Philippe LEGOIS, Robi MORDER**

Les archives de la MNEF sont toujours entre les mains du liquidateur, Maître Pellegrini. Alors que le dossier judiciaire ne peut concerner que les dix années antérieures aux poursuites, ces archives concernent les cinquante dernières années. Il n'y a donc aucune raison à ce que tout ce qui concerne la période de 1948 à 1988 demeure soustraite tant aux archivistes qu'aux chercheurs. De plus, la procédure pénale étant aujourd'hui terminée, plus rien ne s'oppose à la remise de ces archives à un service public d'archives.

Le GERME avait saisi, dès 2000, Maître Pelligrini, qui avait indiqué téléphoniquement qu'il voulait conserver ces documents encore utiles à la procédure judiciaire (cf. éditorial des *Cahiers du GERME*, n°18, deuxième trimestre 2001)..

Faut-il rappeler que la direction de la MNEF, avant sa dissolution, avait donné son accord pour le traitement scientifique des archives ? Faut-il rappeler que ces archives font bel et bien partie du patrimoine commun public et doivent être, à ce titre, accessibles à l'ensemble des citoyens ? S'agissant –en grande partie- d'une mission de service public, ces archives et leur devenir doivent être régies par la réglementation en vigueur pour les archives publiques et relèvent de la responsabilité de la direction des Archives de France.

Saisie par le GERME, dès 2002 (cf. article des *Cahiers du GERME*, n°22-23-24, décembre 2002), celle-ci n'a pas pu, pour l'instant, obtenir de meilleures dispositions, mais a confirmé, ces derniers temps, par écrit, à la Mission CAARME que ce dossier relevait de sa responsabilité. Nous appuierons évidemment toutes les démarches pouvant permettre de débloquer la situation.

En cette année de célébration du soixantième anniversaire de création du régime étudiant de sécurité sociale, la Mission CAARME a préparé des expositions et a, pour cela, sollicité l'accès à ces archives ; le liquidateur a finalement répondu expliquant qu'il ne possédait « que des archives comptables ». Or, nous savons qu'il détenait – car elles ont pu être exceptionnellement consultées par un étudiant – bien plus : procès-verbaux de conseils, listes de présence, documents. Alors, de deux choses l'une : soit le liquidateur ment, soit il a déjà liquidé – par destruction – des biens d'un organisme chargé d'une mission de service public. Dans les deux cas de figure, cela confirme nos craintes.

En ce soixantième anniversaire de la mutualité étudiante, ne doit-on pas, en effet, craindre que ces archives soient considérées comme une simple marchandise qui pourrait être vendue pour de simples raisons financières ? Ou jetées à la poubelle car sans valeur pécuniaire aux yeux des habitués des faillites d'entreprise ?

Nous ne comptons pas en rester là et, bien évidemment, nous restons à la disposition de toutes celles et tous ceux qui souhaitent, avec le GERME et le CME, éviter que soient dilapidés ces précieux éléments du patrimoine du mouvement étudiant, qui a besoin, encore plus que jamais, d'être sauvegardé et valorisé.

## DOCUMENTS

# *La création de la sécurité sociale étudiante et de la MNEF*

**Charles LEBERT**

Le texte ci-dessous est un témoignage recueilli par l'AAUNEF, à l'occasion des quarante ans de la création de la MNEF en 1988, du regretté Charles Lebert, décédé en 2003. Considéré comme le « père » de la sécurité sociale étudiante, Charles Lebert est né en 1923. A Rennes, il suit des études qui l'amènent au Doctorat en chirurgie dentaire, mais il suit aussi des études de lettres, et c'est au titre de délégué de la corpo des lettres de l'AGE de Rennes qu'il siège au congrès de Grenoble en 1946, congrès qui le porte au bureau, au sein duquel il va suivre de très près la mise en oeuvre de la Charte, afin que l'étudiant, travailleur intellectuel, ait droit à une « prévoyance sociale particulière ». Membre du bureau de l'UNEF jusqu'en 1950, et président d'honneur de la MNEF son intérêt pour la vie étudiante demeure puisqu'il siège dès sa création, en 1956 au Conseil d'administration du CNOUS, et ce jusqu'en 1963.

**Charles Lebert en 1993.**



## PRELIMINAIRES

Je n'ai pas le souvenir que l'on m'ait jamais disputé le privilège de bâtir un projet de sécurité sociale pour les étudiants, encore moins celui de la faire aboutir. Le congrès de l'UNEF (Pâques 1947) qui s'était tenu à Strasbourg m'avait demandé de préparer un projet, rien de plus. Le sujet semblait aride et d'un abord mal aisé. La documentation accessible était rare et les journaux réduits à quelques pages s'adonnaient à la polémique mais sans qu'on pût discerner aisément comment les attitudes se déterminaient.

Étienne Gout, directeur adjoint de la sécurité sociale, qui suivait avec sympathie les efforts

de l'UNEF, m'enseigna les rudiments indispensables. Mais il ne s'occupa jamais du projet.

Pour le reste, je me débrouillai. Fin septembre 1947, le projet que j'avais préparé fut voté à une majorité très convenable et sans problème par le conseil d'administration de l'UNEF

Avant d'en examiner l'esprit et la substance, il me semble utile de rappeler quelques connotations se rapportant à la période 1947/1948. C'est, je crois, ce qu'on appelle le contexte. Le contexte était calamiteux.

### I- Etat sanitaire des étudiants

Il y avait cinq ou six fois plus de tuberculeux chez les étudiants qu'on n'en dénombrait chez les jeunes appelés devant les conseils de révision. La tuberculose, maladie qui tuait, servait d'unité de mesure, à défaut d'autres éléments statistiques, pour apprécier l'état sanitaire d'un groupe. La malnutrition, née de la guerre, frappait tout le monde mais cette morbidité excessive tenait sa cause des conditions de logement et de travail très précaires que connaissaient les étudiants dont la famille n'habitait pas les villes universitaires. Enfin le niveau de vie était le tiers de ce qu'il est aujourd'hui.

### II- Quelques notations entièrement d'époque

\*Avis fréquemment placardé dans les restaurants universitaires jusqu'en 1959-51 : « Les repas qui vous sont servis représentent une alimentation "généralement" suffisante et équilibrée du point de vue calorique. Il y

manque seulement une petite quantité de calcium et de vitamines. Pour vous procurer ce complément alimentaire, il vous est conseillé de prendre dans la journée 1/4 de litre de lait sous quelque forme que ce soit et un ou deux fruits. »

\* Le pain : en juin 1948, trois mois avant le vote de la loi de sécurité sociale, un débat eut lieu à l'Assemblée Nationale : il y avait trop de son dans le pain, ce qui rendait les gens malades. On trouvait normal la présence dans le pain de son, d'orge, de maïs, de seigle et de carbonate de chaux ; on souhaitait seulement que le taux de blutage fût amélioré et que la ration quotidienne de cette mixture fût portée de 250 gr à 350 grammes.

Mais l'essentiel du débat fût consacré à cette irritante interrogation : y avait-il de la sciure de bois dans le pain ? La question fût posée, non par quelque trublion mais par le chanoine Kir, soutane au vent, député-maire de Dijon, indépendant paysan, celui-là même qui inventa le breuvage qui devait le rendre immortel. Il fut établi qu'on en saupoudrait les bruchons (je ne sais pas ce que c'est). Pour le reste, on n'en sut jamais rien.

\* Le pain et la tuberculose : là, on atteint le pathos. Il s'agit d'une proposition de résolution adoptée par la commission du ravitaillement de l'Assemblée Nationale (juin 1948). « Maintenir à 450 gr la ration de pain quotidienne pour les tuberculeux » en convalescence dans leur foyer. Il est très « difficile à l'heure actuelle de suralimenter les malades dans les établissements sanitaires, a fortiori, les malades en convalescence à la maison, en raison du prix élevé de la viande, du rationnement du beurre et du lait ». Donc, qu'on leur donne davantage de pain.

« Une telle mesure ne demandera qu'une quantité relativement faible de farines alimentaires » (!) Ainsi nous aurons montré que « nous avons le sens de la solidarité humaine » et les tuberculeux « verront, tant en réconfort moral qu'en aide matérielle, la sollicitude que nous leur aurons témoignée ».

Les étudiants n'avaient pas la qualité d'assurés. Toutefois, ceux dont les parents étaient assurés sociaux, avaient la qualité d'ayant-droit jusqu'à 20 ans. En cas de frais importants hospitalisation, longue maladie, le seul recours était l'assistance médicale gratuite. Les dossiers étaient soumis à des décisions individuelles après étude des ressources de l'étudiant et du patrimoine

familial. Les critères variaient selon le lieu de résidence qui servait de référence ; la ville valait mieux que la campagne où l'on était plus « regardant ». L'absence de prise en charge de ce que l'on appelle l'assurance maladie entraînait une sous-consommation des soins avec les conséquences graves que l'on imagine.

### III- Etat des finances publiques

Ce n'était pas la débâcle, mais cela y ressemblait.

\* Inflation de 50 % sur la période 1947/1948.

\* Au début de 1948 le franc avait été dévalué de 80 % par rapport au dollar. Début janvier 1948 : diminution autoritaire de 10 % de tous les crédits civils. L'économie escomptée s'était traduite par un surcroît de dépenses de 28 milliards du fait des dépenses budgétaires proposées par diverses lettres rectificatives. Pour lutter contre les abus, sport pratiqué par toute la classe politique, le gouvernement avait successivement créé la commission de la Hache puis la commission de la Guillotine. C'était leur nom. La détermination était jacobine et révolutionnaire. En fait, la hache supprima 50000 emplois, la guillotine 22000 dont beaucoup n'étaient plus occupés. D'ailleurs plus l'instrument était coupant, moins il tranchait. Aussi annonçait-on pour la fin de l'année 1948 le vote d'une loi des maxima qui bloquerait globalement toutes les dépenses. L'Assemblée nationale perdait - en fait - son privilège constitutionnel d'engager des dépenses.

De ce point de vue, la loi de sécurité sociale étudiante fut une course de vitesse puisqu'elle imposait des dotations budgétaires renouvelables. Cette disposition eût été rendue impossible deux mois plus tard.

### La sécurité sociale

Le grand projet avait dû être abandonné. Devant la dérobade des professions non salariées, il avait fallu renoncer à la généralisation de la réforme. Une campagne d'opinion s'était développée contre l'institution : « atteinte à la liberté d'exercice des professions médicales », « incidences insupportables sur les coûts industriels et commerciaux », « bureaucratie », « prodrome du totalitarisme ». La chaîne de solidarité était rompue et la réforme contestée.

Le financement de la sécurité sociale reposait sur les cotisations précomptées des salariés en activité. Les étudiants n'étaient pas reconnus comme travailleurs et ne recevaient

aucune rémunération. La Direction générale de la sécurité sociale resta en dehors de l'élaboration de la loi étudiante.

### **GRENOBLE 1946 LA CHARTE DE L'ETUDIANT**

C'est à Grenoble, au moment de Pâques 1946, que tout commença. L'UNEF y tenait son congrès annuel et tout le monde savait bien qu'on y débattrait d'un statut nouveau de l'étudiant. L'étudiant se définirait en tant que jeune travailleur intellectuel.

On pourrait s'étonner aujourd'hui que cent cinquante jeunes gens aient cru bon de se déplacer dans le Dauphiné à une époque de l'année où le temps est incertain, pour y proclamer solennellement des évidences. C'est que justement, pour le plus grand nombre, ça n'était pas évident.

Le monde étudiant en 1946 offrait la représentation d'une structure corporative très affirmée qui tenait sa raison d'être du rôle et de la place qu'on lui réservait dans l'Université. C'était « l'Université des maîtres et des étudiants ». Cela se déclinait même en latin, langue de l'exorcisme, lorsque certains s'avisèrent d'en rire.

La société étudiante était figée dans une relation le plus souvent respectée entre les enseignants et les étudiants. Mais elle n'était pas fermée. On accédait au groupe par privilège familial quand l'argent ne manquait pas et, lorsque les moyens étaient plus modestes, par le privilège très bénéfique d'avoir une famille consciente que toute promotion passait ordinairement par l'Université. La promotion par l'enseignement supérieur était une aventure individuelle à support familial. Et, si l'intérêt général pouvait par hasard y trouver son compte, c'est que le privilège universitaire de quelques-uns finissait bien par s'accompagner de retombées utiles pour tous.

Mais les pouvoirs publics se souciaient peu de donner l'impulsion nécessaire pour doter le pays d'un potentiel de formation qui permît de faire face à l'évolution de l'économie et de la société. Si la nécessité de l'investissement en biens matériels était tenu pour essentiel et encouragé, l'investissement intellectuel était abandonné à la pulsion affective des familles pour leur progéniture. C'est aussi que le monde politique n'accordait aucune attention particulière à la composition sociologique du monde étudiant, à son rôle, à ses droits et à ses obligations et pas davantage à la qualité et à la finalité de la formation universitaire

dispensée.

Le refus d'aborder ces problèmes privait de tout sens le concept même d'investissement intellectuel. Et si l'on investissait quant même, c'était comme par hasard et par, (?)

Tout pareillement, dans les associations d'étudiants, la vie s'organisait comme entre parenthèses en dehors de la vie de la vie de la Nation. La solidarité y était bien réelle et des solutions intéressantes étaient apportées aux problèmes matériels : restaurants des AG, service de location de chambres, fonds de secours, activités sportives et culturelles.

Mais l'éthique imposait de s'en tenir au traitement immédiat des difficultés rencontrées dans la vie quotidienne. On rejetait toute approche de thèmes plus généraux qui auraient pu expliquer ces difficultés et y remédier de façon durable. Il ne fallait pas « faire de la politique » ! L'art difficile d'organiser la vie collective sur des bases plus justes et plus harmonieuses était confondu à dessein avec les gesticulations de la vie politicienne.

On campait donc sur les positions hypocrites de l'apolitisme, forme la plus bornée du conservatisme. L'apolitisme était une attitude révérencieuse à l'égard des situations acquises et du savoir dispensé -fut-il dépassé- fort précautionneuse et intéressée au demeurant, dans la perspective de l'estampille universitaire. C'est ainsi que l'acquisition du savoir, tout comme l'organisation de la vie collective des étudiants s'ordonnaient comme en un lieu clos, situé à l'écart de l'évolution et des turbulences de la société civile. Nombre d'étudiants s'en accommodaient fort bien. Il y avait un consensus réel dans l'Université.

Face à cet état de torpeur, il fallait trouver les mots et accomplir les gestes qui donnent à une collectivité son identité. Ce fut le but de la charte de Grenoble. Les étudiants se définissaient comme des jeunes travailleurs intellectuels. Ils devaient donner à leurs revendications catégorielles un sens qui trouve son prolongement dans les préoccupations et les aspirations de ceux qui, comme eux, étaient jeunes, travaillaient, et refusaient de laisser leur intelligence en Jachère.

C'était le refus du corporatisme et l'ouverture sur la vie, une façon nouvelle de respirer. Il n'y avait pas de références dogmatiques et la doctrine du mouvement s'élaborerait "en situation" - comme l'on disait - à partir des

valeurs traditionnelles de liberté, de justice et de solidarité. Les limites de l'action seraient celles- que l'UNEF pourrait supporter sans rompre son unité. En pratique l'UNEF interviendrait dans les domaines suivants (à titre d'exemples) :

- jugement de valeur à porter sur le budget du ministère de l'Education Nationale à tous les niveaux d'enseignement - et évidemment sur les aptitudes de l'heureux titulaire du Ministère.

- Adaptation des structures de l'enseignement, afin d'ouvrir un accès toujours plus large à l'instruction, à la culture, à la formation.

- Urgence absolue de procéder à une démocratisation de l'enseignement supérieur, condition essentielle au développement du pays.

- Adaptation de la formation universitaire aux exigences des progrès de l'économie.

- Statut garantissant aux étudiants des conditions de vie convenables puisque - pour une grande part - l'investissement intellectuel du pays se faisait à travers eux.

- Défense des libertés universitaires

- Lutte anticolonialiste

- Relations avec les étudiants du monde

etc...

Naturellement, nous fûmes dénoncés comme une bande d'iconoclastes.

La charte de Grenoble ne fut votée qu'à une courte majorité. Nous allions, dès lors, nous habituer à vivre de majorités de fortune. Politiquement minoritaires, nous n'avons jamais renoncé à avoir raison.

On peut retenir quelques noms du congrès de Grenoble : Paul Bouchet, Président de AG de Lyon. Il fut le grand artisan de la Charte. Actuellement conseiller d'Etat. Pierre Trouvat, président de l'AG de Toulouse. Il fut élu à Grenoble président de l'UNEF. Réélu, c'est à ce titre qu'il devint le premier président de la MNEF J'entrai dans son bureau à Grenoble. Je l'ai fréquenté plusieurs années. S'est révélé cohabitable. Nous cumulons tous les deux les présidences d'honneur de l'UNEF et de la MNEF Actuellement : avocat à vocation internationale. Jean-Marie Lustiger, président de la Fédération des groupes d'études de lettres à la Sorbonne. Actuellement : Cardinal archevêque de Paris. Marcel Colombet, président de l'AG de Grenoble.

Ancien des brigades internationales pendant, la guerre d'Espagne - condamné à mort par la tuberculose, il passa le temps qui lui restait imparti à se préoccuper de ceux qui avaient un avenir. C'était un copain.

Tout ce beau monde allait d'ailleurs se planter magistralement au congrès de Nice (avril 1948) quand il fallut, en catastrophe, retirer de l'ordre du jour le projet de sécurité sociale. Car c'est bien de cela que nous allons parler maintenant.

### **LE PROJET SECURITE SOCIALE DE L'UNEF**

Il était fondé sur une nécessité : substituer à l'absence de toute protection sociale, mal tempérée par les aléas du recours à l'AMG, la protection de l'assurance et de la solidarité (en l'occurrence les prestations en nature des assurances maladie, longue maladie, maternité). Il reposait sur un principe : l'étudiant devait entrer dans le système en tant qu'assuré (et non pas, par quelque biais comme ayant droit). Il convenait donc que sa qualité de travailleur fût reconnue et à ce titre sa qualité d'assuré social. La nécessité, tout comme le principe, procédaient de la charte de Grenoble et par conséquent du simple bon sens.

Il ne restait plus qu'à raccorder tout cela à la conjoncture politique financière et sociale.

Voici donc ce projet (fin septembre 1947) dans tout son pragmatisme et son ignorance de la tradition administrative. La totalité de ses dispositions fut reprise dans la loi du 23 septembre 1948. Il y eut quelques adjonctions, mais rien n'en fut retranché. Il devait, chemin faisant, au mois de juin 1948, être enrichi par l'introduction de la gestion mutualiste.

I) Les étudiants devenaient assurés sociaux en leur qualité, reconnue de travailleurs et non pas comme bénéficiaires d'on ne sait trop quoi.

II) La sécurité sociale des étudiants devrait être intégrée au régime général et non pas constituer une quelconque structure flottante - on disait autonome - coupée de tout.

III) Les étudiants bénéficieraient des prestations en nature des assurances maladie, longue maladie et maternité.

IV) Les ressources des étudiants se situant au niveau de celles des économiquement faibles, la cotisation - indispensable en son principe - serait fixée à hauteur des précomptes s'appliquant aux salaires garantis les plus

faibles et correspondant aux prestations du régime.

Et cela, tant que, par l'instauration d'une allocation d'études, ou par tout autre moyen, leurs conditions matérielles de vie ne seraient pas améliorées.

Les rapporteurs à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République parlent de « cotisation symbolique ». Si l'on veut...

V) Participation de l'Etat au financement.

L'assurance se substituant à l'assistance - dont bénéficiaient très éventuellement les étudiants, il « suffirait » de reporter les crédits de l'AMG sur une ligne budgétaire fixant la contribution de l'Etat. Le délabrement des finances publiques imposait que ça ne coûte rien : cela ne coûterait donc rien. Bien sûr, tout cela n'était que du bavardage, car il n'existait nulle part dans les documents financiers de l'Etat ou des communes, la moindre mention de crédits AMG spécifiquement attribués aux étudiants. Comme les données statistiques étaient nulles, il importait d'y substituer une évaluation prestigieuse. Ce fut le Dr Douady qui s'en chargea, il était à la fois le directeur de la Fondation du sanatorium des étudiants et le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire. Le chiffre de 230/240 millions fut retenu comme étant l'équivalent des crédits AMG. L'origine administrative du chiffre ainsi que le label de Douady interdirent toute contestation. On oublia qu'il était fondé sur le bricolage et l'imagination. Admis par tous, il devint très populaire.

Des esprits aussi distingués que Faucon, qui suivait la réforme pour Depreux et Ségelle, rapporteur à l'Assemblée, trouvaient tout cela juste et bon et par conséquent véritable. Je finis moi-même par m'en persuader.

Puisque l'inflation était galopante, il fallait que la contribution de l'Etat fut indexée.

Le ministère des Finances ne voulait pas en entendre parler. J'imaginai donc un système d'indexation tel que le gouvernement serait contraint de fixer lui-même l'indexation à laquelle il voulait échapper. C'était très simple :

Le prix de journée de la Fondation du sanatorium des étudiants était fixé par arrêté préfectoral donc par décision gouvernementale. Cet établissement de réputation internationale était un des ornements les plus flatteurs de l'Université française. Son prix de journée, sous peine de

scandale national, ne pourrait que tenir compte du coût réel des soins médicaux et des rémunérations du personnel. Il suffirait donc d'indexer le montant de la dotation budgétaire de l'Etat sur les variations constatées de ce prix de journée. L'Etat s'indexerait tout seul, sans échappatoire possible. Tout ce montage tenait de la farce pour qui connaît la rigueur de la tradition budgétaire.

Ainsi donc, l'Assemblée nationale souveraine s'obligerait chaque année à fixer la dotation destinée à la sécurité sociale étudiante en tenant compte des seuls péripéties de gestion d'un organisme privé dirigé par une équipe de médecins. Tout cela aurait dû capoter cent fois devant les commissions du Parlement saisies au fond ou pour avis (il y en avait 6) ou devant le Conseil de la République (saisi une fois) ou l'Assemblée nationale (saisie deux fois). Or, après des péripéties rocambolesques que je rapporterai, toute cette pièce mottée devint le paragraphe b de l'article 5 de la loi.

Faucon, dont je viens de parler, était professeur de khâgne et Ségelle était médecin. Ni l'un ni l'autre n'avaient l'esprit encombré par les superstitions du formalisme budgétaire. Et puisqu'il était juste que l'effort de l'Etat prît en compte l'inflation, ce système d'indexation en valait bien un autre. Quant à moi, je trouvai qu'il y avait du génie là-dedans.

Madame Devaud, rapporteur du Conseil de la République, trouva la plaisanterie drôle mais sans avenir. Elle préférait que la dotation budgétaire de l'Etat fût fixée à 50 % des dépenses du régime. C'était simple et en plus, on prendrait en compte l'augmentation prévisible du nombre des étudiants. Elle avait raison, mais nous n'avions pas tort : les 240 millions présentés comme un simple transfert de crédit avaient l'avantage de ne rien coûter. C'était faux mais il était admis que c'était vrai. A une époque où il n'y avait pas un centime en caisse, le mirage de la gratuité fut l'argument décisif.

Dégagés de toutes contingences, admis et reconnus par tous, les 240 millions avaient acquis une existence autonome. Ils marchaient tout seuls. L'indexation suivait.

VI) Financement complémentaire, contribution du régime général de sécurité sociale.

Pour les dépenses non couvertes par la cotisation des étudiants et par la dotation



budgétaire de l'Etat, le projet initial de l'UNEF faisait appel au régime général de sécurité sociale.

L'argumentation était à peu près celle-ci : à moins de s'abandonner au malthusianisme il était évident que le développement économique du pays imposait la démocratisation de la société étudiante et que des perspectives nouvelles de culture et de formation devraient s'offrir à beaucoup de ceux qui n'avaient pas encore accès à l'université. Il n'était pas question d'élever le seuil des difficultés de tous ordres auxquelles se heurteraient les nouveaux arrivants : la cotisation à la sécurité sociale des étudiants devraient se situer à un niveau modeste.

Mais, la situation sanitaire des étudiants appelait des solutions immédiates et la dégradation des finances publiques limitait la contribution de l'Etat. Certes, on pouvait exiger bien davantage mais c'était prendre le risque de renvoyer le projet aux calendes grecques.

Nous demandions donc au régime général d'assurer une sorte de relais.

Mais nous n'arrivions pas les mains vides. Le constat de l'UNEF sur la dénonciation de l'enseignement supérieur ne pouvait que favoriser très rapidement la promotion sociale. L'UNEF souhaitait aussi que le régime étudiant fût intégré au régime général qui symbolisait pour nous la notion de solidarité dans une société en développement. Elle prenait ses distances à l'égard de toute construction « autonome ».

Enfin, on ne pouvait bâtir un régime de sécurité sociale sans la coopération motivée du corps médical. Les étudiants qui se destinaient aux professions médicales pourraient accéder à une expérience directe et personnelle de la sécurité sociale. Ce serait une riposte intelligente qui se développaient dans les sphères mandarinales et *circumvoisines*. Et, si ce montage semblait un peu hétéroclite, cela tenait à la qualité de nos projets auxquels les structures actuelles de la Société n'étaient pas adaptées. Mais, je le répète, nous n'arrivions pas les mains vides.

Les premières adhésions au projet de l'UNEF furent celles de trois syndicalistes : Texier et Michel (tous les deux pour FO) président et directeur de la FNOSS - et Théo Braun - l'actuel ministre du gouvernement Rocard - qui y représentait la CFTC. (qui regroupait alors l'actuelle CFTC plus la CFDT). La CGT ne se joignit jamais à eux.

## VII) Gestion du régime

Le projet initial de l'UNEF prévoyait la création de sections universitaires du régime général. Nous demandions que ces sections soient contrôlées par un conseil d'administration où « les organisations syndicales d'étudiants les plus représentatives » occupaient au moins la moitié des sièges. Cette formulation traditionnelle désignait les AG et l'UNEF. En octobre 1947, l'idée de la création de la mutualité étudiante n'avait pas encore été évoquée.

### NAEGELEN

En octobre 1947, le ministère de l'Education nationale était occupé depuis trop longtemps déjà par un socialiste : Marcel Edmond Naegelen qui ne devait libérer la place qu'en février 1948 pour aller gouverner l'Algérie. Le personnage était inconsistant. Il avait délégué deux Corses de son cabinet pour suivre les problèmes étudiants : ils s'employèrent à ne rien faire. Il avait laissé une très mauvaise impression à Trouvat venu l'entretenir du budget de l'Education nationale : l'homme lui semblait exercer sa fonction au jour le jour, sans perspectives, soucieux avant tout d'éviter les accidents de parcours, besogneux et paniquard.

Trouvat décida de se l'offrir. Il allait lui causer du budget de l'Education nationale et devant plusieurs centaines de personnes pour le mettre à l'aise. On honorait ce jour-là, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la mémoire de Jean Zay qui avait été le grand ministre de l'Education nationale dans le gouvernement du Front Populaire en 1936. Naegelen présidait entouré de Léon Blum, Paul Reynaud, Edouard Herriot, Louis Jovet et Pierre Trouvat, représentant les étudiants de France. Tous lurent leur texte, à l'exception d'Herriot et de Trouvat qui intervint tout à la fin. Mais cela faisait partie du spectacle, car il avait une grande expérience des improvisations préparées à l'avance. Le grand amphithéâtre était bourré d'étudiants. Trouvat avait bien travaillé son introduction. Il y avait là dedans du respect pour Jean Zay, de l'admiration pour l'oeuvre accomplie, de l'émotion, et aussi une pointe de familiarité et d'amitié comme s'il l'avait connu personnellement, ce qui n'était pas le cas.

Tout cela était fort bien venu mais les choses se gâtèrent quand Trouvat se mêla d'établir un parallèle entre l'oeuvre de Jean Zay et les

modestes performances de ceux qui oubliaient d'être ses continuateurs. Dans une langue très châtiée, il usa de tous les procédés de la rhétorique classique, de la litote impertinente à l'allusion assassine. La salle lui fit un triomphe. On l'applaudit debout au moment de l'envolée finale. La cérémonie, qui se devait d'être commémorative et quelque peu funèbre, se termina en kermesse. Naegelen ne savait plus s'il conduisait le deuil de Jean Zay ou ses propres funérailles. La retransmission était assurée en direct par la radio nationale. Le scandale fut énorme.

Dans ces conditions, essayez donc d'expliquer à deux Corses rendus extrêmement méfiants que les étudiants étaient de jeunes travailleurs - idée que ces méritants insulaires trouvaient bizarre - et qu'ils avaient besoin de la sécurité sociale.

Vers la fin de l'année 1947, je fis la connaissance de Mme Marcelle Devaud, vice-présidente du Conseil de la République - c'est ainsi que l'on appelait le Sénat. Mme Devaud avait une grande disponibilité d'esprit et les clivages politiques lui semblaient quelque peu dérisoires. Seuls l'intéressaient les problèmes réels et les solutions concrètes. Dès qu'elle avait arrêté ses choix, elle s'y fixait avec un acharnement patient. Elle appréciait beaucoup l'entière liberté d'action qu'on lui laissait dans la petite formation politique à laquelle elle appartenait : le Parti républicain de la liberté. C'est ainsi qu'en travaillant avec l'UNEF, l'occasion lui fut offerte souvent de choquer la « sensibilité » de ses amis politiques. Cela ne l'affectait pas le moins du monde et ne limitait en rien la poursuite de ses initiatives.

Mme Devaud était mère de six enfants et Mr Devaud était professeur de philosophie - elle tira profit de cette situation privilégiée pour se fabriquer une philosophie de la jeunesse. Pour elle, les jeunes devaient se voir offrir le plus possible de responsabilités dans un très large espace de liberté. Ils devaient être aidés mais ils leur appartenait d'assumer les risques d'erreur et de chute. Risques tenus pour négligeables : quand on tombe, on se relève, on essaye de comprendre et on recommence. Tout cela était très tonique et très sain.

Les relations étaient très faciles avec elle : nous avons toujours parlé, bavardé. Je ne lui ai jamais présenté un dossier ou même une note. C'est ainsi qu'un jour elle m'a donné l'idée de la mutualité étudiante. Comme c'était une très bonne idée - qui ne fut pas

trop mal mise en pratique - elle en conçut une fierté bien légitime.

### **LE CONGRES DE NICE (PAQUES 1948)**

Nous allions frôler la catastrophe. Beaucoup de délégués des AG avaient été sensibilisés par les campagnes de presse dirigées contre la sécurité sociale. Nous n'avions pas perçu du tout l'ampleur du risque. L'un d'eux inventa une formule absurde « La sécurité sociale allait enchaîner les étudiants au corbillard des libertés ». La plupart ne savaient pas trop ce qu'était la sécurité sociale, mais « le corbillard des libertés »...

Nous pensions obtenir un vote très large en faveur de l'intégration des étudiants dans la sécurité sociale. Or, l'in vraisemblable était en train de se produire : nous ne contrôlions plus rien. Trouvat eut le bon réflexe : sous le prétexte de réétudier le projet, il évita un vote défavorable en le retirant de l'ordre du jour. Tout continuerait comme avant. Et si tout allait bien, ça leur ferait une surprise à l'arrivée. Voilà tout.

Depreux vint assister à la dernière journée du congrès de Nice. Les caricaturistes avaient popularisé ses traits, donnant de lui l'image d'un bouledogue placide et bon enfant. Bien sûr, il se présenta devant le congrès avec sa tête de tous les jours et ce fut, pour tout le monde, comme des retrouvailles avec quelqu'un que l'on connaissait bien. Il se montra comme il était : très simple, amical, direct, bourru, réservé. Il se garda bien de faire un discours. Il organisa une sorte de causerie et comme il avait des idées et le talent qu'il faut pour qu'on s'en aperçût, il fut très applaudi. En retour la maturité politique des étudiants fut appréciée comme il convenait.

### **LA PROPOSITION DE LOI DU MRP**

Le 20 avril 1948, le Mouvement républicain populaire (120 députés). déposa une proposition de loi fort étrange mais chargée de signification. Il s'agit d'un projet tendant « à organiser la sécurité sociale des étudiants » mais en dehors du régime général par le biais d'une structure autonome créée pour l'occasion. Le prétexte en est que la situation des étudiants étant particulièrement, on se doit de concevoir une structure particulière. Le financement du régime est supporté par les régimes autonomes vieillesse des professions commerciales artisanales, libérales, etc... et par l'assurance vieillesse du régime général. Les différentes caisses seraient mises à contribution en

fonction des projets de carrière des étudiants et donc au prorata de leur destination professionnelle supposée.

L'article 7 du projet prévoit que chaque caisse étudiante est administrée, sous la présidence du secteur, par 15 membres :

- Le recteur et quatre membres nommés par les ministres de l'Éducation nationale et de la sécurité sociale, sur proposition du recteur.

- 5 représentants des étudiants.

- 5 représentants des organismes de retraite finançant le projet.

Tout était limpide. Les auteurs véritables du projet du MRP (démocratie-chrétienne) n'étaient pas quelques députés conduits par Viatte mais deux hauts fonctionnaires de l'éducation nationale ; le Dr Douady, directeur du sanatorium des étudiants et de l'hygiène scolaire et universitaire, et Alfred Rosier, directeur national des œuvres universitaires. Ces deux gaillards étaient des hauts fonctionnaires fort estimables et dont l'action était guidée par le souci de l'intérêt général. Mais ils étaient portés l'un et l'autre à penser qu'ils avaient vocation à en être les interprètes et qu'il leur revenait donc de se donner les moyens de leur ambition.

Leur œuvre était considérable regroupant par des moyens variés les restaurants et cités universitaires, le BUS, le BUIC, l'OSSU, l'OTU, l'hygiène scolaire et universitaire, la médecine préventive, le sanatorium des étudiants etc... et ils envisageaient d'étendre leurs compétences à toutes les œuvres scolaires. C'était un magma de services publics gérés en marge des administrations, c'étaient des associations, une fondation que sais-je..., une sorte de holding avec participations croisées mais où ils régnaient de toute leur influence. Quant aux étudiants, ils étaient là, on les consultaient, on causait avec... mais ils n'avaient guère part aux décisions. Si la sécurité sociale des étudiants s'intégrait dans le régime général, elle allait s'égarer en dehors de leur zone d'influence, les structures de la sécurité sociale ne se prêtant pas à leurs exercices philanthropiques et entrecroisés.

Relisez l'article 7 : les recteurs se réservent un tiers des membres du conseil d'administration. A quel titre ? Les deux ministres n'ont que le droit de contresigner les propositions du recteur : l'effronterie du libellé désignait l'auteur : Alfred Rosier. D'autant plus que dans toutes les

constructions de nos « associés », les recteurs ne faisaient que de la figuration et n'avaient pas plus d'autonomie qu'on n'en laissait aux deux ministres.

En fait, cela voulait dire qu'un tiers du CA du régime « autonome » serait contrôlé directement par Rosier et Douady. Le régime général de sécurité sociale disposerait de 2 ou 3 représentants sur 15. Si bien qu'avec les représentants des caisses autonomes de retraite et l'appoint d'un seul étudiant, l'association contrôlerait tout.

Naturellement, il s'agissait d'un projet « en marge » animé par des hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale. Ni Depreux, ni Faucon, ni Segelle n'avaient été mis dans la confidence. C'était pour eux le projet du MRP. Le gros risque que comportait ce projet extravagant était qu'un débat préalable ne vînt à s'instaurer : le régime étudiant doit-il être intégré du régime général ou doit-il devenir une caisse autonome ? Il y avait des amateurs pour ce genre de débat. Et pour peu que le préalable apparût insoluble, c'est tout le projet qui pouvait être renvoyé à la suite...

Le projet Viatte n'était pas acceptable pour Segelle... Il fallait désamorcer toute l'affaire : je m'adressai à Raymond Cayol qui appartenait au même groupe que Viatte et qui était tout acquis aux thèses de l'UNEF. Viatte qui était réticent vis-à-vis du régime général ne souhaitait nullement poser de façon solennelle l'alternative régime général/régime autonome, et cela d'autant moins qu'il souhaitait sincèrement le vote rapide d'une loi de sécurité sociale étudiante. Cayol sut le rallier sans heurte au projet de Segelle. Il ne fut même pas nécessaire d'évoquer le nom des commentateurs.

Les duettistes se retrouvèrent au tapis. Douady n'insista pas mais Rosier persévéra. Il y a dans la loi du 23 septembre 1948 un certain article 8 qui ressemble à une poignée de cheveux dans le potage... Et puis, une fois la mutuelle créée, il s'ingénia à proposer des structures en forme de passerelles entre les œuvres universitaires et la MNEF.

Certains qui n'avaient pas bien compris, (?) plus qu'il n'est décent.

Pour en finir, je dus expliquer à Rosier ce qui était arrivé au projet Viatte et pourquoi. On ne parla plus jamais de passerelles.

En 1955, toutes les œuvres universitaires furent regroupées dans un établissement public : le Centre national des œuvres universitaires. Un CA de 22 membres

administrait le CNO, 11 représentants de l'Education Nationale, 5 représentants de l'UNEF, 1 représentant de la MNEF et 5 personnalités nommées par le ministre sur une liste proposée par l'UNEF et la MNEF : Bouchet, Faucon, Delorme, Gau et moi. Nous y restâmes jusqu'au sabotage du CNO par Christian Fouchet (1963). Mais, dès notre entrée en fonction, nous dûmes nous résoudre à souhaiter que Rosier ne s'occupe plus des oeuvres universitaires... et c'est ce qu'il advint.

### LA PROPOSITION DE LOI DE GARAUDY

au nom du Parti communiste (21 Mai 1948).

Ce n'est pas Garaudy qui décidait mais André Tollet qui portait les casquettes jumelles de la CGT et du PC. J'étais allé voir Garaudy, Giovoni et Cogniot fin 1947 mais tous m'avaient renvoyé à Tollet.

Je me souviens de son effacement mal dissimulé quand je lui déclinai, comme le voulait ma religion, que l'étudiant était un jeune travailleur intellectuel. C'est que le Parti entendait fixer le sens et l'usage des mots-clé de la vie collective : (République, Démocratie, Indépendance nationale, Paix, Travailleurs etc...), tous ces mots, par accaparement sémantique, perdaient leur acception courante pour n'être plus que les représentations déformées que leur imposait l'idéologie.

Le terme de « travailleur », plus que les autres, était un label réservé. Le Parti Communiste était « le » parti des travailleurs. Pour Tollet, l'énoncé même de la Charte de l'étudiant tenait de la provocation et du blasphème. Pour moi, les étudiants étaient des travailleurs parce qu'ils travaillaient et que ceux qui travaillent sont des travailleurs. Cela n'avait pas à être discuté et c'est bien pour cette raison que toute discussion avec lui devenait impossible.

Et, puisque Tollet décidait pour le parti, le mieux est de le lire dans le texte (*Clarté*, journal des étudiants communistes du 5 février 1948).

Sous un chapeau, « le Quartier Latin est-il un monde à part ? », le mot d'ordre du jour sur trois colonnes en gros caractères : **UNION DES BLOUSES ET DES REDINGOTES.**

Voici le choix et les définitions du parti.

\* L'étudiant est-il un travailleur ?

- « Je pense que la qualité de travailleurs ne peut même pas leur être refusée ». (Bien sûr

puisque nous refusions aux camarades le droit d'en décider. La formulation est amusante.)

- Mais la dérive est immédiate.

Le stéréotype réapparaît de « l'étudiant fils à papa, trafiquant, pour qui la qualité d'étudiant n'est qu'une façade pour l'entourage ou pour la justice ». (Nous allions amener les camarades à s'exprimer plus correctement : voir leurs propos lors des débats de la loi).

\* La sécurité sociale pour les étudiants.

- « Les étudiants, ayants-droit d'assurés, bénéficient, dit-il, de la sécurité sociale 7 à 25 ans. Donc pas de problème ». (Si, bien sûr, puisqu'il s'agit de 20 ans et non pas de 25 ans).

Pour les autres étudiants, il propose que l'on modifie, avec l'appui de la CGT, les ordonnances de 1945, afin de leur donner accès à l'assurance volontaire. C'est souple, intelligent et peu coûteux : en effet les cotisations à l'assurance volontaire sont égales à la somme des cotisations salariées et patronales. Le système en outre, est facultatif. Le « projet » du PC est en fait une fin de non recevoir.

\* Les étudiants sont-ils une classe ou une catégorie ?

Hélas, la réponse ne peut pas être apportée. Mais les étudiants sont jeunes, les jeunes ouvriers aussi. Donc qu'ils se rassemblent contre le plan Marshall « unissant les instincts communs des masses laborieuses et des étudiants ». (Et Tollet propose de communier dans le souvenir de Jules Valles qui vers 1875 chantait l'union des blouses et des redingotes). Le titre de cet article est très révélateur du refus de prendre en compte les réalités de la vie en 1948. Tout ce qui se rapporte aux faits est faux ou faussé ou déformé. L'élargissement final où les travailleurs ne sont plus que des masses laborieuses guidées par leurs instincts est un morceau d'anthologie de la langue de bois.

Je retournai voir André Tollet deux mois après la parution de cet article. Je lui représentai que Depreux et Segelle avaient pris position pour la SFIO, Mme Devaud pour le RPF, Texier et Théo Braun pour FO et la CFTC. Une spirale ascendante se dessinait en faveur de l'intégration des étudiants dans la sécurité sociale et de leur reconnaissance en tant que jeunes travailleurs intellectuels.

Tactiquement, Tollet allait décider de tout

revoir de ses positions initiales. Ce fut le projet Garaudy. Il avait fallu six mois pour en arriver à cette émouvante conversion. La récitation de Garaudy marque tout de même une certaine hésitation. « Les étudiants sont des travailleurs car l'UNEF a affirmé cette conception nouvelle du rôle et de l'utilité des étudiants ». Enfin... Deux ou trois mois plus tard, au cours des débats parlementaires, les propos tenus par les communistes sont très convenables et conformes à l'éthique de Grenoble.

Quatre mois après le vote de la loi de sécurité sociale étudiante, *Clarté* voulut bien reconnaître que j'avais été « l'homme de la sécurité sociale » avant de me jeter quelques semaines après dans les poubelles de l'histoire.

Nous voterons tout de même une redingote d'honneur pour le camarade Tollet.

### LE GROUPE DE PRESSION DE L'UNEF

La sécurité sociale des étudiants a aussi traîné dans les bistrotts - chez Capoulade, au bas de la rue Soufflot, à l'heure du café, après le repas de midi, se retrouvaient une vingtaine de copains aux activités aussi diverses qu'indéterminées. On venait là pour y examiner « la conjoncture », c'est à dire l'actualité sous tous ses aspects, avec une prédilection pour le spectacle qu'offrait la vie politique. Il y avait des bavardages de bistrot mais aussi des prises de parole. On se levait pour refaire, sur le monde parodique, les discours des personnalités politiques. Dans les circonstances difficiles de l'époque, la politique était le plus court chemin pour entrer en contradiction avec soi-même et avec les principes que l'on défendait

Les tables et les bancs voyaient s'apporter dans le désordre de jeunes avocats, un précepteur des enfants du banquier Dreyfus, le directeur du *Bulletin officiel de l'Education nationale*, un ancien gardien de phare, un adepte des ballons dirigeables, un fonctionnaire qui « gérait » trois chars pris à l'ennemi en 1917, un dessinateur de cyprès, des thuriféraires du lettrisme et un chef de division de l'URSSAF, admirateur inconditionnel de Monseigneur Jacques Bénigne Bossuet. Celui-là apportait le secours de l'éloquence sacrée à la glorification de l'action politique de Guy Mollet. Mais ça n'empêchait pas les sentiments : c'étaient en effet des militants de la sixième section de la SFIO à Paris qui

donnaient le ton.

C'est au milieu de toute cette équipe que je fis la connaissance de Tchigik. C'était une espèce de cosaque qui exerçait là profession de sténographe à l'Assemblée. Sa préoccupation du moment était de revendre au meilleur prix une Georges Irat décapotable, modèle 1933. Cette voiture devait accéder aux plus hautes destinées car Trouvat finit par la lui acheter : elle devint la première voiture de fonction de la MNEF. C'est d'ailleurs là-dedans que nous avons failli crever de froid en allant installer la section de Rouen : la capote ne s'adaptait pas à la carrosserie.

Tchigik était capable de prendre n'importe quel texte à n'importe quelle vitesse. Il avait de l'orthographe et de la syntaxe. Il connaissait très bien la procédure parlementaire dans ce qu'elle a d'essentiel, c'est à dire dans l'usage que l'on en faisait.

C'est chez Capoulade qu'il me dispensa son enseignement.

Il m'apprit que les propositions de loi - textes d'origine parlementaire - étaient des textes fragiles qui traduisaient la bonne volonté des parlementaires mais surtout le refus du gouvernement de prendre les initiatives correspondantes. C'étaient souvent les mêmes partis qui pratiquaient la rigueur au gouvernement et le laxisme à l'Assemblée. Mais quand le gouvernement sifflait la fin de la récréation, personne ne tenait de conférence de presse.

On organisait l'enterrement et il y avait, selon les observateurs, quatorze façons de couler, une proposition de loi sans qu'on puisse savoir à qui s'en prendre : invention de préalables, dépôt de contre-projet, demande de complément d'information, nécessité de coordonner l'action, d'assurer la liaison, absence de rapport, non publication du rapport, absence du rapporteur, disparition du rapporteur... Si le texte arrivait en séance publique, le gouvernement grâce à la complicité de certains membres de la commission des finances faisait déposer des amendements. Il fallait alors se prémunir contre le très joli coup dit « de la cascade » qui vous défigurait un projet en trente secondes.

Seule bonne nouvelle : un projet de loi - texte d'origine gouvernementale - ne connaissait souvent qu'un maître d'oeuvre : le ministère des Finances. Avec les propositions de loi - textes d'origine parlementaire - l'initiative

changeait de camp. C'est ainsi que, par la loi de sécurité sociale, c'était la commission du Travail et de la Sécurité sociale qui était saisie au fond. Les commissions de l'Education nationale et des Finances n'étaient plus saisies que pour avis. Ainsi donc la réforme à laquelle je travaillais se construirait à partir de la commission du Travail et de la Sécurité sociale. Le rapporteur et le président organisaient le rythme des travaux, élaboraient les textes assuraient la diffusion de l'information et la transmission aux autres commissions. Ils intervenaient aussi pour amener le projet en discussion devant l'Assemblée. Le ministère des Finances en était réduit à suivre un processus dont il ne maîtrisait pas l'élaboration.

C'est alors qu'un jour de mai 1948 Tchigik me proposa d'entrer au service sténographique de l'Assemblée.

Je pourrais obtenir un bureau dans l'hémicycle au pied du perchoir. Toutes les informations concernant la bonne marche de mon projet, je les trouverai sur place - et pas ailleurs - auprès de Thomas, secrétaire administratif de la commission et de Beugniez son président. Ce qui était intéressant ne s'apprenait pas par téléphone ou par lettre, encore moins par la presse. Il fallait être là.

Je ne connaissais rien à la sténographie - c'est justement cette intéressante particularité qui m'avait valu d'être remarqué. Le fils du chef de service devait entrer à la sténographie en octobre et il fallait lui chauffer la place jusque là. Moins j'en saurais et plus il me serait difficile de m'accrocher, si l'envie m'en prenait. Tchigik me présenta au responsable du service et se porta garant de mon incompetence - le chef me demanda si je savais lire et écrire - je répondis que je savais. Il me fit remplir une fiche ; je surmontai aisément l'obstacle. Mon niveau d'alphabétisation fut jugé conforme à l'intérêt dit service.

On me chargea d'établir le sommaire des séances. Les sténographes qui rendaient compte à la lettre des débats de l'Assemblée tournaient les uns, toutes les trois minutes, les autres tous les quarts d'heure. Comme ils remplissaient une tâche difficile, ils travaillaient debout.

Moi qui ne servais à rien, j'avais un bureau avec un huissier pour faire mes courses dans l'hémicycle. J'étais installé au pied du

perchoir, immédiatement à droite en entrant ou à gauche en sortant, comme on voudra. Il y avait devant moi une aire de quelques mètres carrés qui était un des endroits les mieux fréquentés de Paris. Beaucoup de députés venaient là pour prendre la température de la salle des séances. Ils restaient debout quelques minutes et souvent renonçaient à rejoindre leur place. On se saluait, on échangeait quelques mots et l'on ressortait. C'était un lieu de détente, un espace réservé à la flânerie. Le va et vient était incessant. Il y régnait une animation de bon ton.

L'emplacement de mon bureau marquait aussi la limite au delà de laquelle le personnel de l'Assemblée n'avait plus accès à l'hémicycle. C'est là que je rencontrai souvent Thomas, qui était un copain de Tchigik et 7 me fit connaître son président Beugniez.

Celui-ci avait une âme de franc-tireur et était un homme d'une grande loyauté. Dès qu'il eut compris que je ne poursuivais aucun but personnel et que, seul, le vote de la loi de sécurité sociale m'intéressait, il promit de m'aider. Il ne savait pas où ça allait le mener.

Dans le courant de juin, je fus appelé à deux reprises devant la commission du Travail et de la Sécurité sociale pour y exposer le point de vue de l'UNEF. Je quittai donc ma livrée de sténographe amateur pour endosser l'habit de lumière du syndicaliste étudiant.

La situation géographique de mon bureau était telle qu'on apprit très vite ma double appartenance : c'était-le cas de tous les députés dont l'opinion m'intéressait, ceux que j'avais rencontré depuis quelques mois et les membres de la commission du Travail et de la Sécurité sociale. J'expliquai qu'il y avait beaucoup de groupes de pression à l'Assemblée et que nous sacrifiions à la mode.

Si j'étais tout seul c'est qu'on n'avait pas les moyens d'être plusieurs. Je faisais de la présence active.

Thomas et Beugniez me tinrent informé de tout ce qui concernait l'élaboration de la loi. Le ministère des Finances ne s'opposerait pas à la discussion devant l'Assemblée mais je savais sur quel point ils feraient intervenir des députés et dans quel sens. Je savais que Depreux et Daniel Mayer ministre du Travail et de la Sécurité sociale, souhaitaient le vote rapide de la loi mais que la direction générale de la sécurité sociale trouvait le projet

farfelu. Je savais les pressions venues de l'Education nationale sur Segelle, rapporteur à l'Assemblée. Cela agaçait Segelle qui en parlait à Thomas qui m'en parlait. Ce n'est pas par hasard que les références sont multiples à l'UNEF et à la Charte de l'étudiant tout au long des débats et des textes parlementaires.

Enfin, nous verrons comment Beugniez voulut bien interpréter la constitution.

### **DE L' IDEE DE LA MUTUALITE ETUDIANTE A LA CREATION DE LA MNEF**

C'était à l'Assemblée nationale au début de juin 1948, dans la salle des pas perdus par où l'on accède à l'hémicycle.

J'avais rendez-vous avec Mme Devaud et nous avons rencontré le Dr Douady et Alfred Rosier dont j'ai déjà parlé. Ces deux là nous avaient ennuyé avec je ne sais plus quels problèmes en forme de faux-semblant dont ils faisaient leurs délices ordinaires.

Nous les avons plantés là et c'est en bavardant que Mme Devaud me dit : « Pourquoi ne créeriez-vous pas une mutuelle étudiante ? vous pourriez gérer vous-mêmes votre sécurité sociale. La loi Morice l'a bien prévu pour les mutuelles de fonctionnaires... on pourrait mettre tout cela dans la loi... qu'en pensez-vous ? » Ce jour là, on n'alla pas plus loin. Il était près de 15h et à quelques pas de nous, venait de se déclencher le tintamarre musical que le protocole réservait au président de l'Assemblée.

Son entrée dans l'hémicycle devait se faire en majesté. Aussi, dès qu'on l'apercevait à 30 mètres, on lui offrait un récital de tambours. Des jeunes gens habillés en militaires tapaient sur leur instrument avec l'insouciance de leur âge tandis que d'autres lui présentaient les armes. Le président hâta le pas et s'en fut se réfugier dans la salle des séances, où l'armée n'avait pas accès. Ce cérémonial plus riche en intensité sonore qu'en qualité mélodique est resté pour moi associé à la première esquisse de l'existence de la MNEF. Qu'en pensez-vous ? me demandait Mme Devaud. Cela demandait réflexion. Il est généralement admis que rien ne sert de penser, il faut réfléchir avant.

Essayons.

La création d'une mutuelle responsable du régime de sécurité sociale impliquerait des responsabilités de gestion directe. Or, c'était aller à l'encontre de toutes les choses

constatées : depuis 1920, toutes les expériences de gestion directe de l'UNEF et des AG, après avoir connu des fortunes diverses, avaient dû être abandonnées. Aussi dans tous les organismes concernant la vie des étudiants, l'UNEF se contentait-elle de siéger dans les conseils. Elle assurait, avec d'autres, le contrôle mais pas la gestion.

Aussi bien, dans le projet d'octobre 1947, les sections universitaires étaient-elles gérées directement par les caisses primaires sous le contrôle d'un CA où les étudiants siègeraient à parité.

La création d'une mutuelle était restée depuis toujours une perspective étrangère au monde étudiant : en effet, c'est dans les AG que l'entraide se manifestait et l'idée de solidarité avec les groupes de la société proches de nous était illustrée par l'action syndicale de l'UNEF.

C'est donc bien, en cheminant pas à pas, lors de l'élaboration de notre régime de sécurité sociale que l'idée d'une mutuelle d'étudiants allait naître en même temps qu'allait renaître le vocation de l'UNEF à s'adonner aux travaux pratiques de la gestion. Les contraintes administratives et financières auxquelles il faudrait s'astreindre imposeraient rigueur et persévérance.

Nous étions fort capables de construire une mutuelle et de la faire fonctionner. Mais, il était insensé de vouloir en créer 17 ou 25, c'est à dire une dans chaque ville universitaire importante. D'autre part, la définition d'une politique de santé et de solidarité ne pouvait s'élaborer dans un ensemble trop disparate. Pour toutes les raisons, l'idée d'une mutuelle nationale semblait être un impératif du succès de l'entreprise.

Restaient les questions essentielles :

- L'idée de la mutualité étudiante n'avait jamais été évoquée.
- Comment serait-elle reçue ?
- Comment serait reçu le projet de mutuelle nationale ?
- Assisterait-on à un éparpillement de mutuelles locales inconsistantes ?

Toutes ces questions étaient oiseuses puisque personne ne pouvait y répondre. Au début de juillet 1948, Trouvat et moi décidâmes seuls.

L'UNEF créerait une mutuelle nationale en même temps qu'elle apporterait la sécurité sociale aux étudiants : la dynamique du

succès emporterait toutes les hésitations... et susciterait les enthousiasmes... C'est à partir de cette projection optimiste que la gestion mutualiste a été inscrite dans la loi, bien avant que la MNEF n'ait été créée (car elle ne le fut qu'à la fin de l'année).

Personne d'autre à l'UNEF ne fut informé de cette décision.

I - Il convenait d'être discret sur l'état d'avancement du projet de sécurité sociale.

II - Et, encore bien plus sur la création d'une Mutuelle, qui serait présentée ensuite comme une obligation quand personne ne pourrait plus reculer.

III - L'idée de Mme Devaud que nous étions en train d'aménager à notre guise recelait une énormité au charme discret.

J'avais mis quinze jours avant de la découvrir et je ne suis pas sûr qu'elle-même s'en soit aperçue avant moi.

Le législateur allait confier la gestion de la sécurité sociale étudiante qui n'existait pas encore à une Mutuelle étudiante qui existait encore moins.

En effet, les ordonnances de 1945 avaient créé en même temps la sécurité sociale et les organismes de gestion. Pour les fonctionnaires, les sections de paiement étaient confiées à des mutuelles qui existaient depuis longtemps et avaient fait leurs preuves. Mais le régime étudiant serait, au lendemain du vote de la loi géré par une mutuelle dont la création serait laissée entièrement à l'initiative privée. Les étudiants aviseraient et se débrouilleraient. Tout cela est dans la loi mais personne n'y prit garde.

- Pour les uns, qui n'auraient pas accepté un régime « autonome », la mutualité étudiante s'intégrait au régime général. Le projet était bien reçu.

- Pour les autres, qui exprimaient des réserves vis à vis du régime général, la mutualité étudiante se présentait comme un infléchissement en direction de leurs thèses.

Mais personne ne posa la seule question raisonnable. De quoi parlons-nous ? La mutualité étudiante c'est quoi ?

La mutualité étudiante c'était une simple idée en l'air à laquelle on allait confier un régime de sécurité sociale. C'était de l'inconscience ou bien un admirable acte de foi dans les capacités et le sens des responsabilités du monde étudiant. J'inclinai à penser que cela tenait des deux.

Le 8 juin le Conseil économique et social émit un avis favorable au projet de sécurité sociale étudiante pour deux raisons fondamentales.

- l'état sanitaire des étudiants.

- leur qualité de travailleur reconnue.

le 10 juin le Conseil de la République approuva la proposition de résolution déposée le 2 mars par Mme Devaud.

Le schéma du financement est celui de l'UNEF même si la contribution de l'Etat n'est pas trop bien précisée. La qualité de l'étudiant, jeune travailleur, est réaffirmée. (Annexe 475 + débat C.R. 10 juin 1948).

22 Juin proposition de loi de Mme Devaud : l'originalité du texte tient à la gestion des sections universitaires qui est confiée « à des groupements mutualistes ou des associations d'étudiants ». Au Conseil de la République des socialistes et les communistes soutenaient les propositions de Segelle et Garaudy. Mme Devaud s'était efforcée de rassembler sur son texte toutes les autres tendances : il y avait des gaullistes, historiques, d'autres de plus fraîche extraction, des MRP. que l'enterrement du projet Viatte laissait orphelins, des radicaux tous terrains, des indépendants de la ville et de la campagne, sans compter toutes les sensibilités annexes et apparentées. Tous allaient suivre Mme Devaud sans faire d'histoires., Cela s'appelle une performance.

#### **VOTE EN PREMIERE LECTURE A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Le 4 août 1948 Segelle lut son rapport en vue de l'adoption de la loi en première lecture à l'Assemblée nationale. En dehors des données évoquées et sur lesquelles déjà j'étais d'accord

\* On remarquera que « le rôle des correspondants ou sections peut-être assumé par des sociétés ou sections de sociétés mutualistes d'étudiants ». (reprise de l'idée de gestion mutualiste de la proposition de loi de Mme Devaud du 22 juin).

\* Barange, rapporteur général de la commission des finances, s'était déplacé pour défendre deux amendements à l'initiative du ministre des Finances.

Premier amendement : rendre obligatoire le contreseing du ministre des Finances pour déterminer la liste des établissements dont les étudiants bénéficieraient de la sécurité sociale.



But : éviter « l'inflation » du monde des assurés étudiants. Amendement rejeté.

Deuxième amendement : supprimer la référence aux crédits AMG et à l'indexation sur le prix de jour du sanatorium, y substituer une dotation budgétaire égale à 4 fois le montant des cotisations étudiantes. Amendement rejeté.

Mais Segelle venait de commettre un énorme pataquès. L'article 5 paragraphe B tel qu'il l'avait rédigé n'avait aucun sens. Au lieu de dire que la contribution annuelle de l'Etat serait égale à 240 millions, somme modifiée chaque année en fonction des variations constatées dans le prix de journée du Sanatorium, Il avait voulu user d'une périphrase : « La contribution annuelle de l'Etat serait égale au total des sommes inscrites au budget de 1948 au titre de l'Assistance Médicale gratuite pour les étudiants, modifiée chaque année », etc...

Or, il n'existait, comme je l'ai déjà dit, ni dans le budget de l'Etat, ni ailleurs, de crédits affectés aux étudiants au titre de l'AMG. Il fallait donc inscrire l'équivalence admise de 240 millions.

Si bien que Segelle avait fait voter une dotation budgétaire égale à zéro mais habilement indexée sur les variations du prix de journée du sanatorium. Ce qui donnait un résultat assez voisin de zéro. Segelle venait de trébucher sur une périphrase. L'aventure n'était pas vulgaire : les fleurs de rhétorique sont les peaux de banane de l'élite. Il ne méritait pas cela. Nous, non plus.

#### **VOTE DE LA LOI AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE 6 AOUT 1948.**

Il faut retenir de ce débat l'article 6, texte essentiel « Pour le service des prestations, il est fait appel à des sections ou correspondants locaux dont le rôle est assumé par des sociétés ou sections de sociétés mutualistes étudiantes ». Repris en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, c'est le texte définitif de la loi.

Le coup de cascade - Art. 5 paragraphe B –

L'Assemblée nationale avait donc, sans le vouloir, voté une dotation budgétaire de l'Etat égale à zéro. Mme Devaud souhaitait personnellement que la dotation fût égale à la moitié des dépenses du régime. Ce n'était pas le choix de l'UNEF. Or, en tant que rapporteur, elle devait présenter un texte assez confus : la contribution du budget ne

devrait être inférieur ni à 4 fois le montant des cotisations des étudiants ni inférieure à 50 % des dépenses du régime.

Un certain Reverbori intervint au nom de la commission des Finances du Conseil de la République. Il proposa par voie d'amendement de fixer la participation de l'Etat à 5 fois le montant des cotisations étudiantes « afin de garantir aux étudiants le caractère forfaitaire et modique de leur cotisation ». Cette disposition combattue par Segelle ne visait qu'à désengager le budget de l'Etat et à reporter sur le régime général le déficit du régime étudiant. Mme Devaud, soutenue par Daniel Mayer ministre du Travail et de la Sécurité sociale, s'oppose à ce texte. A mains levées, en quelques secondes, l'invraisemblable venait de se produire : le ministre et le rapporteur furent battus.

C'est alors que se déclenchait l'effet en cascade. L'amendement Reverbori étant jugé par le président, le plus éloigné du texte de la commission, tous les autres amendements - dont celui qui devait reprendre la position personnelle de Mme Devaud - tombaient les uns sur les autres, comme des dominos : ils ne pouvaient même plus être discutés.

Article 5 paragraphe b, résultat provisoire

- A l'Assemblée nationale (première lecture) : crédits budgétaires = zéro.

- Au Conseil de la République crédits budgétaire = 5 fois les cotisations des étudiants.

Ce n'était pas acceptable pour l'UNEF . les concours de l'Etat ne pouvait pas être déterminé par le multiple d'une cotisation symbolique.

\* Règle du jeu. L'article 20 de la Constitution imposait à l'Assemblée nationale de voter définitivement et souverainement en deuxième lecture en acceptant ou en rejetant les amendements du Conseil de la République en tout ou en partie.

Conclusion - semble-t-il - inévitable : la dotation budgétaire devrait être fixée à 5 fois le montant des cotisations étudiantes puisque l'autre terme de l'alternative était un montant zéro.

Or, il n'en fut rien. Interlude :

Je souhaitai, contre toute raison, que l'on retrouve les 240 millions que Segelle avait égarés.

Et puis que je disposais d'un certificat de

sympathie auprès de Beugniez, j'allai le trouver. Il m'avait promis de m'aider ; l'occasion s'en présentait. Beugniez était de ces honnêtes gens qui se croient tenus par les promesses qu'ils font. D'autre part, il s'était pris au jeu.

Quarante huit heures après Beugniez et Thomas avaient imaginé ceci : en deuxième lecture l'Assemblée se devait d'accepter ou de rejeter les amendements du Conseil de la République en tout ou en partie. Dans cette dernière éventualité, la Constitution ne précisait pas l'importance du morceau. Beugniez proposait donc :

1°) de supprimer les sept premiers mots du texte de Segelle et d'y substituer le treize premiers mots du Conseil de la République (on s'arrêtait devant la virgule placée juste avant le quatorzième).

2) mes 240 millions traînaient tout à fait par hasard à la ligne n° 7 du texte du Conseil de la République. Mais ils s'appliquaient une fois pour toutes à l'annexe 49. On prenait le chiffre de 250 Millions dégage de son contexte et on le hissait dans le texte de Segelle à la place de sa malheureuse périphrase. On le raccorderait à l'indexation prévue sur le prix de journée du Sanatorium référencé au 1<sup>er</sup> juillet 1947 ce qui le transformait en 400 Millions. Pour les annexes suivantes, l'indexation continuerait de jouer selon l'évolution, etc...

Le droit constitutionnel interprété par Beugniez devenait un jeu de société : en isolant des mots ou des chiffres pris dans un texte et en les repiquant dans un deuxième texte après en avoir éjecté ceux qui gênaient, on pourrait construire un troisième texte sans rapport avec les deux premiers. La satisfaction de Beugniez était indescriptible. Dès lors le paragraphe b de l'article 5 ne me concernait plus : c'était devenu son affaire personnelle et l'ensemble de la loi pareillement.

Thomas et lui allaient s'en occuper. Bien sûr, il fallait que le texte ainsi « amendé » restât confidentiel le plus longtemps possible afin d'éviter des interventions intempestives en séance publique.

Entre la commission du Travail et de la Sécurité Sociale et Mr Rosenwald, commissaire du gouvernement (le commissaire du gouvernement était un fonctionnaire autorisé par décret spécial à assister les ministres lors des débats parlementaires. Il n'avait pas le droit de

s'exprimer mais il conseillait éventuellement les membres du gouvernement. Il pouvait aussi « organiser » à l'avance des interventions ou le dépôt de certains amendements) désigné par le ministre des Finances, l'information circula mal, avec beaucoup de retard.

Vote de la loi deuxième lecture Assemblée nationale, 10 septembre 1948.

Beugniez siégeait à la conférence des présidents qui fixait l'ordre du jour de l'Assemblée. J'avais cru comprendre qu'une séance présidée par Le Troquer serait une bonne chose. Le Troquer, dont les qualités étaient éminentes, avait, de surcroît, la réputation de présider très vite « au pas de chasseur » disait-il lui même. C'est, sans surprise, qu'au matin du 10 septembre, je vis Le Troquer installé au perchoir.

Monsieur le président Le Troquer était pressé. Dans ces conditions personne n'eut le goût et encore moins le loisir d'intervenir. Il ouvrit la discussion générale et, dans le même souffle il la déclara close. Puis il empoigna les onze articles de la loi, en escamota la lecture, consulta l'Assemblée. En trois ou quatre minutes, la messe était dite.

La loi votée, il y eut un temps mort de quelques instants. Daniel Mayer s'était levé et devant lui, il y avait un petit homme qui dressait ses bras, qu'il avait courts, bien haut au dessus de sa tête qu'il avait chauve. Puis il les baissait. Il recommença plusieurs fois ce mouvement gymnique et rythmé. C'était Monsieur le commissaire du gouvernement à qui il venait d'arriver quelques bricoles. Naturellement, il devait y avoir avec le ministre des Finances une deuxième manche et même beaucoup d'autres, mais on n'avait pas fini de parler du paragraphe b de l'article 5.

Ce texte cocasse, repêché du désastre, authentique pied de nez à la Constitution et, de surcroît, ficelé comme on sait, allait connaître son jour de gloire le 15 mars 1951. Le gouvernement s'était permis de ne pas tenir compte de l'indexation qu'il comporte : il manquait deux cent millions. Ce jour-là, la grève des étudiants fut générale dans toutes les universités : c'était depuis la Libération la première prise de conscience véritable des étudiants. Tous s'étaient mobilisés pour la défense de leur sécurité sociale.

Le 23 Septembre 1948 le Président de la République promulga la loi.

Le 30 Septembre 1948, le service

sténographique de l'Assemblée nationale décida de se priver de ma collaboration pour insuffisance de performances.

Par une contribution inscrite chaque année au budget général de l'Etat, fixée pour les trois derniers mois de l'année 1948 au quart du montant total de 240 millions.

### **MNEF ACTE DE NAISSANCE ET PREMIERES SEMAINES**

Courant octobre 1948, le conseil d'administration de l'UNEF se vit donc offrir en bloc la sécurité sociale des étudiants et la perspective obligatoire de la jeter en créant une mutuelle.

Il ne fut plus question des réserves et des oppositions du congrès de Nice. Tout d'un coup, il apparaissait

- que la dignité de travailleur était reconnue aux étudiants par les assemblées parlementaires et par les syndicats.

- que les prestations de la sécurité sociale étaient offertes à ce titre ; que c'était le moyen le plus efficace de protéger la santé de tous.

- que la responsabilité de la gestion à assumer était remise aux étudiants comme une promotion.

La création de mutuelles locales ne fut même pas envisagée. On retint le principe d'une mutuelle nationale où on laissait le maximum d'autonomie de fonctionnement aux sections mais où la politique de santé et solidarité de la mutualité étudiante trouverait une structure plus apte à la concertation et à l'action. Elle s'appellerait la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) par parenté d'assurance avec l'UNEF. Et, pour bien montrer que la MNEF était l'instrument que l'UNEF se donnait pour gérer le régime de sécurité sociale voulu par le mouvement étudiant, le conseil d'administration et le bureau provisoire de la MNEF furent les bureaux et CA transposés de l'UNEF.

C'est ainsi que Pierre Trouvat, président de l'UNEF, devint le premier président de la MNEF et que j'en devins vice-président. Il fut convenu que je prendrais la responsabilité de la section de Paris où se trouvaient inscrits la moitié des étudiants de France. L'UNEF était très inégalement structurée à Paris. Ma présence y serait donc très dissuasive pour ceux qui pourraient se faire des idées...

Début octobre, je fus reçu par l'aréopage au complet de la MGEN, Rivière, président, Coq et Lelong, secrétaires généraux. D'entrée

de jeu, ils approuvèrent le choix que nous avions fait d'une mutuelle nationale : les mutuelles locales étaient, pour eux, des structures pour joueurs de boule. Ils acceptèrent de nous aider pour l'installation des sections universitaires et ils mirent à notre disposition leur expérience et leurs relations dans l'université et dans les caisses primaires.

Je bavardai longuement avec eux : une mutuelle n'était pas une simple machine à distribuer des prestations ; elle devait à long terme essayer de modifier les comportements de groupe et les mentalités individuelles. La rotation trop rapide des dirigeants serait un handicap possible pour nous. Et si la mutualité devait refléter les préoccupations de la société, une mutuelle n'était pas un syndicat et encore moins la succursale d'un Parti.

La MGEN tint toutes ses promesses à l'égard de la MNEF. Je conservais longtemps des relations avec Coq. Je me souviens aussi de Lena.

Comme nous ne pouvions nous offrir le luxe (?) et absurde d'une vente militante des cartes de la MNEF, j'avais eu l'idée d'utiliser le privilège dont bénéficiait la Mutuelle de l'enseignement public, société d'assurances à forme mutuelle dirigée par Pacaud, ancien secrétaire de la faculté des Sciences à Paris. La MEP proposait aux étudiants des prestations accident et invalidité pour lesquelles tout le monde cotisait en même temps qu'étaient perçus les droits universitaires. Le fondement juridique de cette assurance, qui était obligatoire, reposait sur un acte, dit loi du 10 Mai 1943, non abrogé à la Libération et qui n'avait reçu ni décret ni arrêté d'application.

Nous étions encore une fois sur les sables mouvants... Nous décidâmes donc de créer une caisse autonome accidents invalidité ayant pour vocation de répondre à l'obligation contenue dans la loi du 10 Mai 1943. Trouvat et moi allâmes trouver Pacaud pour lui demander de nous abandonner cette assurance. Il deviendrait le directeur non appointé de notre caisse autonome. C'était l'affaire du siècle. Au deuxième rendez-vous, il eut la gentillesse d'en convenir.

### **MARSEILLE**

La création de la Mutuelle des étudiants de Marseille fut liée à une organisation folklorique de l'AG. Elle était tenue par des Corses qui auraient confié leur destin aux

trois frères Mari, le « Mari-team » comme on disait dans les Bouches du Rhône. Ils géraient le restaurant universitaire qui se trouvait dans les locaux mêmes de l'AG sur la Canebière mais leur comportement de groupe exaspérait ceux qui n'avaient pas l'âme insulaire. On leur reprochait tout et n'importe quoi, sans que rien ne fût fondé sur des faits établis. Et puis, ils jouaient au poker à des tarifs horribles mais comme les sommes dues étaient divisées par cent à l'heure du règlement, ce n'était pas plus grave que les parties de belote dans les cafés de Marseille.

Mais à l'AG, on posait les revolvers sur la table pour jouer aux cartes. Ils en avaient même dans leur poche quand je vins à Marseille pour leur demander de créer une section de la MNEF. Ils me les montrèrent en rigolant. Tout cela, c'était pour rire ils n'avaient jamais fait de mal à personne. Je leur expliquai, quand même, que le clanisme était une forme un peu trop sélective de la solidarité, qu'il faudrait peut-être élargir leur horizon.

Ils me répondirent que j'étais un ami. C'était tout dire. Etonnez-vous que, dans ces conditions, d'autres étudiants à l'âme plus résolument hexagonale aient décidé de créer une mutuelle locale. C'était ennuyeux mais pas bien grave. En quelques mois, tout fut réglé. Nous abandonnâmes nos Corses à leur corsitude et la mutuelle d'Aix-Marseille devint une section de la MNEF

#### NANCY :

#### « L'Ecole de Nancy » - La création de la Mutuelle des étudiants de Lorraine.

Fin juillet, une semaine avant le vote de la loi en première lecture, le gouvernement auquel appartenait Depreux dut démissionner : c'était le folklore de la rotation ministérielle sous la 4<sup>ème</sup> République. Yvon Delbos devint ministre de l'Education nationale. La culture du tabac dans les départements du Sud-Ouest, dont il était l'élu, accaparait toute son attention. Quant au reste...

Il s'empressa de prôner l'apolitisme et se distingua en prenant un décret qui devait interdire toute action syndicale des étudiants dans les écoles normales d'instituteurs et autres écoles d'enseignement supérieur.

Il s'était laissé circonvenir par ce que l'on pourrait appeler par dérision « l'Ecole de Nancy », doctrine qui trouva son achèvement en 1951 dans un opuscule « le Syndicalisme étudiant », testament crépusculaire de la

pensée du doyen Voirin.

La création de la Mutuelle des étudiants de Lorraine est due à l'influence d'enseignants de ce groupe sur des étudiants qui se laissèrent manipuler comme des pions. La doctrine n'était que la reprise des vieilles doctrines en forme de vérités premières que la charte de Grenoble avait dénoncées.

« L'étudiant n'est pas un travailleur puisqu'il perçoit pas de salaire. L'étudiant est un usager de l'université comme nous sommes tous des usagers des PTT, de l'Assistance publique ou abonnés au gaz. L'étudiant n'est pas salarié, or il faut être salarié pour être syndicaliste, donc le syndicalisme étudiant n'existe pas. L'étudiant n'a pas de patron, il n'a que des maîtres. Si on assimile les professeurs aux patrons et les étudiants aux travailleurs exploités, l'apolitisme ne pourra plus être respecté. La désintégration du service public de l'Education Nationale sera aggravée. L'étudiant aura perdu sa liberté d'homme dans ce qu'elle a de plus essentiel pour gagner peut-être quelques améliorations aux conditions matérielles de son existence. La matière aura triomphé de l'esprit : brillante victoire pour l'Université de France »

Tout commentaire est, je crois, inutile.

L'affaire de la mutualité étudiante traitée dans cet esprit donne à peu près ceci :

La mutualité : très bien, mais créez plutôt une mutuelle locale. Nous vous fournirons le local, vous aurez des activités locales. Monsieur le Recteur (qui est en même temps directeur de l'Enseignement supérieur) sera votre président d'honneur : il sait ce qui est bon pour vous.

Surtout, respectez bien l'apolitisme. Un étudiant fut nommé président il s'appelait Hanus. On en fit rapidement un chevalier du mérite social.

C'est ainsi que, fin 1948, à Nancy, l'esprit triompha de la matière.

Mais le groupe de Nancy se sentit une vocation nationale. Il fallait susciter avec l'aide de Delbos la création d'une mutuelle dans chaque université. Le plus simple était d'essayer de saboter la MNEF C'est ainsi que tous les recteurs reçurent un jour une lettre sur papier à en-tête de l'UNEF : c'était une mise en demeure d'avoir à mettre le personnel des facultés à la disposition de la MNEF pour recueillir les cotisations mutualistes. Le tout, assorti de menaces et de

vulgarités diverses. C'était signé Charles Lebert, d'une graphie qui ne cherchait même pas à imiter la mienne. Il me fallut identifier l'auteur du faux. Roger Sananes, directeur adjoint des oeuvres universitaires me proposa de venir avec lui, un soir, cambrioler son propre service pour y recueillir quelques signatures se rapprochant de l'imitation de la mienne.

Il me fournit même l'adresse d'un expert en graphologie qui était en même temps titulaire d'une chaire à la Sorbonne. Et il était agréé par les tribunaux...

L'auteur du faux était le collaborateur immédiat de Donzelot, directeur de l'enseignement supérieur et aussi recteur à Nancy. L'identification du faussaire était due à un professeur à la Sorbonne. L'usage du faux par le recteur de Paris qui m'avait retransmis la lettre que je ne lui avais jamais envoyée. Le monde politique et universitaire vivait à cette époque dans ce qu'il faut bien appeler la trouille du scandale. Le Recteur Roussy, recteur de l'université de Paris, avait été poussé au suicide en 1947 par une campagne de presse - d'ailleurs ignoble.

Je n'étais pas décidé à travailler dans la dentelle et je demandai à Donzelot en quoi la création de la MNEF s'opposait à l'éthique de l'université et quelle justification il trouvait aux procédés employés par son entourage. Il n'avait rien contre la MNEF Son collaborateur devrait démissionner. Il veillerait à ce que l'administration se tienne à l'écart de tout organisation étudiante. J'allai voir Donzelot. Il devint tout jaune.

Il avait été floué, manipulé par une bande de guignols qui n'étaient même pas foutus de monter un coup proprement. Lamentable. Il me raccompagna en m'assurant à plusieurs reprises qu'il avait été victime d'un abus de confiance, que je devais le croire. Il était humilié, pitoyable. Ce n'était pas un mauvais homme. Il avait atteint son niveau d'incompétence et s'y cramponnait du mieux qu'il pouvait. C'était le moment qu'on avait choisi pour son ultime promotion : directeur de l'enseignement supérieur.

**MORALITE** : l'esprit doit toujours l'emporter sur la matière (proverbe lorrain).

Fin décembre 1948, Laroque, directeur général de la sécurité sociale m'adressa le projet du décret portant règlement

d'administration publique de la loi du 23 septembre 1948. Je devais lui faire connaître mes observations éventuelles au cours d'un entretien qu'il me fixait au ministère. Etienne Gout, directeur adjoint, dont j'ai déjà parlé, m'appela pour me demander de passer à son bureau avant de rencontrer Laroque. Il me conseilla fortement d'obtenir, à l'article 7 paragraphe 4, qu'un arrêté du ministre du Travail et de la Sécurité sociale soit pris pour



fixer nos remises de gestion annuelles et de ne jamais me référer aux articles du décret du 8 juin 1948. D'une façon générale il semblait souhaitable que nous passions toujours par le cabinet du ministre et non seulement par les services. Il m'accompagna chez Laroque - qui accepta ce que je demandai. L'entretien fut glacial. La sécurité sociale étudiante bâtie comme on sait, loin des principes de l'orthodoxie administrative, était tenue pour une inconvenance.

Le 17 décembre 1948, la MNEF était reconnue par arrêté du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Le 2 janvier 1949, le décret d'application de la loi paraissait au *Journal Officiel*.

**DOSSIER****«Mouvements étudiants et religions»**

En 2004-2006, nous avons consacré deux ans de séminaires de recherche du groupe de travail commun au GERME et au Centre d'histoire de Sciences Po – Paris (« Institutions et mouvements étudiants ») aux rapports des mouvements étudiants (organisations, structures, associations, groupes, ...) à la religion. Ce “ chantier ” recouvre plusieurs problématiques que nous avons inventoriées au début de cette entreprise collective. Certaines sont encore à l'état de friche, d'autres ont pu avancer : ce dossier marque une étape qui serait à approfondir.

Nous souhaitons tout d'abord interroger l'articulation du “ milieu ” étudiant aux religions à travers des enquêtes, actuelles ou rétrospectives, en tentant d'y cerner d'éventuelles spécificités des étudiant(e)s et/ ou des étudiant(e)s engagé(e)s dans l'action collective, quelle qu'elle soit : mode de représentation de la “ foi ” ou de la “ religion ”, rapport à l'engagement, à la société, aux questions “ morales ”. Cela n'a pu finalement se faire que sur l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis, avec une enquête qui a permis notamment une première étude à caractère sociologique relative à « la transmission de l'Islam chez les étudiants d'origine maghrébine » et qui ouvre ce dossier. Il serait sûrement judicieux de poursuivre cet effort, notamment en entrant dans une perspective comparatiste, Paris VIII représentant en raison de son histoire, comme de sa localisation (elle est située dans la Seine-Saint-Denis), un univers très particulier. De ce point de vue, une comparaison avec des facultés de médecine, ou Science Po, dont le recrutement social, scolaire est très différent, serait sans doute éclairante.<sup>1</sup> Mais la conduite de telles enquêtes ne va pas de soi, les questions religieuses étant encore taboues pour nombre d'enquêtés, de responsables universitaires, voire parfois de chercheurs.

L'étude des mouvements étudiants confessionnels, en tant que tels, a été un second champ d'interrogation et elle est au cœur de ce dossier : au-delà du rapport de ces acteurs sociaux aux religions, quelle est l'attitude de ces mouvements, de ces militants par rapport et au sein des autres mouvements ? Face à des événements ou conflits plus généraux ? Comment se posent les questions de la laïcité, du “ communautarisme ” ? Quels comportements adoptent-ils au sein de l'institution universitaire ? Comment se conduisent les autres mouvements et institutions par rapport à eux ? D'autre part, quel rapport entretiennent-ils aux « Eglises » en tant qu'institutions ? Le mouvement étudiant n'est-il qu'un mouvement de jeunes parmi d'autres, destiné à fournir de nouvelles recrues aux autorités adultes afin de développer l'audience religieuse dans la société et/ ou dans l'université (apostolat) ? N'est-il qu'une courroie de transmission ou a-t-il été, peut-il être, une structure autonome au sein de la dite “ Eglise ” ? Là aussi, nous aurions souhaité traiter de la plupart des religions. Mais on ne trouvera ici qu'une contribution sur l'UEJF, la plupart des autres étant consacrée aux mouvements étudiants catholiques (FFEC, JEC, jeunes du MRP).

---

<sup>1</sup> Concernant Science Po, l'ouvrage d'Anne Muxel, *Les étudiants de Sciences Po, leurs idées, leurs valeurs, leurs cultures politiques*, Presses de Science Po, 2004, comporte des chiffres intéressants relatifs aux croyances de ces étudiants (p 153-154).

Nous n'avons donc pu réunir des contributions sur les organisations protestantes, musulmanes... Et quid de l'athéisme, de la libre pensée et de l'anticléricisme dans le champ universitaire, dont on sait qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle il s'est notamment refondé sur la base d'une opposition à la perspective religieuse –la naissance et le développement des sciences sociales s'inscrivant en partie dans ce cadre ? Mais on pourrait aussi penser à l'importance de la variable religieuse dans l'engagement politique à l'extrême gauche dans les années 1960 et qui fera notamment dire à Daniel Cohn-Bendit qu' « en France, les directions nationales des groupes d'extrême gauche pourraient parler yiddish »<sup>1</sup>, sachant qu'un phénomène à peu près semblable s'observe dans la population des « établis » étudiés par Marnix Dressen.

Un « chantier » à suivre et à poursuivre donc ...

David Colon (professeur agrégé d'histoire à l'IEP de Paris),

Jean-Philippe Legois (directeur de la Mission CAARME)

Charles Soulié (maître de conférences en sociologie à l'Université de Paris VIII Vincennes-Saint-Denis).

*Nous tenons à l'occasion de ce dossier à saluer la mémoire d'Alain-René Michel, historien de la JEC et de l'ACJF, trop vite disparu, et auquel La Revue du Nord devrait prochainement rendre hommage.*

#### SOMMAIRE DU DOSSIER :

Gaëlle Khaldi,

*La transmission de l'Islam chez les étudiants d'origine maghrébine : les cas de l'université de Paris 8.*

Myriam Soussan,

*Face au drame algérien, l'UEJF s'engage (1954-1962).*

David Colon,

*Les étudiants catholiques sur le terrain syndical : La FFEC et l'UNEF, de 1929 à 1949.*

Charles-Edouard Harang,

*La Jeunesse étudiante chrétienne face à l'émergence du tiers-monde (1945 -début des années 1970) Quel apostolat face à l'émergence du Tiers-Monde ?*

Arthur Plaza,

*Le Mouvement Républicain Populaire et l'Action catholique : ralliement républicain et pluralisme politique des jeunes chrétiens de 1944 à 1965.*

Ludovic Laloux,

*Le rapport des mouvements catholiques étudiants avec les autorités religieuses : politique épiscopale et liens financiers (depuis 1956).*

Paul Airiau,

*L'inéluctable politisation ? Des mouvements de jeunesse au séminaire français de Rome (1900-1930).*

---

<sup>1</sup> Cf. D. Cohn-Bendit, *Le grand bazar*, Belfond, 1975, p 11-12.

# *La transmission de l'Islam chez les étudiants d'origine maghrébine : les cas de l'université de Paris 8*

Gaëlle KHALDI<sup>1</sup>

L'objectif de cet article est d'étudier la transmission de l'Islam chez les enfants d'immigrés maghrébins. Notre terrain est l'université de Paris 8 Vincennes Saint Denis. Nous considérons comme enfants d'immigrés maghrébins, les étudiants qui ont fait leurs études secondaires en France et dont le père est maghrébin. Nous estimons qu'ils sont français, car ils ont fait la majorité de leurs études en France et ont passé plus d'années en France que dans leur pays d'origine et se sentent le plus souvent chez eux ici. L'origine des étudiants a été déterminée à partir de la nationalité du père. Ce faisant, une partie de la population n'est pas prise en compte. En effet, certains pères venus du Maghreb ont pris la nationalité française. Il aurait sans doute été intéressant de mobiliser aussi le critère de la langue parlée au foyer pour mieux déterminer notre population d'étude, mais cela n'a pas été possible.

Nous voulons donc comprendre comment l'Islam se transmet de génération en génération. Quels sont les facteurs qui font que les étudiants conservent, ou s'éloignent des croyances et pratiques religieuses familiales ? Notre hypothèse est que la famille, les parents, et notamment leur milieu social, jouent un rôle prépondérant dans la transmission de la religion. Mais l'entourage, les amis, l'environnement dans lequel les jeunes grandissent, ont aussi leur importance.

Nous avons utilisé deux méthodes : le questionnaire et l'entretien.<sup>2</sup> La base statistique de départ est constituée de 1.280 questionnaires recueillis auprès d'étudiants de DEUG de toute origine de l'université Paris 8 en 2004. Ces questionnaires ont été passés dans le cadre d'un cours de Licence donné par Mr Charles Soulié au département de sociologie et intitulé : « Epistémologie, sociologie de l'éducation et du monde étudiant ». <sup>3</sup> Les étudiants interrogés appartiennent à différentes disciplines : anthropologie, arts plastiques, cinéma, communication, économie, histoire, informatique, lettres modernes, psychologie. L'objectif était d'avoir un panel de disciplines suffisamment diversifié socialement. Le questionnaire portait sur les croyances et pratiques religieuses des étudiants, mais aussi sur celles de leurs parents. De même, nous les interrogeons sur leurs opinions en matière de mœurs, comme de politique (points que nous n'aborderons pas ici), sachant que les étudiants d'origine maghrébine tels que nous les avons définis ne forment qu'une petite partie de la population enquêtée (n=115). La seconde méthode utilisée est l'entretien. Cinq entretiens ont été mobilisés, quatre réalisés avec des filles et un avec un garçon. Les quatre jeunes filles interrogées sont d'origine maghrébine, seul le garçon est d'origine sénégalaise. Les enquêtés ont semblé heureux de pouvoir s'exprimer sur leur religion, qui est souvent stigmatisée et montrée du doigt dans les médias.

## **La religion : un héritage familial**

Les croyances religieuses des parents déterminent fortement celles de leurs enfants. Ainsi, les étudiants ont majoritairement la même religion que leurs parents. Ce phénomène a déjà été mis en évidence dans d'autres enquêtes. Ainsi, Anne Muxel souligne le « poids des modes d'éducation familiaux sur la structuration des choix et des comportements religieux

<sup>1</sup> Etudiante en Master 1 de sociologie à l'université de Paris VIII Vincennes-St Denis

<sup>2</sup> Le questionnaire utilisé est reproduit en annexe.

<sup>3</sup> Un rapport tiré de cette enquête est à paraître prochainement.



ultérieures »<sup>1</sup>. Et dans son étude sur les étudiants maghrébins, Mohamed Ababou parle du « rôle prépondérant de la famille dans l'éducation religieuse »<sup>2</sup>. Cependant chez les étudiants qui ont des parents catholiques, juifs, bouddhistes ou chrétiens, les « sorties de religion » sont plus fréquentes qu'ailleurs. Inversement chez les athées, les protestants et les musulmans, la reproduction du modèle parental reste forte, la pratique (ou l'absence de pratique) étant aussi plus intense dans ces derniers groupes.

Religion de l'étudiant											
Religion du père	Sans nr	Musulman	Catholique	Chrétien	Orthodoxe	Protestant	Juif	Bouddhiste	Autre	Tot.	Effectifs
Sans nr	80%	2%	4%	4%	0%	2%	0%	1%	6%	100%	465
Musulman	9%	83%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	7%	100%	287
Catholique	45%	1%	39%	2%	0%	3%	0%	0%	8%	100%	300
Chrétien	34%	3%	2%	38%	1%	7%	0%	1%	14%	100%	88
Orthodoxe	39%	0%	0%	4%	48%	4%	0%	0%	4%	100%	23
Protestante	24%	0%	8%	12%	0%	48%	0%	0%	8%	100%	25
Juive	57%	0%	0%	0%	0%	0%	33%	10%	0%	100%	21
Bouddhiste	56%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	38%	6%	100%	16
Autres	56%	0%	0%	6%	0%	0%	0%	6%	31%	100%	16
Athée	69%	3%	15%	8%	0%	0%	3%	0%	3%	100%	39
Total	50%	20%	11%	5%	1%	3%	1%	1%	7%	100%	1.280

**Tableau 1 : La religion des étudiants en fonction de celle de leur père**

Alors que certaines religions semblent perdre de leur légitimité, comme de leur importance sociale, l'Islam se transmet particulièrement bien. 83% des pères de religion musulmane ont des enfants de la même confession qu'eux, alors que c'est le cas seulement de 39% des catholiques. Les enfants d'immigrés maghrébins interrogés parlent souvent du rôle des parents, comme de la famille élargie, dans la transmission de la religion, l'enseignement informel délivré par la famille jouant un rôle essentiel dans cette transmission. Dans ces milieux, la pratique religieuse

<sup>1</sup> Anne Muxel, « Filiations, normes et valeurs selon le mode d'appartenance religieuse : les lycéens », in Lambert Y et Michelat G., *Crépuscule des religions chez les jeunes ? jeunes et religion en France*, Paris, L'Harmattan coll. Logiques sociales, 1992, p 97.

<sup>2</sup> Mohamed Ababou, « Les croyances et pratiques religieuses des étudiants maghrébins à Montpellier » in Lambert Y et Michelat G., *Crépuscule des religions chez les jeunes ? jeunes et religion en France*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1992, p 147. Pour une étude plus approfondie du rapport à la religion des enfants d'immigrés maghrébins, voir aussi : Hervé Flanquart : *Croyances et valeurs chez les jeunes Maghrébins*, Editions complexes, 2003.

est la règle et apparaît comme « normale ». Les parents n'ont donc pas besoin d'exercer une contrainte directe sur leurs enfants, les notions de « fierté » ou de « déception » étant néanmoins très présentes dans les discours. Anissa en témoigne : « *l'enseignement ça a été plutôt ma famille, ma grand mère, mon grand père, mes oncles, mes tantes, la famille quoi. [...] Il (son père) serait fier que : -comment dire ? On (ses frères et sœurs) pratique. Bon déjà on pratique, donc il est content. Mais pour moi, c'est normal, parce que je suis née dedans en fait. J'ai toujours vu mon père pratiquer [...] Et moi, toute ma famille du côté de mon père elle est à Montataire (sa ville de résidence) et elle pratique. Donc euh, j'ai été baignée dans cette religion, dans cette culture. Et moi, je sais que mon père il est content, il est fier qu'on soit musulman quoi. [...] si par exemple il avait un de ses enfants qui pratiquait pas [...] ben il serait peut être un peu déçu. Il le dirait pas, mais il serait déçu c'est clair.* »

Sofia tient un discours à peu près semblable. Question : « *La religion, elle s'est imposée à tes parents, ou c'est un choix personnel ?* Réponse : *Ah non, c'est un choix personnel. Enfin, elle s'est imposée... Non, parce que c'est quelque chose qu'on se transmet en fait. Mes grands parents ont transmis à mes parents et voilà.* Question : *Ok, mais eux, ils n'ont jamais eu le sentiment qu'on leur avait imposé quoi que ce soit ?* Réponse : *Non, ben finalement comme ils étaient baignés dedans, ils ont jamais cherché à demander pourquoi. C'était comme ça et c'est tout.* » Puis parlant d'elle, elle ajoute : « *ben, c'était pas quelque chose... Y a pas eu vraiment d'enseignement religieux en fait. On en parlait de temps en temps (avec ses parents). Enfin moi, c'est plus mes parents qui m'ont appris pas mal de choses [...] en plus nous, enfin y a la tradition qui... Je sais pas en fait, c'est naturel. C'est vraiment naturel, tu fais ça et tu fais pas ça. Après, on se pose pas vraiment de question, on sait que c'est par rapport à la religion en fait. [...] Question : Tu penses qu'ils auraient été déçus si t'étais pas croyante ?* Ah ouais carrément, ça c'est sûr. *C'est trop important pour eux.* » Au travers de ces témoignages le caractère « normal » ou « naturel » de la croyance, comme de la pratique religieuse, apparaît fortement. Il n'y a pas vraiment de sentiment de contrainte qui soit exprimé. Question : « *Tes frères et sœurs vivent-ils les interdits religieux comme une contrainte, ou au contraire est ce que ça vient d'eux ?* Réponse : *Non, ça vient d'eux en fait, personne leur a forcé la main. C'est-à-dire que mes parents, y m'ont jamais élevé à dire : voilà, tu vas faire ta prière, tu vas faire ci, tu vas faire ça. Jamais ! Bon pis voilà, ils savent : c'est comme ça, c'est comme ça, c'est comme ça quand t'es petit. C'est un truc simple, pis voilà ... [...] Tu vois ce que je veux dire, la religion c'est ça. C'est partager son savoir...* » Parlant de son petit frère de 7 ans à qui elle a appris à faire la prière, elle ajoute : « *Tu sais, il a pris des habitudes. Il a pris des habitudes, pour lui c'est devenu normal.* »

A cette normalité, s'ajoute le fait que les parents jouent un rôle central dans l'éducation et la socialisation de leurs enfants, qui ont donc tendance à les imiter. Avant d'être le témoignage d'une croyance personnelle, la pratique religieuse semble bien être une imitation des autres membres de la famille. Parlant de ce processus d'imitation, Narjess dit de son petit frère : « *[...] ben lui, il est petit. Mais bon, quand je vais à la mosquée, il y va...* » Et parlant d'elle-même, elle ajoute : « *avant tu vois, je suivais, mais vraiment pour suivre. C'est-à-dire que mes parents faisaient le Ramadan, ben moi je faisais le Ramadan. Y mangeaient pas de porc, ben moi aussi je mangeais pas de porc. Je savais que c'était des contraintes religieuses, qu'il fallait faire ça, mais je savais pas pourquoi.* » Anissa décrit le même type de comportement quand elle parle de son petit frère et de sa petite sœur (5 et 6 ans) : « *Des fois même c'est marrant, parce qu'ils prennent, quand mon père il fait la prière, ils prennent un tapis, ils font les mêmes choses que mon père tu vois. C'est trop mignon, c'est trop mignon, ils font la prière, ils font les mêmes gestes et tout.* »

		Religion mère											
Religion père	Sans, nr	Musul-man	Catho-lique	Chrétien	Ortho-doxe	Prote-stant	Juive	Boud-dhiste	Autre	Athée	Total	Effectifs	
Sans, nr	69%	3%	16%	7%	0%	2%	1%	1%	0%	1%	100%	465	
Musul-man	3%	93%	2%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	287	
Catho-lique	3%	1%	88%	1%	0%	4%	1%	0%	0%	1%	100%	300	
Chrétien	3%	2%	2%	77%	0%	5%	0%	3%	1%	6%	100%	88	
Ortho-doxe	0%	0%	4%	0%	91%	0%	0%	0%	0%	4%	100%	23	
Prote-stante	4%	0%	12%	4%	0%	80%	0%	0%	0%	0%	100%	25	
Juive	5%	0%	14%	5%	0%	5%	57%	0%	0%	14%	100%	21	
Boud-dhiste	0%	0%	0%	6%	0%	0%	0%	88%	0%	6%	100%	16	
Autres	25%	0%	13%	6%	6%	0%	0%	0%	38%	13%	100%	16	
Athée	0%	3%	28%	10%	0%	3%	0%	0%	0%	56%	100%	39	
Total	27%	22%	29%	9%	2%	4%	1%	2%	1%	3%	100%	1.280	

**Tableau n°2 : La religion de la mère en fonction de celle du père**

La transmission de la religion entre générations est renforcée par l'homogamie religieuse des couples parentaux. En effet, les couples musulmans ont le taux d'homogamie religieuse le plus élevé (93%), alors qu'il ne s'élève qu'à 88% chez les parents catholiques. Les parents partagent donc le plus souvent la même religion, mais les similitudes ne s'arrêtent pas là. En effet, la pratique du père et de la mère sont souvent de même intensité. Et si ce n'est pas le cas, ils ont généralement un degré de pratique proche. Ainsi, 82% des pères très pratiquants ont une femme très pratiquante. Parmi les pères non pratiquants, 50% ont une femme qui ne pratique pas et 21% une femme qui pratique peu. Le degré de pratique religieuse des parents détermine aussi celui des enfants. En effet plus les parents sont pratiquants, plus les enfants le sont et inversement. Au demeurant, ce phénomène a déjà été relevé par d'autres observateurs. Ainsi parlant du catholicisme, Guy Michelat écrit : « *la pratique religieuse est d'autant plus fréquente que le milieu familial était pratiquant* » et que « *les croyances religieuses sont d'autant plus fréquentes que le milieu familial était plus pratiquant* »<sup>1</sup> Quand à Françoise Champion et Yves Lambert, ils soulignent : « *quoi qu'il en soit, la pratique religieuse est largement héritée et à tous les niveaux de pratique.* »<sup>2</sup>

### L'effet de l'origine sociale et du lieu de résidence

Le genre a une faible incidence sur la pratique des étudiants. En effet, les garçons sont un peu plus pratiquants que les filles. Ce résultat est un peu étonnant, attendu que les mères sont plus pratiquantes que les pères. L'âge des étudiants ne semble pas agir directement sur leur pratique.

<sup>1</sup> Michelat G., «Pratique et croyances religieuses : détachements et hétérodoxies» in Lambert Y et Michelat G., *Crépuscule des religions chez les jeunes ? jeunes et religion en France*, Paris, L'Harmattan, coll. «Logiques sociales», 1992, p. 54.

<sup>2</sup> Champion F et Lambert Y., «Les « 12-15 ans » et la religion» in Lambert Y et Michelat G., *Crépuscule des religions chez les jeunes ? : jeunes et religion en France*, Paris, L'Harmattan, coll. «Logiques sociales», 1992 p 79.

En effet, on n'observe pas d'augmentation, ou de diminution, régulière de la pratique en fonction de l'âge.

Concernant l'origine sociale des étudiants d'origine maghrébine, on note déjà que parmi eux les mères au foyer sont très nombreuses (65%). Les mères qui n'ont pas d'activité professionnelle sont celles qui ont les enfants les plus pratiquants, viennent ensuite les ouvrières et les employées, puis les professions intermédiaires et les cadres supérieurs. La mère au foyer fait partie du modèle familial traditionnel et on note que ce modèle perdure encore chez certaines jeunes filles, notamment chez celles qui sont les moins dotées scolairement : « vu que j'avais m' marier normalement, donc j'avais pas travailler, à moins que mon mari ait un besoin financier, tout simplement s'il arrive pas à payer le loyer tout seul ou s'il arrive pas. Ben là, je serai prête à sacrifier mon voile, à l'enlever et à aller travailler [...] s'il a des moyens suffisants, ben je suis bien à la maison. Femme au foyer, c'est le plus beau métier je trouve. »

Profession de la mère	Degré de pratique de l'étudiant			Total	Effectifs
	0 et 1	2 et 3	4 et 5		
Cadre sup, prof lib, profession intermédiaire	22%	67%	11%	100%	9
Ouvrière, employée, artisan, commerçante	9%	52%	39%	100%	31
Sans, non réponse	15%	37%	48%	100%	75
Ensemble	14%	43%	43%	100%	115

**Tableau n°3 : Degré de pratique des étudiants d'origine maghrébine selon la profession de la mère**

La tendance est la même quand on regarde la profession du père. Ainsi plus le père est qualifié, et moins les étudiants pratiquent et on note que les étudiants très pratiquants qui ont un père qualifié ont tous une mère sans activité professionnelle. La profession de la mère semble néanmoins avoir plus d'influence que celle du père sur la pratique des étudiants, même si la tendance reste la même. Quand le père n'a pas d'activité, cela influe peu sur la pratique des enfants, contrairement à la mère. On peut penser que c'est parce que la non activité du père est généralement passagère et non culturelle, contrairement à celle de la mère. De même, plus les parents sont qualifiés et moins leur pratique est intense. Ainsi les pères cadres supérieurs, profession libérales et intermédiaires pratiquent moins que les employés et les ouvriers et les mères qui pratiquent le plus sont celles qui n'ont pas d'activité. Inversement plus les mères occupent des postes qualifiés, et moins elles pratiquent. Concernant le niveau de formation, on note que les parents sans diplôme et ceux de niveau primaire/collège ont les enfants les plus pratiquants. Cependant, les sans diplômes ont des enfants moins pratiquants que ceux qui ont un niveau primaire/collège, surtout chez les pères. Il semble donc que pour transmettre sa religion, il faille un minimum d'éducation mais pas trop. En effet, les parents les plus diplômés ont des enfants moins pratiquants que la moyenne. L'effet semble plus net quand les parents ont un niveau d'étude supérieur, mais les effectifs sont un peu trop faibles pour se prononcer. Globalement, on remarque que plus les parents sont diplômés, moins leurs enfants pratiquent. On peut supposer aussi que le niveau d'études des parents influence la pratique de leurs enfants, déjà parce qu'il agit sur leur propre pratique.

Profession du père	Degré de pratique de l'étudiant			Total	Effectifs
	0 et 1	2 et 3	4 et 5		
Cadre supérieur, profession libérale, profession intermédiaire	30%	30%	40%	100%	10
Artisan /commerçant /chef d'ent	16%	46%	38%	100%	13
Employé	13%	31%	56%	100%	16
Ouvrier	9%	48%	43%	100%	58
Sans/ non réponse	22%	44%	33%	100%	18
Ensemble	14%	43%	43%	100%	115

**Tableau n° 4: Degré de pratique des étudiants d'origine maghrébine selon la profession du père**

L'indicateur économique de la bourse confirme que les classes populaires sont plus pratiquantes que les classes favorisées. Sur 115 enfants d'immigrés maghrébins, 85 sont boursiers, 18 non boursiers et 12 n'ont pas répondu à cette question, le taux important de boursiers soulignant bien le caractère populaire de cette population. Les boursiers sont plus pratiquants que les non boursiers. En effet, ils sont sur représentés chez les pratiquants de degré 2, 3, 4, et 5, alors que les non boursiers sont plus nombreux parmi les non pratiquants. L'étude du département de résidence abouti au même résultat. Le 93, qui est un département des plus populaires, est fortement pratiquant (55% des étudiants qui y vivent ont une pratique de niveau 4 et 5), alors qu'à Paris, où l'origine sociale est plus élevée, la pratique religieuse est moins intense (26% des étudiants ont une pratique de niveau 4 et 5). Il existe donc de gros écarts de pratique selon les départements, qui renvoient eux-mêmes à des différences d'origine sociale, de niveau de diplôme, etc.

A cela s'ajoute le fait que les enfants d'immigrés des départements les plus populaires vivent généralement dans des quartiers où existe une forte concentration de populations d'origine immigrée et étrangère. Ce qui génère une certaine pression sociale. Narjess décrit bien les effets de ce regroupement, qui n'est pas sans rappeler ce qu'on observait autrefois dans les campagnes françaises : « ...il suit un enseignement coranique, tu sais généralement tous les enfants d'immigrés [...] quand t'habites dans un quartier où y a beaucoup d'immigrés, généralement y a beaucoup de mosquées tout ça, y a des enseignements coraniques le week-end. Donc t'es petit, t'y vas, lui il y va le week-end ». Ainsi l'enseignement religieux est adapté à la population du quartier et réciproquement. Sofia évoque le même phénomène en le rapportant aux stratégies résidentielles de sa famille: « C'est vrai que quand on habitait à la Courneuve, c'était vraiment un quartier où tout le monde venait vraiment du même endroit presque. Et là, on le ressentait (la vie communautaire). Et maintenant, on habite à Dugny depuis 5/6 ans je crois, ça se ressent moins, parce que ma mère a voulu, elle a voulu stopper ça quoi. Elle a dit : « C'est bon. » Ce qui fait que, ben en fait euh, là on retourne à la Courneuve régulièrement, parce que y a ma grand-mère, mes oncles, mes tantes. Mais sinon, enfin ces ambiances là, elle aime pas trop ça ma mère. Enfin elle a mis un terme à ça. Je sais pas pourquoi en plus. Peut être qu'elle en avait marre de cette vie là, où tout le monde savait ce que tu faisais et tout. » Et cela rejaillissait aussi sur la pratique du père : « Avant, quand on était à la Courneuve et que y avait mes oncles et tout, il y allait souvent le vendredi (à la mosquée). » Les quartiers où les immigrés et les personnes issues de l'immigration sont concentrés favorisent la pratique religieuse. Ce regroupement communautaire entraîne une forme de contrôle social accrue et impose une norme collective qu'il faut respecter.

La nationalité de la mère, le nombre de frères et sœurs et les langues parlées au foyer sont des indicateurs d'intégration à la société française. Comment influencent-ils la pratique des enfants ? La nationalité de la mère influe manifestement sur la pratique des étudiants. Avec une mère française, la majorité des enfants reste pratiquante, mais le degré de pratique diminue et le taux de non pratiquants augmente. Lorsque la mère est française 19% des étudiants ont une pratique de degré 4 et 5 et 63% une pratique de degré 2 et 3. Alors que lorsque la mère est de nationalité étrangère, ces taux passent respectivement à 46% et 41%.

Nombre de frères et sœurs	Degré de pratique de l'étudiant			Total	Effectifs
	0 et 1	2 et 3	4 et 5		
Sans	100%	0%	0%	100%	3
1	16%	50%	33%	100%	12
2	8%	60%	32%	100%	25
3 et plus	12%	39%	49%	100%	75
Total	14%	43%	43%	100%	115

**Tableau n°5 : Degré de pratique des étudiants selon le nombre d'enfants des parents**

Le nombre d'enfants est un indicateur indirect de l'acculturation des parents. Les étudiants provenant des familles les plus nombreuses sont les plus pratiquants. On peut penser que le degré d'intégration des parents à leur pays d'accueil et l'adoption des éléments de sa culture (et notamment de ses standards de fécondité) entraîne une baisse significative de la religiosité chez leurs enfants. Les langues parlées au domicile familial sont également le reflet de l'intégration des parents au pays d'accueil. Les étudiants les plus pratiquants sont ceux chez qui on ne parle que la langue du pays d'origine. Inversement, ceux qui pratiquent le moins sont ceux chez qui on ne parle que le français. Et les étudiants dont les parents parlent les deux langues ont une pratique religieuse moyenne. L'influence de cette variable est donc claire et très marquée et les écarts sont les plus forts que nous ayons observés. Aucun étudiant chez qui seul le français est utilisé a une pratique de degré 4 et 5, alors qu'ils sont majoritaires parmi les familles parlant uniquement étranger. La langue est donc un facteur déterminant de la pratique religieuse. Et c'est sans doute parce que la, ou les langues parlées entre les membres de la famille, reflètent le degré d'intégration des parents à la société française.

Langues utilisées	Degré de pratique de l'étudiant			Total	Effectifs
	0 et 1	2 et 3	4 et 5		
Français seulement	27%	73%	0%	100%	15
Français+ langue(s) étrangère(s)	9%	52%	39%	100%	61
Langue(s) étrangère(s)	16%	19%	65%	100%	37
Non réponse	50%	0%	50%	100%	2
Total	14%	43%	43%	100%	115

**Tableau n° 6: Degré de pratique des étudiants d'origine maghrébine selon les langues utilisées dans leur famille**

La profession et le niveau de diplôme des parents, l'attribution d'une bourse d'étude et le département de résidence, tous les indicateurs convergent pour souligner que les catégories populaires sont plus pratiquantes que les catégories favorisées. De même, les indicateurs d'intégration au pays d'accueil tels que la nationalité de la mère, le nombre d'enfants des parents et les langues parlées à la maison montrent que les plus intégrés sont aussi les moins pratiquants et inversement. On peut donc penser que les catégories populaires, qui sont les moins intégrées en terme d'éducation, de travail, de liens sociaux, cherchent à créer des liens, à s'intégrer. Mais comme elles ne sont pas acculturées, elles se tournent déjà vers leur culture d'origine, la religion et sa pratique pour créer du lien social. A cela s'ajoute le fait que les catégories populaires, et notamment étrangères et immigrées, sont souvent regroupées dans des départements, des villes, des quartiers ou des cités, ce qui favorise le développement de la pratique religieuse comme une norme, une façon d'être reconnue, acceptée et même valorisée par la collectivité. Une forte pratique religieuse serait donc pour ces personnes d'origine populaire un facteur d'intégration au groupe.

### L'effet du capital scolaire et de la discipline d'inscription

Certains indicateurs scolaires peuvent également révéler une appartenance sociale. Comme le montrent Brice Le Gall et Charles Soulié dans leur article sur les étudiants de DEUG de Paris 8, les étudiants d'origine populaire sont généralement porteurs d'un Baccalauréat technologique, ou professionnel, obtenu avec retard. Le type de Baccalauréat reflète une certaine origine sociale et objective un capital scolaire. Les Baccalauréats généraux sont plus valorisés socialement que les Baccalauréats professionnels et technologiques.<sup>1</sup> Les enfants d'origine populaire qui ont un capital scolaire plus faible ont tendance aussi à s'orienter vers des filières qu'ils jugent « rentables » et peu risquées, c'est à dire celles qui sont perçues comme plus « professionnelles ». Qu'en est-il ici de la pratique religieuse en fonction du type de capital scolaire détenu ? On observe déjà que les étudiants titulaires d'un Baccalauréat technologique sont les plus pratiquants. Viennent ensuite les Baccalauréats S, qui sont assez peu nombreux et sont aussi les plus nombreux à avoir un faible niveau de pratique. Ce clivage vient peut être du fait que le Baccalauréat S est à la fois le plus « noble » et le plus sûr en matière de débouchés professionnels. Son public est peut-être aussi bimodal. Chez les Baccalauréats professionnels, on note une forte proportion de pratiquants de degré 2 et 3. Cette catégorie de bacheliers est donc assez pratiquante. Pour finir, on observe que les détenteurs d'un Baccalauréat L et ES sont les moins pratiquants.

Type de baccalauréat	Degré de pratique de l'étudiant			Total	Effectifs
	0 et 1	2 et 3	4 et 5		
L	21%	58%	21%	100%	24
ES	22%	44%	33%	100%	18
S	25%	17%	58%	100%	12
Technologique	4%	36%	59%	100%	44
Professionnel	18%	64%	18%	100%	11
Autres, nr	0%	50%	50%	100%	6
Total	14%	43%	43%	100%	115

**Tableau n°7 : Degré de pratique des étudiants selon leur type de Baccalauréat**

<sup>1</sup> « Des usages sociaux du DEUG de Paris 8 : ségrégation sociale, attentes pédagogiques et habitus disciplinaires », in : *Obstacles et succès scolaires*, textes réunis par Maria Drosile Vasconcellos, Editions du conseil scientifique de l'université de Charles-de-Gaulle, Lille 3, 2006.

L'âge d'obtention du Baccalauréat est aussi un indicateur de réussite ou d'échec scolaire, l'âge « normal » de passage du Baccalauréat s'élevant à 18 ans. Notre étude révèle que plus l'âge d'obtention du baccalauréat est tardif, et plus la pratique religieuse augmente.

Age au bac	Degré de pratique de l'étudiant			Total	Effectifs
	0 et 1	2 et 3	4 et 5		
18 et -	15%	43%	42%	100%	40
19	20%	47%	33%	100%	30
20	10%	47%	43%	100%	30
21 et +	8%	33%	58%	100%	12
Nr	0%	33%	67%	100%	3
Total	14%	43%	43%	100%	115

**Tableau n°8 : Degré de pratique des étudiants en fonction de l'âge au Baccalauréat**

La discipline d'inscription peut également être un indicateur d'origine sociale. En effet, certaines disciplines ont un recrutement plus populaire, tandis que d'autres ont un recrutement social plus élevé. On voit alors apparaître des effets de dominance. C'est à dire que le groupe social dominant localement a tendance à imposer aux autres ses propres standards, qu'ils soient intellectuels, culturels, religieux ou autres, le modèle du groupe dominant devenant en quelque sorte la norme. L'histoire et l'informatique, qui sont des disciplines plutôt populaires, ont un taux assez important d'étudiants très pratiquants (56 et 44% de pratiquants de degré 4 et 5). L'économie, où l'on retrouve un certain nombre d'étudiants issus des classes défavorisées, n'a pas un taux élevé de pratiquants de degré 4 et 5 (31%), mais elle se caractérise par le taux le plus élevé de pratiquants de degré 2 et 3 (62% pour une moyenne de 43%). Les classes populaires étant plus pratiquantes, et les étrangers et les enfants d'immigrés plus nombreux, la pratique religieuse est plus courante dans ces disciplines. La communication et la psychologie occupent une position intermédiaire dans la pratique des étudiants, comme dans le recrutement social. Les étudiants de ces disciplines sont assez proches de la moyenne du point de vue de la pratique religieuse. En art la majorité des étudiants est issue d'un milieu social élevé. De plus, les étrangers et les enfants d'immigrés y sont plus rares, ce qui renvoie au caractère apparemment plus « gratuit » de ces études. La religion catholique et une faible pratique religieuse apparaissent donc plus « normales » qu'une forte pratique de l'Islam (38% ont une pratique de degré 4 et 5). La seule exception à cette correspondance entre la pratique religieuse et le recrutement social des disciplines est l'anthropologie. En effet, c'est une discipline où les étudiants sont généralement issus d'un milieu favorisé, ou intermédiaire, et où la pratique religieuse est plutôt forte (57% ont une pratique de degré 4 et 5). On peut supposer que les étudiants qui s'orientent en anthropologie sont plus habitués et ouverts aux différentes cultures, religions ainsi qu'à la mixité. Ainsi, même si une forte pratique de l'Islam n'est pas la norme, elle n'est pas non plus stigmatisée.

Ces trois indicateurs scolaires confirment que la pratique religieuse est plus intense parmi les étudiants issus des catégories populaires. Cependant, on peut penser qu'en plus de l'origine sociale et des effets de dominance, il y a un effet de discipline. En effet, les étudiants d'arts ont plus tendance à sortir de la norme et à contourner les règles que les étudiants suivant des cursus plus traditionnels, ou classiques, comme le droit ou l'économie par exemple. Les « artistes » sont souvent plus subjectifs et se veulent plus « libres » et « originaux » que la moyenne des étudiants. Ce qui se voit par exemple au travers de leur style vestimentaire, qui généralement sort de l'ordinaire. Mais aussi au travers de leurs options politiques (ils sont plus souvent engagés à l'extrême gauche que leurs camarades par exemple). Dans le cadre de leur discipline, ils sont plus souvent incités et habitués à sortir de la tradition, à critiquer « l'académisme » et à exprimer leurs opinions personnelles. En revanche, les étudiants d'histoire et d'économie sont plus habitués à suivre les règles. Dans ces disciplines, les étudiants apprennent les cours tels



qu'ils les reçoivent et ne les remettent guère en question. On peut donc penser que les habitus disciplinaires se répercutent sur la croyance et la pratique religieuse. Ainsi, les artistes sont plus disposés que les historiens à remettre en question l'héritage religieux et ce de même qu'ils remettront plus facilement en cause toute forme d'héritage, alors que paradoxalement ils ont plus souvent un profil « d'héritier ». <sup>1</sup> D'où l'importance du syncrétisme religieux dans ces disciplines, les étudiants n'hésitant pas alors à mêler christianisme et bouddhisme par exemple, alors que les croyances semblent à la fois plus rituelles et plus traditionnelles dans les disciplines « classiques ». Ce que montre bien par exemple leur manière de suivre le Ramadan.

### Les relations avec le pays d'origine

Trois indicateurs de contact avec le pays d'origine sont disponibles dans le questionnaire : la nationalité, le lieu de naissance et le nombre d'années passées à l'étranger. On pourrait penser que la nationalité influence la pratique et que les étrangers pratiquent plus que les français. Mais celle-ci a un impact limité sur la pratique des étudiants. En fait vivre dans un pays, ou y être né, a plus d'effet que d'en avoir la nationalité. D'ailleurs, on note que les étudiants nés à l'étranger sont plus pratiquants (50% ont une pratique de degré 4 et 5) que ceux qui sont nés en France (41% ont une pratique de degré 4 et 5). Ils sont sans doute plus proches de la culture de leur pays d'origine et leurs parents moins acculturés. De plus, ils ont peut être connu le poids d'une pression sociale plus forte dans leur pays d'origine. Le résultat est le même si on regarde le nombre d'années passées dans le pays d'origine. Parmi ceux qui ont toujours vécu en France, 41% ont une pratique de degré 4 et 5, alors qu'ils sont 50% parmi ceux qui ont passé deux ans et plus à l'étranger. Ceux qui ont vécu à l'étranger sont donc plus pratiquants. Le nombre d'années passées à l'étranger est plus déterminant que la nationalité. Les personnes de nationalité étrangère, mais qui ont toujours vécu en France, sont beaucoup moins exposées à la culture maghrébine que celles qui ont la nationalité française, mais qui ont vécu à l'étranger. L'intensité du contact avec la culture d'origine semble donc avoir une réelle influence sur la pratique des étudiants. Les étudiants qui ont vécu à l'étranger sont sans doute plus pratiquants, déjà parce que la pression sociale autour de la religion est beaucoup plus forte à l'étranger dans le pays d'origine. Narjess en témoigne : *« ben déjà quand tu vis au Maroc, c'est différent. Quand tu nais là bas, surtout si tu nais dans une famille religieuse, t'es obligé de suivre. Dans ta tête, y a pas croyant, non croyant. Nous on vit dans une société en France, où on peut choisir. Au Maroc, y a pas de choix. T'es là, tout le pays il est musulman. Donc toi aussi t'es musulman. Si t'es pas musulman, on te considère comme un mécréant et si tu dis par exemple : « J'crois pas en Dieu. » Mais ça y est, y sont tous, quand t'habites... Ma mère elle habitait dans une campagne, tu peux pas dire ça : c'est pas possible. T'es vraiment considéré comme bas de gamme, tu peux pas parler de ça. A part si t'es un étranger, ou quelque chose comme ça. Là, personne te dira rien. Mais si t'es né là dans le pays, et que tu suis pas les préceptes comme tout le monde, ben c'est pas possible. »*

La religion est souvent intimement liée à la culture, comme à la tradition. L'amalgame entre les deux est fréquent. Comme le dit Anissa : *« Je connais beaucoup de convertis. Et en général, c'est eux qui pratiquent le mieux. Parce qu'en fait déjà, ces personnes là c'est des gens qui sont : comment dire ? Pour eux à la base la religion, ça leur est... Comment dire ? Totalement inconnue. En fait, comment dire ? Y a pas d'influence. En fait, la religion elle est souvent imprégnée de culturel. En fait y a des choses qui sont rajoutées. Alors que quand t'es converti, tu connais rien et t'apprends tout dans les livres. »* Narjess parle aussi de cette confusion entre religion et tradition, et pour la critiquer : *« y a des traditions trop bidons qui ont rien à voir avec la religion. On les met dans une image, on dit ça c'est la religion. Mais c'est pas vrai »*. Ce point a aussi été relevé par Mohamed Ababou, qui écrit notamment : *« Dans l'analyse de la référence identitaire des étudiants maghrébins, l'intrication entre le religieux et le culturel est manifeste, ils ont des références souvent multiples, mobilisant les différentes identités : religieuse, nationale, maghrébine, arabe, berbère et kabyle. Ajoutons à ce constat qu'il n'est pas rare que les enquêtés fassent l'amalgame entre deux références identitaires, par exemple : « Je suis marocain, donc je suis musulman », mais nous ne pouvons pas nier que le dénominateur commun à 50% des enquêtés est la référence à une double identité : arabe et islamique. »* <sup>2</sup> On peut supposer que le lien très fort entre l'identité maghrébine et l'Islam renforce la transmission

<sup>1</sup> Cf. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Minuit, 1964.

<sup>2</sup> *Op. Cit.*, p 146.



Quel est le lieu de résidence de votre père : Mère :  
Nom et localisation géographique de votre lycée au moment du Baccalauréat :  
Type de Baccalauréat ou d'équivalence possédé : Année du Baccalauréat :  
Avant de vous inscrire à Paris 8 et dans votre discipline actuelle, êtes vous passé par un autre établissement ou une autre discipline : Oui / Non Si oui, lesquels :  
Etes vous boursier : Salarié : Lieu de résidence actuel (ville, code postal) :

## 2 Croyances, pratiques et opinions

Etes vous croyant : Oui / Non Si oui, de quelle religion ou en quoi :  
Si vous n'êtes plus croyant, à quel âge et pourquoi avez vous cessé de croire :  
Etes vous (re)devenu croyant récemment : Oui / Non Si oui, à quel âge et pourquoi :  
Avez vous reçu un enseignement religieux : Oui / Non Si oui, combien d'années :  
A quelle fréquence allez vous dans un lieu de culte : Hebdomadaire / Mensuelle / Annuelle/  
Juste pour les grandes fêtes religieuses / Juste pour les sacrements / Jamais  
Vous arrive-t-il de prier : Oui / Non Si oui, à quelle fréquence et à quelle occasion :  
Lisez vous des livres « sacrés » : Oui / Non Si oui, lesquels et à quelle fréquence :  
Vous arrive t il de jeûner : Régulièrement / Parfois / Jamais Si oui, pourquoi :  
Suivez-vous des interdits ou prescriptions alimentaires religieux : Oui / Non Lesquels :  
Portez vous des signes religieux sur vous : Oui / Non Si oui, le(s)quel(s) :  
Croyez vous au mauvais œil: Oui / Non Aux Djinns : Oui / Non A l'astrologie : Oui / Non  
Votre meilleur(e) ami(e) a t il(elle) les mêmes opinions religieuses que vous : Oui / Non  
Selon vous, quelle devrait être la principale qualité d'un croyant :  
Avez vous déjà essayé de convaincre quelqu'un du bien fondé de votre croyance, ou de votre athéisme : Oui / Non Si oui, dans quelles circonstances :  
Acceptez vous (choisir entre : Oui / Moyennement / Non / Sans réponse):  
La contraception : L'union libre : Le divorce :  
L'homosexualité : L'avortement : Le suicide :  
L'enseignement reçu à l'université est-il parfois contradictoire avec votre foi : Oui / Non  
Etes vous membre d'une association : Oui / Non Si oui, laquelle :  
Etes vous inscrit(e) sur les listes électorales : Oui / Non Avez vous déjà voté : Oui / Non  
Politiquement, vous vous placez plutôt à :  
L'extrême gauche / Gauche / Centre / Droite / Extrême droite / Ne sait pas

## 3 Vos projets

Voulez vous vous marier religieusement : Oui / Peut-être / Non  
Pourriez vous vous marier avec quelqu'un d'une autre religion, ou sans religion : Oui / Non  
Vous comptez élever vos enfants : Dans une tradition religieuse / En les laissant libre de choisir / En les tenant à l'écart de tout cela  
Quel niveau de diplôme visez-vous : Quelle profession visez vous:

Pouvez vous nous laisser ci dessous votre nom prénom et téléphone pour un entretien ?

Merci !

# *Face au drame algérien, l'UEJF s'engage (1954-1962)*

Myriam SOUSSAN<sup>1</sup>

Dès la première lecture de la collection des *Kadimah* -le journal de l'Union des étudiants juifs de France-, nous avons été sensible à la voix singulière de l'UEJF sur le drame algérien. Les numéros datés de 1955 à 1963 rendent compte d'un débat intellectuel de grande qualité et d'une position progressiste. Face aux répercussions de la guerre d'Algérie en France et par fidélité à ses valeurs morales, l'Union fait très vite le choix de l'engagement aux côtés de l'Union Nationale des étudiants de France. Cela entraîne une crise grave avec la section d'Alger et une distance avec les communautés juives de France et d'Algérie, qui ont préféré la neutralité. Nous étudierons, dans un premier temps, l'évolution de l'Union, à partir de 1955, vers une identité engagée ; puis, il sera éclairant de nous pencher sur l'originalité d'un engagement fondé, à partir de 1957, sur la promotion du dialogue judéo-arabe et, enfin, de définir ce qui est nommé « une éthique UEJF de l'engagement ».

## **Le choix de l'engagement**

Dans le numéro de *Kadimah* daté de mars 1955, est reproduite la « Charte d'Unité de l'UEJF », votée lors du Congrès d'Uriage de septembre 1951, qui inscrit une exigence de neutralité politique dans l'identité de l'UEJF : « *les étudiants juifs de France entendent se grouper, en dehors de toute appartenance idéologique et politique pour œuvrer ensemble dans le cadre d'un judaïsme vivant* » ; « *ils s'interdisent de mener dans le cadre de l'Union toute action politique ou discriminatoire de nature à attenter à la liberté d'opinion ou d'expression de leurs camarades et susceptibles de les diviser* ».

Dès l'éditorial du numéro suivant, daté de juin 1955, intitulé « Destin nord-africain », nous pouvons observer, au-delà du désir d'informer, une volonté d'affirmer un idéal humaniste et progressiste. Et une volonté de prendre position sur les événements dramatiques en Algérie. C'est parce qu'ils se sentent « doublement » touchés, « *en tant qu'étudiants et en tant que Juifs* », que les étudiants de l'Union se doivent d'accomplir « *un effort sincère de compréhension et de prise de conscience* ». Il nous paraît éclairant de citer plus longuement des passages de cet éditorial, afin que soit entendue la force des convictions de l'UEJF, à partir de juin 1955, autour d'un engagement contestataire, anti-colonialiste et soucieux de l'avenir de la minorité juive en Algérie :

« Parmi les problèmes douloureux qui n'épargnent guère notre génération, il en est un qui sollicite avec acuité une solution, c'est celui des populations d'Afrique du Nord et plus particulièrement des populations juives [...]. Nous [nous] garderons d'adopter une position rigide et intransigeante dans un débat qui met en jeu des milliers d'existences humaines. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer ou fuir systématiquement ces problèmes parce qu'ils sont épineux. [...] En tant qu'hommes, nous voulons affirmer clairement notre attachement aux idées de progrès et de liberté au nom desquelles nombre d'entre nous ont combattu le fascisme au péril de leur vie. Nous ne saurions nous solidariser en aucune façon avec le féodalisme capitaliste et colonial [...]. Qui, mieux que nous, qui avons lutté contre l'impérialisme britannique pour l'Indépendance de l'Etat d'Israël, peut comprendre les aspirations nationales des peuples d'Afrique du Nord ? Qui, mieux que nous, qui avons payé de notre sang tout au long de l'histoire, l'intolérance et les préjugés raciaux, peut éprouver plus de solidarité pour la révolte contre toute oppression quelle qu'elle soit [...]. Par ailleurs, si notre sympathie pleine et entière est acquise aux peuples arabes cherchant leur indépendance, et l'amélioration de leurs conditions de vie, nous ne sommes malheureusement pas toujours payés de retour. Nous ne pouvons que déplorer la levée de boucliers du monde arabe contre le jeune Etat d'Israël. Considérés par les pays arabes comme des envahisseurs, des colonisateurs impérialistes, les Juifs d'Israël ont pourtant traversé une lutte de libération contre la Grande-Bretagne, analogue à celle des peuples coloniaux [...]. Nous savons bien quels sont les

<sup>1</sup> Je souhaiterais remercier chaleureusement les Anciens de l'Union qui ont accepté de répondre à mes questions : David Fuchs, Robert Misrahi, Freddy Safar, Alfred Scherr et Raphaël Visocekas.

véritables meneurs de cette Ligue arabe fantôme, mais le fanatisme de certains musulmans nous fait éprouver une grande inquiétude quand nous pensons au sort des Juifs d'Afrique du Nord. Et nous disons catégoriquement que si nous nous élevons contre l'oppression et l'exploitation colonialistes, nous n'admettrons pas que coule une seule goutte du sang juif nord-africain. Le sang juif n'a déjà que trop coulé ! Comment les existences et les droits des populations juives d'Afrique du Nord pourront-ils être sauvegardés ? [...]. Aussi désirons-nous ardemment que l'Afrique du Nord évolue vers une indépendance progressive et qu'elle échappe à l'exploitation éhontée des féodalités colonialistes, mais nous nous élèverons avec vigueur contre toute atteinte aux libertés ou à l'existence des Juifs d'Afrique du Nord, comme nous nous élèverons contre l'atteinte aux droits de toute minorité. »

Après la lecture de cet éditorial, nous comprenons que l'UEJF désire rompre avec une neutralité qui signifierait indifférence et combien la position défendue est complexe : elle s'inscrit dans un combat précurseur de soutien à la lutte d'indépendance du peuple algérien et exprime son inquiétude pour les Juifs d'Algérie à la présence millénaire sur cette terre.

Dans ce même numéro de juin 1955, est proposée aux lecteurs une enquête, réalisée auprès de « *personnalités juives et non-juives de toutes tendances du monde politique, philosophique, scientifique ou littéraire* », sur le futur du Judaïsme nord-africain : « *Comment conciliez-vous la présence française et les aspirations nationales en Afrique du Nord ? Que deviendra la population juive dans ces perspectives ? Risque-t-elle d'être considérée, en dépit de l'attachement aux forces de progrès et de libération de certains, et du fait des intérêts d'une minorité, comme colonialiste et être victime du terrorisme ?* » Un entretien avec Bourguiba et une note manuscrite de lui figurent également sur cette page, dans laquelle il est écrit : « *Je me réjouis de la concorde fondée sur l'estime réciproque qui existe entre Juifs et musulmans en Tunisie et je souhaite qu'elle s'étende et se renforce dans toute l'Afrique du Nord.* » L'UEJF, à travers son organe de communication *Kadimah*, affronte donc la question douloureuse du destin de la communauté juive d'Algérie, en s'ouvrant à la pluralité des sensibilités. Il s'agit, dès 1955, d'oser engager le dialogue avec l'Autre, sur les problèmes qui divisent, et d'avoir le courage de penser une réalité que les étudiants juifs de France pressentent incontournable : celle d'une Algérie libérée de la domination française.

Dans le numéro de décembre 1955, l'UEJF s'engage plus loin dans le débat, en France, sur les répercussions du conflit algérien sur la jeunesse française. L'Union prend position sur l'envoi du contingent en Afrique du Nord et publie intégralement dans *Kadimah* « L'Appel de Saint-Séverin ». La publication de cet Appel est accompagnée du texte d'une motion votée lors d'une réunion du Conseil d'Administration de l'Union, le 10 novembre 1955 et d'un chapeau explicatif. Dans cette introduction, nous apprenons que l'UNEF, après une crise interne sur « le problème du contingent et du rappel des disponibles », a suivi sa majorité et doit s'abstenir. L'UEJF fait alors le choix ouvert de s'engager : la publication de « L'Appel de Saint-Séverin » est à lire comme un acte politique de dénonciation de la « répression collective », pratiquée par la France, en Algérie, et de soutien à une solution négociée :

« L'Union des étudiants juifs de France interprète du sentiment des étudiants juifs, émus par les problèmes de conscience qu'entraîne la situation en Afrique du Nord, condamne toute politique de force d'où qu'elle vienne. Les étudiants juifs souhaitent que tous les problèmes de l'Afrique du Nord soient résolus par la négociation.

L'UEJF déplore l'envoi du contingent en Afrique du Nord ainsi que toute forme de répression collective. Elle considère qu'après la condamnation des crimes de guerre et d'occupation aucun jeune ne devrait être remis dans une telle situation [...].

Elle souligne la gravité des mesures de rappel des disponibles appliquées aux étudiants, qui en vertu de la Loi sur les sursis risquent d'être rappelés jusqu'à l'âge de trente ans, et leur répercussion sur les institutions et notamment l'enseignement [...] <sup>1</sup> »

On constatera que, dans le texte de cette motion, il n'est plus question du sort de la minorité juive d'Algérie. D'ailleurs, de manière générale, il n'est pas fait allusion aux victimes du terrorisme dans les *Kadimah*. Pourtant, des Anciens de l'UEJF se reconnaissent dans la vision libérale et nuancée d'Albert Camus, qui en 1955-1956, dans *L'Express*, publie une série d'articles dans lesquels il dénonce la violence aveugle du terrorisme : « *Approuver les réformes, ce n'est pas approuver le massacre des populations civiles qui reste un crime. C'est au*

<sup>1</sup> *Kadimah*, « Afrique du Nord », décembre 1955.

*contraire s'employer à épargner le sang innocent, qu'il soit arabe ou français. Car il est certainement répugnant d'escamoter les massacres des Français pour ne mettre l'accent que sur les excès de la répression. Mais on a le droit de condamner les premiers que si l'on refuse, sans une concession, les seconds. »<sup>1</sup>*

Assurément, il existait à l'Union une pluralité de sensibilités politiques, qui variaient entre un soutien inconditionnel à la lutte de libération du peuple algérien et une position moins radicale, qui comprenait le déchirement des Français d'Afrique du Nord et appuyait une solution de coexistence.

Ainsi, l'Union des étudiants juifs de France a fait le choix de la rupture avec la neutralité politique inscrite dans ses fondements. La décision de publier « L'Appel de Saint-Séverin » et de s'engager publiquement contre les actions meurtrières de l'armée française en Algérie nous en offre un exemple probant. Mais, à partir de 1957, l'UEJF privilégie le dialogue judéo-arabe : il s'agit d'une orientation d'avant-garde, dans laquelle s'épanouit le courage visionnaire d'une jeunesse juive progressiste, animée par des idées de paix.

### **Plaidoyer pour un dialogue judéo-arabe**

Dans le numéro de *Kadimah* de mars-avril 1957, sous la rubrique « relations judéo-arabes », en première page, est publié un texte de René Kochman, intitulé « Plaidoyer pour un certain dialogue métropolitain ». Cette réflexion détermine une nouvelle orientation de l'UEJF en faveur de la paix et d'un dialogue ambitieux entre étudiants juifs, berbères et arabes.

Cette orientation répond peut-être aussi aux demandes de la section d'Algérie de s'abstenir de prendre position sur le problème algérien. Dans ce même numéro de 1957, figure le texte d'une motion adoptée par le VI<sup>e</sup> Congrès National de l'UEJF : « *Les Camarades d'Algérie attirent l'attention du congrès sur la gravité de toute prise de position publique de l'UEJF qui peut créer des risques certains pour une communauté dont tous les étudiants juifs doivent se sentir solidaires* » La création de cercles d'études sur l'Afrique du Nord, en présence d'étudiants d'autres « *organisations confessionnelles* », travaillant à une solution pacifique du problème algérien, est envisagée. Des vœux sont formulés, afin d'associer à ce projet de cercle d'études des étudiants musulmans, « *pour une meilleure compréhension et un contact entre étudiants juifs et musulmans* »<sup>2</sup>.

À l'évidence, cette demande de discrétion, adressée par la section d'Alger à l'Union, reflète la situation délicate dans laquelle se trouvaient les étudiants juifs d'Algérie : il régnait un fort climat de tension, à Alger, en 1956-1957. Il était donc risqué d'afficher ses opinions politiques, a fortiori libérales. Selon le témoignage de David Fuchs (secrétaire général de la section d'Alger en 1956), l'UEJF d'Alger avait pourtant osé protester en 1956, aux côtés d'autres associations étudiantes dites confessionnelles, contre la dissolution par le gouvernement de l'Association des étudiants Musulmans, sous le prétexte de collaboration avec le FLN. L'Association Générale des étudiants d'Alger, qui évoluait dans le sens d'une politisation en faveur de l'Algérie française, s'était alors abstenue. De nombreux contacts existaient, avant cette dissolution, entre les représentants des étudiants juifs et musulmans. D'après les souvenirs de Freddy Safar (membre de la section d'Alger en 1956), de nombreux étudiants juifs algérois soutenaient l'idée d'une Algérie algérienne, où pourraient vivre en bonne entente les différentes communautés. Ils s'élevaient aussi contre l'horreur des attentats, commis contre la population civile par le FLN ; ils lisaient *L'Express* ou étaient abonnés à *Combat*. Ils souhaitaient s'engager, mais ne pouvaient le faire que de manière muette. Pour exemple, un groupe d'étudiants juifs en médecine, a fait le choix, le 2 février 1956, de ne pas se rendre sur le port d'Alger faire leurs adieux à Jacques Soustelle, comme la majorité des autres étudiants français pieds-noirs, assistant pendant ce temps aux travaux pratiques obligatoires. La plupart d'entre eux paiera cette absence à la manifestation par un échec aux examens de juillet. Le 6 février, devant la pression des manifestants pieds-noirs, dont de nombreux étudiants, Guy Mollet cède et nomme Robert Lacoste, à la place du général Catroux, au poste de gouverneur général. À partir de ce moment-là, du fait de la « capitulation » de Guy Mollet, se crée une rupture définitive entre les

<sup>1</sup> *Chroniques algériennes*, Gallimard, « folio essais », p. 145.

<sup>2</sup> *Kadimah*, « Motions adoptées par le VI<sup>e</sup> Congrès National de l'UEJF », mars-avril 1957.

étudiants juifs libéraux et les étudiants musulmans, qui ont perdu confiance dans la gauche française et décident de rejoindre le maquis.

On remarquera ici que la position de la section d'Alger est assez proche de celle de la communauté juive d'Algérie qui, à travers la voix de Jacques Lazarus, secrétaire général du Comité juif algérien d'études sociales, choisira la prudence, en refusant les appels du FLN à s'exprimer publiquement pour « l'édification d'une Algérie libre et fraternelle », en refusant de donner « leur amitié à la révolution » ou de revendiquer « déjà avec fierté leur nationalité algérienne ». Le Comité juif algérien d'études sociales rappellera, au nom des associations qu'il représente, « en dehors de toute considération politique et de tout esprit partisan, [son] attachement à l'idéal de fraternité de tous les groupes ethniques qui cohabitent dans ce pays. » « Le judaïsme algérien, installé sur cette terre depuis des millénaires, émancipé par la France depuis près d'un siècle, ressent d'autant plus douloureusement le drame actuel de l'Algérie. » Profondément horrifié par les attentats terroristes, ces « crimes sans nom », perpétrés au nom de la Révolution algérienne, Jacques Lazarus appelle également de ses vœux « un règlement pacifique de ce conflit si douloureux » : « nous souhaitons ardemment une solution de justice qui assurerait la liberté et l'égalité entre tous les habitants de ce pays »<sup>1</sup>.

Une grande partie du numéro suivant de *Kadimah*, daté de juin-juillet 1957, est consacrée au dialogue judéo-arabe. Dans l'éditorial, il est expliqué « qu'en Afrique du Nord ou au Proche-Orient, la vie des Juifs dépend de la coexistence pacifique avec des Musulmans. » Ainsi, l'UEJF « entend œuvrer au rapprochement judéo-musulman » en favorisant des contacts avec des intellectuels arabes. Il s'agit de lutter contre les préjugés racistes et de « considérer 'l'Autre' comme un être véritable ». L'éditorial s'achève sur cette phrase : « nous penserions avoir atteint notre but si les étudiants musulmans de France acceptaient d'engager avec nous le dialogue. »

Dans ce numéro, sont publiés une intervention de Kateb Yacine, puis une discussion avec l'écrivain algérien, un texte de commentaires de *Kadimah*, et enfin, deux articles intitulés « Pour un dialogue » et « Le commencement d'un dialogue » qui explorent les perspectives ouvertes par Kateb Yacine. Pour Richard Maruel, dans « Pour un dialogue », il est nécessaire de dépasser les solidarités naturelles et d'oser prendre position sur le drame algérien, même si son existence n'est pas menacée au quotidien. Il s'interroge : « est-il sain, par exemple, de calquer son attitude sur cette paralysie générale qui semble pétrifier les communautés juives à la seule évocation des problèmes d'Afrique du Nord ? » Il analyse ensuite longuement pourquoi les Juifs d'Algérie ne peuvent intervenir collectivement :

« Ce sera donc le rôle des Juifs de gauche, en France et ailleurs, conjointement à toutes les forces de progrès, de militer pour imposer une solution négociée qui satisfasse les aspirations légitimes du peuple algérien à l'indépendance, et amènera tant soit peu les Arabes à ne plus considérer les Juifs 'en bloc' et les fera glisser du nationalisme chauvin que provoquent les circonstances vers une attitude plus démocratique. » « Les forces de gauche doivent réussir, de part et d'autre, à faire s'accorder leurs volontés et ne plus lutter dans le sens de leurs chauvinismes respectifs. Car il est nécessaire et urgent que des confrontations fréquentes suscitent ce climat de discussion, de révision et d'autocritique nécessaire à l'action juste »<sup>2</sup>.

Pour Robert Misrahi, l'auteur du texte « Le Commencement d'un dialogue », la discussion entre intellectuels juifs et musulmans permet de « comprendre et d'expliquer et non plus de haïr et de combattre ». Pour lui, le point crucial d'un dialogue, et la condition même de son inauguration sont les suivants :

« Tous les litiges judéo-arabes peuvent se régler par des négociations aussi longues et difficiles qu'on voudra, mais le point de départ absolu qui doit être accordé comme préalable ne peut faire l'objet d'aucune discussion de fait et de droit. C'est la reconnaissance réciproque de chacun par chacun comme existence autonome, légitime et libre. »<sup>3</sup>

A travers ces citations, nous comprenons un peu mieux la spécificité de l'engagement des étudiants juifs de France qui, animés par un désir de paix pour les peuples juifs et arabes -en Afrique du Nord et au Proche-Orient-, affirment une sensibilité juive de gauche, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Jacques Lazarus, « Situation de la collectivité juive en Algérie », *Assises du Judaïsme algérien*, 12-13 mars 1958.

<sup>2</sup> Richard Maruel, « Pour un dialogue », *Kadimah*, Juin-juillet 1957, p. 12-14.

<sup>3</sup> Robert Misrahi, « Le Commencement d'un dialogue », *Kadimah*, p. 16-17.

favorables à l'auto-détermination des peuples et donc à une Algérie algérienne, mais aussi amis et défenseurs d'un État d'Israël pour les Juifs, dans le respect de ses minorités.

### « Une éthique UEJF d'engagement »

Dans l'éditorial du numéro d'avril-mai 1958, l'UEJF appelle à la mobilisation face à une situation qualifiée de « préfasciste ». La liberté d'expression sur l'Algérie a été menacée au Quartier Latin par des manifestations de groupuscules d'extrême-droite, qui ont proféré des slogans antisémites. L'UEJF extrêmement choquée par ces événements ne comprend pas l'inaction des dirigeants officiels de la communauté juive, des organisations de jeunes catholiques et protestants. Pour l'Union, il s'agit d'un moment historique, où tous ceux qui ont des responsabilités au sein d'associations se doivent d'intervenir : *« Il ne s'agit plus de l'habituelle question 'd'engagement'. On a parlé de responsabilité collective du peuple allemand, comprendra-t-on que la nôtre est en cause. Il est impossible tant les faits sont criants qu'un seul dirigeant responsable soit sourd ou aveugle... alors pourquoi sommes-nous tous muets ? »*

Ce qui est appelé « la fascisation progressive du pays » entraîne l'Union des étudiants juifs à reconsidérer sa position sur le problème algérien. S'il s'agit encore de respecter l'interdiction de prendre position sur une solution du problème algérien votée au dernier congrès, il relève de l'éthique étudiante juive, et non d'une politique partisane, de s'engager dans la lutte antifasciste. Et, pour l'Union, le renouveau du fascisme en France est lié à la poursuite de la guerre en Algérie : *« le C.A sortant estime nécessaire et indispensable que l'Union soit à la pointe de la lutte antifasciste, qu'elle le fasse au nom de ses motivations propres et en respectant en son sein la présence de tout étudiant qui se sente juif, quel que soit son engagement politique. »* Plus loin, dans le rapport moral de 1958, il est écrit que *« la ligne de l'Union lui a valu une large audience d'abord auprès des étudiants juifs qui ont suivi très nombreux ses mots d'ordre (un millier de participants au meeting du 28 avril, et cinq cents étudiants juifs dans la rue le 28 mai), ensuite parmi les étudiants et les intellectuels français. »*<sup>1</sup>

Dans le numéro de 1960, la première page porte la mention « UEJF 60 » face à « Algérie 60 ». Ce titre illustre le fait que le problème algérien reste « le souci permanent de toutes les consciences responsables ». L'éditorial explique que c'est du devoir des étudiants juifs de ne pas omettre cette question. Lionel Cohn, dans une tribune publiée dans ce même numéro, explique que les Juifs, désireux de réfléchir sur le problème algérien, se trouvent un peu dans la situation de Camus, pris entre deux feux : *« l'amour pour leurs frères juifs, la passion de la justice. Et le choix n'est pas facile à faire »*. Cohn prône une paix négociée et imagine une solution qui garantirait à la minorité juive la possibilité d'émigrer en Israël ou une égalité totale avec les citoyens d'une Algérie indépendante ou bien une « transplantation » en France métropolitaine.

Dans le numéro d'avril-mai 1961, l'éditorial est à nouveau consacré au problème algérien, parce que *« l'actualité requiert que nous portions notre attention sur un aspect de cette question qui nous préoccupe au plus haut point : le sort de la communauté juive de là-bas dans un état algérien indépendant dont la mise en place semble maintenant très proche »*. L'éditorial se poursuit ainsi : *« Cela fait deux congrès, quatre ans, que l'UEJF s'est rendu compte qu'il fallait que cette guerre s'arrête ; d'abord parce qu'elle est l'oppression d'un peuple par un autre, ensuite parce que sa prolongation entraînerait la montée d'un fascisme nouveau en métropole. Mais, dans l'esprit de ses dirigeants, cette prise de position en faveur d'une paix vraie, d'une autodétermination vraie, d'une négociation vraie n'a jamais signifié une indifférence au destin des Juifs d'Algérie. »*

L'UEJF apparaît une nouvelle fois déchirée entre le soutien à une indépendance désormais inéluctable de l'Algérie et une identification aux communautés juives d'Algérie inquiètes pour leur avenir dans ce futur état.

L'éditorial du numéro de *Kadimah* de décembre 1962 est dédié aux « camarades d'Algérie » : *« Camarades d'Algérie, nous n'ignorons pas vos souffrances et votre amertume, mais vous êtes*

<sup>1</sup> *Kadimah*, « Projet de rapport moral et d'orientation du CA de l'UEJF », 1959.



« parmi nous maintenant et notre accueil fraternel vous aidera à oublier le passé. » L'éditorial revient sur la position de l'UEJF pendant la guerre, en rappelant qu'il s'agissait de vues réalistes qui envisageaient un avenir assez préoccupant pour les Juifs d'Algérie, vues partagées également par la jeunesse française dans son ensemble. C'est au nom de la dignité humaine et de l'antiracisme que l'UEJF a pris position pour une Algérie libre.

Le rapport moral publié dans le même numéro, et rédigé par Claude Olivenstein, revient également sur les sept années de guerre et éclaire les dilemmes politiques auxquels était confrontée l'Union :

« Notre Union [...] s'engagea tout naturellement aux côtés des organisations démocratiques et de la quasi-totalité des mouvements de jeunesse en ce qui concerne la question algérienne. [...] Trois générations de dirigeants et de militants de l'Union l'ont vécue, beaucoup sous l'uniforme et c'est là quelque chose, en particulier, que ne comprend pas du tout la communauté adulte. Nous touchant particulièrement, la guerre d'Algérie a polarisé les énergies de ceux qui avaient une vocation militante. Nous nous trouvions aux prises avec deux types d'étudiants juifs : ceux qui nous reprochaient de ne pas nous engager assez, et qui rejoignaient soit l'UNEF, soit les organisations politiques, et ceux qui nous reprochaient de trop le faire et de jouer avec leur sécurité. Nous avons dû composer pendant sept ans avec ces deux attitudes. Notre attitude fut d'abord morale : nous n'avons jamais transigé avec la torture. Mais nos Congrès et nos assemblées furent une longue lutte sur la solution du problème algérien et la liaison de cette guerre avec le fascisme. Si bien que, finalement, hormis le noyau de dirigeants qui après bien des débats et une évolution personnelle tourmentée avait réussi à définir une éthique UEJF d'engagement, la masse étudiante ne comprit rien à nos problèmes et s'en désintéressa. Rétrospectivement, nous pensons que nous avons eu raison de mener un tel combat.

Il faut ajouter que le rôle de dirigeants responsables n'est pas de faire de la démagogie, mais de voir les réalités en face et de préparer l'avenir et, en particulier, le nécessaire dialogue judéo-arabe. Quoi qu'il en soit, cette attitude nous coûta le désaveu de très nombreux étudiants juifs d'Afrique du Nord, qui ne comprirent rien à notre attitude baptisée de communisme, avec la bénédiction plus ou moins patente de quelques fonctionnaires du judaïsme alimentaire. »<sup>1</sup>

Tout est dit par Claude Olivenstein sur les difficultés de l'engagement de l'UEJF pendant la guerre d'Algérie : l'Union était écartelée entre la nécessité de dénoncer une réalité insupportable, qui s'est révélée progressivement au fil de l'aggravation des événements, celle de la torture, de la fascisation de la France et de la réapparition de l'antisémitisme, et la conscience que le nationalisme arabe pourrait entraîner l'exil de la minorité juive de la terre algérienne.

En conclusion, tout au long de cette étude des numéros de *Kadimah*, il nous est apparu que la Guerre d'Algérie a marqué une rupture dans l'histoire de l'UEJF, en « imposant une prise de conscience de l'engagement juif », selon l'expression d'Henri Atlan (Président de l'Union de 1960 à 1962). Cet engagement, confronté au retrait de la communauté juive sur la question algérienne et aux demandes de neutralité formulées par la section d'Alger, s'est construit douloureusement et a obligé l'Union à définir une voie d'action intermédiaire, en accord avec son identité politique spécifique, de gauche, très progressiste et attachée à l'existence d'Israël, basée sur la recherche d'un dialogue judéo-arabe. « L'éthique UEJF de l'engagement » signifierait une fidélité à la lutte antifasciste et pour la libération des peuples, au-delà de la solidarité naturelle avec sa communauté. Cette pensée de l'engagement est le fruit d'une réflexion portée par de fortes valeurs humanistes : les étudiants de l'Union avaient l'ambition de « représenter une forme de la conscience universelle » (David Fuchs). Les débats autour du drame algérien, dans *Kadimah*, témoignent de l'espace de confrontation d'idées qu'était l'Union et de sa volonté de parvenir à établir une plateforme commune. La richesse intellectuelle de ces débats constitue assurément une source d'enseignement précieuse pour penser le défi de notre actualité.

---

<sup>1</sup> Claude Olivenstein, « Rapport moral », *Kadimah*, décembre 1962.

KADIMAH

# AFRIQUE DU NORD

Nous avons assisté à la crise que le problème du contingent et du rappel des disponibles, a suscitée à l'U.N.E.F. Cette crise est maintenant résolue : la majorité a fait admettre que l'U.N.E.F., organisation syndicale, doit s'abstenir.

Notre Association n'a pas la même position, ni les mêmes raisons de s'abstenir.

C'est pourquoi nous publions ici l'émuvant « Appel de St-Séverin » et la motion votée par le C.A. de l'U.E.J.F.

## APPEL DE ST-SEVERIN

CE QUE SIGNIFIE LA PRESENCE  
DES RAPPELES  
A L'EGLISE SAINT-SEVERIN

Nous sommes des soldats de tous contingents — appelés, maintenus, rappelés — qui devons partir incessamment pour l'Afrique du Nord.

Croyants et incroyants, chrétiens et communistes, juifs et protestants, nous voulons nous recueillir pour la paix et la fraternité en Afrique du Nord. Tous, de conditions, de professions et d'opinions diverses, nous sommes ici pour témoigner solennellement au nom de tous nos camarades de notre angoisse et de notre honte à servir, par la violence, une cause qui n'est pas celle de l'ensemble des Français. Notre conscience nous dit que cette guerre que nous avons à porter contre nos frères musulmans, dont beaucoup sont morts pour défendre notre pays, est une guerre contraire à tous les principes chrétiens, à tous les principes de la Constitution Française, au droit des peuples à pouvoir disposer d'eux-mêmes, à toutes les valeurs dont notre pays s'enorgueillit justement. C'est parce que cette guerre est contraire à tous les enseignements que nous avons pu tirer pendant notre jeunesse, qui s'est déroulée sous une occupation étrangère, que nous avons appris le dégoût d'une armée installée chez un peuple étranger.

Nos leçons de courage et de dignité, nous les avons reçues de nos frères aînés qui ont fait la Résistance. Ils nous ont donné précocement le goût des causes justes et la volonté de les défendre sans faiblesse.

Nous serions prêts, demain, à prendre les armes contre toute armée qui viendrait jouer ici le rôle que l'on veut nous faire jouer aujourd'hui en Afrique du Nord. Nous ne sommes pas des objecteurs de conscience, mais si nos bras tremblent en tirant sur nos frères musulmans, il faut que tous les Français le sachent, c'est parce que nos conscience se soulève.

Nous n'appelons pas les soldats au refus d'obéissance individuelle aux ordres du Gouvernement, mais le peuple français doit savoir que si nous obéissons, ce sera la mort dans l'âme. A lui de comprendre où est son devoir à l'égard de ses propres enfants et d'agir pour que cesse cette guerre qui le déshonore.

Que ceux, parmi les Français, qui sont prêts à nous taxer de défaitisme ou de lâcheté, aillent dans les casernes

interroger librement et honnêtement les soldats sur la conscience qu'ils peuvent avoir de leur devoir à défendre la France, ils sauront que nous ne sommes ni des lâches ni des défaitistes, et qu'il y a parmi nous une immense soif de vraie justice et de justice pour tous les hommes, qui nous crée un devoir impérieux de savoir ce que nous défendons et qui nous défendons, sans contradiction et sans remords.

Motion adoptée  
par le Conseil d'Administration  
de l'Union des Etudiants Juifs  
de France  
lors de sa réunion  
du 10 novembre 1955

L'Union des Etudiants Juifs de France interprète du sentiment des Etudiants Juifs émus par les problèmes de conscience qu'entraîne la situation en Afrique du Nord, condamne toute politique de force d'où qu'elle vienne. Les Etudiants Juifs souhaitent que tous les problèmes de l'Afrique du Nord soient résolus par la négociation.

L'U.E.J.F. déplore l'envoi du contingent en Afrique du Nord ainsi que toute forme de répression collective. Elle considère qu'après la condamnation des crimes de guerre et d'occupation aucun jeune ne devrait être remis dans une telle situation, encore moins les jeunes Juifs, accusateurs permanents des excès immoraux de toute politique de force.

Elle souligne la gravité des mesures de rappel des disponibles appliquées aux étudiants, qui en vertu de la Loi sur les sursis risquent d'être rappelés jusqu'à l'âge de trente ans, et leur répression sur les institutions et notamment l'enseignement.

Elle souhaite l'ouverture, à l'échelle universitaires, de cercles d'études de mise au point, et de réconciliation entre étudiants et intellectuels aujourd'hui déchirés par des crises de conscience que nous ne voulons pas admettre sans issue.

## A propos de l'assassinat de l'enfant noir Emmett Till!

L'U.E.J.F. bouleversée par la nouvelle de l'acquiescement des assassins de l'enfant Till Emmet qui apparaît comme une manifestation flagrante d'un racisme odieux semblable à celui qui s'est notamment exercé au cours du procès des Rosenberg, s'élève avec vigueur contre une telle discrimination inconcevable dans une véritable démocratie et qui menace les droits de toutes les minorités raciales des deux côtés de l'Atlantique.

## EDITORIAL

**Nous consacrons une partie importante de ce numéro aux problèmes judéo-arabes ; en effet, que ce soit en Afrique du Nord ou au Proche-Orient, la vie des Juifs dépend de la coexistence pacifique avec des Musulmans. Et, il faut le constater, Juifs et Musulmans dans leur immense majorité s'ignorent ou se détestent.**

**L'U.E.J.F. entend œuvrer au rapprochement judéo-musulman dans son propre domaine : contacts avec les intellectuels arabes quels qu'ils soient, et discussions sur tous les problèmes qui nous séparent comme ils peuvent nous unir si nous sommes de bonne foi.**

**Il ne s'agit pas pour nous de créer des rapports faussement idylliques : les problèmes, les différends existent ; par ailleurs les Juifs comme vraisemblablement les arabes sont divisés sur les solutions à apporter aux problèmes politiques mais un pas important en avant serait fait si les préjugés racistes, si l'élément passionnel disparaissaient.**

**Il semble qu'il soit particulièrement difficile dans les temps que nous vivons de considérer "l'autre" comme un être véritable. Nous devons réagir avec force contre cette déshumanisation et contre la substitution de la raison d'Etat ou de parti à l'homme : nous ne retirerons peut-être pas beaucoup de résultats de ces contacts d'« intellectuels », mais déjà la valeur humaine de ceux qui comme Kateb Yacine paient de leur personne, en cette période troublée est pour nous une récompense suffisante.**

**Nous penserions avoir atteint notre but si les étudiants musulmans de France, acceptaient d'engager avec nous le dialogue.**

©L'Union des Étudiants juifs de France

Été 1954 : des étudiants, de toutes origines, en camping dans l'est algérois. Parmi eux (2<sup>ème</sup> à gauche), Salim Zmirli, qui partira dans le maquis après Février 1956. Son nom a été donné à l'hôpital El Harach dans la banlieue d'Alger.



Année 1955-56 : des étudiants en médecine, en stage dans le service de Chirurgie du Professeur Goinard, à l'hôpital universitaire Mustapha.



## BILAN U. E. J. F.

par Henri ATLAN, président de l'U. E. J. F.

(Extrait du rapport de synthèse)

Ce congrès est appelé à avoir une grande importance à cause de l'époque où il se situe. Les deux années qui nous séparent du précédent apparaissent comme une époque

de transition dont nous devons tirer les conclusions, ouvrir des voies nouvelles dans un cadre nouveau afin que l'Union prenne son tournant.

### Guerre d'Algérie et engagement juif

La guerre d'Algérie a pendant sept ans très fortement marqué notre Union ainsi d'ailleurs que l'ensemble de la jeunesse de France. Cette guerre nous a imposé une prise de conscience de l'engagement juif dans la Cité, dans un contexte nouveau et très particulier.

Si, jusque là, cet engagement était vécu comme quelque chose d'assez simple dans la mesure où il constituait celui de la Résistance et s'identifiait le plus souvent avec la lutte contre l'antisémitisme, on peut dire qu'avec cette guerre l'U.E.J.F. a vécu le problème de l'engagement comme un long déchirement. D'une part, les incidences de la guerre sur des questions nous touchant directement (Service militaire, poussée du fascisme, dégradation des valeurs morales qui accompagnaient la généralisation de la torture) nous empêchaient de fermer les yeux sur cette réalité qu'au début on était tenté de repousser en la qualifiant pérorativement de « politique ». D'autre part, notre engagement ne pouvait être simple, car dès le début, l'ambiguïté de notre position nous était apparue : pour défendre des valeurs morales qui s'imposaient par notre histoire et nos traditions, nous étions amenés à une sorte d'alliance avec le nationalisme arabe dont nous avions d'emblée toutes raisons de soupçonner l'antisémitisme et par suite, l'antisémitisme.

L'une des étapes les plus décisives qui ont marqué cette

période par des conséquences qu'elle est susceptible d'avoir encore aujourd'hui fut celle où nous décidâmes d'accepter une scission de fait avec la section d'Alger : nos camarades d'Algérie étaient beaucoup plus sensibles au danger de l'antisémitisme arabe alors que nous, « métropolitains », ressentions plus fortement le danger de la fascisation. Cette scission, qui n'a jamais été officialisée, s'était traduite tout simplement par le fait que l'U.E.J.F. avait repris sa liberté d'action après que, pendant des années, elle avait été freinée dans ses prises de position par la section d'Alger. Cette inhibition était d'ailleurs un phénomène généralisé à toutes les organisations juives en France qui étaient soumises aux pressions des Communautés Juives d'Algérie.

Notre organisation fut à peu près la seule à décider en fin de compte de se libérer de ces pressions quel qu'il en coûtât, et il nous en a coûté. En effet, les prises de position de l'U.E.J.F., malgré nos efforts pour leur garder le caractère nuancé inhérent à l'ambiguïté de notre situation de Juifs, ont eu pour résultat de rendre de plus en plus difficile notre dialogue avec la masse des étudiants juifs Nord-Africains et Algériens. Ce hiatus devint à ce point gênant que des membres du C.A. durent aller s'en expliquer de vive voix devant une assemblée générale de la Section de Marseille.

### Le dialogue judéo-arabe

Pourtant, à l'heure actuelle, bien que le problème de l'Union soit précisément d'accueillir ces étudiants, nous devons nous féliciter de notre attitude, car, elle a eu pour conséquence de nous placer aujourd'hui dans une situation originale et pleine d'intérêt. En effet, si elle était dictée par des exigences d'ordre moral, elle l'était aussi, et de plus en plus, par le souci d'un intérêt juif à plus longue échéance. Nous voulions tenir compte de la nécessité pour le judaïsme israélien et donc mondial, d'établir un dialogue judéo-arabe : difficile, presque impossible, il n'empêche qu'il soit aussi inéluctable. Et c'est pour-quoi aujourd'hui (et cette raison a postérieurement justifié notre action) notre solidarité avec Israël peut se manifester par autre chose que la simple organisation de voyages : par une action très originale, que nous sommes

peut-être les seuls à pouvoir mener, alors qu'elle est reconnue nécessaire par les autorités israéliennes elles-mêmes. Il s'agit d'aider les élites du Maghreb à mieux connaître les réalités israéliennes, de nouer des relations entre Juifs et Arabes par dessus les politiques officielles de guerre. Il ne s'agit évidemment pas de renoncer à notre identité au nom d'universalismes utopiques comme l'ont parfois tenté des gens de gauche, mais de fonder ce dialogue sur une compréhension mutuelle de nos aspirations, de nos différences et de nos besoins. Le enjeu extrêmement important que les nouvelles générations de l'U.E.J.F. pour qui la guerre d'Algérie appartient au passé, héritent de cette orientation et poursuivent avec patience et persévérance les quelques efforts déjà tentés.

# *Les étudiants catholiques sur le terrain syndical : La FFEC et l'UNEF, de 1929 à 1949*

David COLON

La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) est née après la Première guerre mondiale du désir de plusieurs groupes d'étudiants catholiques de constituer, au sein de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) une fédération corporative des étudiants, semblable à celle qui existait alors en Belgique. La FFEC voit le jour le 26 février 1922 à l'Institut catholique et placée sous la protection de son recteur, Mgr Baudrillart. Elle conserve jusqu'en 1929 un lien formel avec l'ACJF, dont elle se distingue alors clairement par sa vocation d'union corporative : « *La FFEC, peut-on lire dans le deuxième article de ses statuts, a pour but d'assurer la représentation commune des étudiants catholiques tant en France qu'à l'étranger et de défendre leurs intérêts* »<sup>1</sup>. Cet objectif représentatif fait donc de la FFEC un concurrent potentiel de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et, de fait, jusqu'à la reconnaissance officielle de cette dernière par la FFEC, en 1949, les étudiants catholiques ont, à plusieurs reprises, cherché à s'imposer sur le terrain syndical, allant jusqu'à contester la représentativité de l'UNEF. Les années trente ont constitué un temps fort de cet affrontement, tandis que les années quarante ont marqué l'apogée du corporatisme des étudiants catholiques.

## **Du terrain politique au terrain syndical**

Jusqu'en 1935, l'équipe fédérale de la FFEC est davantage tournée vers les grands enjeux politiques et religieux du moment que vers l'action syndicale. Elle s'oppose à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), créée en 1929, dont elle combat l'implantation dans le milieu universitaire, et conteste les prises de position pacifistes et démocratiques de l'ACJF. De 1929 à 1932, l'aumônier-général de la FFEC est le Père dominicain Marie-Albert Janvier, qui est en même temps l'aumônier de la Fédération nationale catholique (FNC) du général Edouard de Castelnau. Face à l'ACJF et à la JEC, dont les animateurs sont proches du Parti démocrate-populaire, fondé en 1924, la FFEC apparaît comme un môle conservateur, qui agrège les groupes d'étudiants catholiques hostiles aux orientations de l'Action catholique française (ACF), mise en place par l'Épiscopat en 1931. La crise du 6 février 1934 révèle au grand jour cette opposition politique au sein des étudiants catholiques : alors que le comité général de l'ACJF et la JEC condamnent fermement les débordements des manifestants, la FFEC, dont un membre est tombé place de la Concorde, appelle les étudiants à se préparer à l'action en vue de « *rétablir le véritable ordre social* » et qualifie la manifestation de « *groupement spontané et irrésistible d'un peuple indigné, revanche du bien commun sur la légalité* »<sup>2</sup>. A l'image de François Mitterrand, pourtant issu de la JEC, bon nombre d'étudiants catholiques de la FFEC sont alors tentés par l'organisation de jeunesse des Croix-de-Feu, les Volontaires nationaux, et par les manifestations de rue<sup>3</sup>. Ce goût de l'engagement politique immédiat et de l'action conduit la hiérarchie ecclésiastique à intervenir : en 1935, Mgr de la Serre, aumônier-général de la FFEC, favorise l'accès à la tête de la Fédération d'une nouvelle équipe, bien plus proche de la JEC : cette équipe est composée de Roger Millot, ingénieur des Mines proche des milieux démocrates-populaires, Alain Poher, issu de la Conférence Olivaint, et Roger Boudet, jéciste.

<sup>1</sup> Statuts de la FFEC, 2 février 1930, BDIC, Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

<sup>2</sup> *L'Étudiant catholique*, n° 45-46, Janvier-février 1934, p. 25.

<sup>3</sup> François Mitterrand réside au foyer du 104 de la rue de Vaugirard, tenu par les Maristes, et participe aux activités de la Conférence Montalembert. Le « 104 » fait partie de la FFEC. On peut consulter à ce propos Pascal Diiovada, *Le 104 de la rue de Vaugirard et la revue Montalembert, 1914-1939*, Paris, IEP, mémoire inédit, 1996, 156 p., et Pierre Péan, *Une jeunesse française. François Mitterrand, 1934-1947*, Paris, Fayard, 615 p.

Cette nouvelle équipe réoriente alors progressivement l'action de la FFEC vers le terrain syndical. L'affaire Jèze lui en donne la première occasion.

### **L'affaire Jèze : le corporatif d'abord**

A la rentrée universitaire de l'automne 1935, Gaston Jèze, professeur de droit fiscal réputé pour sa sévérité à l'examen, se voit reprocher par la droite d'avoir accepté de conseiller le Négus, qui a introduit un recours à la Société des nations (SDN) contre l'agression dont l'Ethiopie a été l'objet de la part de l'Italie fasciste. Les étudiants d'Action française, les Jeunesses patriotes et les volontaires nationaux engagent une violente polémique et perturbent son cours à partir de novembre 1935. Le cours est suspendu, mais sa reprise est empêchée le 10 janvier 1936. Le lendemain, le doyen Allix décide de fermer la faculté de droit. S'ensuit une grève qui touche essentiellement le droit et la médecine. Les organisations représentatives étudiantes restent toutes circonspectes devant une grève à la forte coloration politique : l'UNEF n'invite pas les étudiants à manifester et l'Union fédérale des étudiants (UFE), considère que « *manifester contre Jèze, c'est manifester contre la liberté d'opinion* »<sup>1</sup>. La JEC adresse le 15 janvier une lettre circulaire à ses militants dans laquelle elle leur recommande « *d'éviter si possible une discussion publique sur un sujet aussi mêlé* »<sup>2</sup>. L'auteur de la circulaire n'est autre que Robert Boudet, chargé de la liaison entre la FFEC et la JEC, qui insiste pour terminer sur la nécessité de l'union des étudiants catholiques : « *La leçon à tirer de ces événements, écrit-il, qu'il faut essayer de la faire pénétrer autour de nous, est l'absolue nécessité que les étudiants soient représentés sur un plan corporatif, d'une manière désintéressée, à l'abri de toutes compromissions politiques. C'est le rôle de la FFEC, que la JEC doit soutenir* »<sup>3</sup>. Le choix de l'abstention a été fait en commun entre la JEC et la FFEC, qui rejettent en bloc les manifestations et l'usage de la grève. Toutefois, la FFEC se trouve dans une situation délicate, du fait de la participation d'une partie de ses troupes aux manifestations contre Jèze. Dans son communiqué, la FFEC refuse de s'associer à « *des manifestations d'un caractère plus politique que corporatif* », mais « *elle laisse à ses membres le droit de prendre individuellement la position conforme à leurs opinions* »<sup>4</sup>. Elle réclame la réouverture immédiate de la Faculté et se prononce en faveur d'une incompatibilité entre la charge de professeur et des fonctions publiques. Dans un entretien à l'hebdomadaire *Sept*, Roger Millot critique l'action des élus aux conseils de discipline qui, à ses yeux, « *ont sensiblement dépassé le but de leur mandat* » en donnant « *des mots d'ordre de guerre dans des questions où interviennent des rivalités politiques* »<sup>5</sup>. Pour les étudiants catholiques, l'heure est à l'engagement corporatif, dans une complète indépendance à l'égard des partis politiques. Au « Politique d'abord », des étudiants nationalistes, les étudiants catholiques opposent préfèrent donc le « Corporatif d'abord ».

### **L'augmentation des droits universitaires et la collaboration avec l'UFE**

L'affaire Jèze se prolonge tout au long de l'année universitaire, mais elle a moins d'importance, aux yeux des organisations d'étudiants catholiques, que la question des droits universitaires, qui conduit la FFEC à entrer pour la première fois en concurrence directe avec l'UNEF.

L'annonce, par le gouvernement de Pierre Laval, d'un doublement du montant des droits de scolarité à la rentrée 1935 provoque des remous dans plusieurs facultés. La FFEC s'engage dans la contestation étudiante et trouve le soutien inattendu de l'Union fédérale des étudiants (UFE), proche du Parti communiste français (PCF). En effet, l'adoption, l'année précédente, de la tactique des « fronts populaires » au détriment de la tactique « classe contre classe » se traduit, dans le milieu étudiant, par un rapprochement des étudiants marxistes et des étudiants catholiques. Les jeunes communistes, en effet, cherchent à entrer en contact avec les jeunes catholiques, tendant par exemple une banderole à l'entrée du Parc des princes à l'occasion du cinquantenaire de l'ACJF, sur laquelle on pouvait lire « *Les jeunes communistes saluent les jeunes chrétiens* » ou criant « *Les jécistes avec nous* » lors du défilé du 14 juillet<sup>6</sup>. Les étudiants

<sup>1</sup> Entretien avec Hoschiller, secrétaire de l'UFE, Jacques Meautry, « grève au quartier latin », *Sept*, 24 janvier 1936, p. 12.

<sup>2</sup> Lettre circulaire du 15 janvier 1936, signée Robert Boudet, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 30.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Circulaire de la FFEC à propos de l'affaire Jèze, sans date, BDIC, Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 30.

<sup>5</sup> Jacques Meautry, « grève au quartier latin », *Sept*, 24 janvier 1936, p. 12.

<sup>6</sup> PG, « Jeunes catholiques et jeunes communistes », *La Croix*, 1<sup>er</sup> octobre 1936.

marxistes de l'UFE soulignent dans leur revue, *Etudiants*, les points de convergence possible, notamment l'action corporative ou l'action contre la guerre. Cette politique de la « main tendue », rejetée par la hiérarchie catholique, a trouvé sa première application concrète à l'occasion du mouvement contre l'augmentation universitaire. L'UFE rencontre ainsi discrètement, rue d'Assas, au siège de l'Association catholique de la jeunesse catholique (ACJF), la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et la FFEC. Il en ressort une entente sur les principales revendications et la promesse d'une collaboration concrète. Le 7 décembre 1935, le Conseil Fédéral de la FFEC approuve un texte de Robert Boudet, qui doit servir de bases aux négociations avec les pouvoirs publics. Le 20 décembre, Roger Millot organise, sur la base de ce texte, une réunion ouverte à toutes les organisations étudiantes. L'amicale des étudiants en pharmacie, la corporation de droit, l'Union corporative des étudiants et l'UFE répondent présents. En revanche, l'UNEF, par la plume de son secrétaire général, Alain Baron, refuse fermement de s'y associer en raison de la présence de l'UFE : « *L'Union nationale des étudiants de France a depuis longtemps décidé formellement de ne jamais collaborer avec des associations présentant un caractère politique quelconque, écrit-il. Or, l'union fédérale des étudiants, quoique ses dirigeants puissent en dire, présente tous les caractères d'une association politique de combat*<sup>1</sup> ». En outre l'initiative de la FFEC vient trop tard à ses yeux, l'UNEF ayant « *déjà pris position sur la question il y a deux mois et demi* ». Le lendemain de la réunion, le 21 décembre 1935, ont lieu les élections au conseil de discipline des facultés, qui voient la victoire de la liste d'Union corporative (proche de l'UFE) face à la liste d'Action corporative. Un tract signé par la FFEC encourage les étudiants à voter pour l'Union corporative, ce qui provoque de vifs remous. Une lettre anonyme d'étudiants catholiques de la Sorbonne est publiée dans le journal *L'Aube* du 22 décembre : se disant « *troublés* » par l'attitude de la FFEC, il « *réprovent l'immixtion de la politique dans ce qui doit être purement corporatif* », trouvent « *scandaleux que l'on fasse appel aux convictions religieuses des étudiants pour les inciter à voter dans tel ou tel sens* » et critiquent la FFEC, qui « *se livre à une confusion étrange entre le spirituel et le politique* »<sup>2</sup>. Millot répond le 24 décembre pour démentir que la FFEC ait appelé à voter en faveur de cette liste : « *la FFEC, écrit-il, désavoue et blâme sévèrement l'étudiant sans mandat qui n'a pas craint d'emprunter le nom de notre fédération pour signer un tract dont il porte toute la responsabilité* »<sup>3</sup>.

En collaborant avec l'UFE sur le terrain universitaire, la FFEC cherchait avant tout à asseoir sa représentativité, et les considérations politiques étaient secondaires. L'UFE, de son côté, se félicite de ce rapprochement avec la FFEC, à laquelle son journal, *Etudiant*, ne manque pas une seule occasion de rendre hommage. Le rapprochement de la FFEC et de l'UFE inquiète certains milieux catholiques, et en particulier la JEC, dont l'organe, *Chantiers*, consacre en mars 1936 un numéro complet à la question de la collaboration entre les groupes d'étudiants catholiques et certaines organisations politiques. Pierre de Sarcus, membre de la Conférence Olivaint et de la FFEC, y présente le rapprochement entre la FFEC et l'UFE comme étant purement conjoncturel :

« Il ne peut s'agir entre elle et nous que d'une collaboration temporaire, sur un point de détail, bien déterminé, en l'occasion : la réduction des droits universitaires. Entre étudiants marxistes et étudiants catholiques, les méthodes et le but final diffèrent trop »<sup>4</sup>. Cependant, dans le contexte de la campagne électorale, ce rapprochement est perçu par l'équipe nationale de la JEC comme une incursion dangereuse sur le terrain politique. Les auteurs du tract anonyme de la Sorbonne étaient d'ailleurs, fort vraisemblablement, issus de ses rangs, même si Jacques d'Yvoire a formellement démenti la responsabilité de la JEC, se défendant de toute « *attitude inamicale à l'égard de la FFEC* »<sup>5</sup>.

### **Le groupement corporatif interfédéral des étudiants (GCIE)**

L'absence de l'UNEF et les réticences de la JEC n'entament pas la volonté de Roger Millot d'engager la FFEC sur le terrain syndical et de la porter à la tête du mouvement contre l'augmentation des droits. Dans la circulaire qu'il adresse aux responsables de ses groupes, le

<sup>1</sup> Lettre du 19 décembre 1935, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

<sup>2</sup> Lettre sans date, Ibid.

<sup>3</sup> *L'Aube*, 24 décembre, p. 2.

<sup>4</sup> R. Capron, « Etudiants et politique » (revue de presse), *Cahiers de la génération nouvelle*, n° de juillet 1936. pp. 31-36.

<sup>5</sup> Ibid.

20 janvier 1936, il affirme que « *le problème des droits universitaires doit être résolu dans l'intérêt des étudiants et non d'un parti* ». La plateforme de revendications, approuvée lors de la réunion du 20 décembre, repose sur l'extension des exonérations complètes, limitées à 25% des étudiants par le décret gouvernemental, aux Pupilles et aux étudiants dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. La FFEC demande qu'une réduction d'au moins la moitié soit accordée aux étudiants ayant un frère ou une sœur en cours d'études ou appartenant à une famille de 3 enfants ou plus et que le régime des bourses soit révisé chaque année par une commission qualifiée. Elle enjoint le gouvernement de faire en sorte que les « *surtaxes imposées aux étudiants* » contribuent « *à l'organisation plus rationnelle et mieux outillée de l'enseignement supérieur* »<sup>1</sup>.

Sur la base de ces revendications, la FFEC appelle à une nouvelle réunion commune le 28 janvier 1936, en vue de constituer un front syndical aussi large que possible. L'UNEF, demande depuis le 13 octobre l'abrogation pure et simple du décret et appelle à une grève générale pour les 11 et 12 février, décline à nouveau l'invitation de la FFEC : « *le président de l'UN et moi-même, écrit Alain Baron, après un examen extrêmement approfondi de la question, avons estimé que l'UNEF ne pouvait en aucune manière se départir de la ligne de conduite qu'elle a adoptée dès le début de la campagne contre les droits universitaires* »<sup>2</sup>. La réunion se tient donc sans l'UNEF et sans la JEC. Y prennent part l'amicale des étudiants en pharmacie, l'association catholique des étudiants en pharmacie, l'association des étudiants en médecine, la Conférence Laënnec, la corporation de droit, l'union corporative des étudiants et l'UFE. La réunion débouche sur la création du Groupement corporatif interfédéral des étudiants (GCIE), dont Roger Millot prend la direction. Le 5 février, une délégation du GCIE, conduite par le sénateur démocrate-populaire Auguste Champetier de Ribes, ancien de la FFEC, est reçue par le ministre de l'instruction publique, Henri Guernut, qui leur déclare qu'une solution extrêmement rapide à la question de droits sera trouvée. Le même jour, Roger Millot adresse une circulaire à tous les groupes de la FFEC pour leur annoncer la création du GCIE, se féliciter d'avoir formé à Paris, « *un véritable front des étudiants autour de son texte* », et s'enorgueillir des résultats obtenus, « *grande victoire pour la FFEC* »<sup>3</sup>.

Devant l'ampleur croissante de la protestation étudiante, désormais relayée par la gauche, le gouvernement d'Albert Sarraut, qui a succédé à Laval le 24 janvier, choisit en effet d'enterrer le décret d'augmentation. Champetier de Ribes informe Millot dès le 11 février que « *le ministre a pris toutes les mesures en son pouvoir pour abaisser le relèvement des droits et pour augmenter le nombre des dispenses* »<sup>4</sup>. Une commission pour la révision du décret est constituée, à laquelle la FFEC est conviée aux côtés de l'UNEF : la concurrence entre les deux organisations est désormais ouverte. Face à la stratégie d'affrontement, que défend l'UNEF en l'espèce, la FFEC défend une stratégie que l'on peut qualifier de « *corpolitiste* », c'est-à-dire tournée vers la satisfaction des intérêts du milieu dans un dialogue constant avec les pouvoirs publics.

### **La FFEC et l'UNEF face à face**

Non contente d'avoir été reconnue comme interlocuteur par le gouvernement, la FFEC dénie d'emblée à l'UNEF son caractère représentatif. Le 5 février, Roger Millot n'a pas hésité à signaler au ministre que « *l'UNEF ne représentait qu'une minorité des étudiants ; qu'en particulier Paris n'était pas représenté par ce groupement et que le GCIE pouvait se flatter de regrouper plus de 40 000 étudiants tant à Paris qu'en province* »<sup>5</sup>. La FFEC, à elle seule, revendique 16.000 adhérents réunis dans 68 cercles affiliés, dans 24 villes universitaires. Forte de sa représentativité nouvelle, la FFEC lance un appel à ne pas participer à la grève des 11 et 12 février : « *Ce sera, si le mot d'ordre est fidèlement suivi, la plus belle démonstration de l'importance très relative de l'UNEF dans le monde des étudiants* »<sup>6</sup>.

Toutefois, cette consigne de la FFEC est difficile à mettre en pratique à l'échelle locale, où les étudiants catholiques appartiennent très souvent à l'Assemblée générale locale (AG) locale. Le Cercle des étudiants catholiques de Poitiers, par exemple, indique que beaucoup de ses membres

<sup>1</sup> Circulaire du 20 janvier 1926, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

<sup>2</sup> Lettre du 24 janvier 1936, Ibid.

<sup>3</sup> Circulaire du 5 février 1936, Ibid.

<sup>4</sup> Lettre du 11 février 1936, Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.



faisant partie de l'AG, « *son attitude est très délicate* »<sup>1</sup>. L'association des étudiants catholiques de Toulouse met même en garde Roger Millot contre « *les dangers d'une attitude trop nette, trop tranchante* », considérant que les étudiants catholiques toulousains n'ont « *pas intérêt à entrer en lutte avec l'AG* ».<sup>2</sup> Plus difficile encore à mettre en œuvre est la collaboration avec les étudiants de l'UFE, qui pressent les groupes catholiques à former des antennes du GCIE dans les grandes villes universitaires, notamment à Lyon et Alger. La seule exception notable est Clermont-Ferrand, où les étudiants catholiques, qui pour beaucoup appartiennent à l'AG, forment un comité de coordination avec l'AG et l'UFE. L'aumônier demande et obtient par téléphone de Mgr de la Serre, l'aumônier général de la FFEC, l'autorisation de faire la grève, qui rencontre un large succès<sup>3</sup>. A Nancy, aucun mot d'ordre n'est donné aux étudiants catholique, le RP Lejosne, aumônier du GEC très conservateur, sans doute embarrassé par le rapprochement avec les étudiants de l'UFE, « *laissant à chacun le soin d'agir suivant sa conscience* »<sup>4</sup>. A Montpellier, l'AG refuse de s'associer à des groupements confessionnels ou politique. Dans une circulaire interne du 9 mars 1936, la FFEC en revient donc à une position plus prudente : « *Dans les universités de province où il existe des AG solides avec lesquelles nos associations catholiques sont en bon rapports, il n'est pas question de se départir d'une loyale collaboration ; sur le plan corporatif, nous pouvons toutefois garder notre esprit et à l'intérieur des AG faire valoir nos solutions* »<sup>5</sup>. Quant aux universités où les AG sont inexistantes, la FFEC considère qu'il lui appartient de défendre les étudiants. La FFEC refuse en tout cas de constituer partout, comme le demande l'UFE, des groupes à l'image du GCIE : La FFEC se considère en effet « *suffisamment puissante et sûre d'elle-même pour n'être à la remorque d'aucun autre groupe* ». et lorsqu'elle collabore avec d'autres associations, ce ne peut être que sur un terrain strictement limité comme ce fut le cas pour la question des droits universitaires<sup>6</sup>.

L'UNEF, en tout cas, prend l'affaire très au sérieux. Son conseil national, réuni lors du congrès de Nancy en avril 1936, adopte une motion qui dénonce l'entrée de la FFEC sur le terrain syndical : « *Dans le but de couper court aux tentatives de certaines associations politiques et confessionnelles qui essayent de prendre en main l'action revendicatrice des étudiants, rôle normalement dévolu à l'Union nationale, à l'office des lettres et à l'office des sciences, le conseil demande au bureau de l'union nationale de constituer, au cours du congrès, une « commission de revendications », destinée à établir la « charte des étudiants »* »<sup>7</sup>. Un peu plus tard, dans *Vendredi*, Alain Baron qualifie le GCIE d'« *enfant mort-né de l'UFE* ». La contre-offensive de l'UNEF s'apparente, aux yeux de la FFEC, à une « *attaque inconsidérée* » et une atteinte à son droit « *et son devoir de défendre les intérêts corporatifs de ses membres* »<sup>8</sup>. Max Hoschiller, pour l'UFE, prend la défense de la FFEC et salue l'action de Roger Millot, « *qui a dirigé avec tact et autorité les travaux du GCIE* » et s'en prend à l'UNEF qui, après la nomination de Millot aux côtés de Baron à la commission pour la révision du décret, a « *sacrifié tout, revendications, grèves, etc. au désir d'écarter ce collaborateur gênant* »<sup>9</sup>.

### **La FFEC, « syndicat des étudiants catholiques »**

Le printemps 1936 puis le Front populaire constituent des temps forts de l'implication de la FFEC sur le terrain syndical. Roger Millot multiplie les communiqués, qui sont souvent repris par une partie de la presse (*L'Aube, Le Temps, La Croix*), donnant à la Fédération une audience toute nouvelle. En avril 1936, la décision de maintenir sous les drapeaux les sursitaires donne l'occasion à Roger Millot d'intervenir à nouveau auprès des pouvoirs publics. Il est reçu le 16 avril par le chef de cabinet du ministre, Roger Picard, qui lui indique à l'issue de l'entretien que des instructions ont été données par le ministre de la guerre pour le cas des étudiants qui doivent se présenter à des examens ou ont trouvé du travail soit envisagé avec la plus grande

<sup>1</sup> Lettre du cercle des étudiants catholiques de Poitiers, 10 février 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

<sup>2</sup> Lettre du 13 février 1936, Ibid.

<sup>3</sup> Lettre du directeur du Cercle Saint-Louis, 17 février 1936, Ibid.

<sup>4</sup> Lettre du 7 novembre 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 31.

<sup>5</sup> Note sur « La collaboration avec les autres associations d'étudiants » du 9 mars 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> AG, « Le rôle et l'activité de la FFEC », *L'Aube*, 17 avril 1936.

<sup>8</sup> AG, « Le rôle et l'activité de la FFEC », op. cit.

<sup>9</sup> *Vendredi*, 19 juin 1936.

indulgence<sup>1</sup>. Il est ensuite reçu à plusieurs reprises par Jean Zay, ministre de l'Education nationale du gouvernement de Front populaire : le 18 juillet, il s'entretient avec lui de la question des droits universitaires et du chômage des jeunes intellectuels<sup>2</sup>. Le 30 janvier 1937, l'entretien de la situation des maîtres d'internat, des surveillants d'internat et des sursitaires. La FFEC se prononce alors en faveur d'un élargissement des exonérations des droits universitaires et « *de l'accession des étudiants pauvres à la culture* », prônant une fois encore l'union des grandes organisations au service des intérêts corporatifs des étudiants<sup>3</sup>. Le 29 janvier 1938, tout en se prononçant en faveur du projet d'Ecole nationale d'administration, la FFEC émet des réserves, souhaitant que soient créées des bourses et que l'on ne procède pas à une sélection prématurée. Aux yeux des étudiants catholiques, il est crucial que le recrutement des futurs hauts-fonctionnaires ne s'inspire pas d'un « *esprit totalitaire* » qui compromettrait leur indépendance et « *l'avenir de l'administration française* »<sup>4</sup>. Le 13 avril 1940, elle s'oppose avec force à la décision du gouvernement d'autoriser les titulaires de la capacité en droit à postuler pour le grade de licencié en droit, qui, à ses yeux « *compromet à la fois le niveau des études juridiques et les intérêts légitimes des étudiants et des licenciés en droit* »<sup>5</sup>. Le corporatisme de la FFEC se traduit par des interventions fréquentes, que son vice-président, René Jouannet, justifie en affirmant que la Fédération a précisément pour « *vrai rôle* » d'« *intervenir hardiment dans les conflits universitaires pour imposer, chaque fois que la chose est possible, notre solution catholique et, en tous cas, pour préciser notre point de vue* »<sup>6</sup>. Roger Millot considère même que la FFEC se doit de rester « *toujours sur la brèche* » dans les milieux universitaires, afin de défendre au mieux les intérêts estudiantins<sup>7</sup>. L'organisation, au sein de la FFEC, de commissions corporatives (droit, lettres, sciences, pharmacie), reflète la volonté de la FFEC de répondre au plus juste aux aspirations et revendications des étudiants, mais aussi la foi de l'équipe fédérale dans le principe corporatif lui-même : « *Il faut refaire, de toute nécessité, déclare un esprit corporatif, car c'est la seule condition d'un travail efficace et durable* », déclare Roger Millot, qui rappelle qu'il s'est efforcé de développer « *l'action proprement corporative* » et de mettre l'accent, lors des congrès et en particulier celui de 1936, sur la profession<sup>8</sup>.

A la veille de la guerre, la FFEC apparaît donc nettement comme une sorte de syndicat des étudiants catholiques, et un concurrent affiché, à l'échelle nationale, de l'UNEF. Cette dernière se distingue de la FFEC, sous le Front populaire, par une plus grande proximité avec le pouvoir en place, un étudiant socialiste accédant à la présidence en 1937, et un intérêt plus marqué pour les questions sociales. L'UNEF tend à s'éloigner alors du corporatisme qui l'avait caractérisée auparavant. Sans doute la concurrence de la FFEC, désormais bien installée sur le terrain corporatif, n'est-elle pas totalement étrangère à ce que Stéphane Merceron appelle le « *changement de cap* » de l'UNEF.

### **Vichy et l'apogée du corporatisme**

Le régime de Vichy a constitué pour la FFEC l'apogée de son engagement corporatif. Un secrétariat fédéral se reconstitue à Vichy dès l'été 1940 avant de s'installer à Grenoble en septembre 1941. La FFEC bénéficie de l'appui du régime et de puissants soutiens tant au sein du Secrétariat général à la Jeunesse (SGJ) qu'au sein de l'épiscopat. Le 16 décembre 1941, la FFEC obtient l'agrément du SGJ et, à la différence d'autres organisations de jeunesse, bénéficie de subventions qui lui permettent de se doter d'un permanent ainsi que d'un mensuel, *Etudiants*, diffusé dans toute la zone libre. L'équipe fédérale se caractérise alors par un maréchalisme très avancé, qui lui vaut des tensions avec la hiérarchie, et notamment avec les aumôniers jésuites de Grenoble et de Lyon.

<sup>1</sup> « La FFEC et les étudiants sursitaires », *L'Aube*, 17 avril 1936. Lettre de Roger Picard du 16 avril 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

<sup>2</sup> Roger Millot rédige un communiqué qui est publié dans *L'Aube* le 18 juillet, *Le Temps* et *La Croix* le lendemain.

<sup>3</sup> Roger Millot, « La FFEC et l'union », *La Vie catholique*, 23 mars 1938, p. 8-10.

<sup>4</sup> « A propos de la création d'une école nationale d'administration, la FFEC déclare », *L'Aube*, 29 janvier 1938.

<sup>5</sup> « Un communiqué de la FFEC », *L'Aube*, 13 avril 1940.

<sup>6</sup> René Jouannet, « L'Institut catholique et la FFEC », *La Catho*, n°44, Pâques 1937.

<sup>7</sup> Roger Millot, « La Fédération française des étudiants catholiques », *Agence universitaire catholique internationale*, 4<sup>e</sup> année, n°6-8, 15 avril 1937, p. 1-4.

<sup>8</sup> Paul Bazan, « Un entretien avec Roger Millot », *L'Echo de Paris*, 11 décembre 1937.

Le corporatisme de la FFEC a trouvé dans le régime un terreau favorable. La Fédération, pendant ces années noires, a assuré, difficilement, le lien avec les groupes étudiants de zone occupée, est venue en aide aux étudiants prisonniers, et s'est préoccupée du sort des étudiants incorporés dans les chantiers de la jeunesse puis de ceux requis par le STO. Comme les autres mouvements de jeunesse, elle s'est opposée, dans les colonnes de son journal, aux projets de jeunesse unique du gouvernement, en soulignant sa singularité par rapport à la JEC. En effet, à la faveur de sa proximité idéologique avec le régime, la FFEC a cherché à accroître sa représentativité dans le monde étudiant, et s'est posée en recours face à l'UNEF, à laquelle certains, à Vichy, reprochaient les engagements d'avant-guerre. Ainsi, René-Yves Le Mazou, lors du Conseil d'administration de l'UNEF du 11 janvier 1942, a raconté l'accueil très froid qui lui a été fait à Vichy ainsi qu'à Jean David en décembre 1940 : Jean-Jacques Chevallier leur a exposé une conception nouvelle de l'organisation des associations d'étudiants, reposant sur l'existence de trois associations sur le plan national (l'UNEF, qui devrait changer de nom, la FFEC et les Etudiants protestants), chaque étudiant ayant l'obligation de s'inscrire à l'une des trois<sup>1</sup>. Ce projet n'a pas abouti, mais, plus tard, le projet de corporation étudiante est d'autant plus redoutée par l'UNEF que la FFEC lui conteste vivement et publiquement la prétention à représenter l'ensemble des étudiants. A l'échelle locale, les choses sont beaucoup plus complexes, dans la mesure où la double appartenance à la FFEC, qui fédère des groupes catholiques ou des maisons d'étudiants catholiques, et à l'UNEF, est fréquente. L'invasion de la zone libre en novembre 1942, puis la question du Service du travail obligatoire (STO), ont tendu en définitive à rapprocher les positions de l'UNEF et de la FFEC. En décembre 1943, cette dernière se reconstitue à Paris autour d'une nouvelle équipe, clairement engagée dans la résistance contre l'occupant et le régime de Vichy.

### **L'Union patriotique des organisations étudiantes**

A la libération, l'UNEF est affaiblie par la compromission de quelques-uns de ses membres dans la collaboration : les présidents des AG de Toulouse et de Lyon sont exclus par une commission d'épuration à laquelle participe Pierre Rostini. L'UNEF fait toutefois pleinement partie de l'Union patriotique des organisations étudiantes (UPOE), aux côtés notamment de la FFEC. Ensemble, l'UNEF et la FFEC adressent le 19 octobre 1944, au nom de l'UPOE, une lettre au ministre pour protester contre l'augmentation des droits universitaires.

La FFEC, en 1944-1945, est confortée par les succès électoraux du Mouvement républicain populaire (MRP), et encouragée par le cardinal Suhard, qui la reçoit le 13 octobre 1944, à poursuivre son action en milieu étudiant. La FFEC bénéficie de l'écoute du ministre de l'éducation nationale, René Capitant, au point d'inspirer son premier projet d'élection de délégués étudiants, qui prévoit l'élection d'une pyramide de représentants étudiants, qui doubleraient de la base jusqu'au sommet les représentants des AG. L'UNEF parvient toutefois à limiter l'élection des « délégués Capitant » aux seuls représentants des facultés.

L'UNEF s'efforce alors de recouvrer toute sa représentativité auprès des pouvoirs publics. Dans la circulaire qu'il adresse en mars 1945 aux présidents d'AG, Pierre Rostini fixe comme objectif de « *redonner à l'Union nationale la place qu'elle s'était vue contester durant l'occupation et à la faire reconnaître [...] comme le seul organisme syndical et corporatif qualifié pour représenter les étudiants* », faisant référence au passage aux « accrochages » qui se produisent avec les étudiants catholiques<sup>2</sup>. De fait, la FFEC conteste plus que jamais la représentativité de l'UNEF. Dans une circulaire adressée aux présidents des groupes catholiques, Pierre Mugnier affirme que la FFEC, dont il est vice-président, ne « *voit pas pourquoi une seule association, l'UNEF, qui d'ailleurs est loin d'être la plus nombreuse, s'arrogerait le droit de parler au nom de tous et de représenter la totalité des étudiants français* »<sup>3</sup>. En octobre 1945, le président de la FFEC, Michel Charpentier, n'hésite pas à adresser un courrier au ministère pour se plaindre de la différence de traitement des deux organisations dans l'attribution des subventions. En effet, à cette date, la FFEC perçoit 60 000 francs, et l'UNEF 1 700 000. Une telle disproportion est inacceptable aux yeux des étudiants catholiques, qui revendiquent 30 000 adhérents, et s'assignent « *une tâche professionnelle et corporative de défense des étudiants, non seulement*

<sup>1</sup> BDIC, 4 delta 1159, 1.

<sup>2</sup> Circulaire du 13 mars 1945, BDIC, 4 delta 1159, 1.

<sup>3</sup> Emmanuel Godin, *La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) dans la seconde guerre mondiale*, Mémoire de l'IEP de Grenoble, 1989, p. 178-179.

*catholiques, mais de tous les étudiants qui désirent une organisation de l'Université fondée sur les bases chrétiennes* »<sup>1</sup>.

### Le tournant du congrès de Grenoble

La FFEC était officiellement représentée au congrès de l'UNEF de 1946 à Grenoble. Pierre Mugnier, empêché de s'y rendre, y a délégué le responsable des étudiants catholiques grenoblois, Pierre Sédat, en lui donnant pour consigne « *d'être présent et de noter ce qui y sera dit* », en précisant que la FFEC « *n'a pas à prendre position à ce congrès* » et en lui demandant de lui envoyer un compte-rendu comportant la liste des élus, « *avec leur tendance si possible* »<sup>2</sup>.

La prudence extrême de Pierre Mugnier s'explique par le fait que le cercle d'étudiants catholiques de Grenoble est l'un des plus favorables à l'UNEF. Son aumônier jésuite, le RP Aubé, qui a été l'aumônier-directeur adjoint de la FFEC pendant la guerre, s'est orienté « *énergiquement vers une formule nouvelle* » passant par le rapprochement de la FFEC et de l'UNEF<sup>3</sup>. Des liens étroits se sont tissés pendant la guerre entre le groupe catholique grenoblois et l'UNEF, dont les locaux se trouvaient en face l'un de l'autre<sup>4</sup>. Pierre Sédat, à la libération, propose carrément que le groupe catholique rejoigne en bloc l'UNEF, ce qui lui vaut une réponse circonspecte du responsable de la commission de province, Jean-Louis Hoog, qui lui indique que l'équipe fédérale se préoccupe en effet de savoir si la Fédération et ses groupes doivent ou non être extérieurs ou intérieurs aux associations générales, manière de lui signifier qu'il ne lui appartient pas de prendre seule cette initiative<sup>5</sup>. Le cas grenoblois n'est pas isolé, puisque l'association catholique de Rennes s'est d'ores-et-déjà ralliée en bloc à l'AG et que Toulouse et Bordeaux s'y appretiennent. Dans un courrier qu'il adresse au vice-président toulousain de la FFEC, Henri Eschapasse, Jean-Louis Hoog indique de, « *de toute façon, il semble que pour longtemps encore, la majorité des catholiques fera partie de l'UN* »<sup>6</sup>. Au printemps 1946, la question des rapports entre les groupes et les AG est à l'ordre de jour de chaque réunion de bureau de la FFEC, et suscite à chaque fois de vifs débats.

Confrontée à la défection de certains de ses groupes, la FFEC engage une profonde réflexion sur son devenir. Contrainte de renoncer à la représentation des étudiants dans leur ensemble, elle se présente désormais comme ayant « *le monopole, sur le plan national, de la représentation des étudiants des universités catholiques* ». En février 1946, la FFEC contacte la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) afin de voir « *dans quelle mesure un mouvement d'inspiration chrétienne [...] estime pouvoir étendre son action dans le domaine temporel et civique (par exemple en proposant un plan de réformes sociales), sans pour autant répudier son objectif essentiel qui est la défense de certaines valeurs spirituelles* »<sup>7</sup>. L'objectif de cette démarche auprès de la centrale syndicale chrétienne est « *de transposer toutes ces données sur le plan étudiant* ». En cherchant à concilier l'engagement syndical étudiant avec les valeurs chrétiennes, la FFEC s'éloigne de la perspective corporatiste qui était la sienne avant et pendant la guerre. Le congrès de Grenoble marque un tournant dans les rapports entre la FFEC et l'UNEF, dans la mesure où la première conteste désormais de moins en moins la représentativité de la seconde. La négociation du mode de représentation des organisations étudiantes au comité parisien des œuvres sociales illustre ce tournant : la FFEC ne demande pas une représentation proportionnelle aux effectifs, qui l'avantagerait, mais privilégie la représentation des diverses tendances d'opinion, considérant que « *l'UNEF tendrait peu à peu à être vraiment représentative du milieu étudiant* »<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Archives de la mission étudiante, série G.

<sup>2</sup> Lettre du 24 avril 1946, Archives de la Mission étudiante, série G.

<sup>3</sup> Lettre de Pierre Mugnier au RP Aubé, Archives de la Mission étudiante, série G.

<sup>4</sup> Sur l'AG de Grenoble, on consultera avec profit le travail d'Olivier Rey, *L'Association générale des étudiants de Grenoble (AGEG-UNEF) de 1944 à 1968. La structuration d'un milieu comme fondement du syndicalisme étudiant*, Mémoire de l'IEP de Grenoble, 1987, 66 p.

<sup>5</sup> Lettre du 26 mars 1946, Archives de la Mission étudiante, série G.

<sup>6</sup> Lettre de Jean-Louis Hoog à Henri Eschapasse, 16 mars 46, Archives de la Mission étudiante, série G.

<sup>7</sup> Lettre du délégué aux questions corporatives, 5 février 1946, *ibid.*

<sup>8</sup> Lettre du vice-président Claude Sautier au Directeur adjoint du comité parisien des œuvres sociales en faveur des étudiants, 15 rue Soufflot, 10 juillet 1946, Archives de la mission étudiante, Série G.

## La reconnaissance du monopole représentatif de l'UNEF

Dès l'année suivante, lors du congrès de la FFEC de 1947, la question de la reconnaissance de l'UNEF comme organisme représentatif unique est posée ouvertement, mais le principe en est rejeté. Deux ans plus tard, en 1949, sous l'impulsion de son président Georges Suffert, la FFEC reconnaît l'UNEF comme unique syndicat étudiant. Pour la plupart, les groupes qui ne l'avaient pas déjà fait rejoignent alors les AG locales.

Cet abandon du terrain syndical par la FFEC est la conséquence de l'affirmation de l'UNEF comme acteur central de la vie étudiante. Il traduit également des mutations plus profondes, qui affectent les structures et l'orientation des groupes de jeunesse catholique en France. En effet, depuis la Libération, la hiérarchie ecclésiastique s'est efforcée de substituer aux groupes catholiques d'avant-guerre, qui faisaient une large part aux conférences littéraires et aux engagements politiques, des aumôneries (généralement baptisées Centres catholiques universitaires) où toute activité politique ou syndicale est par définition exclue. Des groupes d'avant-guerre, il ne subsiste guère en 1946 que le Groupe des étudiants catholique (GEC) de Nancy ou l'Association des étudiants catholiques (AEC) de Toulouse, la Conférence Olivaint n'étant restaurée qu'en 1947. Cette reconfiguration répond à l'achèvement de la mise en œuvre, en milieu étudiant, de l'Action catholique, conçue par le Pape Pie XI en 1927 comme « *la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique* ». Le mandat d'Action catholique, confié notamment à la JEC et à la FFEC, implique en effet la notion de mission confiée par la hiérarchie, ce qui implique à la fois l'indépendance des mouvements à l'égard des partis politiques et des syndicats et une dépendance plus marquée à l'égard de la hiérarchie. Rares, à la fin des années quarante, sont les groupes d'étudiants catholiques refusant cette logique : à Paris, seule la Conférence Olivaint fait exception, et elle quitte du reste la FFEC, remplacée en son sein par l'aumônerie des étudiants de Sciences Po. Toutefois, la distinction qui est faite en 1949 entre la vocation de la FFEC ou de la JEC et celle de l'UNEF, n'empêche nullement les étudiants catholiques de s'engager dans l'action syndicale, comme l'illustre, dans les années cinquante, l'entrée à l'UNEF de nombreux jécistes à l'UNEF. Les étudiants de la FFEC ne se désintéressent pas non plus des questions syndicales dans les années cinquante, s'inspirant notamment du modèle italien, puisque les militants de la FUCI sont nombreux à intégrer l'UNURI<sup>1</sup>. Les congrès de l'UNEF font l'objet de rapports détaillés, notamment celui d'Arcachon au printemps 1950, le premier postérieur la reconnaissance du monopole de l'UNEF. Jean-François Renaud, qui y représente la FFEC, considère que ce congrès marque « *un tournant dans l'histoire de l'UNEF* », du fait du « *triomphe total de la tendance syndicaliste* » et du remplacement complet de l'équipe qui l'a dirigée depuis la Libération<sup>2</sup>. Il se félicite de la réforme des statuts, qui se traduit par la mise en vente d'une « carte uniforme » de l'UNEF, à un coût très faible, ce qui permet, par une adhésion directe et massive à l'UNEF, d'accroître la représentativité de celle-ci :

« Désormais, écrit-il, une UNEF centralisée, fortement charpentée et représentative au maximum des étudiants va s'efforcer, par des voies souvent difficiles, de faire triompher certaines revendications étudiantes, desquelles on attend une plus grande démocratisation de l'enseignement ».

<sup>1</sup> Le secrétariat international de la FFEC échange avec le secrétariat international de la FUCI des renseignements sur l'UNEF et l'UNURI au début des années cinquante. La correspondance est conservée dans les archives de la FUCI, déposées à l'Institut Paul VI à Rome.

<sup>2</sup> « Compte-rendu du congrès de l'UN à Arcachon », Archives de la Jeunesse catholique italienne, Institut Paul VI, Rome, carton « Attività internazionale, 1946-1964 ».

# *La Jeunesse étudiante chrétienne face à l'émergence du tiers-monde (1945 -début des années 1970) Quel apostolat face à l'émergence du Tiers-Monde ?*

**Charles-Edouard HARANG<sup>1</sup>**

En 1965, plusieurs mouvements catholiques de jeunesse signent un manifeste intitulé « L'œuvre de notre génération »<sup>2</sup>, qui explique leur engagement dans la coopération avec les États du Tiers Monde. Ce texte n'est pas une rupture, mais la continuité d'un engagement qui a prit naissance dix ans plus tôt avec la guerre d'Algérie. Il cherche à légitimer une nouvelle manière d'être missionnaire, car la décolonisation et l'émergence du Tiers Monde, ont obligé les mouvements catholiques de jeunesse et parmi eux, la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), a modifié leur vision, leurs discours, leurs rapports au monde et aux Autres. La JEC eut un rôle déterminant dans cette évolution.

Mobilisée contre la guerre d'Algérie et pour l'émancipation des peuples colonisés dès 1954-1955, la JEC s'affirma au sein de la jeunesse organisée, laïque ou catholique. Le mouvement prit sans doute rapidement la mesure de la mondialisation des sociétés et des enjeux nouveaux engendrés par les relations entre les cultures, enjeux nouveaux notamment pour l'apostolat catholique. Cette prise de conscience se fit dans la douleur, dans les déchirements et les crises. Elle donna lieu à des échanges vifs avec la hiérarchie catholique. Mais au cœur de ce cheminement il y a l'adaptation rapide de la JEC à l'émergence d'un Tiers Monde qui n'existait pas, ni culturellement, ni économiquement, ni politiquement avant que la conférence de Bandoung (1955), la nationalisation du canal de Suez (1956) et les décolonisations en Asie puis en Afrique, ne lui donnent un visage.

L'analyse cherche à comprendre l'impact de l'émergence du Tiers-Monde sur un mouvement étudiant et confessionnel. Comment le passage de la décolonisation à la coopération s'est-il opéré au sein de la JEC ? Quelle place la foi a-t-elle pu tenir dans ce cheminement ? À travers cette étude, nous allons tenter de penser le changement religieux dans le cadre d'une histoire globale. Ce changement religieux, doit être apprécié à deux niveaux de lecture, d'une part le changement global que la JEC subit et accompagne, d'autre part, l'action que la JEC peut imprimer sur ce changement.

## **Une éducation au sens international entre la paix et la mission civilisatrice avant 1954**

### *Evolution du mouvement 1930-1949*

La Jeunesse étudiante chrétienne, créée entre 1929 et 1930, mouvement d'Action catholique spécialisé, avait pour mission la formation spirituelle de ses membres et l'apostolat dans le milieu étudiant. Les militants recevaient ainsi une formation centrée sur la lecture et la méditation en équipe au cours de réunions et de week-end. La méthode « voir-juger-agir » fut systématisée à la fin des années 1930 : il s'agissait de « voir », c'est-à-dire enquêter sur un sujet,

<sup>1</sup> Agrégé d'histoire, docteur en histoire

<sup>2</sup> Titre d'un manifeste signé par huit mouvements catholiques de jeunesse : la JOCF, la JICF, le MRJCF, *Pax Christi*, le Secours catholique, les Scouts de France, les Guides de France et la JEC Féminine. In *La Route*, mars 1965, archives des Scouts de France.

puis, en équipe, « juger », les résultats de l'enquête, et enfin, « agir » dans le milieu en fonction de cette réflexion. La mission des jécistes, fortement influencée par le catholicisme social de l'entre-deux-guerres, était sous-tendue par un christocentrisme affirmé et une volonté de « refaire chrétien son frère ».

Aussi, parce que mouvement d'Église et mouvement d'apostolat, la JEC était soumise (comme les autres mouvements d'Action catholique spécialisée<sup>1</sup>) au mandat. Les mouvements étaient mandatés par les évêques, et collaboraient à l'apostolat hiérarchique, leur action engageait donc l'Église.

À la Libération, la JEC entama une réflexion sur sa mission qui la conduisit entre 1945 et 1949 à abandonner le projet d'une contre-société catholique pour une action dans le milieu étudiant. Il ne s'agissait plus pour la JEC de christianiser mais d'humaniser avant de christianiser. Or pour humaniser le milieu, les jécistes furent conduits à agir sur les structures institutionnelles qui le régissaient, à commencer par le syndicalisme étudiant.

Partout, les jécistes devaient agir aussi bien dans les équipes de travail dans les facultés que dans les centres de vacances pour étudiants. Ils le firent surtout dans le supérieur en présentant des propositions pour « refaire l'école » : au sein de L'Union des jeunes patriotes<sup>2</sup> d'abord, au sein de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) ensuite.

Ce choix entraîna les jécistes à s'ouvrir aux réalités du milieu étudiant dans sa totalité<sup>3</sup>, c'est-à-dire non plus seulement à la seule dimension spirituelle, mais aussi aux dimensions sociale et économique. Or, en mars 1946, une déclaration de l'ACA (Assemblée des cardinaux et archevêques) réaffirma la théorie du mandat, jugulant ainsi l'autonomie du mouvement et son action trop temporelle.

### ***L'éducation au sens international***

Les premières années de l'après-guerre furent aussi le temps d'une ouverture plus grande à la dimension internationale. Elle n'était pas absente avant guerre, mais le mouvement s'était concentré dans ses publications ou ses conférences, sur les problèmes européens. Les préoccupations du mouvement rencontrèrent, à la Libération, celles des étudiants français réunis dans l'UNEF<sup>4</sup>. Jusqu'en 1954, cette éducation au sens international eut deux visages.

La JEC s'engagea pour la paix et la fraternité mondiale, en militant pour la création d'une société internationale<sup>5</sup> et pour une meilleure compréhension entre les peuples. Cette dynamique donna lieu à une réflexion sur la paix étayée par des textes produits par quelques intellectuels catholiques. La paix est alors relue en fonction d'un changement significatif : elle doit être promue à l'échelle du monde entier et plus seulement à l'échelle de l'Europe. Dès 1943, le dominicain Chenu expliquait dans un article publié dans la *Lettre aux Equipes Fédérales* de la JEC française, que la mission devait s'accomplir dans les dimensions mêmes de la communauté humaine. Il réintérait l'histoire de l'Église dans celle de l'humanité toute entière. Réfléchir et agir à l'échelle de l'humanité impliquait de prendre en compte tous les hommes même les non catholiques. C'est au dialogue entre les peuples et entre les religions qu'invitait inexorablement cette évolution. Le père Hennion, aumônier de la branche prépa. et grandes écoles, dissocia

---

<sup>1</sup> Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse indépendante chrétienne, Jeunesse agricole chrétienne et leurs homologues féminins.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un mouvement créé en octobre 1943, regroupant les mouvements antinazis du milieu étudiant : la Jeunesse communiste, le Front national étudiant, l'Union féminine universitaire, les Étudiants de l'OCMJ (Organisation civile et militaire des jeunes), les étudiants du Mouvement de libération nationale, les étudiants résistants de la FFEC et les étudiants résistants de la JEC.

<sup>3</sup> La concrétisation de ce choix est l'engagement de jécistes au sein de l'UNEF, et l'intérêt plus général de la JEC pour le syndicalisme étudiant.

<sup>4</sup> La charte de Grenoble de 1946 énonçait en matière internationale deux lignes de force : la recherche et la défense de la paix et de la solidarité internationale. Cité par Fischer, Didier. *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*. Paris : Ed. Flammarion, 2000, p. 141

<sup>5</sup> En 1944, dans un livret reprenant des conférences de formation sociale proposées par l'Action populaire et édité par la JEC, les auteurs réaffirmaient dans le chapitre « Relations internationales », que « la doctrine sociale chrétienne est apte à définir les normes de la Société internationale parfaite ». In *Formation sociale*, éditée par la JEC, 1944, pp. 20-22, archives de la JEC.

ainsi, en 1951<sup>1</sup>, l'Occident du christianisme, rappelant son universalité en écho à l'encyclique *Evangelii praecones* de Pie XII (2 juin 1951).

Cette nouvelle perception du monde et de l'apostolat catholique irrigua le mouvement jusqu'aux années 1970 et explique sans doute la facilité avec laquelle la JEC passa de la valorisation de la coopération à la dénonciation de l'impérialisme à la faveur de mai 1968. Car il s'agit finalement de la même logique qui guide la lecture des relations internationales. Mais jusqu'en 1965-1967, cette lecture reste fondamentalement catholique. Ainsi, l'Abbé Clément (aumônier JEC Féminine) expliquait au cours d'une session de formation de la JEC-JECF en novembre 1959<sup>2</sup> que « Notre devoir, est d'élargir nos perspectives aux dimensions du monde entier. Le moindre problème humain devient un problème à l'échelle humaine. [...] Aussi notre souci fondamental est double :

-vouloir l'éducation de tout l'homme, dans le développement total de ses virtualités physiques, intellectuelles, morales, sociales, spirituelles.

-vouloir l'éducation de tous les hommes. Le dessein de Dieu est un dessein de salut universel ».

Quelques années plus tard, Mgr Lalande (délégué général de *Pax Christi*) analysait, au cours d'une session de formation, l'engagement catholique à partir de l'encyclique de Jean XXIII *Pacem in terris* : « *Pacem in terris* dit que la même loi morale qui régit la vie des hommes doit régler aussi les rapports entre les groupes. [...] C'est d'abord la communauté de la nature qui fonde la solidarité humaine. [...] Le chrétien est déchiré entre la solidarité ecclésiale et la solidarité humaine [...]. Le catholique est un homme pour tous sinon il n'est pas catholique »<sup>3</sup>.

Aussi la JEC fut l'un des piliers du CIDI, le Centre international de documentation et d'information (créé en 1946)<sup>4</sup>, premier organisme international unifiant les différentes JEC du monde. Les premiers congrès du CIDI, dont celui de Pontoise en 1947, donnèrent lieu à une réflexion sur la fraternité mondiale, et à un partage, entre les différentes JEC, sur leur méthode. Mais ce centre avait peu de moyens. La guerre froide et la disparition des JEC d'Europe orientale et centrale en 1948 stoppèrent cet élan international.

En 1954, le CIDI fut rebaptisé JEC Internationale<sup>5</sup>. La JECI chercha à synthétiser la méthode par la publication de bases communes et à accentuer l'éducation au sens international au sein des différentes JEC nationales.

Le rapport à l'Empire colonial, devenu Union Française en 1946, sa place dans l'éducation au sens international, forment le second visage de cette éducation. L'ensemble des territoires constituant l'Union Française était détaché du thème de la paix et de la fraternité. L'Union Française relevait du système colonial, donc de la France, et non du domaine de l'international. Aux Territoires d'Outre-Mer était donc réservé le thème de la conversion, plus ou moins confondu avec celui de civilisation. La vision des Africains (l'Indochine est à peu près inexistante dans les publications de la JEC), était ainsi hiérarchisée : ils étaient des « indigènes », de grands enfants, ce qui justifiait leur conversion au catholicisme, leur permettant alors d'accéder à la civilisation. Cette vision raciale était peu médiatisée et l'Union Française était peu évoquée en général dans les publications jécistes. Ces derniers connaissaient mal la réalité du système colonial, avant tout parce que la JEC n'était pas ou peu implantée dans les TOM<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> In « Paix du Christ et paix du monde ». *ACE*, n°1, octobre 1951, BNF.

<sup>2</sup> Compte rendu dactylographié aux archives de l'Église de France.

<sup>3</sup> Compte rendu dactylographié, session de formation JEC-JECF, février 1964, archives de l'Église de France.

<sup>4</sup> L'institution était au départ fort modeste. Le CIDI devait regrouper les efforts des JEC nationales, intervenir dans le domaine de la paix et travailler à une information sur le milieu scolaire dans le monde. Il éditait un *Bulletin International*, diffusé auprès des JEC nationales, qui regroupait des articles de fond, des informations pratiques et des nouvelles des différentes membres du centre. Les objectifs étaient sous-tendus par la même approche des relations qu'avant guerre : éduquer les jécistes et réussir à intégrer, dans les relations internationales, les valeurs de la doctrine sociale de l'Église.

<sup>5</sup> La JEC Internationale se donna pour objectif de développer le mouvement là où il n'existait pas et de collaborer avec plusieurs organismes internationaux dont l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) ou la JOC Internationale. Elle permit également l'adoption par les JEC du monde entier, de bases communes, unifiant les mouvements dans un même esprit et dans une même dynamique.

<sup>6</sup> Date de création des premières JEC en Afrique : 1939 à Madagascar, 1948 en Côte d'Ivoire, 1953 au Cameroun.



## L'engagement pour l'émancipation

### Le tournant de 1954

L'année 1954 semble être un tournant parce que la fin de la guerre d'Indochine, les tensions au Maroc et en Tunisie, et des contacts plus soutenus avec les étudiants catholiques africains et antillais, sensibilisèrent les responsables de la JEC française à la situation coloniale. Sans doute les accords de Genève de juillet jouèrent un rôle dans cette prise de conscience. À tout le moins, chez des étudiants qui n'étaient pas indifférents à Pierre Mendès France, l'action du gouvernement en faveur de la négociation a pu apparaître comme un acte allant dans le sens de la paix. Il avait le mérite de proposer une ouverture permettant de résoudre la contradiction attachée à l'éducation au sens international de la JEC qui voyait cette fraternité liée à un silence (si ce n'est un accord tacite) sur la réalité de la « mission civilisatrice ».

La hiérarchie catholique ne voulait pas laisser les communistes élargir leur influence au sein des étudiants africains catholiques et elle décida de consolider l'UECA, l'Union des étudiants catholiques africains, qui était basée dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris (6 rue Thibaud)<sup>1</sup>. Cette aumônerie éditait *Tam Tam*<sup>2</sup> et organisa un premier congrès en 1956 à Pau pour tous les étudiants catholiques d'Afrique noire et de Madagascar qui effectuaient leurs études en France<sup>3</sup>. Le père Joseph Michel, père du Saint-Esprit et docteur ès-lettres, fut nommé aumônier des étudiants africains<sup>4</sup> de Paris en 1950. Les étudiants africains catholiques faisaient partie de l'élite de modernisation et de compromis. Ils revendiquaient une égalisation des droits entre Africains et Européens, et une évolution de l'Afrique, où se mêlaient une volonté de modernisation acculturante et un respect de l'authenticité africaine.

Sous l'influence du père Michel, le discours devint plus revendicatif. Les dirigeants africains de l'aumônerie, Joseph Ki-Zerbo et Jean Pliya « accomplirent une importante tâche de mobilisation, invitant l'élite catholique à prendre ses responsabilités et à s'engager pour l'Afrique »<sup>5</sup>.

Les contacts avec les étudiants catholiques africains favorisèrent un renouveau des idées des jécistes sur la colonisation. Dès le numéro de novembre 1954, *ACE*<sup>6</sup> qui publiait des articles de *Tam Tam*, demanda à ses lecteurs de se rapprocher des étudiants d'Outre-Mer<sup>7</sup>.

*Tam Tam* dispensait deux idées importantes qui entamaient le discours officiel de l'État et le point de vue populaire sur la colonisation. D'une part le bulletin réaffirma le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'autre part, il rappela en 1954, que « la colonisation n'a jamais été une entreprise de pure philanthropie et que les abus, les discriminations, la misère sociale ne compensent pas toujours des bienfaits par ailleurs certains »<sup>8</sup>. Cette remise en cause de la réalité de la mission civilisatrice et de son utilisation comme légitimation de la colonisation,

<sup>1</sup> Les auteurs qui abordent les étudiants africains catholiques en France divergent en fait sur la chronologie de l'UECA et confondent la paroisse des étudiants africains et l'UECA. Selon Fabienne Guimont, l'UECA existait dès la fin des années 1940 mais pour Maurice Ahanhanzo Glele, l'UECA ne date que de 1964 (transformation de la paroisse en Union). In Glele, Maurice Ahanhanzo. *Religion, culture et politique en Afrique noire*. Paris : Ed. Economica/Présence Africaine, 1981, p. 180. L'auteur fréquentait lui-même cette aumônerie et fit partie de la délégation qui se rendit au congrès des étudiants africains catholiques, qui se tenait au collège de la Propagande à Rome (Pâques 1957).

<sup>2</sup> Revue des étudiants africains catholiques, à partir de 1952.

<sup>3</sup> En 1959, outre l'aumônerie parisienne, des aumôneries d'étudiants catholiques d'Afrique noire (ou des Groupes d'étudiants catholiques africains (GECA)) sont attestées à Auxerre, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Marseille, Nancy, Poitiers, Toulouse in Les étudiants d'Outre-Mer, annexe 2, *ACE*, novembre 1959, BNF.

<sup>4</sup> Sur proposition de Mgr Marcel Lefebvre alors archevêque de Dakar et délégué apostolique pour l'AOF. Selon la notice *Joseph Michel : le devoir de décolonisation*. Disponible sur Internet [www.spiritains.qc.ca/](http://www.spiritains.qc.ca/). Il fut secondé par le père Blanc François de Montclos jusqu'en 1953.

<sup>5</sup> Bah, Thierno. Les étudiants de l'Afrique noire et la marche à l'indépendance. In Ageron, Charles-Robert ; Michel, Marc dir. *L'Afrique noire française : l'heure des Indépendances*. Paris : Ed. CNRS, 1992, p. 45.

<sup>6</sup> *Action Catholique Étudiante*, revue mensuelle pour les étudiants de la JEC. Il en existait deux éditions, l'une pour les jécistes étudiants des universités, l'autre pour les jécistes des classes prépa. et grandes écoles.

<sup>7</sup> Certains des articles de *Tam Tam* furent ainsi repris dans des revues étudiantes, et dans *Le Bulletin* de Jacques Chatagner, qui succéda à *La Quinzaine*, interdite par le Vatican en 1955.

<sup>8</sup> Cité par Georges Chaffard in *ACE édition universitaire*, décembre 1954, n°2, p. 19. L'article de Georges Chaffard reprend celui publié dans *Tam Tam* sous le titre « Hiérarchie catholique et morale coloniale ». Le jéciste recommande la lecture du bulletin des étudiants africains catholiques. BNF.

trouva sa source dans une conférence du père Michel, du 23 février 1954<sup>1</sup>, explicitement intitulée « Le devoir de décolonisation » et qui fit alors grand bruit. Publié dans le numéro de mars-avril de *Tam Tam*, le texte de la conférence fut repris dans *Alizée*, le bulletin des étudiants catholiques antillais et guyanais, dans *Fehim-Pihavanana*, le bulletin des étudiants catholiques malgaches et dans *ACE édition universitaire*.

Pour le père Michel, la colonisation ne s'entendait que comme un droit de tutelle. Le but de cette tutelle était la décolonisation lorsque le pupille aurait atteint sa majorité. En 1954, affirmer ce devoir de décolonisation tranchait avec le discours officiel et populaire, y compris chez les catholiques.

Surtout, et c'est sans doute le point le plus important de sa conférence, et celui qui récusait la propagande la plus partagée par les métropolitains, le père Michel dénonçait l'idée d'une mission civilisatrice en rappelant que les peuples colonisés ne l'avaient pas demandée au départ. Les infrastructures, tous les bienfaits de la métropole, avaient été réalisés selon lui au prix de destructions de vies humaines et des sociétés. L'argument était au centre de la réflexion des étudiants catholiques africains qui tentaient de dissocier colonialisme et christianisme<sup>2</sup>, pour affirmer que l'on pouvait être chrétien et africain, sans être français. Il s'agissait de réaffirmer l'universalité de l'Église et de proposer une alternative à l'idée que le maintien de la colonisation permettait le maintien de la chrétienté. Ce fut le sens d'un article de *Tam Tam* d'avril-mai 1956 intitulé « Un obstacle à la christianisation de l'Afrique noire, le système colonial » qui fut repris dans *Le Bulletin* de septembre 1956, par ailleurs lu par les jécistes<sup>3</sup>.

### Face à la guerre d'Algérie

Lorsque la guerre d'Algérie éclate en 1954, l'éducation au sens international à la JEC avait retrouvé une nouvelle vigueur. La conversion éventuelle ne pouvait se réaliser que dans un esprit de fraternité et, pour les jécistes, le système colonial ne permettait pas la réalisation de cette fraternité. La guerre d'Algérie leur permit de mûrir cette réflexion<sup>4</sup> et de la concrétiser. L'événement joua donc un rôle catalyseur d'aspirations diffuses préexistantes, mais sans consistance véritable, sans qu'elles n'aient jusque-là trouvées un élément qui les rassemble et les synthétise. En cela les jécistes des années 1954-1957 furent des acteurs et des membres de cette génération algérienne, alors même que la guerre d'Algérie influençait l'évolution du mouvement.

La JEC fut donc d'une grande réactivité. Dès le 20 novembre 1954 elle signa, avec d'autres mouvements de jeunesse, une lettre adressée au gouverneur général d'Algérie. Les signataires dénonçaient la haine et demandaient la mise en oeuvre d'une politique sociale, seule capable, selon eux, de résoudre le fossé entre les deux communautés en Algérie<sup>5</sup>.

La JEC joua un rôle leader au sein du monde catholique et du monde étudiant, ayant une action coordonnée à l'échelle nationale et des militants formés. Sa position contre la guerre d'Algérie fut clairement assumée dans les publications du mouvement. « *La JEC réaffirme le devoir de refuser l'idée et le fait de culpabilité collective ; de refuser l'attitude raciste qui voudrait justifier la guerre par un conflit de races ou de religions ; de ne pas céder à l'esprit de vengeance ; de rechercher tous les moyens de refuser la guerre et bâtir la paix* » pouvait-on lire

<sup>1</sup> Dans les locaux de la rue Thibaud. Jean-Louis Janot, alors responsable en charge de l'international et des rapports avec l'Outre-Mer à la JEC y assistait avec plusieurs militants jécistes parisiens.

<sup>2</sup> Les Semaines sociales de 1948, dont le thème était « Peuples d'Outre-Mer et civilisations occidentales », avaient également proposé une réflexion cherchant à dissocier la mission catholique du colonialisme et de la colonisation.

<sup>3</sup> N°11, pp. 5-20, archives Jean-Jacques Gauthé. Collection complète des numéros de 1956 et 1957 aux archives de la JEC, rue Linné.

<sup>4</sup> Le rôle déterminant que joua la guerre d'Algérie au sein de la JEC et de ses membres fut mis en évidence par Nadine-Josette Chaline, Francis Demier et Gilles Le Beguec. « Jeunesse et Mouvements de Jeunesse en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Influence sur l'évolution de la société française ». In *La jeunesse et ses mouvements*. Paris : Ed. CNRS, 1992, p. 110. Didier Fischer dans son étude sur l'histoire des étudiants consacre plusieurs pages à la JEC, significativement placées dans le chapitre traitant de la question coloniale et de l'Algérie. Chapitre 4 : « de la question coloniale à l'engagement algérien » pp. 185-259. La JEC est traitée dans une sous-partie intitulée : « l'engagement algérien des étudiants jécistes » pp. 210-216 et, avec les socialistes en rupture de SFIO et quelques autres francs-tireurs, dans la sous-partie « une influence déterminante » pp. 216-224. Fischer, Didier. *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*. Paris : Ed. Flammarion, 2000. 610 p.

<sup>5</sup> En septembre 1955, la JEC signa un nouveau texte avec les mouvements catholiques, dont le contenu était semblable au précédent.

dans ACE en 1956<sup>1</sup>. Au sein de l'UNEF, la JEC chercha également à diffuser ses idées en matière d'émancipation des TOM. Robert Chapuis, responsable national jéciste fut élu responsable de la commission Outre-Mer de l'UNEF, en mars 1955.

Mais cet engagement ne plaisait pas à l'épiscopat qui y voyait un engagement temporel trop poussé et une prise de position contrevenant à l'apolitisme que se devait d'afficher tout mouvement d'Action catholique. Les tensions entre la JEC et l'épiscopat s'accrochèrent.

Ainsi en 1955<sup>2</sup>, des jécistes lyonnais avaient souhaité organiser une réflexion sur la décolonisation en tant que responsables d'un mouvement d'Église. Leur projet de déclaration accusait le régime colonialiste d'être la cause des violences en Afrique du Nord. Le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, exprima son désaccord à l'équipe universitaire fin septembre 1955 en mettant en cause une phrase de ce projet. Pour le cardinal, qui n'approuvait pas pour autant la colonisation, la situation était plus compliquée et cette prise de position purement politique ne pouvait figurer dans un document signé par la JEC qui engageait toute l'Église.

Le même problème fut soulevé par le rapport d'orientation<sup>3</sup> que présenta Robert Chapuis secrétaire général adjoint au conseil national universitaire de la JEC en septembre 1956. Dans la partie « réflexion sur notre action », l'auteur rappela que la responsabilité des jécistes était constituée par un engagement dans le milieu étudiant dont l'une des manifestations visibles était la solidarité avec les étudiants d'Outre-Mer. Cette solidarité « nous a conduits à agir avec des groupes de tendances non catholiques (musulmans, protestants, athées...) sur des problèmes tout simplement humains, qui ne mettaient pas forcément en jeu une présentation de l'Évangile et de la Vérité chrétienne »<sup>4</sup>.

Or c'est justement ce type de positionnement qui crispait les évêques parce que les jécistes détachaient de leur action d'évangélisation, qui était leur mission première, leur action civique et sociale, qui prenait ainsi un caractère politique. Le problème de l'Outre-Mer était bien celui sur lequel la question de l'apostolat devait être redéfinie. Suite à la note doctrinale de l'ACA d'octobre 1956, l'épiscopat demanda à la JEC de réduire son engagement auprès des étudiants d'Outre-Mer.

La JEC ne suivit pas ces recommandations et diffusa même le dossier Jean Muller, membre de l'équipe nationale Route des Scouts de France, tué en octobre 1956 en Algérie, et qui avait écrit plusieurs lettres au cours de son séjour. Son frère Jean-Jacques les réunies et *Témoignage Chrétien* décida d'en publier cinquante-huit extraits dans un numéro de ses cahiers daté du 15 février 1957. Le dossier se présentait en deux parties : la première abordait « d'une manière chronologique, les quatre mois et demi qu'il passa en Algérie. La seconde partie était consacrée à la description des camps d'internement en Algérie, les uns officiels, les autres clandestins, dans lesquels étaient mis en résidence surveillée plusieurs milliers de suspects dans des conditions matérielles très précaires »<sup>5</sup>. Le racisme ordinaire et la fracture entre les deux communautés y étaient dénoncés.

Le retentissement des cahiers dépassa largement la sphère catholique et la gauche s'en empara pour dénoncer la torture. Dès le 23 février 1957, *Le Monde* consacra un article au dossier. Le 26 février, *L'Humanité* en reproduisit une partie dans une page intitulée « La pacification vue du côté de la mitraille ». Le journal fut immédiatement saisi pour atteinte à la sûreté de l'État. *France-Observateur* reproduisit le 28 février 1957 sur une page complète une grande partie des lettres de Jean Muller annoncées en couverture sous le titre « Le dossier Jean Muller est

<sup>1</sup> In *Action Catholique Étudiante*, mai 1956, n°7. BNF.

<sup>2</sup> L'affaire est rapportée par Bernard Amouretti dans un témoignage publié in Cholvy, Gérard ; Comte, Bernard ; Feroldi, Vincent. *Jeunesses chrétiennes au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Ed. Les Editions Ouvrières, Coll. Eglises/Sociétés, 1991, pp. 96-98. Bernard Amouretti, né en 1932, avait été Scouts de France de 1949 à 1952 puis jéciste de 1952 à 1957. Il suivait un cursus d'histoire à la faculté de Lyon.

<sup>3</sup> Ce rapport est intégralement publié en annexe du livre de Robert Chapuis. *Les chrétiens et le socialisme*. Paris : Ed. Calmann-Lévy, 1976.

<sup>4</sup> Chapuis, Robert. *Les chrétiens et le socialisme*. Paris : Ed. Calmann-Lévy, 1976, annexe.

<sup>5</sup> Jean-Jacques Gauthé. Jean Muller, un rappelé témoigne à charge. *Histoire du Christianisme Magazine*, mars 2001, n°6, p. 44.

ouvert ». Ce dossier fut également diffusé à la Sorbonne auprès des étudiants et *Témoignage Chrétien* en écoula 34 000 exemplaires<sup>1</sup>.

Dans ce climat, l'équipe nationale universitaire poursuivit son orientation qui fut reprise dans de nombreuses villes de province (Toulouse en particulier). Mais face à l'impossibilité d'une entente avec l'épiscopat, 80 membres des secrétariats nationaux de la JEC et de la JECF<sup>2</sup> démissionnèrent, le 12 mai 1957. Par la suite l'engagement de la JEC suivit la ligne officielle de l'Église : participation à la semaine de prières pour l'Algérie en 1958 mais refus de défilier avec l'UNEF le 27 octobre 1960. Le texte publié à cette occasion dans *ACE* montre bien que la JEC a abandonné l'action militante au profit d'une prudence qui s'explique par la difficile reconstitution entre 1958 et 1960 d'une équipe nationale. « *Appel de l'UNEF à la manifestation pour une paix négociée en Algérie, pour les garanties mutuelles de l'application loyale de l'autodétermination, pour la sauvegarde de la démocratie. La JEC et la JECF ont répondu à Gaudes qu'elles ne participeraient pas à la manifestation, mais qu'elles étaient d'accord sur les principes. [...] En tant que mouvement d'Action catholique, la JEC ne peut prendre position sur des moyens mais la JEC a publié une analyse* »<sup>3</sup>.

La guerre d'Algérie a donc permis à la JEC de mûrir son engagement pour la fraternité, et donc de militer activement pour la paix en Algérie et l'émancipation des peuples colonisés. Mais cet engagement a provoqué une crise qui révèle les rapports tendus avec l'épiscopat et l'ambiguïté du mandat. L'épiscopat semble ainsi cautionner les prises de position et Monseigneur Feltin (responsable de l'information, cardinal, archevêque de Paris, président de *Pax Christi*) visite en novembre 1954 l'aumônerie des étudiants OM, après la conférence du père Michel. Mais l'année suivante le cardinal Gerlier (archevêque de Lyon, responsable de l'Action catholique), refuse que les jécistes lyonnais organisent une réunion sur le système colonial. La JEC cultive la même ambiguïté et multiplie les références à des textes d'évêques ou de papes qui cautionnent ses prises de positions. Sans doute des deux côtés, la volonté de préserver une présence missionnaire est réelle, mais les évêques ne veulent pas que cette mission ne leur échappe. Du côté de la JEC, la volonté de changer l'Église de l'intérieur et la conscience d'être à la pointe du militantisme catholique, furent les raisons à la fois de la démission et de la soumission à la volonté des évêques.

À la lumière d'une présence au monde renouvelée et de la décolonisation, la JEC prit conscience que sa stratégie missionnaire devait être redéfinie. C'est la guerre d'Algérie qui joue un rôle déterminant dans le retournement et l'abandon d'une vision du monde et d'une perception de la mission catholique, mais c'est par rapport à l'Afrique noire surtout que la nouvelle vision du monde et la nouvelle mission sont élaborées.

## **La coopération et le développement : une nouvelle forme d'apostolat**

### ***Promouvoir la fraternité : le développement et la coopération***

La recomposition de l'éducation au sens international à partir de 1957 combla le vide laissé par la crise. Le développement permit à la JEC de poursuivre l'engagement sans affirmer une ligne trop politique.

La décolonisation de l'Afrique noire<sup>4</sup> (loi cadre de 1956, Communauté de 1958) a d'abord obligé l'Église missionnaire à redéfinir quelques-uns de ses objectifs en accentuant la formation

<sup>1</sup> Dans sa chronique des années 1956-1958, Michel Winock revient sur cet épisode. Pour l'historien, à l'époque étudiant et catholique engagé dans la section Nouvelle gauche de la Sorbonne, le dossier Jean Muller fut une révélation. « *Ce document fut le plus bouleversant de ce que nous avons lu sur la fameuse pacification. À la Sorbonne, le « dossier Muller » connut un succès extraordinaire : notre section Nouvelle Gauche dut se réapprovisionner plusieurs fois dans la semaine auprès de Témoignage Chrétien* ». Winock, Michel. *La République se meurt. Chronique 1956-1958*. Paris : Ed. Seuil, 1978, 156 p.

<sup>2</sup> Les branches universitaires des JEC masculines et féminines étaient déjà très liées.

<sup>3</sup> Claude Medici, *Action Catholique Étudiante*, édition prépa. et grandes écoles, novembre 1960. BNF

<sup>4</sup> Dont on ne doit pas oublier qu'elle fut autant négociée qu'arrachée par les populations africaines. Les tensions au Cameroun, les inquiétudes de Léopold Sédar Senghor sur la balkanisation de l'Afrique engendrée par la loi-cadre, le choix de la Guinée de refuser la Communauté au profit d'une indépendance immédiate (1958), le néocolonialisme des accords de coopération entre la France et les TOM devenus indépendants en 1960, rappellent que si la décolonisation de l'Afrique noire ne donna pas lieu à une guerre de décolonisation, elle fut moins sereine que la légende dorée le laisse entendre.

d'élites autochtones pour prendre le relais des français à la tête des communautés chrétiennes. L'encyclique *Fidei Donum* de Pie XII (1957) favorisa la formation d'un clergé et de laïcs africains et l'envoi d'européens pour permettre la formation de cette nouvelle élite. Parmi les mouvements de jeunesse, la JEC, et ses filiales en Afrique, furent privilégiées par les missionnaires pour former ces élites<sup>1</sup> et pour pérenniser l'Église catholique. La diffusion de l'utopie de l'Afrique nouvelle au sein de plusieurs mouvements catholiques, dont la JEC, favorisa une nouvelle forme d'action, la lutte pour le développement des peuples défavorisés.

Cette utopie, diffusée depuis 1947 consistait à promouvoir une Afrique catholique qui ne serait ni capitaliste libérale, ni marxiste-léniniste. « *L'Afrique ne sera pas le building superbe où trône le dieu Mammon, ni le kolkhoze déprimant, étouffoir de la personnalité ; mais une authentique maison africaine, claire et joyeuse où règne mieux que la justice, la cordialité. Une belle demeure, voyez-vous ; et sur son fronton, on gravera : Afrique nouvelle* » écrivait l'un des promoteurs de cette utopie, l'historien Joseph Ki-Zerbo<sup>2</sup>.

Pour faciliter cette dynamique, la construction d'une Afrique nouvelle, et concrétiser la nouvelle fraternité, la JEC émancipa l'ensemble des filiales qui avaient été créées en Afrique, processus officialisé pendant le conseil de la JECI qui se tint à Rio de Janeiro fin juillet-début août 1956. Jean-Claude Guinamar, ancien Secrétaire général de la JEC, y fut élu « *responsable africain au SG de la JECI* »<sup>3</sup>. Son rôle était de « *maintenir les contacts avec les responsables OM des mouvements européens et coordonner leur travail* »<sup>4</sup>. Puis il était précisé que Jean-Claude Guinamar devait couper tout contact avec la JEC française. « *Il faut éviter toute confusion possible entre la JEC française et la JECI étant donné que les Africains sont très jaloux de leur autonomie et ne veulent pas dépendre d'un mouvement national européen* », était-il écrit dans le compte rendu<sup>5</sup>.

La JEC française prit également la décision de ne plus nommer de responsable Outre-Mer à partir de la rentrée scolaire et elle précisa que ses relations avec les JEC africaines seraient envisagées au même titre que ses relations avec d'autres mouvements JEC nationaux.

Cette évolution a été possible pour plusieurs raisons qui se croisent : l'engagement des jécistes pour la mise en place d'une communauté franco-musulmane et le rejet de la guerre en Algérie ont eu des répercussions sur leur perception des enjeux en Afrique noire et ont facilité le détachement des tout jeunes mouvements africains de la métropole. La JEC française conserva les liens qu'elle avait tissé avec les aumôneries étudiantes d'Afrique noire et de Madagascar, après 1957<sup>6</sup>. En 1959, elle rappela, fort explicitement quelle devait être l'attitude des jécistes dans leurs relations avec les étudiants africains, jécistes ou non : « *nous ne sommes plus leurs tuteurs mais leurs égaux, serviteurs de ces serviteurs de Dieu. Cela suppose beaucoup de tact, mais surtout de charité, car trop de doigté peut être mauvais aussi* »<sup>7</sup>.

Le rapprochement des thèmes de la paix et de la mission, qui réintroduit les États africains bientôt indépendants dans le champ de l'international, réunit ensemble mission, développement et paix au point que Paul VI peut écrire : « *Le développement est le nouveau nom de la paix* »<sup>8</sup>.

Au début des années 1960, une série de textes du Vatican confortent ainsi les orientations de 1957 et permettent de concrétiser le lien entre le thème de la paix, celui de la fraternité et celui du développement. Les encycliques *Mater et magistra* (1961), *Pacem in terris* (1963), puis *Populorum progressio* (1967) servirent à théoriser, à légitimer, le vécu de la décolonisation. Ces

---

<sup>1</sup> Ce qui renforce l'ambiguïté des rapports avec l'institution. Pour les missionnaires en Afrique la JEC était le mouvement permettant un encadrement et la formation des jeunes intellectuels africains et catholiques. Du reste, la JEC en Afrique ne cherchait pas, à cette époque, à s'émanciper de la tutelle de la hiérarchie, les différentes JEC des TOM étant encore trop récentes, et les militants trop jeunes (15-17 ans). L'esprit même dans lequel ces militants étaient formés, alliant la volonté de modernisation à celle du compromis, et non la revendication, n'engageait guère au rejet de la hiérarchie catholique.

<sup>2</sup> In *Afrique nouvelle*, paru le 5 juin 1947.

<sup>3</sup> Compte-rendu des réunions de la commission internationale de la JECI, Conseil international de Rio de Janeiro, p. 47, archives de l'Église de France.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 47.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 47.

<sup>6</sup> Elle envoyait ainsi des délégués aux congrès que les étudiants catholiques africains tenaient depuis 1956. En 1959, Nicolas Toufic, le président national des Groupes d'étudiants catholiques africains (GECA) écrivait dans *ACE*.

<sup>7</sup> *Idem*.

<sup>8</sup> In *Populorum progressio*. 1967. Encyclique disponible sur Internet : [www.portstnicolas.org](http://www.portstnicolas.org)

sources qui étayent les prises de position en faveur du développement, permettent d'intégrer un certain nombre de formules à l'éducation au sens international : « *le développement est le nouveau nom de la paix* » et « *la question sociale est devenue mondiale* ». Le pape Paul VI exhorta ainsi les jeunes, dans l'encyclique *Populorum progressio*, à intervenir dans le développement du monde : « *Le devoir d'œuvrer ensemble pour édifier l'avenir commun de l'humanité [...] concerne en premier lieu les plus favorisés. Leurs obligations s'enracinent dans la fraternité humaine et surnaturelle et se présentent sous un triple aspect : devoir de solidarité, [...] devoir de justice sociale [...], devoir de charité universelle [...]. La question est grave, car l'avenir de la civilisation mondiale en dépend* »<sup>1</sup>. La nouvelle définition de ce qu'est l'Église, promulguée par Vatican II, l'Église n'est plus hiérarchique mais corps des croyants, légitime également l'engagement des laïcs.

### **L'engagement 1957-1967**

Fort de ces réflexions l'engagement des jécistes prit trois formes. La première fut constituée par un effort accru de sensibilisation des militants, mais aussi des jeunes français scolarisés. Ainsi, la JEC, en France, publia à partir de 1957 une série d'articles sur l'Afrique noire. Plus généralement, elle adopta un ton nouveau, qui récusait explicitement toute idée de mission civilisatrice, même si le développement en reprenait certains aspects. L'idée était plutôt, à la JEC, de mélanger l'apport catholique à l'Afrique. « *Comme la pâte qu'on pétrit change de forme [...], différentes civilisations en se rencontrant, en s'affrontant tournent et retournent la pâte africaine [...] L'Église doit se faire manger par l'Afrique* » pouvait-on lire dans *Messages*<sup>2</sup> en 1958.

Cette sensibilisation porta aussi sur le problème de la faim et le développement du Tiers Monde. Elle passa par des stages de formation, par des articles, y compris dans des publications généralistes (*Record, Rallye, Tintin*) qui permirent de toucher la masse.

La JEC s'engagea, dans un second temps, auprès du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), créé en 1961. Au sein du comité, elle suivit les réunions de la commission jeune, qui réunissait plusieurs mouvements catholiques de jeunesse et qui cherchait à promouvoir une action de carême spécifique. Les équipes des différents mouvements étaient invitées à supporter et à financer un mini projet généralement en Afrique (achat d'une trousse de premier soin, financement de cahiers et de stylos pour une école...). Si le secrétariat général de la JEC sembla peu impliqué, les équipes en province furent plus mobilisées dans cette forme d'engagement<sup>3</sup>.

Dans un troisième temps, la JEC française poursuivit la formation des jécistes africains. Dès le conseil de Rio de Janeiro, les délégués affirmèrent que la croissance quantitative et géographique de la JEC était un impératif missionnaire à côté des efforts de l'Église. Le compte rendu expliquait ainsi que « *luttant contre une infiltration de l'Islam, l'Église catholique en Afrique, tend à devenir de plus en plus une Église des Africains, ce qui amène à une première compréhension de leur rôle par les laïcs africains. D'autre part, l'école en Afrique, réservée encore à une petite élite de meneurs de demain, a fortement besoin d'une action de JEC* »<sup>4</sup>. Pour que ce développement se réalise sur de bonnes bases, la JECI insista sur la formation et les publications. Or les JEC africaines étaient jugées trop jeunes pour avoir eu le temps de mettre en place des sessions de formation et c'est la JEC française qui dut les prendre en charge<sup>5</sup>. Elle

<sup>1</sup> Paul VI. *Populorum Progressio*. 1967. Paragraphe 43 et paragraphe 44. Encyclique disponible sur Internet : [www.portstnicolas.org](http://www.portstnicolas.org)

<sup>2</sup> Bernard Reynaud. L'Afrique en attente. *Messages* (JEC), janvier 1958, n°22, pp.10-13, archives de la JEC. Cette réflexion, si elle récuse l'assimilation, ne rejette en rien l'acculturation.

<sup>3</sup> Les équipes de province étaient composées surtout de lycéens plus sensibles à ce type d'engagement que les équipes d'étudiants. En Haute-Savoie, en Meurthe et Moselle, dans le Gard, en Ardèche, dans les Hautes-Alpes et en Seine-Maritime, des équipes de jécistes participèrent à des actions de carême du CCFD au début des années 1960. Ce qui n'a pas empêché des équipes de jécistes d'insister sur la sensibilisation, pratique plus dans leur tradition, comme dans le diocèse de Carcassonne, au cours du carême 1961 (selon *Messages*, « La JEC et la campagne de la faim », mars 1962, n°60, pp. 16-17. Archives du diocèse de Paris).

<sup>4</sup> Compte-rendu des réunions de la commission internationale de la JECI, Conseil international de Rio de Janeiro, p. 47, archives de l'Église de France.

<sup>5</sup> C'est le sens des résolutions du second conseil mondial de la JECI à Dakar en 1958 : les JEC du Cameroun et des pays de l'AEF ont demandé à cette occasion une aide extérieure. Compte rendu du Conseil International de Dakar, 4-

s'assurait le contrôle des cadres et le contrôle de la pédagogie, bref de la physionomie générale des nouveaux mouvements en Afrique. Aussi l'autonomie n'était pas indépendance. La tutelle de la JEC française était finalement maintenue, même indirectement, sur les JEC africaines. Toutefois l'indépendance totale des mouvements JEC africains fut reconnue à partir de 1960 par la JECI<sup>1</sup>. Au début des années 1960, une nouvelle équipe de spécialistes se structura au Secrétariat Général de la JEC française avec à sa tête Michel Lachambre puis Jean-Guy Dufour<sup>2</sup>, équipe qui multiplia entre autre les stages de formation en France mais qui envoya également des jécistes français auprès des mouvements en Afrique pour en assurer l'organisation<sup>3</sup>. Dans la même logique, la JEC poursuivit son engagement au sein de l'UNEF et chercha un temps à associer le syndicat à la création d'un office de coopération mort né<sup>4</sup>.

Cette formation concrétisait la fraternité que le mouvement entendait promouvoir dans ses relations avec le monde, mais elle maintenait aussi, même indirectement, un lien vertical entre la JEC française détenant les formateurs et les moyens matériels de la formation, et les jécistes africains<sup>5</sup>.

Ainsi l'éducation au sens international prit une nouvelle dimension à la faveur des indépendances au sein d'une JEC qui s'était renouvelée à la suite de la crise de 1957 et qui retrouva au début des années 1960 une dynamique et un rayonnement certain auprès des mouvements catholiques de jeunesse comme du milieu étudiant (notamment au sein de l'UNEF).

### ***Politisisation et abandon 1965-début des années 1970***

C'est sans doute ce qui explique la crise de 1965 puis le progressif abandon de toute éducation au sens international au sein du mouvement. Les jécistes toujours à la recherche d'une meilleure ouverture au milieu étudiant, se tournèrent à partir de 1963-1964 vers des analyses non

---

14 août 1958, archives de l'Église de France. Walter Molt, SG de la JECI, confirme la venue de jécistes du Cameroun, du Congo et du Sénégal en Europe, et notamment en France, dans une lettre envoyée au SG de la JEC Française, fin 1958, archives de l'Église de France.

<sup>1</sup> Pour être reconnus par la JECI, les mouvements devaient avoir un bulletin conséquent, organiser des journées de formation, et assurer un programme d'activités qui réponde aux bases communes définies régulièrement au conseil mondial. Entre 1963 et 1966, six mouvements africains répondirent à ces critères et furent admis comme membres de la JECI (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Haute-Volta et Sénégal). Huit autres restaient des membres collaborateurs en attendant de souscrire à tous les critères (Mali, Madagascar, Dahomey, Togo et les JEC féminines de la Côte d'Ivoire, du Gabon, Haute-Volta, Sénégal).

<sup>2</sup> Michel Lachambre, responsable de la commission internationale de la JEC de 1962 à 1964, diplômé de l'ESTP en 1962, était en 1963-1964 étudiant à l'IRFED, l'Institut de formation des experts en développement créée par le père Lebrét, spécialiste du développement. Jean-Guy Dufour, responsable de la commission internationale de la JEC de 1964 à 1965, était étudiant aux Ponts et Chaussées.

<sup>3</sup> 5 responsables jécistes africains firent un voyage en France au cours de l'été 1961 (compte rendu « D'un bord à l'autre de la méditerranée », in *Messages*, n°56, novembre 1961). En 1963, trois jécistes français effectuent un voyage d'étude en Afrique : Michel Lachambre entre mai et octobre 1963 est au Sénégal, au Maroc, au Mali, en Haute Volta, au Niger, au Dahomey, au Togo, en Côte d'Ivoire (dossier de préparation du voyage 1963 et lettre de Michel Lachambre à Henri Nallet du 22 octobre 1963, archives de l'Église de France). Philippe Lippens (qui devient membre du Secrétariat général de la JECI), est au Cameroun de juillet à novembre 1963 (rapport dactylographié de 20 pages, archives de l'Église de France). Louis Granier est au Congo, au Tchad, en République Centrafricaine (lettre à Jean-Guy Dufour du 2 septembre 1963, archives de l'Église de France).

<sup>4</sup> Jean-Guy Dufour appuya le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne pour assurer la création d'un office neutre, avec « une base idéologique large quoique nette mais sans référence chrétienne explicite ». En mars 1965, le CCFD apprenait la création d'un office de coopération pour le départ Outremer composé de l'UNEF (sur proposition de la JEC), d'Inter-Service, d'*Ad Lucem*, des Maisons familiales et de la CIMADE. Le caractère neutre était peut être impropre pour qualifier cet office ouvert et œcuménique mais résolument influencé par la présence de mouvements chrétiens, catholiques et protestants. Le CCFD accepta de débloquer la somme de 10000 Francs pour son lancement. L'office avait pour fonction de prendre en charge administrativement les diverses activités de coopération des mouvements participants pour les coordonner, d'organiser l'offre et la demande, la formation et la sélection, et la création d'organismes homologues dans les pays du Tiers Monde. La crise de la JEC et celle de l'UNEF lui enlevèrent le soutien des étudiants et l'office ne semble pas avoir rempli son rôle. En 1967, l'Église de France organisa un autre service, la Délégation catholique à la coopération (DCC) qui géra l'envoi de volontaires et passa des accords avec l'État pour envoyer également des jeunes effectuant leur service militaire. Dossier complet (compte rendu de réunions, rapports internes), fonds Giraud, archives du diocèse de Paris).

<sup>5</sup> C'est la même logique de concrétisation de la fraternité et de la paix par la coopération qui pousse Michel Lachambre et Jean-Guy Dufour à s'impliquer dans la création de l'Association Française des Volontaires du Progrès en 1963-1964, association imaginée et soutenue par le ministre de la Coopération Raymond Triboulet.

chrétiennes de la société, en particulier le structuralisme et le marxisme. Au congrès de Dijon de 1964, la JEC développa l'idée que le mouvement devait agir sur les structures qui conditionnaient la vie des jeunes. La politisation de la JEC, de plus en plus marquée à l'extrême gauche, ne pouvait que rejaillir sur son éducation au sens international, et sur le sens de son apostolat.

De reste, cette politisation était suggérée par les réflexions engagées au sein du CCFD. En 1971, la démarche interne du Comité trouva sa pleine manifestation dans la mise au point effectuée au cours d'un week-end à Chantilly. « *Au niveau des projets, il semble que le problème ne soit ni la faim, ni le sous-développement : les moyens existent pour lutter contre la faim. (...) Le problème fondamental est de faire que tous puissent se libérer de toutes les structures oppressives et de toutes les aliénations* ». Aliénation, structure oppressive, libération, participation des masses, tout un vocabulaire hérité de la pensée marxiste et qui inspira l'analyse jéciste des rapports entre les nations, des rapports entre les peuples et de la place des catholiques dans le monde.

La JEC rejeta donc la coopération à partir de 1968, alors qu'elle avait été au début de la décennie, un mouvement engagé dans sa promotion au sein du milieu étudiant. La coopération devenait pour la JEC une affaire de droite. Ainsi pouvait-on lire dans *ACE prépa. et grandes écoles* les positions de la commission « université et Tiers-Monde » née à la Sorbonne en mai 1968. Cette commission stipulait que la coopération était une forme d'impérialisme. Progressivement, entre 1968 et 1971, la JEC abandonna toute éducation au sens international.

Du reste elle avait connu plusieurs crises entre 1965 et 1967 qui affaiblirent son rayonnement au sein de l'Église catholique et au sein du monde étudiant. Ces crises furent autant politique que sociologique : la massification scolaire lui enleva sa légitimité et remit en cause l'apostolat par milieu. D'autres mouvements d'Action catholique avaient un recrutement composé de jeunes scolarisés (le MRJC, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne...). La querelle autour du mandat n'avait pas été solutionnée. Face aux orientations de 1964-1965, les évêques obtinrent la démission d'Henri Nallet (été 1964) puis ils démissionnèrent les responsables nationaux en mars 1965 et, enfin, en septembre 1966, créèrent la Mission étudiante enlevant la branche étudiante à la JEC, branche qui constituait son moteur et ses militants.

### **Quel apostolat pour la JEC ? De la mission à la sécularisation**

La JEC a eu indéniablement une éducation au sens international catholique et cette éducation a évolué en fonction du contexte français et international (émergence du Tiers-Monde). Cette éducation fut autant marquée qu'elle ne marqua la dimension missionnaire, aux sources de l'identité et de la pédagogie du mouvement. Les crises de la JEC, l'ombre de la décolonisation, l'ouverture aux autres et au monde ont fait surgir la question du mandat, c'est-à-dire la question de la place des laïcs au sein de l'Église, leur autonomie mais aussi l'ouverture à d'autres théories d'explication du monde, donc à l'engagement social et politique. La religion est pourtant restée essentielle au sein de la JEC : c'est bien la nouvelle façon de vivre sa foi qui est au cœur du cheminement induit par la décolonisation puis la coopération. La modification de l'apostolat de la JEC se traduisit par une sécularisation accrue, concrétisée par la volonté de témoigner et non de convertir et l'engagement durant les années 1960 dans la coopération et le développement plus que dans le catéchisme. L'abandon au début des années 1970 de toute éducation au sens international est moins une rupture qu'un aboutissement de cette sécularisation qui se traduit par l'abandon de toute posture missionnaire catholique explicite.



# *Le Mouvement Républicain Populaire et l'Action catholique : ralliement républicain et pluralisme politique des jeunes chrétiens de 1944 à 1965*

Arthur PLAZA<sup>1</sup>

## **Introduction**

La création du Mouvement républicain populaire à la Libération a intégré des anciens militants d'Action catholique en masse dans le nouveau parti politique. Cependant le vivier des mouvements d'action catholique n'a pas servi comme une source durable de cadres pour le MRP sous la Quatrième République. Pour l'Eglise catholique, l'existence d'un parti d'inspiration chrétienne a posé des enjeux pour la séparation des domaines politique et religieux. En tant que militants des mouvements mandatés par l'Eglise, les membres de l'Action catholique de la jeunesse française, la Jeunesse étudiante chrétienne, la Jeunesse ouvrière chrétienne et la Jeunesse agricole catholique devaient suivre les consignes de la hiérarchie de s'abstenir de faire de la politique partisane. Par ailleurs, une évolution après-guerre à l'intérieur des mouvements catholiques a aussi dirigé la JOC et la JEC vers la gauche tandis que la JAC a renouvelé les cadres ruraux du MRP à partir de 1956.

## **Objectif**

Notre objectif est de comprendre l'évolution de la culture politique catholique depuis la naissance du MRP jusqu'à son effacement en 1965 afin d'expliquer pourquoi les mouvements d'Action catholique se sont progressivement éloignés du mouvement. Cette recherche nécessitera une analyse des transformations politiques à l'intérieur du MRP ainsi que les transformations au sein du catholicisme français pendant deux décennies. L'étude suivante complètera l'analyse de Yohei Nakayama sur les équipes jeunes du MRP<sup>2</sup> et approfondira l'analyse de Coutrot et Dreyfus sur les mouvements catholiques de jeunesse.<sup>3</sup>

## **Définition**

Tout d'abord, il est essentiel de définir la « culture politique catholique ». Nous la considérerons sous l'optique des rapports à l'intérieur d'un réseau des associations confessionnelles, des mouvements politiques et des autorités cléricales afin d'expliquer les mentalités, les priorités et les choix politiques des chrétiens. Clifford Geertz a introduit cette approche anthropologique dans les années 1970 en faisant attention aux rites culturels et à l'organisation sociale des communautés afin de comprendre la structure politique des sociétés.<sup>4</sup> Serge Berstein a adapté la catégorie de « culture politique » pour faire l'analyse de la politique française dans l'ouvrage collectif, *Les cultures politiques en France* (Paris, Seuil, 1999).

Nous nous focaliserons sur les associations de jeunesse de l'Action catholique spécialisée, la hiérarchie catholique et le MRP pour tracer la promotion politique de certains militants chrétiens et l'éloignement progressif des mouvements spécialisés du MRP dans les milieux catholiques ruraux, ouvriers et scolaires. La périodisation de cette évolution suivra deux étapes : la première de ralliement, entre 1944 et 1950 suivi par le pluralisme des mouvements catholiques. Entre ces deux étapes, nous ferons une analyse thématique des frontières de l'action politique et l'action apostolique, avec une attention particulière à la question « laïque ».

---

<sup>1</sup> New York University

<sup>2</sup> Yohei Nakayama, « Les regroupements de jeunes et d'étudiants du Mouvement Républicain Populaire : promotion bouchée et recrutement tari », dans les Actes du colloque des 11-13 mai 2000: Les regroupements de jeunes et d'étudiants et la formation de la classe politique en France et en Italie, 1939-1968.

<sup>3</sup> A. Coutrot & F-G. Drefus, *Les forces religieuses dans la société française*, Paris, Colin, 1966.

<sup>4</sup> C. Geertz, *The Interpretation of Cultures. Selected Essays*. New York, Basic Books, 1973.

## Première partie : Ralliement républicain entre 1944 et 1947

A sa fondation, le MRP a regroupé des anciens dirigeants et présidents nationaux de l'ACJF, y compris Georges Bidault, François de Menthon (président ACJF de 1926-29)<sup>1</sup>, André Colin (président de 1936 à 1939) et Maurice-René Simonnet. Ils avaient rassemblé des anciens du Parti démocrate populaire et une partie de la Jeune République pour fonder un nouveau mouvement politique qui pourrait répondre aux besoins des masses populaires, réconcilier les chrétiens à la République et effectuer une révolution dans la loi. Dans un esprit plein d'espoir et d'enthousiasme après la guerre, délégué général André Colin a rappelé aux responsables fédéraux dans une circulaire du 17 août 1945 que « *notre révolution se fait chaque jour* ». <sup>2</sup> Jean Raymond-Laurent, ancien président du PDP, a noté l'enthousiasme des jeunes militants chrétiens aux réunions publiques du mouvement en novembre 1944 et janvier 1945. Il a remarqué que les jeunes sous l'impulsion de Georges Bidault manifestaient la volonté de créer un nouveau mouvement pour dépasser la formation des démocrates populaires. <sup>3</sup> André Colin dans un courrier personnel à Bidault du 27 juillet 1948 avoue que c'était grâce à l'autorité morale et la caution du président du CNR, que le MRP a pu naître rassemblant *les « jeunes bonnes volontés qui se trouvaient disponibles à la Libération »*. Avec la vieille droite discréditée, les jeunes forces issues de l'Action catholique ont pu fonder leur mouvement pour avancer un programme social qui suivrait dans la tradition du catholicisme social rompant avec le conservatisme social des éléments réactionnaires du catholicisme français.

### Les cadres

La JEC était présente aussi à la conception du mouvement avec Gilbert Dru et Albert Gortais, tous les deux membres de l'équipe de rédaction des *Cahiers de Notre Jeunesse*, supprimé en juin 1943 par Vichy pour son refus au STO. Dru avait publié le premier manifeste du mouvement, qui a circulé dans clandestinité parmi les démocrates-chrétiens dans la Résistance. Après son assassinat par la Gestapo à Lyon en juillet 1944<sup>4</sup>, il devient le martyr du mouvement au Congrès constitutif de novembre 1944. Albert Gortais, secrétaire général de la JEC pendant l'occupation dans la zone non-occupée, est devenu secrétaire général adjoint du mouvement. C'est Gortais qui assumerait les fonctions importantes au secrétariat général en organisant le bureau d'études pour formuler les positions du Mouvement, en organisant la formation des militants et en assurant la liaison avec les équipes locales du MRP.

Une lettre aux équipes fédérales du secrétariat général de la JEC a confirmé l'attraction des jeunes étudiants pour un engagement politique :

« Bien des jeunes, surtout parmi ceux qui ont participé à la Résistance sont aujourd'hui séduits par l'action politique qui leur semble plus efficace et plus réelle que l'action catholique... En ce sens l'Action Catholique est donc une préparation magnifique aux responsabilités temporelles dans la cité (voir le nombre de nos anciens qui ont actuellement des charges dans l'état). Les militants jécistes peuvent donc s'ils en ont l'âge, (20 ans) adhérer à des partis ou mouvements politiques, ... Une seule réserve importante : on ne peut être à la fois dirigeant d'un mouvement d'Action catholique et d'un mouvement politique ». <sup>5</sup>

Il est clair que la majorité des jeunes issus de la JEC et d'autres mouvements de jeunesse à la Libération se trouvaient le plus à l'aise dans les structures du Mouvement républicain populaire étant donné son image de parti révolutionnaire, tout en étant dirigé par des anciens des mouvements catholiques qui ont fait preuve de leur loyauté à la France en faisant de la Résistance.

Les anciens de la Jeunesse ouvrière chrétienne étaient aussi présents à la naissance du MRP. Fernand Bouxom, ancien secrétaire général de la JOC en 1937 est devenu responsable national de la propagande du MRP. Il a collaboré avec le jociste Robert Abaziou dans le comité national de propagande pour que le MRP puisse intégrer les revendications des masses populaires dans

<sup>1</sup> Pour de Menthon voir la thèse de Laurent Ducerf, *François de Menthon (1900-1984), Un catholique au service de la République*, Doctorat nouveau régime, Univ. de Lyon, 2000 sous la dir. de J-D Durand .

<sup>2</sup> Archives nationales : 350AP/55

<sup>3</sup> Archives de Paris : Fonds Raymond-Laurent, D 51 Z/57; voir aussi J-C Delbreil, *Du centrisme à la démocratie chrétienne*, Paris, Sorbonne, 1990.

<sup>4</sup> J-M Domenach, *Celui qui croyait au ciel*, Paris, ELF, 1947 et B.Comte, J-M Domenach, C. Rendu, et D. Rendu, *Gilbert Dru : chrétien résistant*, Paris, Beauchesne, 1998.

<sup>5</sup> Archives Historiques de l'Archevêché de Paris : 8K1 5 1. Circulaire du 27/9/1944.

son programme. Paul Bacon, ancien jociste et responsable national du Mouvement populaire des familles, est devenu responsable des équipes ouvrières et rédacteur des *Forces nouvelles*, hebdomadaire du mouvement, entre 1945 et 1947. Robert Prigent, délégué à l'Assemblée consultative d'Alger en 1943 a occupé les responsabilités du premier ministre de la Population de la Famille et de la Santé en 1945. Tous les trois se sont connus à la Ligue ouvrière chrétienne d'avant-guerre.<sup>1</sup>

### Les structures

Avec les anciens militants chrétiens, le mouvement a aussi adopté certaines structures de l'ACJF, comme les équipes spécialisées. Ces équipes devaient regrouper les citoyens d'après les milieux sociaux comme l'ACJF qui a fédéré les mouvements de jeunes étudiants, ouvriers, et ruraux. Les équipes avaient pour objectif d'encadrer un milieu pour le MRP et de répercuter les revendications de ce milieu au sein du parti. Ces équipes ont rassemblé les milieux ruraux, ouvriers, jeunes, et les femmes. Ils ont connu une vie inégale entre 1945 et 1947. Les équipes ouvrières ont fonctionné le mieux tout au long de l'existence du MRP, tandis que les équipes rurales ont connu un essor à partir de 1955 avec l'arrivée de Léon Dubois, ancien vice-président national de la JAC, comme permanent.

### Formation

Au Congrès national de 1944, Colin et Bouxom ont rappelé leur participation aux mouvements de jeunesse d'avant guerre tout en définissant la mission de formation envisagée par le MRP. Colin a expliqué la situation des jeunes à la Libération :

« Ils ont compris qu'en se soustrayant au travail obligatoire, en gagnant le maquis, en entrant dans la résistance c'est un choix politique qu'ils ont fait. Sans vouloir constituer une organisation qui soit spéciale aux jeunes, nous désirons faciliter leur action de demain en leur donnant dans des centres de formation l'éducation politique qui leur est indispensable ».<sup>2</sup>

Depuis 1944, les statuts du parti ont prévu l'existence d'une commission « jeunes » dans les fédérations. En décembre 1945, le parti a modifié ces statuts afin d'exiger des fédérations de prévoir l'existence des équipes jeunes, ouvrières, rurales et féminines avec l'objectif de faire « *la propagande, donner une formation politique et pénétrer un milieu* », d'après la vision de l'ancien jociste, Paul Bacon.<sup>3</sup>

Les tentatives de rassembler les jeunes ont été multipliées dans les fédérations, surtout dans la Seine et le Nord, qui représentaient les fédérations les plus importantes du pays. Dans la Seine, la députée Solange Lamblin, agrégée d'anglais, a rassemblé des étudiants pour faire une équipe étudiante à Paris dès octobre 1944. En décembre 1946, l'équipe regroupait 500 étudiants sous la présidence de Roger Gugliemi.<sup>4</sup> La Fédération de la Seine a ouvert un centre de formation des militants fédéraux en 1946. C'est là qu'une conférence des anciens jécistes a rassemblé quelques centaines de personnes en 1947. Le sujet du colloque traitait la question : « L'homme nouveau sera-t-il marxiste ou spiritualiste ? ». A travers les trois exposés de Gortais, Jacques Madaule (maire d'Issy-les-Moulineaux), et Marc Scherer (député et membre du premier secrétariat national de la JEC en 1933) les militants ont appris que la conception de l'homme élaborée par le MRP était « spiritualiste ». Les cadres du MRP s'efforçaient de distinguer le MRP du Parti communiste en tant que parti issu de la Résistance, tout en étant respectueux des valeurs spirituelles et loin du matérialisme athée du communisme.

Dans ses efforts d'encadrement des jeunes par ses propres organisations, le MRP s'est heurté aux difficultés extérieures. Faute de temps des militants pour suivre des cours, le centre de formation a fermé fin 1947 dans la Seine. Madaule, pour sa part, a rejoint le courant du progressisme chrétien, qui se rapprochait du parti communiste autour de ses appels pour la décolonisation et la solidarité avec la classe ouvrière. Dans le Nord, le préfet a constaté que le MRP se heurterait à la tendance des jeunes à se désintéresser de tout ce qui évoquait un parti

<sup>1</sup> Pour les parcours de Bacon et Prigent, voir B. Bethouart, *Les syndicalistes chrétiens en politique*, Arras, Septentrion, 1999 et F. Bouxom, *Des faubourgs de Lille au Palais Bourbon*, Paris, Editions ETC, 1982.

<sup>2</sup> 350AP/12

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Archives départementales du Nord : 28W 38457. *Nouvelles Etudiantes MRP*, n°2 – déc. 1946.

politique.<sup>1</sup> Les jeunes universitaires du MRP, eux-mêmes reconnaissaient qu'ils devaient lutter contre l'attraction des jeunes vers les extrêmes comme le PRL à droite et le PCF à gauche.

Toutefois, en 1948 dans son rapport sur la vie du Mouvement, René Guyomard a constaté que 60 fédérations avaient envoyé une centaine de jeunes pour participer aux journées de formation politique à Bierville du 6 au 12 août 1947. Malgré la défection des sympathisants MRP de droite vers le RPF, le recrutement des jeunes n'a pas représenté un problème pour le mouvement. Ces journées de travail aboutirent à la rédaction d'une série de motions qui alimentèrent les travaux de la « Section d'études et d'action jeunesse » à qui revenait le rôle de donner vie à ces résolutions tant sur le plan parlementaire que gouvernemental.<sup>2</sup> Or, avec la polarisation des blocs communiste et gaulliste, le MRP a redoublé ses appels à la jeunesse pendant le Congrès national de 1949. Dans un appel dramatique, Colin a promis qu'il n'y aurait jamais une politique de la jeunesse au MRP, tant qu'il serait vivant. Il envisageait une politique nationale mise toute entière au service de la jeunesse.<sup>3</sup> Responsable national, Jean Gilibert, a situé les origines du malaise politique des jeunes dans un manque de confiance à l'égard de la Quatrième République. Il a prédit qu'un régime non soutenu par les jeunes disparaîtrait en constatant la séduction exercée sur les jeunes par le communisme et le néo-gaullisme. Gilibert a averti le MRP qu'il faudrait devenir chaque jour un peu plus un véritable mouvement... qui ne se laisserait jamais radicaliser par une installation dans le régime, ce qui cultiverait l'insatisfaction permanente des militants.<sup>4</sup> Ses paroles prophétiques se réalisèrent à partir des années 1950 lorsque le MRP a participé à des gouvernements avec les radicaux.

### **Promotion**

Le MRP a facilité la promotion politique des jeunes de deux façons : aux fonctions internes du mouvement et puis aux positions élues. Tout d'abord, à la Libération le mouvement a intégré des militants issus des mouvements de jeunesse comme cadres comme nous en avons parlé ci-dessus. Ensuite, grâce aux élections législatives à la proportionnelle, le MRP a fait élire de jeunes militants comme députés. C'était le cas dans le Finistère où deux des cinq élus pendant la première législature étaient des jacistes en 1945. Louis Orvoën et Louis Guillou, ancien président fédéral de la JAC, ont accédé à la Chambre des députés grâce au MRP. Dans le Nord, Jules Duquesne, ancien jociste de Roubaix, est devenu président des équipes ouvrières en 1945. Il sera député à partir de 1946 grâce à la pression des équipes ouvrières sur le comité directeur fédéral pour améliorer sa position sur la liste MRP aux législatives.<sup>5</sup> Plus banal, était le parcours des cadres MRP comme élus municipaux ou locaux. André Diligent et Gaston Bastard deux responsables des équipes jeunes de la fédération du Nord à la Libération sont devenus conseillers municipaux en 1947. Diligent deviendra député en 1958 et Bastard sera conseiller général de Tourcoing à partir de 1949.

Malgré ces promotions, il faut reconnaître qu'aucun des responsables nationaux jeunes entre 1944 et 1965 (ni Jean Gilibert, Pierre Bergougnan, Jacques Blot, Jean Mastias) n'a accédé à un poste élu.

### **La hiérarchie et la politique à la Libération**

À la Libération, les évêques français se voulaient discrets après leur soutien ouvert au Maréchal Pétain. D'ailleurs, la hiérarchie manifestait une prudence vis-à-vis des formations politiques pour qu'ils ne soient pas accusés de faire du politique. Ils se réfugiaient dans un refus traditionnel de politique partisane, donc leurs interventions en matière politique lors des élections de 1945 et 1946 se limitaient à des rappels solennels aux chrétiens du devoir de voter. Certes, la présence des anciens militants chrétiens à la tête du MRP rassurait la hiérarchie et la masse des catholiques face au pouvoir des communistes issus des réseaux de résistance. Avec la vieille droite désorganisée, le MRP a bénéficié de ses voix lors des législatives de 1945 et 1946. En outre, dans certaines régions comme la Bretagne, le MRP a bénéficié du soutien et de l'influence des abbés démocrates, proche du PDP de l'entre-deux guerres.

<sup>1</sup> Renseignements généraux de Lille, 16/12/1946. ADN 28W/ 38457

<sup>2</sup> 350 AP/15

<sup>3</sup> *L'Aube*, 30/5/1949

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> ADN : Renseignements Généraux de Lille, 21/9/45. 19W/37112-2

En dépit du soutien tacite que le MRP a pu obtenir de certains milieux cléricaux dans des régions de haute pratique religieuse, la règle officielle de l'Eglise catholique était d'éviter toute implication politique partisane surtout parmi les jeunes qui étaient très attirés par le Mouvement. Par exemple, l'aumônier fédéral de la JAC du Finistère a écrit au secrétaire général Colin pour lui demander de ne pas créer d'équipes jeunes parce qu'elles saperaient la JAC de ses militants.<sup>1</sup> Les objectifs ecclésiastiques étaient d'abord l'évangélisation de la société dans un combat contre la déchristianisation croissante depuis la Révolution française. En matière politique, l'Eglise maintenait une position officiellement hostile au communisme et pour la défense de l'école libre. Pourtant, ces positions traditionnellement de droite, ne donneront pas un soutien efficace au MRP, quand la droite s'est reconstituée autour du RPF en 1947.

## Deuxième partie : laïcité et séparation des domaines religieux et politique

L'existence politique d'un mouvement des anciens militants chrétiens a posé un défi pour l'Eglise qui se voulait au-dessus des partis. Nous analyserons l'identité chrétienne du MRP dans l'image qu'il avait dans la sphère publique. Un élément central de cette identité se rattachait à la question scolaire et la définition de la laïcité élaborée par le MRP lorsqu'il s'efforçait de maintenir ses électeurs catholiques de droite. Du côté de l'Eglise catholique, la Hiérarchie se préoccupait de la lutte contre la déchristianisation de la société française. L'Action catholique devrait réaliser cet objectif en se consacrant à l'action sociale et l'évangélisation. En même temps, les mouvements voulaient conserver leur indépendance à l'égard des partis politiques. Ces trois éléments jouaient pour empêcher le MRP de recevoir une aide systématique de la part des militants catholiques. C'est une différence importante quand on compare l'appui systématique de *l'Azione cattolica* aux Démocrates chrétiens en Italie aux législatives de 1948, 1953 et 1958.<sup>2</sup>

### Identité chrétienne du MRP

Le MRP ne s'est jamais appelé un parti démocrate chrétien, mais l'identité chrétienne a été associée au parti depuis ses origines. Il a rassemblé les anciens dirigeants des mouvements confessionnels et du parti démocrate chrétien d'entre les deux guerres, le PDP. Dans le Nord, la plus grande fédération du parti s'est fondée sur les bases de la Résistance d'inspiration chrétienne. Le délégué général du MRP dans le Nord, Jean Catrice, ancien dirigeant de l'ACJF et dirigeant du PDP, a défini le Rassemblement démocratique de la Résistance d'inspiration chrétienne : « *Le RIC n'est pas confessionnel, ni chrétien, mais d'inspiration chrétienne. Il base son action sur tout ce que le christianisme a apporté d'humain, de noble, de juste dans la civilisation. Il s'adresse aux catholiques, aux protestants et même aux incroyants.* »<sup>3</sup>

Des syndicalistes chrétiens n'ont pas hésité à adhérer au parti. En traitant du problème social Maurice Schumann, premier président national du MRP, a fait appel aux syndicalistes libres : « *... la révolution dans la loi et dans l'ordre doit commencer par un renversement profond de la condition ouvrière. Nous sommes spiritualistes et nous prétendons que, contrairement à ce que trop de gens simples s'imaginent, il est erroné d'estimer que le problème social réside uniquement dans un conflit d'intérêts* »<sup>4</sup>

Lors des élections de 1945 et 1946, les communistes ont diffusé une propagande pour détacher les milieux populaires du MRP en mettant en valeur ses associations cléricales et accusant le MRP d'être le parti des évêques. Le MRP a dû rassurer par la voix de ses militants ouvriers qu'il n'était pas confessionnel mais né de la Résistance lorsque les propagandistes hostiles au mouvement ont inventé des sobriquets comme « *Mouvement des révérends pères* » ou « *Machine à ramasser des pétainistes* ».

Nous avons déjà cité la référence « spiritualiste » du MRP pendant la Libération. Sans doute cette auto-définition servait pour rassurer les milieux catholiques conservateurs que le mouvement ne serait pas un parti révolutionnaire et anti-clérical comme les communistes et les socialistes. D'autre part, le mouvement avait besoin de rassurer ses militants qu'il suivait la

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché de Quimper : 22K11. Courrier de l'abbé Vincent Favé à André Colin, déc. 1945.

<sup>2</sup> Pour une analyse des rapports entre l'AC et DCI voir : Carolyn Warner, *Confessions of an Interest Group*, Princeton, 2000.

<sup>3</sup> ADN : 19W/37112, RGL, 23/9/44.

<sup>4</sup> ADN : 19W/37112-2, RGL, 6/8/45.

ligne historique des démocrates-chrétiens en se proclamant l'héritier du Sillon de Marc Sangnier, du PDP et de la Jeune république.

Lors du Congrès national du 1947, Albert Gortais a donné un rapport doctrinal qui a clairement identifié la naissance du Mouvement d'un courant d'esprit... » *attaché aux valeurs issues de la civilisation chrétienne...* ». <sup>1</sup> Gortais a cité les encycliques sociales des papes dans une référence à la doctrine sociale de l'Eglise qui inspirait les syndicalistes chrétiens et les catholiques sociaux à transformer le régime économique et social. Il était très bien accueilli par les militants du mouvement et largement diffusé parmi les milieux sympathisants. Le mouvement a toujours espéré d'ouvrir ses portes à un grand électorat qui comprenait des catholiques, protestants et non-croyants. Toutefois, les dirigeants n'ont jamais réalisé cet objectif d'après les militants mêmes du MRP. Lors d'un sondage interne des militants en 1963, ils ont avoué que la caractéristique la plus marquante du parti était « catholique ». <sup>2</sup>

### Laïcité et la querelle scolaire

Une des questions qui a enraciné le MRP à la droite de l'échiquier politique en tant que défenseur de l'Eglise catholique était la question scolaire. Cependant, le mouvement a énoncé une vision de la laïcité tout à fait d'accord avec la solution de la querelle scolaire qui sera adoptée avec la loi Debré de 1959. C'est-à-dire, le mouvement a soutenu une laïcité ouverte avec la possibilité d'intégration volontaire des écoles libres dans l'Education nationale à la Libération. André Colin a abordé la question de laïcité pendant le Comité national du 8 avril 1945 :

« Qu'est ce que la laïcité ? C'est permettre à l'Etat de donner aux enfants une instruction respectueuse de leurs tendances. Il s'agit de permettre aux enfants de recevoir un enseignement qu'ils auront, par ailleurs, complété en demandant que ce complément puisse recevoir une aide de l'Etat ». <sup>3</sup>

D'après le MRP, la laïcité de l'Etat devait respecter les croyances religieuses des familles tout en rendant une instruction religieuse possible avec une aide pour l'école libre. Mais, le MRP a refusé de préciser un programme avant les élections municipales de printemps 1945 qui risquerait d'être discrédité à cause des hostilités entre les adversaires de l'école libre et ses défenseurs qui pourraient rallumer le clivage « laïque / catholique » de la Troisième République. L'esprit d'union issu de la Résistance devait être conservé autant que possible.

Quatre mois plus tard Albert Gortais dans un rapport sur l'enseignement devant le conseil national du 25-26 août a annoncé le programme envisagé par le mouvement. Il a expliqué que les subventions scolaires accordées par Vichy n'étaient pas acceptables parce qu'il était difficile que l'Etat distribue des fonds à des institutions sur lesquelles il n'avait ni autorité ni contrôle. Il a confirmé la laïcité de l'Etat comme principe indiscutable à ses yeux. Il s'agissait de traiter toutes les écoles privées sur le même pied quelle que soit leur inspiration. Le secrétaire général adjoint a proposé un système scolaire national avec : (1) les écoles publiques laïques ; (2) les écoles libres soumises aux obligations suivantes, mêmes diplômes exigés des maîtres que dans les écoles publiques, et soumission au contrôle officiel ; (3) les écoles strictement privées, restant hors du service public. Le mouvement, défenseur de la nationalisation des industries clés de la Nation, a conçu un régime de nationalisation et de liberté à la fois. Il permettrait à chacun, en France, d'envoyer ses enfants à l'école de son choix dans un ensemble vraiment national encadré et dirigé par l'Etat. <sup>4</sup>

Le projet d'intégration des écoles libres dans un ensemble d'enseignement national n'a pas été réalisé pour plusieurs raisons, notamment l'hostilité des évêques de France qui ne relâcheraient pas le contrôle de l'enseignement libre. D'ailleurs, les évêques dans l'Ouest et Mgr Feltrin de Paris (à partir de 1949) ont fait de l'école libre la pierre angulaire de l'engagement politique catholique pendant la Quatrième République. D'autre part, les parents chrétiens se sont organisés en groupes de pression dans les Associations de parents de l'école libre qui ont exercé une très forte pression sur les partis qui cherchaient les voix des catholiques en faisant de l'école

<sup>1</sup> A. Gortais, *Démocratie et libération*, SERP, 1947, pp. 7,14.

<sup>2</sup> 350AP/7

<sup>3</sup> 350AP/55

<sup>4</sup> Ibid.

libre, le premier sujet électoral des campagnes à partir de 1947.<sup>1</sup> Mais, comment est-ce que les Jeunes étudiants ont considéré la question scolaire ?

D'abord, il faut constater que la JEC ne privilégiait le sort de l'école libre ni dans ses programmes ni dans ses prises de positions sur l'enseignement. En fait, la JEC a critiqué l'école libre assez sévèrement lors des réunions du comité national en 1946. L'aumônier national, le jésuite Père Drujon, a noté que les dirigeants critiquaient l'école libre et le *statu quo*. Il a essayé de modérer les esprits critiques à l'égard de l'enseignement libre parce que les jécistes ont rejeté une école libre médiocre et cléricale. Ils la considéraient comme un ghetto, école de caste si bien qu'elle rompait l'unité du pays.<sup>2</sup> En général, la JEC favorisait une intégration, comme celle proposée par Gortais.

Une circulaire destinée aux comités départementaux du secrétaire général de l'ACJF le 8 juillet 1948 abordait les polémiques suscitées par le Décret Poinso-Chapuis. Le gouvernement de Robert Schuman a conçu ce décret pour verser des subventions aux familles nécessiteuses pour l'éducation de leurs enfants. Il facilitait le financement de la scolarisation des enfants dans l'enseignement libre. Le Comité général de l'ACJF a affirmé, comme une exigence de justice sociale, la liberté effective des milieux moins fortunés d'avoir le choix entre divers types d'écoles. Toutefois, l'ACJF ne considérait pas les subventions comme une solution au problème. L'association demandait une intégration progressive des écoles libres qui en feraient la demande dans un système d'ensemble proche du plan annoncé par Gortais.<sup>3</sup> Dans ses soucis électoraux, le MRP s'efforçait d'apaiser les inquiétudes des évêques et des militants de l'école libre ce qui incitait le parti à chercher des solutions temporaires comme les allocations scolaires accordées par la loi Barangé de 1951. Sans une solution d'ensemble et une réforme du système scolaire en France, la JEC ne serait pas satisfaite par les mesures prises par le MRP.

### La séparation de l'action temporelle et spirituelle

La question scolaire ne fut qu'un élément dans l'évolution qui éloignait certains mouvements chrétiens du MRP. Quant il s'agit des mouvements d'Action catholique, il est nécessaire de comprendre leur distinction entre l'action temporelle et spirituelle. En principe, c'était l'Assemblée des cardinaux et des archevêques qui surveillait les mouvements afin de les obliger à observer cette division entre les plans politique et religieux. Le mandat donné par l'épiscopat aux mouvements des laïques a été élaboré pour la première fois en 1931, mais l'Assemblée des cardinaux et archevêques l'a précisé plusieurs fois entre 1946 et 1957 afin de clarifier l'action apostolique admissible dans la sphère temporelle et l'action interdite aux mouvements en tant qu'associations adhérant à l'Eglise et alors soumises à l'obéissance à la hiérarchie. Le mandat a autorisé les mouvements à s'engager dans la mission évangélique de l'Eglise en formant les laïques qui ensuite prendront des responsabilités temporelles non en tant que chrétiens, mais avec une formation chrétienne approfondie. En même temps, les mouvements d'Action catholique étaient des associations loi 1901. Les statuts de la JEC en 1945 déclaraient que son but était la « *rechristianisation du milieu étudiant.* »<sup>4</sup>

En tant que mouvement d'Eglise, les mouvements d'action catholique avaient deux conditions limitant leur action temporelle. La politique partisane était interdite au nom du mouvement d'action catholique et toute action politique devait être individuelle sur la part des militants. Les dirigeants aussi, voulaient sauvegarder l'indépendance des mouvements vis-à-vis des partis. Dans son rapport au Conseil Fédéral de l'ACJF décembre 1946, le président national Rémy Montagne a prôné l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis des institutions temporelles. Il a affirmé qu'il n'est pas souhaitable qu'existent des partis catholiques :

« Quand le succès est là on oublie les dangers. Mais que viennent les défaites électorales... dira-t-on que c'est une défaite catholique... ? Notre génération a la tâche de libérer l'Eglise des pressions temporelles qu'on veut faire peser sur elle. »<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Pour la question scolaire sous la Quatrième République, voir : René Rémond, « La Question scolaire », dans *Laïcité*, Nice, PUF, 1960.

<sup>2</sup> Archives Jésuites : 1 Pa 561

<sup>3</sup> AHAP : 8K1 4a1

<sup>4</sup> J.O. 4/1/1946, p. 160. « Déclaration à la préfecture de police, le 10 déc. 1945 » : « Cette association a pour objet la formation spirituelle, intellectuelle et sociale de ses membres et le service du milieu scolaire »

<sup>5</sup> AHAP : 8K1 4a1. R. Montagne, « Pour une vie spirituelle de chrétiens engagés », 28-29 déc. 1946

A la Libération, un courant de militants chrétiens voulait conserver une distance vis-à-vis du politique, parce qu'ils craignaient reproduire l'implication de l'Eglise au service et au sein du régime comme cela s'est passé sous Vichy. L'engagement individuel des chrétiens en politique, soit avec le MRP ou d'autres regroupements politiques était acceptable, mais à condition qu'il soit à titre individuel afin de conserver l'autonomie de l'Eglise et des mouvements. Le résultat était que le MRP pouvait bénéficier des mouvements chrétiens pour ses cadres, mais au moment des campagnes électorales, les mouvements d'action catholique ne constitueraient pas des comités de soutien pour mobiliser les électeurs en faveur du parti.

En pratique, l'ACJF maintenait son indépendance à l'égard d'une politique partisane dans son action temporelle en se consacrant à un rôle pédagogique et éducatif. Quand elle publiait des fiches politiques d'information pour ses militants entre 1949 et 1953, elle donnait des renseignements sur tous les partis politiques sans exprimer une préférence. Par ailleurs, la Jeunesse ouvrière chrétienne, a jalousement gardé son indépendance vis-à-vis des partis politiques en répondant aux attaques de la Jeunesse communiste qui accusait la JOC de prendre des mesures politiques par l'intermédiaire de ses anciens, devenus députés. Au 22<sup>e</sup> conseil national, le mouvement a adopté la motion suivante :

« La JOC n'est pas un parti politique. Elle n'en patronne ni n'en recommande aucun. Elle s'interdit toute action et toute propagande politique. Elle ne reconnaît à AUCUN PARTI le droit d'utiliser son nom et ses forces à des fins politiques. »<sup>1</sup>

Dans le milieu ouvrier, les jeunes chrétiens ont valorisé leur liberté politique à l'égard des partis. Responsable de la propagande jociste, André Villette a écrit dans son éditorial paru dans *Jeunesse ouvrière* :

« à la JOC la liberté d'opinion politique est farouchement respectée et si, en quittant le mouvement, nos adhérents veulent s'embarquer dans un parti politique, c'est parfaitement leur droit. C'était le droit de Bouxom d'être MRP, comme c'était le droit de Pierre COT, ancien dirigeant de l'ACJF de Haute-Savoie, de participer au dernier congrès communiste ».

Avant les élections législatives de novembre, Villette a encore une fois affirmé que la JOC n'avait pas de candidats. « *Nous n'en patronnons ni n'est recommandons aucun. Chez nous, pas de discipline de vote, encore moins de consignes électorales.* »<sup>2</sup>

Cette fidélité à la liberté politique des jocistes et la sauvegarde de l'autonomie du mouvement vis à vis des partis, distinguait la JOC d'autres mouvements qui encadraient les ouvriers comme la CGT. Le mouvement voulait continuer son action apostolique dans le monde ouvrier et s'identifier avec le MRP nuirait à ses chances de se rapprocher des ouvriers non-croyants. D'autre part, en maintenant son autonomie sur le plan politique la JOC se distinguait de la CGT qu'elle considérait « colonisée » par le Parti communiste. Pour ses anciens engagés dans le MRP, comme Bouxom, il était important d'affirmer leur « crédibilité ouvrière » en affichant l'appartenance à un mouvement ouvrier. Enfin, les évêques ont tranché la question en demandant aux candidats de ne plus se réclamer des mouvements d'Eglise pour qu'ils n'impliquent pas les mouvements confessionnels dans la politique partisane.

### **Troisième partie : Divergences et pluralisme politique des militants chrétiens 1950-1965**

A partir de 1950, un double mouvement à l'intérieur du catholicisme français et dans la politique gouvernementale du MRP a creusé un fossé entre les mouvements d'Action catholique et le parti. La promotion politique des militants issus de l'Action catholique ralentissait pour tous les mouvements sauf pour la JAC. Il est nécessaire d'analyser les stratégies du MRP et les orientations des mouvements confessionnels qui ont transformé ce rapport, privilégié à la Libération.

#### **MRP**

En 1958, Jean Fonteneau, ancien dirigeant jociste et membre de l'ACJF, devenu secrétaire général adjoint du MRP, a noté que le mouvement n'alimentait pas suffisamment ses cadres fédéraux. Il a rappelé que depuis le temps d'Albert Gortais, (1945-1949), le Mouvement a cessé

<sup>1</sup> Jeunesse ouvrière, n°384 – 29 juin-6 juillet 1946.

<sup>2</sup> Jeunesse ouvrière, n°3 – 9-16 nov. 1946.



de diffuser des bulletins d'informations politiques pour ses militants. La perte de Gortais, qui a démissionné de ses fonctions au secrétariat général, a affaibli le MRP d'un point de vue organisationnel.<sup>1</sup> Entre temps, le mouvement a perdu plus de la moitié de ces adhérents partis vers le RPF, qui attirait des électeurs à sa droite de 1947 à 1953 dans une clarification qui a séparé les modérés et les gaullistes conservateurs des démocrates chrétiens.

Le mouvement a renouvelé ses efforts pour attirer les jeunes chrétiens du milieu ouvrier en confiant la permanence nationale des équipes ouvrières à Georges Delfosse en 1951. Il avait été responsable régional de la JOC dans le Nord en 1950. Quand il partait de Paris pour s'entretenir avec des ouvriers, les militants jocistes le cherchaient parce qu'ils le connaissaient de nom. A Brest en avril 1951, certains lui ont demandé l'avis du MRP sur l'injustice sociale actuelle. Il a rapporté au secrétariat général que les ouvriers rêvaient d'un parti ouvrier non-marxiste.<sup>2</sup>

Delfosse, parmi d'autres députés et militants populaires, a témoigné d'une tendance ouvriériste et syndicaliste au sein du MRP. Il a répercuté les impressions des milieux ouvriers au MRP. Au congrès national de 1951, il a reproché au MRP son éloignement de la classe ouvrière :

« Il y a quelques jours, dans une réunion de commission, M. Schumann nous déclarait : 'Je ne sais pas si j'oserais dire devant un auditoire d'ouvriers que la production a augmenté de 40%. Car ils pourraient demander des comptes.

Il ne faut pas leurrer le peuple : si la majorité gouvernementale reste la même, il n'y a pas beaucoup d'espérance de progrès. Il faut faire la révolution dans la loi si on veut éviter qu'elle ne se fasse dans la rue ».<sup>3</sup>

En rappelant les aspirations révolutionnaires présentes à la naissance du MRP, Delfosse cherchait à le rapprocher de la mentalité ouvrière nourrie par la JOC de l'époque. Toutefois, ses appels à la fidélité vis-à-vis de ses origines populaires et révolutionnaires n'ont pas été suivis lorsque le MRP a fait partie du gouvernement de droite pendant « l'expérience Pinay ».

Il essayait d'expliquer l'amalgame des éléments constitutifs du mouvement à un délégué CFTC dans un courrier personnel. Cette lettre illustre bien le décalage entre les parlementaires comme Pierre-Henri Teitgen et Robert Lecourt et l'esprit révolutionnaire qu'il partageait avec les syndicalistes surtout en 1953 quand les grèves d'août avaient paralysé le pays :

« Il y a au MRP des gens d'origines diverses, certains d'entre eux peuvent être des chrétiens « sociaux » attachés au régime parlementaire et à ce titre vouloir mener l'action exclusivement dans le cadre de la loi. C'est un point de vue qui n'est pas le mien, ... »

Pour sa part il explique qu'il croit que « *la violence ouvrière est une réalité historique* » et la grève est une arme que les travailleurs peuvent employer contre le patronat et contre l'Etat.

« Je ne crois pas que les grandes transformations se font dans le calme et si je crois à la révolution dans la loi, je pense qu'elle ne peut pas se faire sans la rue, ou en tout cas sans les forces vives de la nation, à commencer par la classe ouvrière. »<sup>4</sup>

Delfosse représente un cas de la promotion individuelle toujours possible dans le MRP pour un nombre restreint des militants chrétiens. Il a été promu au poste de secrétaire général adjoint, puis il s'est présenté comme candidat dans le Nord aux législatives de 1958. Après une longue carrière dans la famille centriste il sera élu député UDF en 1988.

### Mouvements catholiques à partir de 1954

A partir de 1954, les jeunes militants des mouvements de jeunesse catholique n'ont plus été marqués par la guerre et l'expérience de la Résistance. Le relèvement économique de la France a commencé en 1948 avec le contrôle de l'inflation et l'aide Marshall pour mettre sur les rails la croissance des « trente glorieuses ». La JOC a maintenu sa fidélité ouvrière et son esprit révolutionnaire, tout en faisant de l'action catholique parce qu'elle « témoignait » une présence chrétienne dans les milieux ouvriers. Cette présence auprès des ouvriers l'a éloignée du MRP, perçu plutôt comme un parti bourgeois par la majorité des ouvriers. Cet élan ouvriériste a aussi tendu les relations entre la JOC et les autres mouvements d'Action catholique entraînant

<sup>1</sup> 350AP/1

<sup>2</sup> 350AP/63

<sup>3</sup> *Humanité*, 5/5/1951

<sup>4</sup> 350AP/68, Courrier du 15 sept. 1953.

l'effondrement de l'ACJF en 1956. Les évêques français ont constaté la divergence politique parmi les mouvements spécialisés regroupés au sein de l'ACJF. Ils ont réaffirmé l'abstention des mouvements de la politique pure, tout en affirmant la liberté des chrétiens dans le domaine politique :

«... les mouvements de jeunes doivent s'arrêter à la frontière des problèmes de pure technique politique : ceux-là sont le domaine des Partis, relèvent d'options libres et donc provoquent logiquement des oppositions, des positions de combat. L'apôtre ne peut être un partisan dans son mouvement d'Action catholique. L'Action catholique doit demeurer en dehors et au-dessus des Partis politiques, pour unir tous les jeunes des divers milieux à la fois dans le souci apostolique et l'initiation progressive à la recherche du bien commun de la cité. »<sup>1</sup>

En outre, pour beaucoup de jeunes jocistes, l'engagement dans le mouvement de jeunesse a précédé un engagement syndical. Donc, une fois adultes, ils s'impliquaient plutôt dans les formations syndicales comme la CFTC ou la CGT-FO, que dans un parti politique. Exceptionnellement, il est arrivé qu'un jeune membre du syndicat chrétien devienne responsable du MRP, comme André Heurteaux, dernier secrétaire fédéral du MRP du Nord.

Dans le domaine politique le gouvernement de Pierre Mendès-France a suscité l'enthousiasme de jeunes catholiques dans ses orientations politiques. Mendès-France a réussi à mettre un terme à la guerre d'Indochine et il a lancé des comités interministériels de jeunesse auprès des ministères du Travail, de la Santé, de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de la Défense. Le MRP s'est séparé de ses jeunes en s'abstenant pendant le vote d'investiture et puis en votant contre son gouvernement en mars 1955 alors que la JOC a exprimé un avis assez favorable à l'égard de son gouvernement dans son journal de masse.<sup>2</sup>

Quelle influence la politique de la jeunesse a-t-elle laissée sur les mouvements catholiques ? Cette politique répondait aux désirs de l'ACJF depuis 1945 quand le conseil fédéral a demandé la suppression du Sous-secrétariat d'Etat à la jeunesse en revendiquant la création d'un service interministériel de la jeunesse. L'ACJF voulait qu'il y ait une « *liaison organique avec tous les ministères et services publics qui sont amenés à prendre des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur la vie des jeunes* ». Paradoxalement, l'ACJF citait un article co-écrit par André Colin et Albert Gortais, paru dans les *Cahiers de notre jeunesse* en mars 1945.<sup>3</sup> Dix ans plus tard, l'opposition du MRP au gouvernement Mendès-France a précipité la chute du gouvernement qui a réalisé les vœux des étudiants chrétiens.

L'objectif des militants chrétiens était de faciliter l'action représentative des mouvements de jeunesse auprès des pouvoirs publics. Avec la création des organes de consultation auprès des ministères, les mouvements de jeunesse pouvaient assumer une action représentative et politique en faveur de leurs membres et de leur milieu social. Or, cette action représentative a éliminé le besoin d'un engagement dans un parti politique parce que le mouvement de jeunesse pouvait désormais remplir une fonction représentative si bien qu'il n'était plus nécessaire de passer par un parti. La JEC a confirmé qu'elle considérait cette représentativité justifiée dans sa « Charte de l'action représentative de la JEC ». Les dirigeants ont décidé de déterminer deux conditions pour toute action du mouvement :

1° que cette action porte sur un besoin de la jeunesse d'âge scolaire ou universitaire (allocation d'étude, formation professionnelle, débouchés, loisirs, internat, etc.)

2° que cette action vise à exprimer les répercussions des problèmes généraux sur la jeunesse (problème d'Outre-Mer par exemple) en considération de leur gravité.<sup>4</sup>

A la veille des élections législatives, François Mauriac a déclenché une polémique (*L'Express*, le 8/12/1955) en déclarant que l'espérance des chrétiens était l'arrivée au pouvoir de Mendès-France. *La Croix* a mis en question les consignes de Mauriac à cause du danger qu'il faisait peser sur la survie de l'école libre. La réponse de Mauriac prenait pour cible les « politique de droite » et « politique coloniale » du MRP en visant le clivage entre les générations chrétiennes :

<sup>1</sup> CNAEF : JEC, 12 LA 227, Note doctrinale de l'ACA sur l'ACJF et les mouvements de jeunes octobre 1956.

<sup>2</sup> *Jeunesse ouvrière*, n°146 – mars 1955.

<sup>3</sup> CNAEF : 12 LA 265. *ACJF*, n°5 – Rapport du Conseil fédéral des 28-29 déc. 1946.

<sup>4</sup> CNAEF : JEC, 12 LA 60, Conseil fédéral - déc. 1955.

« Les parents d'élèves de l'enseignement libre auront peut-être le cœur de voter encore pour MM. Letourneau, Coste-Floret, ou Georges Bidault. Mais les élèves eux-mêmes devenus grands, ou du moins ceux d'entre eux qui nous écrivent se posent des questions à propos de ces messieurs. Ils espèrent que nous allons en délivrer le pays. Ils ne veulent pas sacrifier cette espérance aux vastes pensées des « parents d'élèves ». C'est ce que j'ai voulu dire et j'espère cette fois avoir été clair » (*L'Express*, le 15/12/1955).

Mauriac a révélé un fort courant de jeunes chrétiens qui se sentaient proches du mendésisme.

### L'Afrique du Nord

La crise en Afrique du Nord a aussi suscité un clivage entre les jeunes chrétiens et le MRP. Plus proche des tendances progressistes de *Témoignage chrétien* et de la Jeune République que du MRP, la JOC dès 1955 a voté une motion sur les événements d'Afrique du Nord pendant son conseil national. Elle a dénoncé les conditions de vie et la discrimination raciale pratiquée en Afrique du Nord. La JOC a reconnu comme légitime les aspirations de tous les hommes « *quelles que soient leur race et leur religion, à l'épanouissement de leur personne, par l'accession à leur propre culture et à la responsabilité* ». En constatant « *le profond désarroi dans la conscience des jeunes rappelés ou maintenus sous les drapeaux* », la JOC a appelé les responsables du pays à « *envisager toutes les solutions susceptibles de mettre fin à un conflit engendrant la misère et la douleur des peuples...* » Pour justifier cette intervention de nature politique, la JOC a déclaré qu'elle était fidèle à sa mission : « *porte-parole de milliers de jeunes travailleurs nous avons le devoir de refléter fidèlement leur conscience* ». <sup>1</sup>

Deputé MRP et ministre des Finances, Pierre Pflimlin, a cru nécessaire de répondre à la JOC le 10 octobre 1955 pour défendre l'œuvre française en Algérie.<sup>2</sup> Il a reconnu l'inquiétude des jeunes soldats et des rappelés envoyés en Afrique du Nord qui légitimement voulaient comprendre la signification du sacrifice qui leur était demandé. Il a admis ne pas connaître personnellement l'Afrique du Nord. Néanmoins, il a trouvé la motion de la JOC « *injuste dans la mesure où (elle) semble condamner l'œuvre français en Afrique du Nord* ». Pflimlin a longuement expliqué la mission française en Afrique :

« Il nous reste de nombreux progrès à accomplir et il est légitime que l'attention de la JOC se porte sur ces problèmes. Mais il serait regrettable que votre organisation, attentive seulement à certains aspects du problème, en vienne à condamner l'œuvre français en Afrique et à abandonner les responsabilités qui nous incombent et à l'égard de populations qui seraient vouées à un sort bien pire que celui qu'elles connaissent actuellement. Les nationalistes éclairés eux-mêmes le reconnaissent et affirment leur volonté – que je crois sincère chez bon nombre entre eux – de maintenir sous une forme nouvelle les liens unissant leur pays au nôtre ».

Pourquoi les jeunes chrétiens ont-ils pris des positions anti-coloniales ? Tout d'abord, c'était les jeunes qui ont été rappelés comme soldats pour faire le service militaire. Puis, parmi les anciens militants des mouvements circulaient des lettres concernant les conditions en Algérie. En 1955, dans la JEC circulait un bulletin avec des textes intitulés « Afrique du Nord et hiérarchie catholique ». Le bulletin dénonçait les tortures des prisonniers. En mai 1956, un document confidentiel diffusé par les JOC, JAC, JEC reproduit des lettres écrites entre mars 1955 et mars 1956 par des anciens militants rappelés pour le service militaire en Algérie. Ces courriers décrivaient le pillage, l'exécution des civils, femmes et enfants, la torture des prisonniers, et les camps d'internement en Afrique du Nord. Cinq jours plus tard, la JEC a reconnu l'aspiration légitime à l'indépendance des peuples algériens dans une circulaire communiquée aux équipes fédérales.<sup>3</sup> L'ACJF en été 1956 se demandait si la guerre d'Algérie commençait.<sup>4</sup> Elle a compris le malaise des Algériens comme conséquence de leur statut de « *citoyens mineurs* » :

« Nous avons accordé – sur le papier – la citoyenneté française en 1947 à 9 millions de Musulmans. Mais nous tardons à réaliser l'égalisation des conditions de vie économiques et sociales.

---

<sup>1</sup> Archives Départementales des Hauts de Seine : Fonds JOC, 44J/ 181. Conseil national 17-19 sept. 1955.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> CNAEF : JEC, 12 LA 170, « Documents confidentiels du 23/5/56 » ; « Lettre aux secrétaires fédéraux du 28/5/1956 »

«

<sup>4</sup> CNAEF : JEC, 12 LA 265, « ACJF, *Confrontations* n°2 – été 1956 »

Mais il y a aussi des causes politiques à ce malaise. Les Algériens souffrent en effet de la condition de citoyens mineurs qui leur a été faite par l'institution d'un double collège électoral et l'inégalité des représentations des deux communautés au sein des différentes assemblées ».

Le fossé entre le MRP et les jeunes de la JEC, JOC et ACJF croissait dans les années 1950 surtout autour des questions coloniales et de sa participation à des gouvernements de droite.

### **Rénovation Démocratique**

Les jeunes des équipes étudiantes de la Seine se sont regroupés au sein du MRP en créant un mouvement minoritaire appelé « Rénovation démocratique » sous la direction de Pierre-Marie Biarnès, Jean-Marie Daillet et Pierre Bergougnan à partir de 1956. Ses collaborateurs avaient le soutien des députés et anciens ministres Francisque Gay et Robert Buron. Ils cherchaient une rénovation de la démocratie chrétienne pour que le MRP ne soit pas un parti bourgeois et s'opposaient à la politique de Robert Lacoste en Algérie.<sup>1</sup> Le groupe diffusait un bulletin dans les fédérations MRP entre 1957 et 1961. Ils republiaient les dénonciations de la torture en Algérie de la part de l'Action catholique ouvrière. Paul Teitgen, ancien gouverneur général de l'Algérie et frère du président du MRP Pierre-Henri Teitgen, s'est moqué du terme « Algérie française », étant donné la faible minorité des Français parmi les populations d'Afrique du Nord.<sup>2</sup> Le bulletin était distribué dans 15 fédérations et touchait entre 4000 et 5000 personnes.<sup>3</sup> La Commission exécutive a interdit le bulletin le 4 mars 1958 dans une circulaire signée par Pierre-Henri Teitgen et du secrétaire général Simonnet.

Néanmoins, la publication mensuelle a continué à paraître, grâce aux efforts de Biarnès, Daillet, Philippe Saint-Marc. Simonnet a envoyé une circulaire aux fédérations déclarant que *Rénovation Démocratique* n'était pas éditée par les organismes directeurs nationaux du mouvement et que ses articles n'engageaient pas le MRP. Cet effort de renouveler le MRP dans une perspective anti-coloniale et sociale a été combattu par le secrétariat général qui voulait maintenir le contrôle sur le mouvement. Ce courant a disparu en février 1961. Parmi ses jeunes collaborateurs, J-M Daillet, accédera à des responsabilités politiques, étant élu député en 1973.

### **Les jeunes ruraux et le MRP**

Tandis que la JOC dans son engagement syndicaliste et la JEC dans ses affinités vers le mendésisme se sont tournés à gauche du MRP, la JAC continuait de fournir au MRP des militants et cadres. Toute une génération proche du Centre national des jeunes agriculteurs, formée à la JAC accédait aux responsabilités syndicales et politiques dans les années 1950 et 1960. Les milieux ruraux se sentaient proches du MRP avec Léon Dubois à la tête des équipes rurales. Son collaborateur Michel Cuperly, ancien journaliste de *Jeunes Forces Rurales*, collaborait avec le député finistérien Louis Orvoën dans la section d'études rurales à partir de 1956 pour intégrer des propositions des jeunes ruraux dans les projets législatifs du mouvement. En outre, Simonnet a parrainé le lancement du journal *Paysans* en 1956 qui réunissait des anciens jacistes du CNJA et du MRP. Le congrès national de 1958 était dominé par des délégués ruraux, qui dirigeaient les séances et cherchaient des solutions aux problèmes de l'agriculture dans la réforme de l'exploitation familiale. Orvoën a salué l'élite issue de la JAC et il a prôné une révolution qui ne serait ni ouvrière, ni paysanne, mais humaine. Aux législatives de 1958, six des cinquante-cinq députés MRP étaient des ruraux. Les cadres et les élus ruraux du MRP ont noué des liens entre le mouvement et les militants chrétiens dans les mouvements familiaux et les associations syndicales et professionnelles.

L'affinité entre la JAC et le MRP se rattachait à une idéologie commune d'un progrès social qui mettrait la personne humaine au centre des problèmes économiques et sociaux. En même temps, la JAC s'occupait des questions professionnelles et syndicales si bien que les concepts de réformes et de révolutions se posaient aux jeunes ruraux. Michel Debatisse, secrétaire général de la JAC en juin 1955, a posé la question à la commission épiscopale rurale : l'Eglise était-elle pour le réformisme ou pour la Révolution, parce que c'était la question qui divisait les relations entre la JOC et l'ACJF.<sup>4</sup> L'action de la JAC devenait plutôt professionnelle et syndicale que confessionnelle, ce qui a provoqué des conflits entre la hiérarchie et les dirigeants de la JAC.

<sup>1</sup> *Rénovation Démocratique*, janvier 1958.

<sup>2</sup> *Rénovation Démocratique*, janv. 1959

<sup>3</sup> *Le Monde*, 13 / 1 / 1960.

<sup>4</sup> AJ : 1Pa551, Notes du P. Dujardin « Entretien de la Commission Episcopale avec la JAC du 24/6/55

L'opinion favorable à l'égard du MRP dans les milieux ruraux était solide. Quand *Jeunes Forces Rurales* a publié des analyses des partis politiques pendant le gouvernement Mendès, elle a noté que le MRP s'est incliné à droite. Mgr Lefebvre, furieux, interdisait au journal de publier des jugements politiques parce que ce n'était pas le lieu et expliquant qu'il avait reçu de nombreuses « réactions violentes » de la part de chrétiens estimant que ce n'était pas le rôle du journal chrétien.<sup>1</sup> En juillet 1956, Mgr Lefebvre, président de la commission rurale de l'Episcopat français, voulait faire démissionner Michel Débatisse, à cause de son orientation « humaniste et pour l'éducation humaine ».<sup>2</sup> D'après l'évêque la JAC ne faisait plus d'évangélisation. Dans une lettre au président de la commission rurale de l'Episcopat, l'aumônier national, Père Dujardin, se défendait des accusations selon lesquelles il avait mené la JAC au « déviationnisme politique » en septembre 1956.<sup>3</sup> La JAC n'était pas exceptionnelle à cet égard. Tous les mouvements de jeunesse se tournaient davantage vers l'action sociale et moins vers l'évangélisation d'une société française de plus en plus sécularisée.

### Cinquième République

La vie du MRP sous la Cinquième République a surtout été marquée par son déclin électoral dans les grandes villes et en dehors des régions de forte pratique religieuse ce qui a bouché pour les jeunes les postes de candidats à pourvoir. Toutefois, un brillant orateur et jaciste comme Bernard Lambert a réussi à se faire élire en 1958. Si les postes nationaux ne présentaient plus beaucoup de possibilités pour ses jeunes adhérents, les débouchés locaux pouvaient offrir des possibilités de promotion pour le MRP. Au Congrès national de mai 1959, Simonnet a constaté le succès du MRP aux municipales de mars. Le parti représentait 15% des conseillers municipaux des grandes villes et il a augmenté de 400 le nombre de ses conseillers municipaux dans les communes de 9000 à 120000 habitants. Par ailleurs, parmi les sénateurs, le groupe le mieux représenté était celui des agriculteurs exploitants.<sup>4</sup> Avec le départ des ministres MRP du gouvernement en 1962 et l'élection du président au suffrage universel, le parti a souffert des effets du gaullisme par son déclin électoral. Malgré les candidatures de jeunes jacistes ou syndicalistes dans l'Ouest et le Nord, le parti n'a pas pu résister à l'attraction des gaullistes sur son électorat de droite.

### Gauchissement de la JEC

Par rapport à la JAC, la JEC s'est dirigée à la gauche pendant la Cinquième République tout en agissant dans les paramètres de l'action apostolique et en évitant le politique. Les lecteurs de sa publication *Messages* s'intéressaient plutôt aux informations politiques qu'aux articles de formation doctrinale.<sup>5</sup> Une enquête d'avril 1959 a révélé que les jeunes se posaient des questions sur la doctrine sociale de l'Eglise. Ils voulaient savoir « ce qui politiquement est chrétien et ce qui ne l'est pas ». L'auteur a signalé qu'elle affirmait « l'absolu respect des personnes humaines » mais sans préciser les options politiques des chrétiens si bien que la liberté politique des chrétiens s'est manifestée dans la présence des chrétiens dans tous les groupes parlementaires à l'Assemblée. Avec cette liberté politique et le devoir de faire des choix eux-mêmes dans l'interprétation de l'Evangile, les jeunes se heurtaient aux limites établies par la hiérarchie. Au conseil national de décembre 1960, la JEC a réaffirmé son soutien au droit à l'autodétermination pour le peuple algérien en signant la motion du GEROJEP et dans un communiqué elle a soutenu l'action de l'UNEF pour la prise de conscience des jeunes face au problème algérien.<sup>6</sup> Cependant, elle ne pouvait pas participer à la manifestation parce qu'elle n'était pas de son ressort. En tant que mouvement d'Action catholique, mandaté par l'Eglise, il n'avait pas à prendre une position politique

Dans son rapport moral de 1961, le secrétaire général Mastias a abordé la question « Avec qui bâtir une politique jeunesse ? » Avant tout, il recommandait l'action avec les mouvements d'Action catholique spécialisée, mais il souhaitait que la JEC remplisse son rôle de « corps intermédiaire » dans la société en faisant une action de masse pour que le plus grand nombre puisse prendre des responsabilités. L'action restreinte à un milieu catholique ne serait pas

<sup>1</sup> AJ : 1Pa551, Commission Episcopale Rurale, « Consignes de Mgr Lefebvre, 21/6/1955.

<sup>2</sup> AJ : 1Pa551, Notes du P. Dujardin après la conversation du 3/7/1956.

<sup>3</sup> AJ : 1Pa551, Lettre du 18/9/1956

<sup>4</sup> 350AP/35

<sup>5</sup> *Messages*, n°36 – octobre 1959, pp. 14-15.

<sup>6</sup> CNAEF: JEC, 12LA10

suffisante pour transformer le milieu scolaire.<sup>1</sup> Face à une société française de plus en plus séculaire, les jécistes cherchaient à aborder les injustices sociales avec les non-chrétiens, au lieu de limiter son action à l'apostolat d'évangélisation.

Le gauchissement de la JEC dans les années 1960 s'est révélé dans son programme d'action en faveur de la démocratisation de l'enseignement et ses intentions de nouer des liens avec des mouvements en dehors du cadre confessionnel. Depuis son conseil national de 1963, la JEC a déclaré que la société ne serait réellement démocratique, que si son école l'est.<sup>2</sup> Cette position a abouti à la crise de 1965, quand 28 dirigeants sur 45 ont démissionné suite à une confrontation avec la hiérarchie. Secrétaire général, Pierre Le Strat a expliqué le dilemme des jécistes dans ses projets pour une école démocratique :

« ... l'école n'est qu'un reflet de la société capitaliste qu'elle sert. La société capitaliste ne peut accepter qu'une école bourgeoise, où l'on retrouve les inégalités et les injustices qu'elle-même entraîne.

« Mais à quoi sert cette analyse si on nous refuse le droit d'en tirer les conclusions. Si on nous conteste le devoir d'en tirer des conséquences pratiques pour une action visant à la transformation des situations en place ? »<sup>3</sup>

Les anciens de la JEC des années 1960 ont continué sur cette voie de gauche. Jean Mastias devient le dernier responsable national des jeunes du MRP à la suite des discussions avec le président et le secrétaire général du MRP qui lui avaient offert un poste au bureau national en 1962.<sup>4</sup> Son objectif était de dépasser le MRP avec une ouverture vers la démocratie sociale. En avril 1963, Mastias a abordé le faux dilemme entre la démocratie chrétienne et le travaillisme dans le bulletin des équipes jeunes du MRP. Il a redonné une impulsion aux espoirs des Républicains populaires de fonder un parti travailliste suivant le modèle du parti travailliste britannique. La dernière tentative de réaliser ce projet a échoué avec l'effondrement de la candidature de Gaston Defferre et l'espoir d'unir les démocrates chrétiens et les socialistes en 1965. Mastias avec d'autres jeunes du MRP, a rejoint Objectif 72 de Robert Buron, qui traçait une voie au socialisme pour les anciens MRP.

Son successeur à la JEC, Henri Nallet, a démissionné de ses fonctions en 1964 en raison du désaccord de la hiérarchie avec les objectifs du conseil national de Dijon, qui a demandé que la JEC soit solidaire en participant à tous les regroupements des mouvements de jeunes et présente dans l'élaboration des solutions aux problèmes du monde jeune.<sup>5</sup> Il a adhéré au Parti socialiste et fut élu député en 1986.

Enfin, Jean-Yves Cozan, secrétaire fédéral de la JEC du Finistère (1957) et responsable national des équipes universitaires à Paris (1960) a aussi partagé cette tendance de gauche de la JEC. En retournant dans le Finistère, il a rejoint le MRP en 1962 espérant renouveler un courant progressiste dans le parti.<sup>6</sup>

## Conclusion

Le MRP a rallié une génération de catholiques issus des mouvements de jeunesse d'avant guerre qui ont participé à la Résistance. Son caractère neuf et révolutionnaire a trouvé un écho parmi les milieux des militants chrétiens à la Libération. Pourtant, avec son déclin électoral à partir de 1947 et l'implantation de ses parlementaires, le parti n'offrait plus autant de débouchés pour les jeunes générations. En même temps, les jeunes étaient déçus par l'instabilité gouvernementale de la Quatrième République et l'image conservatrice du mouvement à partir de 1950 à cause de sa participation aux gouvernements de droite et de ses positions coloniales. Avec les limites imposées aux mouvements confessionnels par la hiérarchie, les militants chrétiens prenaient des distances vis-à-vis des partis, tout en mettant en valeur leur rôle représentatif de leurs milieux respectifs. A l'intérieur du catholicisme français un pluralisme politique parmi les mouvements a d'abord conduit à l'éclatement de l'ACJF, et ensuite marqué la génération des militants chrétiens dans le camp de la démocratie sociale et des rassemblements de gauche. Ce pluralisme

<sup>1</sup> Ibid, Mastias, "Rapport moral", décembre 1961.

<sup>2</sup> CNAEF: JEC, 12LA11

<sup>3</sup> *Figaro*, 12/4/1965.

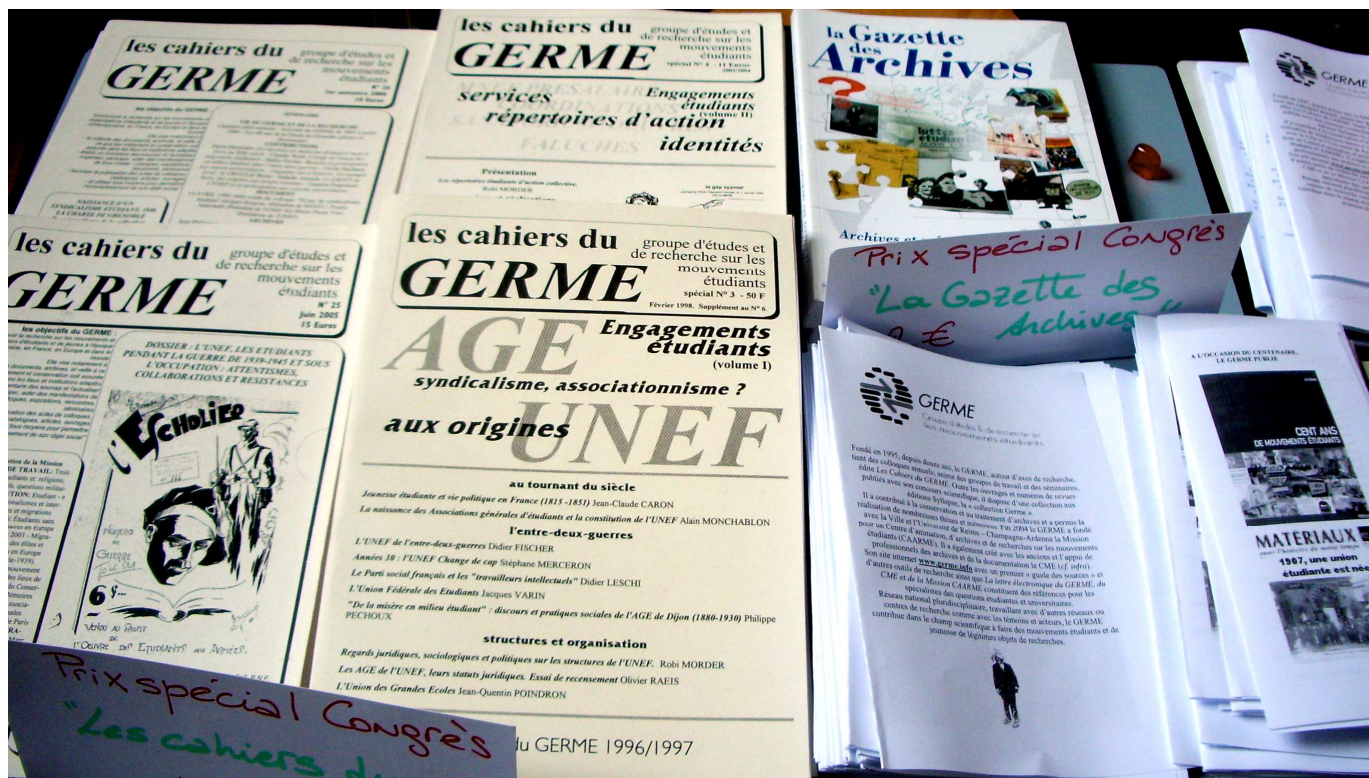
<sup>4</sup> Entretien du 10 mai 2005.

<sup>5</sup> *La Croix*, 10/9/1964

<sup>6</sup> Entretien du 5 juillet 2005.

à l'intérieur du catholicisme français était une conséquence de la transformation de sa culture politique. La génération du ralliement s'est rassemblée dans un parti neuf, mais qui regroupait principalement des chrétiens. Dans les années 1950 et 1960 les jeunes des villes cherchaient des liens avec d'autres mouvements soit du monde ouvrier ou du monde scolaire. Etant donné le fort taux de croyance dans les campagnes, et une vision humaniste de l'économie, les anciens jacistes ont continué à fournir des membres au MRP en rejoignant le mouvement démocrate-chrétien.

Quelles sont les implications pour d'autres recherches ? Jurgen Habermas a introduit la notion de la transformation de la sphère publique comme facteur critique dans les ruptures politiques comme la Révolution française. Une étude poussée des mouvements catholiques à l'intérieur du catholicisme français présente une nouvelle piste de recherche pour élaborer les étapes dans la démocratisation du catholicisme français, d'un ralliement démocrate chrétien, vers un pluralisme politique et une percée à gauche dans les années 1960.<sup>1</sup> Les fruits de cette évolution démocratique sont la présence des catholiques et anciens du MRP dans les formations allant de la droite à la gauche de l'échiquier politique et l'esprit humaniste dans les structures démocratiques et économiques françaises. L'intégration des chrétiens en masse dans le parti socialiste dans les années 1970 est aussi l'héritier du pluralisme développé durant cette période. Les catholiques du MRP et des mouvements d'Action catholique ont renforcé la démocratie française en introduisant leur souci de la personne humaine dans leur action politique et en insistant sur le respect de la liberté et la justice dans le cadre républicain. Paradoxalement, leurs divergences ont renforcé la démocratie participative et la citoyenneté des catholiques français tout en sonnant la disparition du MRP parti d'inspiration démocrate-chrétienne.



<sup>1</sup> Jurgen Habermas, *The Structural Transformation of the Public Sphere : An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, Thomas Berger & Frederic Lawrence, trans. Cambridge, Mass., MIT Press, 1989.

# *Le rapport des mouvements catholiques étudiants avec les autorités religieuses : politique épiscopale et liens financiers (depuis 1956)*

**Ludovic LALOUX**

En 1886, Albert de Mun fonde l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF). Sans être pour autant exclusive, cette organisation se tourne essentiellement vers le milieu étudiant qui est assez restreint à l'époque. Fondée en Belgique en 1924, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) se développe en France à partir de 1926. Cette apparition dans l'hexagone inaugure la mise en place pour les jeunes, en une dizaine d'années, d'une série de mouvements d'Action catholique, spécialisés en fonction des milieux sociaux<sup>1</sup>, qui se lient à l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) et l'ouvrent davantage sur le plan sociologique. En 1938, une recommandation de l'Assemblée des cardinaux et archevêque de France encourage tout particulièrement le développement des mouvements d'Action catholique spécialisée. Ils sont déclarés spécialement mandatés pour contribuer à l'application de la pastorale des évêques dans leur diocèse, ce qui vaut à ces organisations une reconnaissance particulière et leur permet, finalement, d'exercer une prééminence par rapport aux autres œuvres de laïcs. Cependant, en 1956, de vives tensions internes, particulièrement entre la JOC et la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) provoquent l'éclatement de l'ACJF. Cette auto-dislocation invite à réfléchir au sens de cette disparition qui pourrait être de nature à une remise en cause en profondeur du bien fondé de la focalisation de l'épiscopat français en faveur des mouvements, de jeunes particulièrement, d'Action catholique spécialisée. Plus exactement, à propos des mouvements catholiques étudiants, l'épiscopat délimite-t-il à l'avance une politique à suivre ou se contente-t-il d'agir en fonction des événements qui surgissent ?

Il convient de s'interroger pour savoir dans quelle mesure la crise de l'ACJF ne préfigure-t-elle pas d'autres séismes<sup>2</sup> qui affectent, pendant plusieurs années, des mouvements de jeunes et qui offrent comme point commun de remettre en cause l'autorité épiscopale à une époque troublée marquée par la guerre d'Algérie et l'émergence d'une contestation étudiante. L'analyse de la période de 1965 à 1975 invite à réfléchir au degré de conviction de l'épiscopat dans ses tentatives de reprise de contrôle des mouvements contestataires. L'étude des trois décennies qui suivent cherche à évaluer le niveau d'équité entre les mouvements qui semble s'annoncer alors que les évêques votent, en 1975, la fin du mandat accordé jusque-là par leurs soins aux mouvements d'Action catholique spécialisée.

## **1956-1965 : crises qui conduisent à un rejet de la tutelle épiscopale**

### **Crise et éclatement en 1956 de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF)**

En 1954, est rédigé un projet de nouveaux statuts de l'ACJF au sein de laquelle les dirigeants de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), en raison notamment de leur formation intellectuelle, exercent une large influence<sup>3</sup>. La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) s'oppose à ce texte en gestation qui, selon elle, ne permet pas, au sein de cet organe fédérateur, l'autonomie de direction des mouvements à laquelle elle se déclare attachée. En février 1955, malgré l'hostilité de la JOC, la commission exécutive de l'ACJF décide de publier des *Cahiers de l'ACJF*. Cette publication de l'organisation fédérative illustre la volonté de la majorité de ne pas tenir compte de la position de la JOC. En mars 1955, une note de l'Assemblée des cardinaux et archevêques

<sup>1</sup> Jeunesse agricole catholique (JAC), Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) et la Jeunesse maritime chrétienne (JMC).

<sup>2</sup> Sur ce point, Alain-René Michel apporte des éclairages dans son dernier ouvrage *Catholiques en démocratie*, Cerf, 2006, 734 p.

<sup>3</sup> De plus, à la base, la prolongation de la scolarité conduit à une diminution des ressources de la JAC et de la JOC au profit des effectifs de la JEC.



de France considère que seule une décision unanime des cinq mouvements<sup>1</sup> membres de l'ACJF peut véritablement correspondre au point de vue de cette dernière. Le 15 septembre 1956, André Vial, président de l'ACJF, démissionne de son poste en raison de la paralysie de fonctionnement à laquelle il s'estime confronté. Ce départ conduit à l'éclatement de l'ACJF.

Sur le fond, cette situation révèle deux conceptions différentes de l'apostolat à accomplir : la JEC préconise d'œuvrer dans le sens d'une éducation totale, tandis que la JOC entend se vouer à l'évangélisation. Il est probable que les évêques, marqués l'engagement de jeunes jocistes lors de manifestations politisées et soucieux d'éviter d'accentuer la fracture avec le milieu ouvrier visible lors de la condamnation des prêtres ouvriers (1954), aient voulu prendre partie pour la JOC apparue, cette fois, dans de meilleures dispositions à leurs yeux.

### **Crise en 1957 de la Route, branche aînée des Scouts de France**

Au milieu des années 1950, la Route, branche aînée des Scouts de France, rassemble pratiquement pour moitié des lycéens et des étudiants<sup>2</sup>. Le 3 novembre 1956, une assemblée générale du mouvement adopte le texte « Proposition de la Route » dont le contenu tranche par rapport aux pratiques antérieures des Scouts de France. Ce document conduit à considérer la Route à la fois comme l'aboutissement du cursus scout et comme un mouvement de jeunes à part entière. De plus, dans une perspective non seulement individuelle mais aussi collective, il préconise une action sociale, civique et politique. À l'occasion de cette importante réunion est aussi approuvée « la ratification de la transformation des statuts officialisant le filtrage des candidatures au conseil national [...] »<sup>3</sup>, ce qui conduit à écarter certains dirigeants : « Il en résulte aussitôt un profond renouvellement du conseil national, dont dix membres seulement (sur vingt-quatre) conservent leur poste [...] »<sup>4</sup>. Ces bouleversements expliquent la démission en ce mois de novembre 1956 de Michel Menu, commissaire national de la branche éclaireurs, qui exprime de la sorte son désaccord.

Dans ce contexte tendu survient l'annonce d'une tragique nouvelle. Quelques jours plus tôt, le 27 octobre 1956 à Tablat en Algérie, a été tué Jean Muller, ancien chef de clan à Metz devenu membre de l'équipe nationale de la Route. Le 20 décembre, *Les Cahiers du Témoignage chrétien* publie des extraits de ses lettres. Appelé du contingent envoyé en Algérie pour y maintenir l'ordre, le chef scout y notait ses réflexions de chrétien confronté à la guerre. Le numéro de mai 1957 de *La Route* s'y réfère : « As-tu lu les lettres de Jean ? Tu peux les commander au TC ». Désireux de ne pas entraîner le mouvement sur un terrain délicat, Michel Rigal, commissaire général des Scouts de France, bloque le numéro chez l'imprimeur afin que soit supprimé le passage jugé problématique. En réaction, le 9 mai 1957, l'équipe nationale démissionne dans un fracas médiatique. La Route cesse d'exister.

### **La Jeunesse étudiante chrétienne : des crises à répétition (1957, 1964, 1965)**

Attachée à la formation civique et sociale, la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) veille jalousement à sa liberté d'action dans le choix de ses orientations. En octobre 1956, une note doctrinale<sup>5</sup> de l'Assemblée des cardinaux et archevêque de France tempère ses ardeurs. Refusant que leur soit ainsi dictée la conduite à tenir, les 80 membres des secrétariats généraux de la JEC et de la Jeunesse étudiante chrétienne féminine (JECF) démissionnent en mai 1957. Après cette crise, en survient une autre 1964. En avril de cette année-là, se tient à Dijon un conseil de la JEC qui, dans ses orientations, insiste sur la notion d'action, tandis qu'au cours du même mois le conseil de la JECF à Saint-Germain-en-Laye met l'accent sur les aspects sociologiques. Président de la commission épiscopale du monde scolaire, Mgr Vuillot exprime des réserves à propos du rapport élaboré à Dijon. En juillet 1964, comme préalable à toute discussion entre la JEC et l'épiscopat, cet évêque demande la démission d'Henri Nallet, secrétaire général du mouvement. Ce dernier s'exécute. En mars 1965, au nom du conseil permanent de l'épiscopat, Mgr Vuillot rencontre les responsables de la JEC et de la JECF pour

<sup>1</sup> JAC, JEC, JIC, JOC et JMC.

<sup>2</sup> 48,6 % d'après une enquête effectuée auprès des membres de la Route en fin d'année 1955. Voir *La Route*, janvier-février 1956.

<sup>3</sup> Christian Guérin, *L'utopie scout de France*, Fayard, 1997, 584 p., p. 365.

<sup>4</sup> Philippe Laneyrie, *Les Scouts de France – L'évolution du Mouvement des origines aux années 80*, Cerf, 1983, 456 p., p. 256.

<sup>5</sup> *La Documentation catholique*, n° 1238, 11 novembre 1956.

leur demander si les orientations actuelles de leurs mouvements correspondent à la mission confiée par l'épiscopat dans le cadre du mandat. Parmi les 27 dirigeants, 15 répondent négativement. Dès lors, seuls les minoritaires demeurent reconnus par l'épiscopat afin d'assurer la direction des organisations respectives.

En novembre 1965, des étudiants ayant quitté la JEC en avril précédent et d'autres jeunes, issus notamment de l'Association des étudiants catholiques de Paris, fondent la Jeunesse universitaire chrétienne (JUC). Son manifeste récuse toute attache avec la hiérarchie ecclésiale. Elle « se solidarise avec les luttes que poursuit le mouvement prolétarien et se rattache au courant socialiste dans son ensemble »<sup>1</sup>. Très contestataire et numériquement faible, la JUC ne subsiste que pendant quelques mois.

## 1965-1975 : tentatives épiscopales de reprise de contrôle ?

### « Option pastorale ferme » en faveur de l'Action catholique spécialisée

Au cours d'une rencontre de leurs membres à Pontoise en septembre 1966, la Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) fusionne avec la JEC-universitaire (JEC-U) qui se coupe du reste de la JEC. Ce regroupement donne naissance à la Mission étudiante dont la branche universitaire est l'Action catholique universitaire (ACU). Amputée de ses étudiants<sup>2</sup>, la JEC n'évolue désormais guère que dans quelques aumôneries de l'Enseignement public et voit ses effectifs fondre d'une manière drastique<sup>3</sup>. Les évêques de la commission épiscopale française du monde scolaire et universitaire souscrivent à cette refonte structurelle et confirment la suprématie de ces organisations d'Action catholique<sup>4</sup> : « Il existe dans l'Église, en France, un mouvement d'Action catholique qui a reçu mission pour l'évangélisation des jeunes à partir du monde scolaire et universitaire. En conséquence, la Commission épiscopale du monde scolaire et universitaire demande que toute action apostolique au service des jeunes en école ou en Université soit menée en relation organique avec la JEC et l'ACU. »

Dans l'esprit de la primauté de l'Action catholique, la déclaration du 15 novembre 1967 de l'épiscopat indique que « les évêques de France renouvellent l'option pastorale ferme pour le type de présence que représente, en France, l'Action catholique sous toutes ses formes. »<sup>5</sup> Deux ans plus tard, le 24 juin 1969, le Conseil permanent de l'épiscopat publie une note, « afin de dissiper les malentendus » qui ont pu naître, où il souligne<sup>6</sup> : « L'Apostolat des laïcs en France apparaît, dans sa diversité, comme orienté par le type de présence inventé et vécu par l'Action catholique. C'est ainsi que l'Action catholique donne le ton, le sens de la marche, le style de présence. Les mouvements d'A.C. comme tels jouent un rôle de pilotes. » Suit la liste des 18 mouvements « authentifiés officiellement comme mouvements d'Action catholique »<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> D'après *La Documentation catholique*, n° 1461, 19 décembre 1965, colonne 2201. La JUC n'est pas à confondre avec la JEC-universitaire.

<sup>2</sup> Quelques rares équipes d'étudiants émergent à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> En 1998, présente dans dix diocèses, la JEC rassemble 500 membres. Ils sont environ 200 en 2005.

<sup>4</sup> « La JEC et l'ACU: résolution des 6 et 7 mars 1967 de la Commission épiscopale française du monde scolaire et universitaire », *La Documentation catholique*, n° 1497, 2 juillet 1967, colonne 1218.

<sup>5</sup> « Déclaration, orientations et résolutions de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français sur les exigences missionnaires », *La Documentation catholique*, n° 1506, 3 décembre 1967, colonnes 2036-2037. Dans ses résolutions de 1960, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France emploie l'expression d'« attention privilégiée » pour caractériser l'attitude à adopter à l'égard de l'Action catholique spécialisée. Cette formulation devient « option pastorale ferme » et figure dans la déclaration épiscopale « Laïcs et exigences missionnaires » approuvée par un vote de l'assemblée.

<sup>6</sup> « Note du Conseil permanent [du 24 juin 1969] de l'épiscopat français sur l'Apostolat des Laïcs (Précisions sur les orientations de l'Assemblée plénière, à Lourdes, en 1967) », *La Documentation catholique*, n° 1545, 3-17 août 1969, p. 730-731.

<sup>7</sup> Action catholique des milieux indépendants, Action catholique ouvrière, Chrétiens dans le monde rural, Jeunesse indépendante chrétienne, Jeunesse indépendante chrétienne féminine, Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse ouvrière chrétienne féminine, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse étudiante chrétienne féminine, Action catholique universitaire, Jeunesse maritime chrétienne, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, Cœurs vaillants - Ames vaillantes [Action catholique de l'enfance], Action catholique générale des hommes, Action catholique générale féminine, Mouvement des cadres chrétiens, Action catholique des membres de l'enseignement chrétien, Action catholique des milieux sanitaires et sociaux.

## L'épiscopat ferme les yeux sur l'influence du marxisme

Au cours des années 1960, les thèses marxistes séduisent des mouvements d'Action catholique. Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne s'oriente dans cette voie avec le soutien de conseillers religieux comme le dominicain Paul Blanquart ou le salésien Giulio Girardi. Des responsables nationaux des années 1968-1972 admettent à propos du marxisme<sup>1</sup> : « *On en a peut-être fait un absolu* ». À l'occasion de son conseil national d'avril 1970 à Amiens, la JEC se définit comme « *un lieu de confrontation entre une pratique marxiste et une pratique chrétienne toutes deux vécues par les mêmes militants* »<sup>2</sup>. Alain-René Michel rappelle qu'à l'époque elle invitait à lire les livres de Feuerbach, Marx et Bakounine<sup>3</sup>. Selon Daniel Delaveau<sup>4</sup> : « *Les militants maoïstes et trotskystes présents à l'intérieur en faisaient un lieu d'affrontement de chapelles et cherchaient à étendre leur influence en se servant du mouvement comme d'un réservoir de futurs militants pour leurs propres organisations. Une tentative d'OPA sur la J.E.C. fut même tentée par la Ligue Communiste au moment de la rencontre nationale de Dijon en 1972.* »

À l'Action catholique universitaire (ACU), l'engagement politique prime sur l'évangélisation et s'inscrit dans la ligne du courant révolutionnaire. Sa rencontre nationale de 1971 s'adresse<sup>5</sup> « *en priorité aux étudiants [...] dont l'analyse utilisant pour la plupart des outils marxistes les conduit à penser que l'Université et la Société ne sont pas réformables. Pour eux, se placer pour une action dans le cadre de cette société revient à aménager un système qui restera aliénant. Ils se situent donc dans le courant révolutionnaire.* » En juillet 1972, la JOC et la JOCF approuvent la signature du « Programme commun de gouvernement » du Parti socialiste, du Parti communiste et du Mouvement des radicaux de gauche. Deux ans plus tard, ces mouvements soutiennent, en la personne de François Mitterrand, la candidature de l'union de la gauche et, le 1<sup>er</sup> juillet 1974, en réponse à leur invitation, le secrétaire général du Parti communiste, Georges Marchais, se rend au rassemblement « Objectif 74 » qui réunit 40 000 participants<sup>6</sup>. Cependant, cette vaste manifestation organisée par la JOC et la JOCF se révèle un gouffre financier. Le 23 juillet 1974, à l'unanimité moins un refus, les évêques du comité épiscopal financier leur accordent un prêt<sup>7</sup> de 250 000 francs, sans intérêt et remboursable en cinq ans<sup>8</sup>, afin les aider financièrement. La JOC et la JOCF peuvent ainsi s'estimer confortées dans leurs choix.

### Mise en œuvre d'une politique financière favorable à l'Action catholique

Outre les subventions versées aux mouvements à un échelon local, ou par les diocèses et les régions apostoliques, l'épiscopat octroie des aides financières au plan national. Le début du versement des subventions ordinaires ne s'effectue pas pour tous au même moment : 1967 pour le Mouvement rural de jeunesse chrétienne ; 1969 pour la Jeunesse ouvrière chrétienne et la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine ; 1970 pour les Équipes enseignantes et 1974 pour le Mouvement eucharistique des jeunes (MEJ). À l'antériorité chronologique qui témoigne d'un privilège accordé aux mouvements d'Action catholique s'ajoute le fait qu'ils reçoivent la plus grande partie des subventions épiscopales ordinaires : 74,3 % en 1974. Cette situation

<sup>1</sup> Dans J.A.C./F. - M.R.J.C. : 1929-1979 : 50 ans de notre mémoire, supplément à La Mèche, 1980, 283 p., p. 201.

<sup>2</sup> D'après Jean-Pierre Sueur, « Quand nous avons, à la JEC, découvert la lutte des classes », *Autrement*, dossier trimestriel n° 8, 1977, p. 42-55.

<sup>3</sup> Entretien avec l'auteur, 16 mars 1988. Alain-René Michel est fédéral JEC en 1965.

<sup>4</sup> Daniel Delaveau, « La JEC : un instrument irremplaçable », *Recherches JEC*, n° 28, 1979, 68 p., p. 49-60. Daniel Delaveau est membre de l'équipe nationale de la JEC de 1972 à 1975. Il en est le responsable national et le président de 1973 à 1975.

<sup>5</sup> « Rencontre nationale, à Dijon (15-18 avril [1971]) organisée par l'ACU », *chrétiens dans l'université*, n° 4, mars-avril 1971, 48 p., p. 34-35.

<sup>6</sup> « C'est avec plaisir que notre Parti a répondu à l'invitation de la Jeunesse ouvrière chrétienne à participer à son rassemblement national pour en suivre les travaux. » Georges Marchais, *L'Humanité*, 2 juillet 1974.

<sup>7</sup> Qui s'ajoute à celui sans intérêt de 300 000 francs versé par l'épiscopat à la JOCF en février 1974 afin de lui permettre d'attendre le versement de subventions publiques déclarées attendues pour décembre 1974. Par ailleurs, en 1974, la JOC et la JOCF obtiennent chacune 78 000 francs au titre des subventions épiscopales ordinaires, soit un total de 156 000 francs.

<sup>8</sup> En cette période d'inflation importante, le remboursement de ce prêt de 250 000 francs aurait dû s'élever en francs constants à 404 622 francs en 1979. La différence représente pratiquement un doublement des subventions initialement octroyées en 1974. En francs et en euros constants, ces aides épiscopales nationales de 1974 représentent une somme 481 931 euros en 2006.

s'explique logiquement à l'époque du mandat. Toutefois, celui-ci cesse l'année suivante mais les faveurs financières s'accroissent à leur égard. En 1974, dans un contexte économique qui se dégrade, l'épiscopat décide un blocage des subventions, sauf pour les mouvements d'Action catholique.

### **Depuis 1975 : quel soutien épiscopal aux mouvements de jeunes ?**

#### **Une politique financière devenue exclusive en faveur de l'Action catholique**

En 1979, les évêques suppriment les subventions ordinaires destinées aux mouvements d'adultes. Parmi les mouvements d'enfants et de jeunes, ceux d'Action catholique en obtiennent l'essentiel : 97,04 % en 1982, voire 100 % en incluant le MEJ dont la pédagogie se calque de plus en plus sur celle du « voir-juger-agir » de l'Action catholique. Rapportées à un membre d'un mouvement, les subventions se répartissent ainsi en 1982<sup>1</sup> : MEJ (0,31 F) ; JOC (10 F) ; JOCF (20 F) ; JIC (40 F) ; JEC (100 F). Cette année-là, les évêques décident de procéder à une revalorisation financière limitée aux seuls mouvements d'Action catholique spécialisée d'enfants et de jeunes, ce qui écarte la JEC et le MEJ. Effective dès 1983, elle conduit, en un an et alors que l'inflation en France est de 11,8 % en 1982, aux augmentations suivantes : 50 % pour la JIC et la JICF, 90 % pour la JOCF, 100 % pour la JOC et 118,2 % pour le MRJC. L'appui des évêques se révèle parfois décisif pour la survie de certains organismes. En 1995, la subvention épiscopale représente 48,7 % du budget de la Jeunesse indépendante chrétienne féminine. En 1999, en raison de la raréfaction de leurs effectifs, la JIC et la JICF votent la mise en place d'une confédération pour leurs deux mouvements. En 2000, la JICF compte moins de 50 cotisantes, ce qui ne lui confère guère une envergure nationale. Cette quasi-disparition permet de mieux comprendre le refus des évêques, lors de leur assemblée plénière de l'automne 2005, de lui accorder une subvention. De son côté, avec environ 300 membres, la JIC possède une implantation dans une quinzaine de départements en 2005, soit une hémorragie des deux tiers en une décennie.

#### **Des mouvements s'affranchissent de leur ecclésialité mais restent soutenus par l'épiscopat**

En 1977, archevêque de Strasbourg, Mgr Elchinger s'indigne de propos tenus dans *Aristide*, la revue de la JEC : « *la manière dont on veut faire la formation biblique des jeunes est véritablement scandaleuse.* »<sup>2</sup> Il dénonce aussi les encouragements aux relations sexuelles prônés par cette publication. Cependant, Mgr Yves Bescond intervient pour couvrir ce mouvement dont il est l'évêque protecteur. Cette année-là, la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire dont dépend la JEC est la seule à obtenir l'enveloppe budgétaire demandée pour octroyer des subventions, ce qui tend à conforter la JEC. Un tract de celle-ci affirme qu'elle est « *un mouvement ouvert à toutes les convictions et permettant la confrontation de toutes les opinions sur la Foi et l'Église* »<sup>3</sup>. « *Des célébrations bâties à partir des expériences vécues rejoignent le «C» de la JEC* » note diplomatiquement la journaliste Isabelle de Wazières<sup>4</sup> en 1986. Elle ajoute cependant à propos de l'encadrement de l'association<sup>5</sup> : « *les animateurs, s'ils veulent convaincre, doivent vivre ce qu'ils proposent.* » Membre de l'équipe nationale, Pierre Laurent déclare en 1991<sup>6</sup> : « *la JEC a toujours soutenu la pluralité confessionnelle au sein de son mouvement, voire même en y associant des gens qui se disaient athées, nihilistes, incroyants – aujourd'hui on se rend compte que c'est important* » ; « *la notion d'évangélisation nous gêne* ». Malgré ce genre de propos relatifs à l'annonce de la

<sup>1</sup> En francs et en euros constants, cela donnerait les sommes suivantes en 2006 : MEJ (0,09 €) ; JOC (3€) ; JOCF (6 €) ; JIC (12 €) ; JEC (30 €). En 1982, ces subventions nationales ne tiennent pas compte d'aides obtenues à d'autres niveaux. À titre d'exemple, la JOC et la JOCF reçoivent au total 200 000 F en 1982 et 390 000 F en 1983 au plan national, tandis qu'elles perçoivent environ 200 000 F en 1983 par le seul évêché de Lille et les archiprêtres de ce diocèse.

<sup>2</sup> Léon-Arthur Elchinger, *Conférence de l'épiscopat français – Assemblée plénière 3-9 novembre 1977*, 1977, 365 p., p. 172-185.

<sup>3</sup> Extrait du tract de la JEC pour son rassemblement national qui a réuni 200 membres d'avril 1983 à Lyon. Cité dans *La Lettre*, n° 296, juin 1983, 28 p., p. 21.

<sup>4</sup> Isabelle de Wazières, « La JEC sort du tunnel », *La Croix*, 18 avril 1986, p. 20.

<sup>5</sup> *Op. cit.*

<sup>6</sup> *Colloque du Futuroscope « Évêques - mouvements de jeunes » sous l'égide de la Commission épiscopale enfance-jeunesse (19-20-21 mars 1991) : Aujourd'hui l'Évangile et les jeunes*, Conférence des évêques de France - Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs, 1991, 111 p., p. 49-50.

Bonne Nouvelle tenus devant des évêques, la JEC n'en continue pas moins de recevoir ses subventions épiscopales annuelles, soit 144 000 francs en 1991.

Après avoir compté 27000 cotisants en 1978 et 30000 en 1980, l'effectif du Mouvement eucharistique des jeunes stagne puis s'effondre : 29500 en 1985, 20000 en 1990, 7800 en 2000 et environ 4000 en 2005. Au seuil des années 1980, les équipes d'étudiants, alors en croissance avec un total de membres estimé à près d'un millier, connaissent une déliquescence numérique rapide et deviennent inexistantes à la fin de la décennie. En 1985, Mgr Georges Rol, évêque accompagnateur, intervient pour rappeler l'importance de l'adoration eucharistique à un mouvement qui devrait y être attentif mais qui n'y invite plus les jeunes. D'ailleurs, en 1990, lors des assises du mouvement à Laval, la motion relative à l'adoration eucharistique au sein du MEJ est rejetée lors du vote définissant les orientations pour les cinq ans à venir. Pour une part, la vive hémorragie s'explique par la crainte du mouvement, à l'échelon national, à présenter explicitement son identité : le concubinage est parfois prôné ; l'expression « mouvement catholique » suscite des réserves, voire des refus ; la volonté délibérée de préférer une salle de spectacles plutôt que l'église immédiatement voisine pour célébrer une messe étonne pour un mouvement s'affirmant « eucharistique » ; le message de la foi est progressivement édulcoré dans les revues ; des entraves sont déployées pour empêcher une participation aux Journées mondiales de la jeunesse de 1991 à Czestochowa. Sur le plan financier, l'épiscopat semble ne pas tenir compte de ces points relatifs aux questions spirituelles : la subvention accordée au MEJ connaît un quadruplement de 1985 à 1991. Durant cette période, la baisse de ses effectifs s'élève à 37 %. Aussi, rapportée à chaque cotisant du mouvement, l'augmentation est-elle en réalité multipliée par sept.

À l'approche des Journées mondiales de la jeunesse de Paris en 1997, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne critique vertement cette rencontre avec Jean-Paul II. Ses responsables s'adressent à Mgr Jacques Fihey président du comité épiscopal du monde rural<sup>1</sup> : « *Le MRJC ne se retrouve pas dans cette démarche de type globalisante et qui étouffe la diversité des manières de faire Église au nom d'une unité niveleuse.* » À l'occasion de ce courrier, le mouvement annonce aussi son refus de participer à cette rencontre. Malgré ces critiques, l'épiscopat continue néanmoins de lui verser sa subvention annuelle.

### **Trois initiatives contrastées pour tenter de relancer une présence ecclésiale parmi les étudiants**

Au cours du dernier quart du 20<sup>ème</sup> siècle, trois initiatives aux origines différentes visent de manière précise le milieu étudiant : la Mission étudiante constituée des aumôneries étudiantes, les Équipes Notre-Dame jeunes dans le sillage du mouvement pour couples Équipes Notre-Dame (ENDJ) et Jeunes chrétiens services (JCS) lancé par un groupe de jeunes. Fondée en 1966, la Mission étudiante constitue, au cours de sa première décennie d'existence, une réalité peu palpable. De 1968 à 1978, les étudiants se désengagent des structures nationales. Les deux aumôniers nationaux se retrouvent pratiquement seuls pour assurer le fonctionnement de la Mission étudiante. L'autonomie des aumôneries d'étudiants paraît être de rigueur. À partir de 1978, des étudiants participent à nouveau aux sessions nationales avec les aumôniers et leur présence s'amplifie d'année en année au point d'y représenter le tiers des participants une décennie plus tard. En juillet 1981, lors du congrès eucharistique international organisé à Lourdes, la Mission étudiante endosse la responsabilité de l'un des 13 villages du camp des jeunes. Les pèlerinages, notamment celui annuel de Paris à Chartres au printemps, retrouvent leur vitalité antérieure. Changement significatif, en 1985, la Mission étudiante devient « Mission étudiante catholique de France » lors de son assemblée générale. Se manifestent ainsi une plus grande cohésion nationale et une identité affermie mais, à la base, l'autonomie des aumôneries demeure de mise.

Fondées en 1976 par des enfants de couples engagés dans les Équipes Notre-Dame, les Équipes Notre-Dame jeunes comptent 750 membres en 1985, 1 400 en 1988 et 1 700 en 1991. Cette croissance vive s'explique par une extension de l'aire de recrutement initial qui s'étend rapidement au milieu étudiant de catholiques pratiquants et qui n'y rencontre guère de concurrence. Cependant, sans remettre en cause le dévouement entier des dirigeants, le

<sup>1</sup> Cité par Emmanuel Merlin écrivant au nom du conseil d'administration national du MRJC, lettre à Mgr Jacques Fihey, 15 janvier 1996, 2 p.

renouvellement annuel pratiquement intégral de l'équipe nationale paraît préjudiciable à une politique de développement sur le long terme. Les bonnes relations entretenues avec les milieux romains contrastent avec la faiblesse des soutiens épiscopaux en France. Les effectifs s'effondrent à 800 membres en 1997 puis à 400 en 2002.

Organisatrice de conférences destinées à permettre à des croyants de témoigner de leur foi, l'association *Lux et Caritas* met sur pied un vaste congrès d'évangélisation. Intitulé « Apôtres pour l'an 2000 », il accueille 8000 étudiants et jeunes professionnels en mars 1988 à Versailles. Néanmoins, quelques journalistes de l'Agence France presse, du *Monde* et de *La Croix* dénigrent cette manifestation et s'ingénient à polémiquer pour discréditer le succès de ce rassemblement. Le 15 août 1988, les organisateurs du congrès, avec à leur tête Philippe de Saint-Germain, fondent Jeunes chrétiens service afin de promouvoir en Europe la « nouvelle évangélisation » que Jean-Paul II appelle de ses vœux. À l'occasion des Journées mondiales de la jeunesse de Saint-Jacques-de-Compostelle en août 1989, sur un total de 16300 pèlerins français 6150 viennent par le biais de JCS. Deux mois plus tard, Mgr Cornet<sup>1</sup>, président de la commission épiscopale enfance-jeunesse, et l'abbé Bernard Housset<sup>2</sup>, secrétaire de l'Apostolat des laïcs, présentent aux évêques, réunis à Lourdes en assemblée plénière annuelle, un compte rendu<sup>3</sup> de cette rencontre en Espagne qui, en huit pages, ne cite pas une seule fois JCS. En revanche, se trouvent mentionnés la JOC et le MRJC qui n'étaient pas présents. Toutefois, des contacts très positifs se nouent entre JCS et Mgr Hardy<sup>4</sup>, bienveillant à l'égard de cette initiative qui promeut une évangélisation explicite, afin qu'il en devienne l'évêque accompagnateur. Cependant, coupant court à cette éventualité, Mgr Cornet est imposé pour remplir ce rôle. De concert avec Mgr Pican<sup>5</sup>, devenu président de la commission épiscopale enfance-jeunesse, il discrédite JCS auprès des évêques français dans une note diffusée au sein de l'épiscopat en novembre 1990. JCS n'en organise pas moins, en mars 1991, un congrès d'évangélisation à Paris qui rassemble 12 000 participants et qui est encouragé par la secrétairerie d'État du Saint-Siège. À nouveau, les réticences proviennent de l'Hexagone : l'ardeur évangélistique de JCS froisse des mouvements de jeunes reconnus de longue date par l'épiscopat ; des critiques se multiplient de la part de *La Croix* et du *Monde*, ainsi que de plusieurs évêques. Dans le contexte de la guerre du Golfe, des soutiens financiers du mécénat industriel ne se confirment pas et rendent très délicate la survie de JCS sur le plan financier. L'organisation est mise en sommeil puis, dans son sillage, apparaît en 1992 la Fondation de service politique, pour promouvoir une école de pensée politique spécifiquement française et d'inspiration chrétienne, et en 1997 la revue *Liberté politique*. Le milieu étudiant voit ainsi s'éloigner la plus grande tentative d'évangélisation explicite en son sein depuis le concile Vatican II.

\*\*\*

En 1993, Mgr Hardy, évêque de Beauvais, déclare à l'assemblée plénière de l'épiscopat réunie à Lourdes<sup>6</sup> : « *Le relatif désintérêt de l'Église de France, vis-à-vis de la VIII<sup>e</sup> journée mondiale de la Jeunesse à Denver [en 1993], aux États-Unis, m'amène à poser la question. Quelle pastorale des jeunes est voulue actuellement par notre Conférence ? Sommes-nous vraiment attentifs aux besoins de la jeunesse de notre temps, à son attente ? Pour cette jeunesse, quelle évangélisation ? La Commission épiscopale enfance-jeunesse est limitée dans son action : les mouvements de jeunes d'Action catholique spécialisée se veulent indépendants par rapport elle.* » Mgr Hardy s'interroge ainsi sur la politique pastorale qui a prévalu jusque-là et, de la sorte, tend à remettre en cause un certain conservatisme. Le soutien épiscopal national aux mouvements d'Action catholique, avant comme après la fin du mandat en 1975 qui aurait dû mettre les mouvements sur un pied d'égalité, s'est concrétisé par de nombreuses nominations d'aumôniers, l'octroi de locaux et des largesses financières devenues exclusives. Toutefois, les

<sup>1</sup> Évêque de Meaux (1987-1999).

<sup>2</sup> Devenu par la suite évêque de Montauban (1996-2006) puis de La Rochelle depuis 2006.

<sup>3</sup> « Pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle », dans *Conférence des évêques de France – Assemblée plénière (24-30 octobre 1989)*, 1989, 525 p., p. 467-474.

<sup>4</sup> Évêque de Beauvais (1985-1995).

<sup>5</sup> Évêque de Bayeux-Lisieux depuis 1988.

<sup>6</sup> Adolphe-Marie Hardy, *Conférence des évêques de France – Assemblée plénière (4-8 novembre 1993)*, 1993, 374 p., p. 298-299.

fruits de cette politique se révèlent squelettiques sur le plan des effectifs de ces mouvements<sup>1</sup> et des initiatives ecclésiales reçoivent de leur part un écho limité<sup>2</sup>. Quant à certaines tentatives pour évangéliser le monde étudiant d'une manière explicite, elles se trouvent contrecarrées non seulement par des attaques extérieures à l'Église mais aussi par un climat de défiance à l'intérieur de celle-ci. À l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, les mouvements catholiques<sup>3</sup> qui rejoignent des étudiants ne paraissent plus guère que l'ombre de ce qu'ils furent et seules des propositions ponctuelles, comme des sessions de formation ou des pèlerinages, recueillent une relative audience.



<sup>1</sup> Deux exemples au début du XXI<sup>e</sup> siècle : JOC, 3 000 membres ; MRJC, 2 000 membres. Les étudiants ne représentent qu'une part de ces effectifs. Par ailleurs, pour mémoire, les mouvements scouts (Scouts et guides de France, Guides et scouts d'Europe, Scouts unitaires de France) comprennent des étudiants qui assurent une part de l'encadrement des plus jeunes.

<sup>2</sup> Au point que, à titre d'exemple, la JOC avec 20 jeunes soit le seul mouvement subventionné par l'épiscopat à participer aux Journées mondiales de la jeunesse de Czestochowa en 1991. Tous les autres (JEC, JIC, JICF, MEJ, MRJC) refusent de venir.

<sup>3</sup> Ils offrent une conception extensive de la jeunesse, souvent jusqu'à 30 ans, et ne se définissent finalement guère par rapport au monde étudiant.

# *L'inéluctable politisation ? Des mouvements de jeunesse au séminaire français de Rome (1900-1930)*

Paul AIRIAU<sup>1</sup>

Les séminaristes catholiques sont rarement considérés comme des étudiants. Étudiants ecclésiastiques, au plan administratif, pour la Direction des Cultes de la France concordataire, certes, et bénéficiant à ce titre d'exemptions militaires, supprimées avec la poussée anticléricale en 1889. Mais étudiants, le mot détone si l'on se situe à l'intérieur du monde catholique. Un séminariste est un séminariste, et la seule distinction que l'on établira sera celle qui tranche entre un « grand », qui se prépare activement aux ordres après les études secondaires, et un « petit », qui accomplit ses études secondaires et est censé, un jour, intégrer le « grand séminaire », sans que cela soit général malgré tout – puisque le petit séminaire, dans la France des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, sert souvent de collègue secondaire pour les classes moyennes, spécialement dans les régions de catholicité.

Le séminaire est donc difficile à situer au sein du système éducatif. Il a pour but de former des prêtres, c'est-à-dire de créer une structuration psychologique, intellectuelle et comportementale, de faire intégrer des habitudes qui forment l'habitude sacerdotale. Se conjoignent une structuration psycho-corporelle et une formation professionnelle associant enseignement théorique et technique. Le séminaire relève ainsi plutôt de l'enseignement professionnel supérieur et peut être rapproché des écoles militaires ou des écoles d'ingénieurs. Mais l'héritage des siècles passés le place du côté de l'enseignement supérieur non professionnel, bien que sa pédagogie, la formation de ses professeurs et sa coupure avec la société poursuivent l'enseignement secondaire. Il se trouve ainsi en position incertaine, qui reflète la situation du catholicisme dans une société dont la complexité se développe avec la spécialisation des tâches et des professions liées tant à la disparition de la société d'ordre qu'au développement de l'État, de l'industrialisation et des activités de service. Cette même complexification sociale, accentuée à partir des années 1870, isole davantage le séminariste, puis le prêtre, formés dans un modèle d'éloignement du monde. On pourrait également appuyer ces analyses sur des considérations sociologiques sur le recrutement. Le monde ecclésiastique séculier comprend sans doute majoritairement au 19<sup>ème</sup> siècle, et jusque dans les années 1930, des ruraux et même plus nettement des paysans. Le contraste avec le monde étudiant largement issu des couches aisées de la population est réel. Il particularise davantage les séminaristes, d'autant plus que le séminaire est censé être un espace homogène, que les divisions de la société ne sauraient traverser<sup>2</sup>.

Pourtant les séminaires n'ignorent pas les divisions, quoi qu'ils en veuillent. Mais elles ne débouchent jamais sur une organisation structurée, et portent sur des sujets typiquement ecclésiastiques engageant le plus souvent d'abord les directeurs, plus que les séminaristes : doit-on accepter les positions traditionalistes du premier Lamennais, ou bien faut-il s'y opposer ? faut-il en tenir pour la morale de saint Alphonse de Liguori ou conserver les tendances jansénisantes du clergé gallican ? peut-on soutenir le catholicisme libéral de Lamennais et Lacordaire, jusqu'à s'abonner clandestinement à *L'Avenir* ? faut-il se rallier au thomisme, ou se contenter de l'ontologisme condamné ? la liturgie doit-elle être diocésaine ou romaine ? faut-il être du camp du supérieur du séminaire ou de celui de l'évêque ? Jusque vers les années 1880, le séminaire demeure, du point de vue des séminaristes, un champ clos sans tournois.

<sup>1</sup> Maître de conférences à l'IEP de Paris

<sup>2</sup> On reprend ici rapidement Paul Airiau, « La formation sacerdotale en France, du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 133, 2006, pp. 23-44.



Malgré tout, les débats extérieurs y pénètrent peu à peu. L'universalisation du suffrage après 1848 fait progressivement du catholicisme une opinion, plurielle, traversée de conflits sur les positions à prendre face au monde moderne, plus encore après que Léon XIII a entendu organiser le mouvement catholique de reconquête de la société moderne. De plus, la formation est partiellement retouchée. L'affirmation du catholicisme intégral aboutit à l'appropriation des principaux débats de la vie sociale, en particulier la question sociale et la question intellectuelle appliquée aux religions (les conséquences sur les systèmes religieux d'une pratique scientifique supposant la recherche autonome, refusant l'argument d'autorité, visible principalement avec les sciences religieuses et la philosophie). Ainsi se créent des cercles d'études et des conférences consacrées aux œuvres sociales. Les œuvres de piété et de formation servent de base à l'importation des clivages catholiques au sein des séminaires, notamment parce qu'y arrivent des séminaristes ayant eu des engagements antérieurs dans des mouvements de jeunesse en désaccord sur certains enjeux de la présence catholique dans la société moderne. Ces clivages rencontrent les divisions intellectuelles issues de la confrontation devenue inéluctable avec les nouvelles sciences religieuses. Des tendances se constituent alors parfois au sein des séminaires, certains séminaristes pouvant imposer une ambiance, ou certains directeurs attirant par leurs positions des séminaristes finissant par constituer une tendance. A Quimper, en 1904-1909, la conférence des œuvres prend une orientation nettement démocrate-chrétienne et sillonniste, avant que les évêques successifs n'y mettent un sévère holà en expulsant les séminaristes sillonnistes. Des exemples comparables pourraient être cités pour la question moderniste.

Ainsi, l'affirmation par les catholiques d'une divergence entre le monde et l'Église aboutit à demander aux séminaires de former des prêtres capables d'articuler autonomie du jugement et adhésion à une religion, d'une manière ou d'une autre, et donc à introduire *in fine* au sein de l'institution la possibilité d'une rupture de l'unanimité et de l'obéissance<sup>1</sup>. Le risque est d'autant plus grand que les années 1900-1920 sont précisément le moment durant lequel s'accroissent les oppositions entre organisations de jeunesse ou mouvements politiques séduisant les jeunes catholiques : l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF), le Sillon et ses héritages, et l'Action française se partagent le terrain.

\*\*\*

Ces points peuvent être étudiés plus précisément à partir du Séminaire français de Rome<sup>2</sup>. Dans les années 1900-1910 s'y développe un recrutement d'élèves passés par les mouvements de jeunesse catholique. Parmi la trentaine de vocations produite par la conférence Olivaint sous la Troisième République, sept se sont dirigées vers Santa Chiara, avant 1914<sup>3</sup>. L'ACJF fournit au moins trois élèves (deux avant 1914). Citons aussi le cas particulier, après la Première Guerre mondiale d'Émile Guerry, avocat et militant catholique, actif membre des syndicats libres de l'Isère, ou de Charles Buysschaert, ayant fréquenté les Equipes sociales. Il y a une dimension sociale nette à cet engagement dans la militance lycéenne ou estudiantine. Parmi les sept anciens de la conférence Olivaint, on compte trois aristocrates. D'autres cas sont aussi révélateurs : André de la Barre, Yves de Joannis et Fernand du Chayla participèrent à des cercles catholiques, ont une tradition familiale militaire, furent élevés dans les collèges ecclésiastiques, appartiennent à l'aristocratie catholique et peuvent être hostiles au régime

<sup>1</sup> Sur ceci, voir Paul Airiau, « Les séminaires diocésains français, 1880-1914. », *Revue de l'histoire de l'Église de France.*, n° 226, janv.-juin 2005, pp. 71-89, et Marie-Thérèse. Cloître, « "Séminaristes sociaux", "séminaristes démocrates" : le cours ou la conférence des œuvres au grand séminaire de Quimper, 1885-1908 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXVIII, 07-12/1998, pp. 287-310.

<sup>2</sup> Fondé en 1853 avec la bénédiction de Pie IX, jamais contrôlé par le gouvernement français, recevant des séminaristes ou des prêtres venant conquérir des grades romains, le Séminaire français de Rome, installé via Santa Chiara, près du Panthéon, est dirigé par la Congrégation du Saint-Esprit. Un spiritain supérieur ou recteur est aidé de spiritains appelés directeurs – sous-entendu : directeur « au » et non « du » – chargés de la formation spirituelle et pastorale et des répétitions des cours suivis par les séminaristes à l'Université Grégorienne dirigée par les jésuites. De 1904 à 1927, il a pour supérieur le P. Henri Le Floch (1862-1950). Sur le Séminaire français de Rome, *150 ans au cœur de Rome (1853-2003). Le Séminaire pontifical français*, ss dir. Philippe Levillain et Philippe Boutry, études réunies par le P. Yves-Marie Fradet cssp, recteur du Séminaire, Paris, Karthala, coll. Mémoire d'Églises, 2004, et Paul Airiau, *Le séminaire français de Rome du P. Le Floch, 1904-1927*, thèse d'histoire ss dir. Jean-Marie Mayeur, IEP de Paris, 2003, de laquelle on extrait l'ensemble des informations qui suivent sauf exceptions.

<sup>3</sup> David Colon, *Un cercle d'étudiants catholiques sous la Troisième République : La conférence Olivaint (1875-1940)*, Mémoire de DEA d'Histoire du XX<sup>e</sup> siècle, ss dir. Jean-Pierre Azéma, IEP de Paris, 1996, p. 102.

républicain. Just de Lalaubie peut leur être adjoint : polytechnicien, artilleur, participant aux œuvres sociales paroissiales, il démissionne pour entrer au séminaire.

Souvent, le choix du Séminaire français est raisonné et volontaire. A. de la Barre écrit à sa mère que « *C'est [à Rome] que l'on comprend le mieux l'organisation de l'Église, la signification de ses cérémonies et de ses sacrements. C'est là surtout que – au point de vue de l'enseignement – on est sûr de recevoir la doctrine la plus pure de l'Église, interprétée dans son vrai sens...* »<sup>1</sup> Maurice Teisserenc (ancien Olivaint) est encouragé par M<sup>er</sup> de Cabrières à partir au Séminaire français, mais tient s'informer auparavant, et reçoit des échos défavorables à la scolastique romaine – élément qui pouvait compter dans son choix puisqu'il est licencié ès-lettres et en droit, a suivi des cours à l'École des Chartes et au Collège de France.

L'engagement militant suscite une sensibilité à la dimension doctrinale ou intellectuelle de la formation sacerdotale, qui renforce celle que le milieu familial et le catholicisme qu'il représente a pu infuser. Le catholicisme est perçu comme corps de doctrine organiquement organisé lui procurant sa spécificité par rapport à toutes les autres formes religieuses ou politiques. Choisir de faire son séminaire à Rome, c'est faire primer un catholicisme raisonnant, et défendre une même valeur au plan social et au plan religieux, l'ordre (tant au sens de la hiérarchisation que du commandement), celui de la doctrine et celui de la société, liés l'un à l'autre. Ainsi chez M. Teisserenc, pour qui le catholicisme droitement pensé est la solution aux difficultés socio-politiques :

La dépopulation est une conséquence du mépris des lois chrétiennes du mariage... Les conflits sociaux s'envenimeront jusqu'au jour où l'on acceptera la solution chrétienne de la question sociale. Ce n'est pas avec de la haine qu'on fait la paix. La religion seule peut apprendre aux riches le bon usage de la richesse, aux pauvres la résignation, aux ouvriers la justesse dans leurs revendications, à tous la bonne volonté, l'amour de la justice, la charité, sans lesquels aucun apaisement n'est possible. Enfin, c'est encore la religion qui garde le mieux aux Français l'amour de leur patrie.<sup>2</sup>

Positions intransigeantes donc, qui traduisent la maîtrise d'un univers intellectuel. Antoine Lestra, qui demanda qu'on lui réserve une place à Santa Chiara, mais qu'il n'occupas pas finalement, vient confirmer l'engagement idéologique. Avocat d'une excellente famille lyonnaise, royaliste, il entend, en envisageant le sacerdoce, servir l'Église et le Christ, vrai roi de France dont le roi est un bon sergent.

Joue donc aussi l'autonomisation des catholiques, partiellement acquise par la dimension militante. S'engager dans un mouvement de jeunesse non encore construit selon les normes de l'Action catholique dominée par les clercs, qui s'imposeront dans les années 1930, c'est accéder à une pratique réflexive et réfléchie, poursuite de l'introspection psychologique et de l'examen de soi apprise dans les collèges privés et par les pratiques spirituelles. C'est aussi décider avec d'autres d'actions à mener et d'engagements à prendre. Ainsi André Leroux (ancien Olivaint), sorti du collège à 17 ans, engagé en politique, étudiant, qui participe à un patronage au contact d'un camarade, puis se lance dans les cercles d'études, les conférences, jusqu'au moment où la question de la vocation se pose comme choix nécessaire. Il écrit, dans le journal de l'ACJF : « [...] *opter pour la vérité, opter pour l'ordre, opter pour l'amour, opter pour le salut de la France dans l'Église du Christ, c'est se donner tout entier, c'est se donner pour toujours.* »<sup>3</sup> Un engagement sacerdotal peut être l'aboutissement d'un engagement socio-politique, où les choix antérieurs connaissent une assomption qui leur donne leur place véritable.

\*\*\*

Aussi comprend-on qu'ait pu se développer au Séminaire français de Rome des oppositions à caractère politique à partir des années 1910-1920. Sont arrivés des séminaristes loin d'être tous passés par les petits séminaires, ayant déjà eu l'occasion de militer, poursuivant leurs

<sup>1</sup> A. de la Barre, *Une âme droite. André de La Barre de Carroy, ancien élève du Séminaire français, prêtre du diocèse de Blois, aumônier militaire au 102<sup>e</sup> de ligne, tué à Jonchery (Marne), le 26 juillet 1915*, Paris, Action populaire, J. de Gigord, 1923, p. 23.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Frey, *Un modèle de la jeunesse. L'abbé Maurice Teisserenc, clerc tonsuré de Montpellier (1889-1915)*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1930, p. 223.

<sup>3</sup> André Leroux, « Le chemin du séminaire », *Les Echos de Santa Chiara*, n° 60, 07-08/1909, pp. 394-396 (reprend André Leroux, « Le chemin du séminaire », *Les annales de la jeunesse catholique*, 01/03/1909, pp. 68-69).

engagements antérieurs au sein d'une institution théoriquement partiellement coupée du monde. Ainsi s'expliquent par exemple ces propos de Roger Johan, en mai 1925 :

« [Le gouvernement] [...] bafoue et brime [...] le fascisme français, si admirable et dans ses chefs et dans ses simples membres. Plût à Dieu que les jeunes catholiques défendissent leur Mère la S<sup>te</sup> [sic] Église, comme les Jeunes Patriotes défendent leur Mère la Vraie France ! Le cœur saigne parfois de voir la lâcheté libérale entraver le courage des catholiques intégraux. La lutte s'impose, mais la lutte ne va à la victoire que lorsque les lutteurs ont des âmes sûres de vaincre. Or le libéralisme, défaitisme moral et religieux, tue l'optimisme chrétien [...] et pousse à l'abandon de la lutte pour le Christ-Roi. Quel bonheur, dans ces conditions que de se sentir l'enfant du Séminaire français de Rome. »

Les engagements en faveur de l'Action française sont les mieux connus, spécialement pour les années 1920. Mais la réalité existait sans doute déjà dans les années 1910, puisque Santa Chiara possède déjà cette réputation de maurrassisme, au moins fondée sur l'engagement net de son recteur, le P. Henri Le Floch, en faveur du droit public ecclésiastique et de la défense religieuse contre la République. Les conflits autour de la condamnation du Sillon (1910) et de certains prêtres démocrates (abbés Dabry, Naudet, Lemire) en sont notamment la cause. Il est fort possible que le P. Le Floch ait choisi de s'appuyer sur les séminaristes proches de l'Action française, contre le Sillon, à l'image de l'abbé H. Pourteau, vicaire général d'Agen qui soutint dans les années 1910 un groupe de séminaristes d'Action française contre des séminaristes sillonnistes, au nom de l'antilibéralisme catholique – et la condamnation romaine du Sillon en 1910 ouvre bien entendu une réelle voie à l'Action française.

La volonté d'alliance avec le mouvement maurrassien se renforce après la Première Guerre mondiale. Au nom du droit public ecclésiastique, selon une lecture antilaïque de l'application intégrale de la thèse catholique (reconnaissance de l'origine divine du pouvoir, hommages publics à Dieu, rôle régulateur de la loi naturelle à l'égard de la législation), largement soutenue par le P. Le Floch, certains séminaristes souhaitent une action politique catholique affirmée. Ainsi Victor Berto, licencié ès-lettres, ancien lecteur de l'*Action française* avant son entrée au séminaire, alors qu'il était professeur de lycée, souhaite un parti politique catholique. En l'attendant, il participe discrètement à une action de propagande doctrinale en France (articles pour *Le Nouvelliste de Bretagne* ou *Rome* – le journal du catholique maurrassien Robert Havard de la Montagne). Il est un des propagandistes du quotidien maurrassien, au point de dégoûter un de ses collègues – il en est fort marri : il a été désagréable sans le vouloir. Il adhère à l'Association Saint-Louis, groupe des catholiques d'Action française, sous l'impulsion de son confrère Lucien Lefèvre en janvier 1925, et réalise pour elle la traduction d'un ouvrage d'un des professeurs de l'Université grégorienne, le P. Capello, *Summa juris publici ecclesiastici*. Il est représentatif de séminaristes arrivés après la Première Guerre, qui ont propagé ou défendu les idées maurrassiennes à Santa Chiara, alors qu'elles n'y dominaient pas, et qui se sont vus débordés par des confrères ralliés plus tard.

La propagande est donc individuelle, de séminariste à séminariste. Robert Prévost le découvre rapidement après son arrivée, en 1919. En mars 1920, il eut une longue discussion avec son compagnon de chambre qui lui « [...] expliqua longuement [...] pourquoi il y avait une connexion nécessaire entre l'avènement du Roi et la restauration religieuse en France »<sup>1</sup>. René de Balincourt se vit remettre le journal maurrassien à trois reprises, lors des élections législatives de 1924, et deux fois en 1925 avec cet avis : « Lisez cela, vous changerez vos idées ». On lui fit aussi passer les brochures du chroniqueur religieux à *L'Action française*, le commandant Dublaix. Enfin, un séminariste conseilla de remplacer dans les présents paroissiaux *La Croix* par *L'Action française*. Circulent également des textes pro-maurrassiens : tapuscrit (1925) de l'abbé Roussel qui défend l'alliance des catholiques avec l'Action française ; *Le catholicisme libéral* de Dom Jean-Martial Besse, cours professé à l'Institut d'Action française en 1910 ; peut-être également la maurrassienne *Gazette française* d'Amédée d'Yvignac, fondée notamment avec l'appui du P. Le Floch, et que l'abbé L. Lefèvre, ayant quitté Santa Chiara, tentait sans doute de diffuser auprès de ses anciens confrères.

Cette propagande n'est possible parce que les séminaristes philo-maurrassiens sont plus ou moins soutenus par certains de leurs directeurs. Le P. Vœtgli, chargé de la formation spirituelle,

<sup>1</sup> Robert Prévost, *Dieu n'échoue pas*. \* *Un témoin se lève*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1950 (Saint-Jorioz, Association Dieu n'échoue pas, 1983), p. 136.

émet bien des réserves doctrinales envers l'Action française (positivisme, naturalisme d'origine païenne) mais juge possible la participation à la ligue dans certains cas, jugeant le Ralliement sans valeur. L'essentiel est le soutien indirect du P. Le Floch, qui laisse agir les promoteurs du nationalisme intégral, en leur recommandant occasionnellement la prudence. En février 1925, Alphonse Roul fait savoir à V. Berto qu'il est prudent de ne pas trop parler de la ligue, sans doute de la part du P. Le Floch. En juin suivant, le supérieur conseille le même V. Berto : puisqu'il va devenir sous-diacre, il bénéficiera d'une autorité accrue ; il faudra l'utiliser avec discrétion, c'est-à-dire non pas cesser son travail d'influence doctrinale et politique, mais s'abstenir quand l'action n'aura pas d'effet. Le P. Le Floch laisse également se développer, sans les sanctionner, des critiques contre certains directeurs (deux d'entre eux plus particulièrement), jugés hostiles à l'antilibéralisme par des élèves.

La poussée pro-maurrassienne s'accroît avec l'élection de Pie XI (1921) et sa première encyclique, *Ubi arcano Dei* (1922), qui condamne le modernisme politique, juridique et pratique (c'est-à-dire les positions socio-politiques non conformes à la doctrine romaine), et l'arrivée au pouvoir de Mussolini. Les discussions se font plus pressantes et plus polémiques. La tension s'accroît à partir de 1923-1924, des clans se constituant en particulier l'année suivante. Discussions, brochures, débats, les séminaristes agitent la question politique et se regroupent par affinités idéologiques – sans qu'il y ait fortement stabilité des groupes : certains séminaristes évoluent durant leur présence à Rome, pouvant passer d'une absence de prise de position à un engagement plus net, ou inversement). Du côté philo-maurrassien, on peut repérer une dizaine d'élèves, soit environ 7% des effectifs. Leur aura est plus large grâce à l'appui des directeurs et aux fonctions exercées au sein du séminaire (participation à l'Association de théologie du séminaire et à l'Œuvre de Sainte-Catherine, catéchisme destiné aux enfants pauvres de Rome). Très vraisemblablement, des élèves moins engagés mais aussi favorables à l'Action française, ne voient pas d'un mauvais œil leur action (mais il est difficile de les quantifier). Face à eux, des séminaristes se tiennent sur une ligne apolitique, tels Alexis Riaud (malgré ses quelques fréquentations sillonnistes à Poitiers), et surtout deux d'entre eux, R. Prévost et É. Guerry, qui témoignent bien de la difficulté à éviter la question politique. Ne jugeant pas nécessaire, voire refusant de s'appuyer sur l'Action française pour l'application du droit public ecclésiastique, ils sont rapidement étiquetés « démocrates », et leur amitié et leur autorité (décorations militaires, compétences intellectuelles, diplômes) les fait accuser par certains d'être l'âme de la résistance à la ligne dominante du Séminaire. On se soucie de les faire rentrer dans le rang au nom de l'unité. Ils acceptent alors de briser leurs relations et de tisser des liens spirituels et humains avec ceux qu'ils appellent « *les autres* »<sup>1</sup>.

Une dizaine d'élèves sur la même ligne ou plus hostiles au maurrassisme peuvent aussi être repérés. S'ils sont presque aussi nombreux que les philo-maurrassiens, ils ne sont pas appuyés discrètement par les directeurs, au contraire, et leur unité paraît moins certaine. Pourtant, d'aucuns se concertent à partir de la rentrée 1925, tant au Séminaire, notamment durant les récréations, et parfois à l'encontre du règlement (visites et entrées dans les chambres, changement de groupes de promenade, travail collectif, fréquentations exclusives), qu'à l'extérieur (cours à l'Université Grégorienne, promenades). Une autre petite dizaine d'élèves restés dans l'ombre jusque là prennent position dans le même sens. Leurs relations s'intensifient après les vacances de Pâques 1926, sans doute à cause d'une maladresse du P. Le Floch. Il accepta le choix d'un des séminaristes catalogués comme antimaurrassiens, Jean Bolloc'h comme président de l'Œuvre de Sainte-Catherine, mais, dès le lendemain, le transféra sans le prévenir à la vice-présidence, sur l'intervention de l'abbé Collomb, doyen des séminaristes (jouant le rôle d'un représentant, mais choisi par le supérieur du séminaire), au nom de la permanence de la politique du Séminaire. J. Bolloc'h n'avait cependant pas le sentiment de jouer l'opposant, mais ce regroupement d'élèves distants face à l'ambiance de Santa Chiara fut interprété comme l'organisation d'une opposition.

1925 est un tournant. Le renouvellement des générations de séminaristes peut expliquer cette évolution. Les promotions du début des années 1920 vont quitter le séminaire, alors que dominaient au moins moralement en leur sein les philo-maurrassiens. Ceux-ci entendent imprimer leur marque sur leurs successeurs. Mais ils quittent Rome alors que s'en va le P. Vœtgli, en raison de sa mauvaise santé, et qu'arrivent de nouvelles recrues. Celles-ci, qui

<sup>1</sup> Robert Prévost, *op. cit.*, pp. 152-153, 164-171, 173-174, 176-179.

représentent rapidement presque un tiers des élèves, vont mathématiquement peser davantage dans la communauté, alors qu'elles sont peu intimidées par la pensée romaine, antimoderniste et antilibérale, en raison des orientations théologiques déjà acquises dans leur séminaire diocésain. Le développement d'un climat hostile à l'Action française au sein des mouvements de jeunesse catholique (à l'ACJF par exemple) ne peut non plus être oublié.

\*\*\*

La condamnation de l'Action française par Pie XI, construite entre les mois d'août et de décembre 1926, accentue les clivages au sein de Santa Chiara. Avant le consistoire du 29 décembre qui clôt théoriquement toute contestation catholique, il y eut des mots et un flottement de l'observance du règlement. L'abbé Collomb lance à J. Bolloc'h qu'il pouvait quitter Rome car il n'avait pas l'esprit de la maison. Six élèves favorables à l'Action française furent absents au moins une fois sur deux aux cours de la Grégorienne alors que ceux-ci venaient de reprendre : ils étaient sans doute en train de se concerter et de disserter sur Maurras et le pape. Cinq anti-maurrassiens se réunissaient quant à eux sur les bancs supérieurs de l'amphithéâtre, s'agitant et troublant les cours au point que le préfet des études de l'Université dut se déplacer pour y mettre bon ordre.

À partir du consistoire, le P. Le Floch essaye de faire adhérer à la condamnation les maurrassiens, de circonscrire les critiques des opposants à sa ligne antilibérale et de faire respecter le règlement par l'ensemble des élèves quels qu'ils soient. Mais son attitude générale (minimisation de la position de Pie XI avant décembre, affirmation de soumission après le consistoire tout en se tenant dans le rhétorique et sans argumenter, marginalisation de ceux défendant activement la condamnation accusés de s'opposer à l'esprit du séminaire) ne facilite pas les choses. En janvier-février, des philo-maurrassiens se constituent en groupe durant les récréations, voire se visitent dans leurs chambres, se promènent ensemble, font circuler des documents favorables à l'Action française. Ils sont une dizaine, à la fois certains des années précédentes et d'autres jusqu'alors non identifiés comme maurrassiens. Ils critiquent tant l'ancien que le présent nonce en France (cardinal Cerretti, M<sup>gr</sup> Maglione), et même le pape au nom de la loi naturelle et de la raison. Parmi les actes de contestation, on relève un *salve* fasciste dans les couloirs, des annotations hostiles à Pie XI sur un article de revue évoquant l'affaire, la substitution dans le courrier d'un élève d'une brochure soutenant la condamnation par un plaidoyer en faveur de Maurras, etc. Ces élèves essayent d'influencer de jeunes séminaristes et sont en relation avec un chapelain de Saint-Louis-des-Français, l'abbé Jassédé, rappelé dans son diocèse à la demande de l'ambassadeur de France en raison de son refus de la condamnation. Il quitte Rome le 21 mars, accompagné à la gare par des amis de Santa Chiara. Le bruit se répandit dans Rome qu'ils eurent des propos et des cris hostiles à Pie XI – « Vive l'Action française », « À bas le pape, c'est un cochon, vive l'Action française, prévenez Billot ».

Les défenseurs de la condamnation se regroupent eux aussi. Appuyés par la décision papale, ils sont sans doute plus nombreux qu'ils n'ont jamais été, une vingtaine, mais avec des degrés d'implication divers. On retrouve des séminaristes déjà « engagés », rejoints par d'autres jusqu'alors plus discrets, certains anciens « engagés » se tenant pourtant en retrait. Onze séminaristes se retrouvent en fonction de leurs cours, cinq à huit autres étant plus discrets. Ils se fréquentaient plus ou moins depuis la rentrée, et la condamnation a servi de catalyseur. Un clivage géographique semble particulièrement actif (Dijonnais démocrates contre Nantais maurrassiens). Pour le P. Le Floch, onze autres élèves, la majorité depuis moins de trois ans à Santa Chiara, sont aussi hostiles à son attitude. Au final vingt à trente élèves (10 à 15% des effectifs) sont explicitement antimaurrassiens ou en désaccord avec la manière dont le P. Le Floch gère la crise. Ils sont malgré tout marginalisés. Les deux doyens du séminaire, celui des prêtres et celui des séminaristes, collent de près au supérieur qui affirme que l'on est entièrement soumis à Santa Chiara, que l'on n'y a jamais été d'Action française, et que l'antilibéralisme demeure la ligne de touche de toute action dans la société républicaine. Ces affirmations sont largement diffusées lors des conférences spirituelles vespérales, et elles s'appuient sur la norme universellement valable dans les séminaires de l'obéissance et de l'unité intérieure derrière les directions prises par les supérieurs.

Les tensions politiques s'atténuent en février-mars. Mais la bande pro-maurrassienne se reconstitue durant la dernière semaine de mars. L'intervention indirecte de Pie XI au même moment, à l'occasion d'un discours aux élèves de Santa Chiara venu le visiter en audience,

l'action d'un directeur du séminaire en profond désaccord avec le P. Le Floch sur la manière d'obéir au pape et d'interpréter le magistère dans les affaires politiques française, la maladresse de deux séminaristes, l'intervention de Francisque Gay, le directeur de l'acharnée antimaurrassienne *Vie catholique*, et la certitude du P. Le Floch d'être dans son bon droit, suscitent finalement une crise. Le supérieur demande une visite apostolique pour être blanchi de toute accusation. Ses fidèles et lui-même font alors de l'unité absolue du séminaire autour de sa personne et de ses actions un dogme qui sert à faire pression plus sur les antimaurrassiens, qui estiment qu'il y a toujours matière à obéissance, que sur les philo-maurrassiens. La visite, tenue en avril, est ainsi manipulée par le P. Le Floch, mais il commet des erreurs (pressions sur des élèves, renvoi déguisé d'un élève, certificat médical douteux contre le directeur qui l'a dénoncé). Celles-ci permettent au Saint-Siège de jouer de manière tortueuse du droit canonique fin mai et tout au long du mois de juin, et de démettre le recteur en juillet 1927, le départ étant camouflé en démission.

\*\*\*

Quel bilan ? On pourrait évoquer les années suivantes, marquées par une chasse antimaurrassienne qui vit partir quelques élèves auxquels le P. Berthet, successeur du P. Le Floch, affirmait que l'air de Rome ne valait rien, ainsi que par une valorisation de l'Action catholique telle qu'elle est en train de se constituer (engagement apostolique et social, abandon de la défense religieuse et civique). Du point de vue des séminaristes et des clivages qui se développent, on peut souligner combien, finalement, le catholicisme s'imprègne de la modernité, du fait même qu'il entend substituer sa modernité à celle qui domine. Engagé dans l'action, il ne peut que voir s'affirmer en son sein les divisions issues de l'action, des choix nécessaires à opérer sur les sujets sociaux et politiques, tout en entendant s'organiser comme un corps monolithique. On pourrait souligner aussi que le Séminaire français de Rome demeure un cas exceptionnel, et qu'on a peu de traces de conflits semblables dans d'autres séminaires français. Il sert donc de poste d'observation pour percevoir des mutations en cours et les questions qui se posent au militantisme catholique. Et il est difficile de ne pas conclure sur la disparition, au sein des séminaires, des clivages socio-politiques : souvent passés par l'Action catholique, les séminaristes s'alignent sur le modèle de militance dominant, laissant aux laïcs et aux prêtres engagés la possibilité de s'entre-déchirer. Les conséquences dans les séminaires du développement de l'engagement ne sont donc qu'un temps de l'histoire catholique, remplacés ultérieurement par des clivages plus proprement religieux – spécialement au moment et après Vatican II.

## OBSERVATOIRE DES MOUVEMENTS ETUDIANTS

# Quelques éléments sur l'enquête du GERME au congrès de l'UNEF à Reims (décembre 2005)

En attendant les résultats complets, et leur mise en relation avec les questionnaires des congrès où nous avons mené le même type d'enquête (les deux UNEF en 1997, congrès 2001 et congrès 2007), nous fournissons quelques éléments bruts. 138 questionnaires ont été rendus, soit environ 20 à 26% des présents au congrès de Reims.

Un travail s'appuyant sur d'autres expériences d'enquêtes de chercheurs et labos dans des congrès syndicaux a permis d'avancer dans l'élaboration et l'amélioration du questionnaire congrès du GERME. A suivre donc dans la rubrique « Observatoire des mouvements étudiants » des Cahiers du Germe.

**Robi MORDER, Emmanuel PORTE**

Quel âge avez vous?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	0,7%
Moins de 20	28	20,3%
De 20 à 22	55	39,9%
De 22 à 24	28	20,3%
De 24 à 26	11	8,0%
De 26 à 28	8	5,8%
De 28 à 30	3	2,2%
30 et plus	4	2,9%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>

Minimum = 18, Maximum = 33

Somme = 2965

Moyenne = 21,64 Ecart-type = 2,88

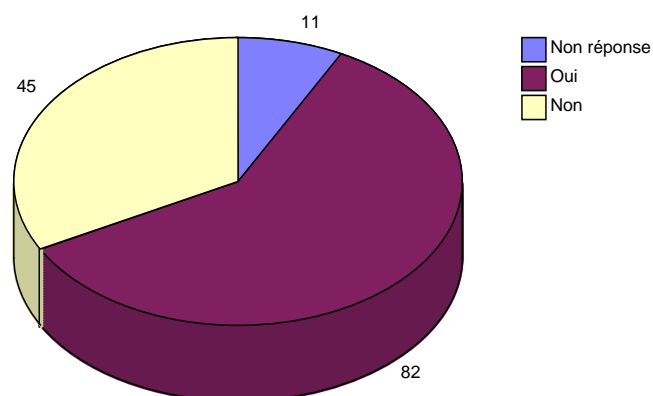
Engagements des parents	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	31	22,5%
Oui	42	30,4%
Non	65	47,1%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>

Pour la majorité des répondants, c'est leur premier congrès.

Premier congrès	Nb. cit.	Fréq.
Oui	107	77,5%
Non	31	22,5%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>

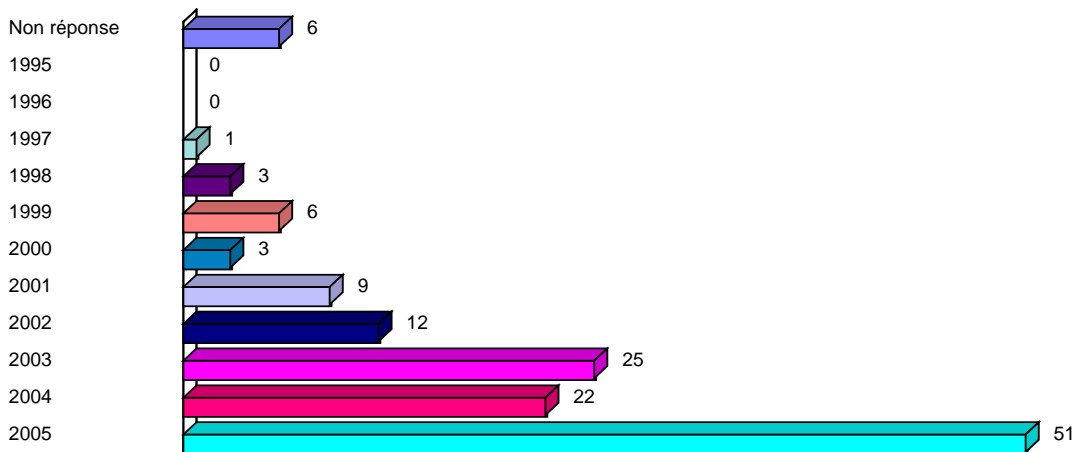
Pour la majorité des répondants, l'engagement étudiant a été précédé par un engagement lycéen.

Engagement lycéen

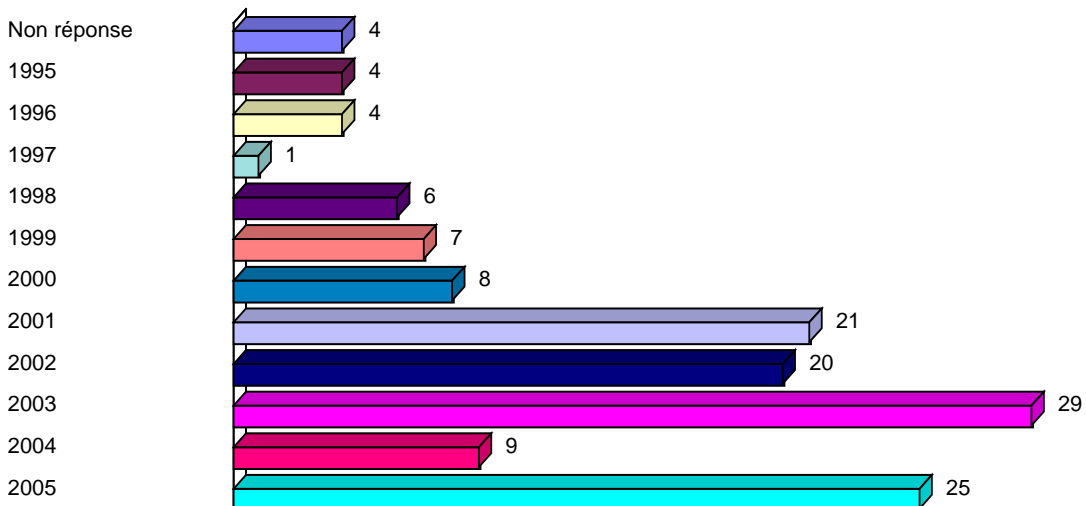


Près de 60% des répondants ont adhéré entre le congrès de 2005 et le congrès précédent.

Date d'adhésion

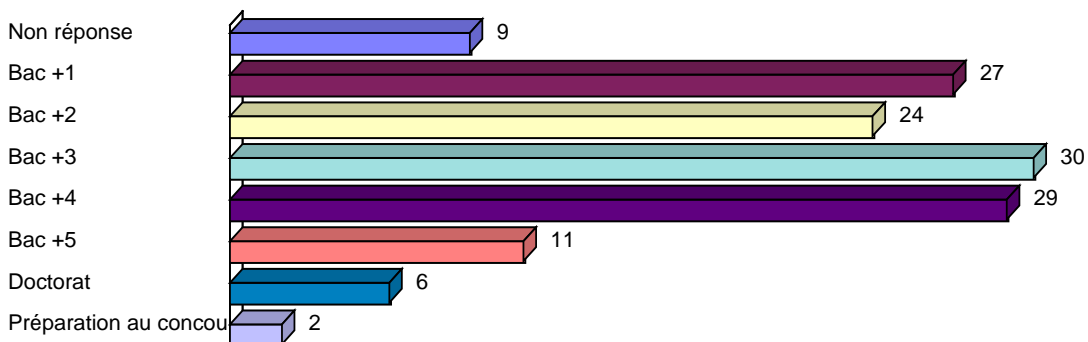


Année d'inscription fac



Situation universitaire des répondants en 2005/2006.

Situation actuelle



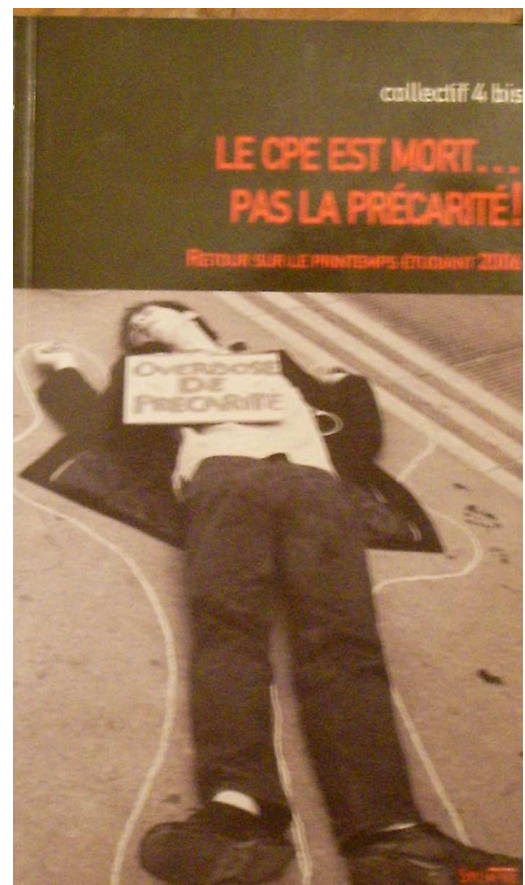


Première inscription	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	5,1%
IUT	6	4,3%
IUP	0	0,0%
IEP	0	0,0%
BTS	3	2,2%
Ecoles publiques (INSA, ENS,...)	1	0,7%
Sociologie	11	8,0%
Sciences politiques	2	1,4%
Histoire et histoire de l'art	22	15,9%
Philosophie	1	0,7%
Géographie	1	0,7%
Droit	22	15,9%
AES	7	5,1%
Psychologie	9	6,5%
SVT	7	5,1%
Physique	0	0,0%
Chimie	0	0,0%
STAPS	0	0,0%
Lettres modernes	6	4,3%
LEA	1	0,7%
LCE	4	2,9%
Arts du spectacle	1	0,7%
Gestion	5	3,6%
Information et communication	3	2,2%
MASS	0	0,0%
MIAS	2	1,4%
Ecoles privées (Ecoles de commerce,...)	2	1,4%
Médecine	2	1,4%
Mathématiques	4	2,9%
Classes préparatoires	7	5,1%
STPI	1	0,7%
Informatique	1	0,7%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>

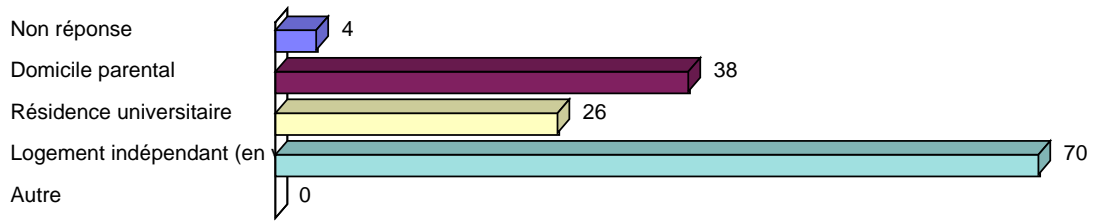
Quel bac?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	34	24,6%
Bac ES	35	25,4%
Bac S	33	23,9%
Bac L	23	16,7%
Bac pro	2	1,4%
Bac Techno	11	8,0%
CAP	0	0,0%
BEP	0	0,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>

**Ci-dessus, le baccalauréat obtenu par les répondants.**

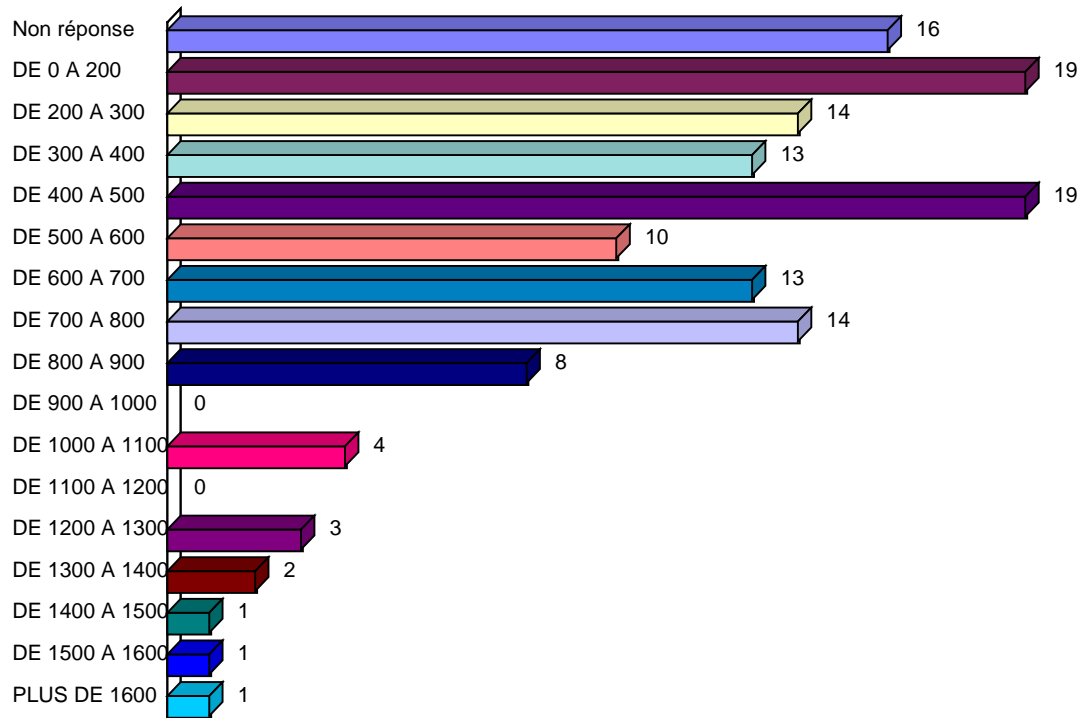
**Ci-contre, les filières choisies lors de la première inscription.**



Logement

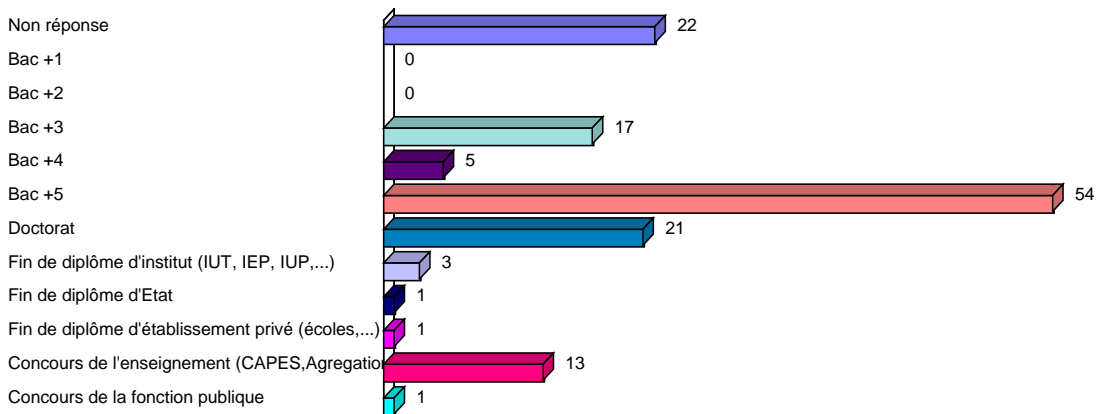


Ressources mensuelles

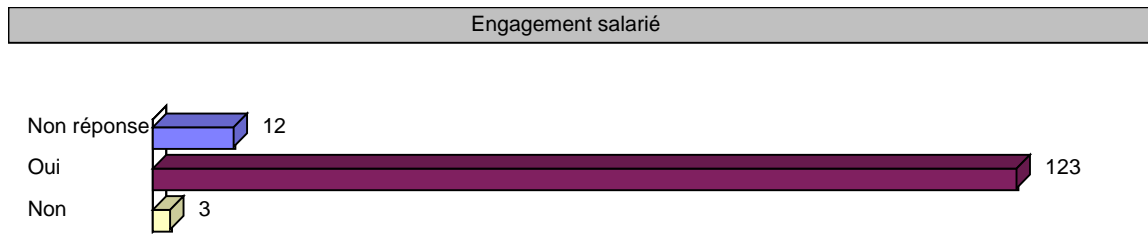


Diplôme et niveau à atteindre escompté par les répondants au moment de l'enquête.

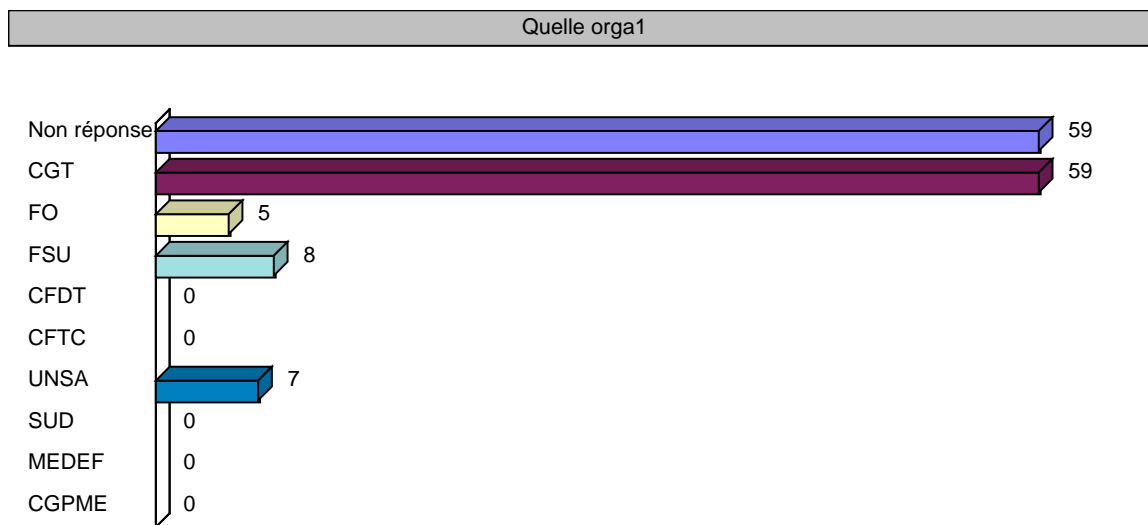
Perspecive universitaire



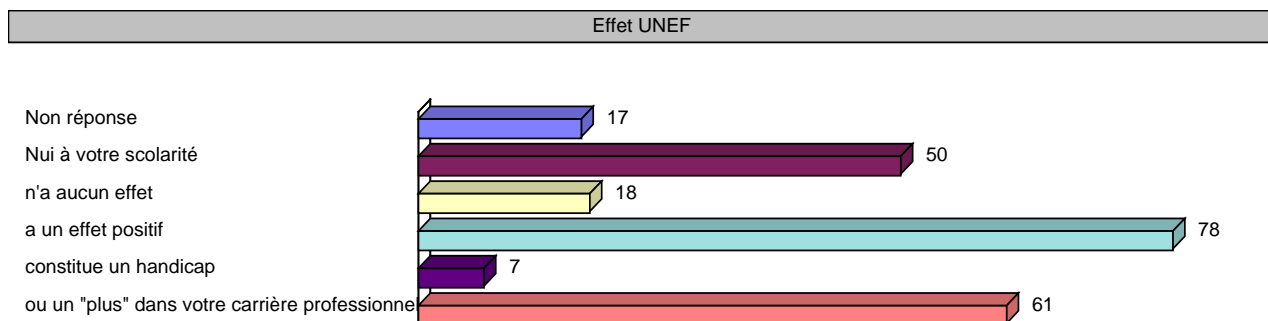
Une écrasante majorité entend s'engager dans le monde du travail une fois les études terminées.



Si une majorité des répondants pense adhérer à la CGT, néanmoins le même nombre n'a pas fait de choix.



Effets de l'engagement à l'UNEF. Plusieurs réponses étaient possibles. S'il y a 149 réponses « positives », 57 réponses donnent une réponse « négative ».



## LIVRES, THESES, MEMOIRES

**Camilo ARGIBAY, *La MNEF, une école du pouvoir***, mémoire de master « sciences des sociétés et de leur environnemen », option sciences politiques, IEP Lyon, 2005, Professeur Renaud Payre (dir).

La mutuelle nationale des étudiants de France, et plus globalement le mutualisme étudiant, ont fait l'objet de peu d'études universitaires : nous avons la thèse de J-A Gau<sup>1</sup>, œuvre juridique dont la première partie intéresse la genèse, et bien plus modestement notre article publié dans les Cahiers du Germe<sup>2</sup>, qui avait comme simple ambition de stimuler de nouvelles recherches en la matière<sup>3</sup>. Avec le mémoire de Camilo Argibay, c'est une nouvelle pierre – et de taille – apportée aux bases de l'édifice.

Camilo Argibay prend la MNEF certes comme mutuelle, mais aussi comme un « objet politique », replaçant le parcours des dirigeants dans le contexte de recrutement politique massif lié à l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981 et s'interrogeant sur l'apport de l'expérience mutualiste et la manière dont ce passage à la MNEF « favorise l'entrée en politique ».

L'auteur a pu – de manière quasi miraculeuse- accéder aux archives de la MNEF séquestrées par le liquidateur judiciaire- et ainsi pu en consulter l'inventaire et reconstituer la composition des bureaux nationaux de 1970 à 1995. Par l'étude des annuaires politiques (le *Who's who in France*, le *Guide de profession politique*, le *Bottin administratif*) sur les 21 ans de « pouvoir socialiste quasiment ininterrompu » (1981-2002) Camilo Argibay a pu retrouver le parcours public de 32 dirigeants de la MNEF. Le moment de la recherche – proximité avec « l'affaire MNEF », a sans doute provoqué des réticences de la part des acteurs pour rencontrer le chercheur, puisque seuls un député et un sénateur, anciens vice-président et président de la mutuelle, ont accepté de se plier à un entretien.

Camilo Argibay souligne bien les deux formes à la fois liées et différentes des engagements syndicaux (essentiellement l'UNEF puis les UNEF) et mutualistes. Dans le rapport au politique, 1981 constitue bien un basculement. En effet, si auparavant les dirigeants de la MNEF peuvent fréquenter – place institutionnelle oblige – les allées du pouvoir, puisque c'est avec le pouvoir politique (ministères) qu'il y a négociation/confrontations, ils se situent dans l'opposition, dans le principal parti parlementaire à gauche, le parti socialiste. L'arrivée de leur parti au pouvoir en 1981 change effectivement la donne, avec l'augmentation de l'offre de postes possibles. Les grandes filières de recrutement socialistes sont connues : la fonction publique (dont nombre d'enseignants), les milieux partisans, associatifs et syndicaux. Qu'en est-il pour la MNEF ? Camilo Argibay, avec les précautions nécessaires, explique qu'il ne prend comme corpus que celui des 99 membres des BN au cours de 25 ans. 32 (soit près d'un tiers du corpus) ont eu une carrière politique ou publique. Il note que c'est chez ceux qui ont eu une période plus longue de responsabilité à la MNEF que la propension à la « carrière politique » est plus forte (15% pour ceux qui sont restés au maximum un an au BN, 40% pour ceux qui y ont siégé plus longtemps), et l'on retrouve les mêmes caractéristiques selon le nombre de BN auxquels ils ont participé. Chez les 9 présidents de la MNEF, 44% ont connu une carrière politique. Camilo Argibay note que la MNEF apparaît comme un « vivier important du personnel des cabinets ministériels » avec 10 personnes impliquées.

Pour Camilo Argibay, la MNEF apparaît ainsi comme un tremplin pour le moins, porte d'entrée vers le monde politique pour certains, étape clé dans la carrière politique pour d'autres. Ecole de formation politique, elle est aussi une école de la gestion publique, constituant également un réseau de socialisation politique articulant notamment MNEF, UNEF, PS.

Nous avons pu lors du colloque de novembre 2006 à Lyon, discuter de quelques critiques que l'on peut apporter, invitation à aller de l'avant.

Il faudrait sans doute distinguer ce qui relève de la « carrière politique » nationale (parlementaires, ministères, direction nationale de parti), de la carrière subordonnée (cabinet

<sup>1</sup> Le régime de sécurité sociale des étudiants, LGDJ, 1960.

<sup>2</sup> « Eléments pour une histoire politique de la MNEF », *Cahiers du Germe*, spécial N° 4, 1999.

<sup>3</sup> Voir aussi Alexia Eymas, *Parcours des responsables de la MNEF sous la cinquième République*, mémoire de DEA, Bordeaux IV, 1999.

ministériel), d'autant que dans le mémoire les précisions sont apportées. Et, comme pour l'UNEF, on s'apercevra qu'il y a finalement peu d'élus en la matière. Finalement, dix membres de cabinets ministériels en 20 ans, en comparant avec l'ensemble des membres des cabinets ministériels au cours de la même période (aux alentours de quelques centaines, près d'un millier au total) c'est assez faible. Les grandes écoles, la haute fonction publique, les réseaux partisans sont sans doute plus fertiles. De la même façon, il serait intéressant de voir ce que deviennent les deux tiers des membres des BN que Camilo Argibay n'a pu étudier... mais pour ce faire il faudrait disposer d'instruments et de moyens bien plus importants, dont le chercheur ne disposait pas. Le prisme du local (membres des conseils des sections locales) qui était celui adopté par Jean-Yves Sabot dans sa thèse pour Grenoble et Dijon, permettrait aussi de voir les carrières locales – politiques, administratives, associatives, mutualistes. L'intitulé du travail est de ce point de vue judicieux, non pas l'école, mais **une** école du pouvoir, ce qui implique qu'il y en a d'autres. Les entretiens et commentaires permettent ainsi de voir comment dans chaque trajectoire biographique il y a différents lieux de formation, d'acquisition de compétences, de connaissances, d'insertion dans des réseaux d'inter-connaissane (parti, syndicat, mutuelle, association, institutions électives, paritaires et, bien sûr, études poursuivies et écoles...). La difficulté réside dans la possibilité d'isoler un des espaces des autres pour en étudier l'apport particulier.

Cette difficulté, Camilo Argibay a pu en partie la surmonter. Le mérite de ce mémoire de master, outre les données inédites utilisées, c'est d'une part de contextualiser (l'accès du parti socialiste au pouvoir en 1981), et de souligner l'apport spécifique du mutualisme en termes de compétences gestionnaires. Souhaitons que d'autres travaux s'engagent sur les pistes ainsi ouvertes.

Robi Morder

**Caroline BARRERA**, *Etudiants d'ailleurs. Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse (19<sup>ème</sup> siècle-1944)*, Albi, Presses du Centre universitaire Champollion, 2007, 240 p.

Les travaux historiques sur les facultés provinciales et sur les étudiants étrangers qui les ont fréquentées sont suffisamment rares pour qu'on remercie Caroline Barrera, enseignante au centre universitaire d'Albi, organisatrice du colloque « Etudier ailleurs, étudier malgré tout » (Toulouse, 4-5 octobre 2007) et proche du GERME, de s'être lancée dans l'étude des « étudiants d'ailleurs » (étrangers et coloniaux) à la faculté de droit de Toulouse du 19<sup>ème</sup> siècle à 1944. On peut regretter qu'elle n'ait consacré son étude qu'à une seule faculté toulousaine, celle de droit. Caroline Barrera s'en explique en précisant que cet établissement est la plus importante faculté de province et que les étrangers y sont très présents. Mais surtout les archives de la faculté de droit sont exceptionnellement riches, en comparaison avec celles de nombreux établissements universitaires.

Le nombre de ces étudiants, presque insignifiant au 19<sup>ème</sup> siècle, devient important avant et surtout après la Grande Guerre, atteignant la centaine en 1930 (10% de l'effectif étudiant) pour se réduire considérablement dans les années 1930 (12 en 1938-1939). En cause, aussi bien la crise économique que le changement d'attitude des autorités politiques et universitaires à l'égard des étudiants étrangers (fermeture de certaines professions aux non-nationaux). La demande de formation supérieure de certains pays ou de certaines catégories de jeunes explique aussi ces variations, à Toulouse comme dans d'autres villes universitaires. Caroline Barrera pointe les vagues successives de candidats aux études supérieures en France dans le siècle et demi qu'elle étudie : les réfugiés polonais dans les années 1830 et en 1863, suivis par la vague des sujets de l'Empire russe (Polonais, Ukrainiens, Lithuaniens et Russes) dès les années 1880 ; les Roumains entre 1867 et 1892, les Bulgares et les Egyptiens à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle ; après la première guerre mondiale et la création de l'URSS, on voit arriver à Toulouse des Ukrainiens, des Serbes, des Russes bien sûr, des Egyptiens, des Lithuaniens, des Chinois, des Turcs, des Perses, etc. Les étudiants issus des colonies ne sont par contre jamais très nombreux dans la Ville rose.

La qualité des archives de la Faculté de droit ainsi que l'utilisation des sources écrites, en particulier les témoignages de grands anciens (Gaston Monnerville, Sammy Beracha, Vladimir Ghika), permettent à l'auteure une présentation passionnante de la vie quotidienne de ces étudiants d'ailleurs : les relations guère faciles avec les camarades français, leur participation

aux associations (notamment l'AGET) et aux partis politiques, leurs organisations propres, les clubs franco-étrangers, et bien sûr les problèmes de la vie matérielle : se loger, se nourrir, se divertir. Dans son chapitre intitulé « étudiant d'ailleurs au pluriel », Caroline Barrera esquisse une typologie de ces étudiants : l'étudiant en exil, l'étudiant colonial, le Français de l'étranger, l'étudiante d'ailleurs, l'étudiant-résistant, l'étudiant-révolutionnaire, l'étudiant-soldat, l'étudiant riche, l'étudiant pauvre. Autant de situations différentes d'un point de vue économique, culturel et politique que l'on retrouve dans tous les « quartiers latins » de notre pays.

Enfin, Caroline Barrera fait un sort particulier à deux catégories d'étudiants étrangers qui marqueront la vie universitaire toulousaine : les Américains, reçus avec enthousiasme après la Grande Guerre, et les étudiants juifs, notamment russes, polonais, roumains ou serbes, plutôt bien accueillis à Toulouse avant le changement de contexte des années 1930. Quelques pages évoquent leur persécution sous le régime de Vichy. L'ouvrage se termine par la question de leur avenir professionnel après les études de droit à Toulouse, question sur lesquelles les sources ne sont guère prolixes. Si la plupart probablement retournent travailler dans leur pays d'origine, certains entament la difficile implantation en France, qui leur impose la naturalisation, une démarche toujours aléatoire. D'autres poursuivent leur migration universitaire et continuent leurs études sous d'autres cieux. Enfin, certains maintiennent des liens avec Toulouse en partageant leur vie professionnelle entre leurs deux patries.

Pierre Moulinier

**Joan TARIS, *De l'engagement à l'entreprise, la création et le développement de la Société mutualiste des étudiants du Sud-ouest (1971-1993)***. Mémoire de Master recherche « histoire et théorie du politique », FNSP/IEP Paris, Dir. Claire ANDRIEU, septembre 2007.

C'est une nouvelle pierre à l'édifice de la recherche sur la mutualité étudiante. Dans son mémoire, Joan Taris revient sur la naissance et le développement d'une des neuf mutuelles étudiantes régionales créées au cours de l'année 1971 pour concurrencer la MNEF.

Ainsi, il brosse le portrait de la SMESO, née principalement grâce à l'action des étudiants en médecine de Bordeaux, dans un contexte d'évolution du mouvement étudiant du à la politisation de l'UNEF.

A travers cet exemple, l'auteur décrit l'évolution de la mutualité au sein du monde étudiant, revenant sur la vision libérale de la santé prônée par les SMER en réaction à un système de soins mis en place par la MNEF et jugé « collectiviste ».

L'Intérêt est donc, ici, d'analyser le fonctionnement d'une mutuelle régionale née de l'initiative des associations étudiantes proches du milieu de la santé, et devenue au fil du temps une véritable PME développant des stratégies de communication et son extension à d'autres services (assurance, logement).

Joan Taris rappelle que la SMESO « fait figure de pionnière ». Elle est, en effet, excepté le cas particulier de la MGEL, fondée dès 1948 en dehors de la MNEF, la troisième SMER à voir le jour, après la SMERRA à Lyon et la SMEREP à Paris. Il évoque ainsi « le choix régional » de ces organisations, qui prétendent, ainsi, répondre de façon plus efficace aux « particularismes et à l'originalité des universités ».

Progressivement la mutuelle des étudiants du Sud-ouest est confrontée au même enjeu que nombres de mutuelles à savoir concilier « principes mutualistes » et « efficacité économique ». Elle doit faire face aux différentes évolutions telles que la mise en place d'une administration efficace et l'adoption d'un système informatique. De plus, les relations avec les pouvoirs publics, souvent ambiguës, ne facilitent pas toujours l'implantation d'une mutuelle comme la SMESO malgré les agréments ministériels accordés.

Entre 1971 et aujourd'hui les SMER s'adaptent aussi bien à « la massification universitaire » qu'au problème de « démutualisation des étudiants » passant du statut de petite association à celui d'entreprise obéissant aux lois du marché.

Par ailleurs, il est intéressant de noter la prise de distance de la mutuelle étudiante par rapport au mouvement associatif et corporatif étudiant qui est à l'origine de sa création ainsi que la disparition de la partie politique de ces assemblées générales orientées davantage vers l'aspect commercial.

Enfin, l'auteur prend l'exemple des principaux fondateurs de la SMESO pour illustrer « l'engagement mutualiste » qui selon lui, est souvent le résultat « d'un parcours scandé par une succession d'engagements, qui sont comme autant de rites initiatiques ».

Marina Marchal

## A SIGNALER

Après le CPE : Florentin Berthéas, *Une analyse de la vie politique nationale: le débat public pendant la crise du CPE* Marie-Claire Laval-Reviglio (dir), mémoire de master 2ème année : Protection des droits fondamentaux : Dijon : 2006. Collectif, *Loin des Censier battus, témoignages et documents sur le mouvement contre le CPE et la précarité*, Editions CNT, 2007..Bruno Julliard, *Génération CPE*, Paris, 2007, le témoignage du Président de l'UNEF. Xavier Vila, *Les effets du mouvement contre le CPE sur les trajectoires des jeunes étudiants*, mémoire de recherche, Master sciences sociales des sociétés et de leur environnement, mention sciences politiques, IEP Lyon, Sophie Beroud dir.). Sans oublier bien sûr, Collectif 4 bis, *Le CPE est mort... pas la précarité !*, Syllepse, 2007.

Pour aller plus loin, sur les mouvements étudiants : Dan Ferrand-Bechmann (dir), *L'engagement bénévole des étudiants*, L'Harmattan, 2007, résumé du colloque tenu à l'Université Paris 8 avec l'AFEV et l'OVE. Audrey Pageaut, *Les organisations de représentation étudiante en pratiques. L'AFGES et l'UNEF à Strasbourg : une étude comparée* Mémoire de 4ème année d'IEP, Philippe Juhem (dir), Strasbourg, 2007.

A l'international : Nadia Boukhatem-Lakjaa *Le regard du syndicalisme étudiant sur la guerre d'Algérie, regards croisés franco-algérien sous la IVe République*, Philippe Buton (dir), Master histoire, Reims, 2007. Geneviève Genicot, *L'intérêt étudiant face à l'Europe. Etude comparée de la représentation étudiante en Belgique, France, Italie et Portugal dans le Processus de Bologne, 1999-2005*, thèse sciences politiques, Christophe Bouillaud (dir). IEP Grenoble, 2007.

Sur les jeunes : Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunes en France de l'aube des « trente glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Fayard, 2007. Henri Eckert, *Avoir vingt ans à l'usine*, La Dispute, 2006. Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Editions du croquant, 2006. Du même auteur, *Les bandes, le milieu, et la bohème populaire, études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Belin, 2006. Laurence Thibault (dir), *Les jeunes et la résistance*, Documentation française, 2007.

Sur les lycéens : Jean-Claude Guillaume et Roseline Verdon (dir), *Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement*, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris, 2007. Maëli Rousseau, *Quand les lycéens se syndiquent, l'appropriation de la forme syndicale par les lycéens. L'exemple de l'UNL : 1994-2006*, mémoire de master 1 de sciences de l'éducation, ISPE, Université Louis Lumière, Lyon, 2007 (André Robert dir.)

Sur l'université : Guy Burgel, *Université, une misère française*, Hachette, 2006. Thierry Come, *Entre relation de service et gouvernance, quelles stratégies pour l'université ?* Habilitation à diriger des recherches, sciences de gestion, 2007, Reims. Emmanuel Davidenkoff, Sylvain Kahn, *Les universités sont elles solubles dans la mondialisation?* Hachette, 2006. Jean-Robert Pitte, *Jeunes on vous ment, reconstruire l'université*, Fayard, 2006, un pamphlet plus qu'une étude sérieuse de celui qui a été Président de Paris 4 Sorbonne.

Sur l'enseignement : Bernard Convert, *Les impasses de la démocratisation scolaire, sur une prétendue crise des vocations scientifiques*, Col. Raisons d'agir, 2006. Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France, 19ème - 20ème siècles*, Belin, 2007, édition en un volume des chroniques historiques publiées dans *Le Monde de l'éducation*. Pierre Veltz, *Faut-il sauver les grandes écoles ?*, Presses de Sciences po, 2007.

Sur le mouvement social, le syndicalisme, la mutualité : Michel Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble, la MGEN 1946-2006*, Paris, Jacob Duvernet, 2006. André Robert, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Syllepse, 2006 Stathis Kouvelakis, *La France en révolte, luttes sociales et cycles politiques*, Textuel, 2007. Danielle Tartakowsky, Françoise Tétard (dir), *Syndicats et associations, concurrence ou complémentarité ?*, PU de Rennes, 2006, on ne pourra que regretter l'absence des associationnismes et syndicalismes étudiants tant du colloque que de l'ouvrage, par ailleurs de référence.

## REVUE DES REVUES

### AGORA DEBAT JEUNESSE

N° 41, Troisième trimestre 2006, « Jeunes, genre et société », N° 42, quatrième trimestre, « Politiques publiques de la jeunesse en Europe », , N° 43, premier trimestre 2007, « politiques locales de la jeunesse » et un article

à noter de Vincent Chabault sur l'engagement syndical des jeunes employés,. Dans le dossier du N° 44, deuxième trimestre 2007, on remarque dans le dossier « éducation populaire, une actualité en question », un entretien avec Philippe Corcuff sur « l'alliance conflictuelle entre l'universitaire et le populaire ». Hors

dossier, Herilalaina Rakoto-Rahariramana s'intéresse aux rythmes sociaux du temps conjugué des lycéens.

### **ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES**

N° 164, septembre 2006, un fort volume sur les économies de la recherche.

Julien Duval et Johan Heilbron, « Les enjeux des transformations de la recherche », Paul Wouters, « Aux origines de la scientométrie, La naissance du Science Citation Index », Erwan Lamy et Terry Shinn, « L'autonomie scientifique face à la mercantilisation, formes d'engagement entrepreneurial des chercheurs en France », Yves Gingras et Brigitte Gemme, « L'emprise du champ scientifique sur le champ universitaire et ses effets », Sylvia Faure avec notre ami Charles Soulié, « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », Bruno Auerbach, « Publish and perish, la définition légitime des sciences sociales au prisme du débat sur la crise de l'édition SHS », John B Thompson, « L'édition savante à la croisée des chemins ». N° 166-167, mars 2007, Sandrine Garcia, « L'Europe du savoir contre l'Europe des banques ? la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur »

### **CAHIERS DU MOUVEMENT OUVRIER**

N° 34, deuxième trimestre 2007. Un échange de textes et correspondances entre la revue et les autorités tchèques autour de l'interdiction de la KSM (Union de la jeunesse communiste tchèque).

### **COMMENTAIRES**

N° 117, 2007, Jacques-Olivier Boudon, « Napoléon et l'Université », Laurent Theis, « François Guizot ministre de l'Instruction publique », Jean-Claude Casanova, « L'Université française du 19ème au 21ème siècle, Sept thèses pour expliquer son histoire ».

### **BREF CEREQ**

N° 234, octobre 2006, synthèse de l'enquête sur les sept premières années de vie active de la génération 1998 (c'est à dire qui a arrêté ses études à cette date), « entre insertion et début de carrière ». N° 246, novembre 2007, sur les échanges européens Erasmus, conclut à la nécessité d'accroître la mobilité des enseignants pour développer elle des étudiants.

### **CONTRETEMPS**

Le N° 19, mai 2007, publie un dossier « l'engagement en questions, regards sur les pratiques militantes ».

### **CRITIQUE COMMUNISTE**

Après des premières contributions dans le N° 180, juillet 2006, de Xavier Guesso et Stéphane Querlain sur le mouvement contre le CPE, la revue y revient dans le N° 181, septembre 2006, avec des articles de Louis-Marie Barnier,

Bertrand Geay, Statis Kouvelakis, Robi Morder et Spyros Sakellaropoulos.

### **EDUCATION ET FORMATION**

N° 74, avril 2007, Sébatien Durier, Pascale Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », Olivia Sautory, « La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants ». N°75, octobre 2007, deux grands ensembles d'articles sur l'enseignement professionnel et les conditions de vie des étudiants. Notons parmi ces nombreux auteurs, ce qui relève du supérieur : Sylvaine Péan, Danielle Prouteau, « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », Sophie Dantan, Rémy Marquier, « Les étudiants en formations paramédicales en 2004 », Pascale Grenat « Les étudiants et les diplômés des formations aux professions sociales de 1985 à 2004 ». Sur les conditions de vie des étudiants Louis Gruel, Ronan Vourc'h, Sandra Zilloniz, « Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie (1997-2003) », Jérôme Fabre, « Les boursiers dans l'enseignement supérieur depuis dix ans 1997-2001, 2002-2006 : deux périodes très contrastées », Vanessa Bellamy, « Les budgets des étudiants en 2006 »

### **ECONOMIE ET HUMANISME**

N° 379, décembre 2006 Marie-Noëlle Schoeller, « Monde scolaire : une vigilante confiance ».

### **ECONOMIE ET STATISTIQUE**

N° 410, 2007, Valérie Albouy et Chloé Tavan, « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur ».

### **ESPRIT**

N° 12, décembre 2007, un numéro tourné sur la LRU, « Universités, vers quelle autonomie ». Qui sont les étudiants?, la recherche d'un modèle universitaire, comparaisons Paris/Province, innovation et recherche, l'université et l'économie de la connaissance en une quinzaine d'articles. A lire... et discuter.

### **ETUDES**

N° 5, 2006, Marie Boëton « Diplômés, trentenaires, déclassés ». N° 6, 2007, Jacqueline Duthheil de la Rochère, « Les difficultés de l'Université française ».

### **FORMATION EMPLOI**

N° 96, 2007, « les doctorants, travailleurs ou étudiants ? », N° 101 – 2008, Georges Felouzis, « Des mondes incertains, les universités, les diplômés et l'emploi ». Au-delà de la quantité, l'incertaine qualité des diplômes universitaires ne serait-elle pas à l'origine d'une insertion incertaine ?

### **FUTURIBLES**

N° 329, avril 2007, Jean-Jacques Salomon, « L'assassinat des universités françaises » ; N°



330, mai 2007, Bertrand Bellon , « Les classements mondiaux des universités » ; N° 333, septembre 2007, Stéphan Vincent-Lancrin et Kurt Larsen , « L'enseignement supérieur transnational - Trois scénarios contrastés » ; N° 335, novembre 2007, Claude Seibel, « Education nationale : un chantier exaltant - Facteurs de changement dans le monde de l'éducation en France », Claude Vimont , « L'orientation en continu - Une technique de sécurisation des parcours scolaires et professionnels » .

#### **GENESES**

N° 63, juin 2006, un dossier volumineux sur les Sciences sociales et les archives de la recherche. N° 64, septembre 2006, Jean-Michel Chapoulie, « Les nouveaux spécialistes des sciences sociales comme «experts» de la politique scolaire en France 1945-1962 ». N° 65 décembre 2006, Lamia Zaki, « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités » ; N°67, juin 2007, Hors-dossier, Surveillance et contrôle des jeunes des quartiers populaires sur une plage marseillaise à la fin des années 1990. A noter aussi, Christophe Andréo, « Que valent vraiment les diplômés universitaires sur le marché du travail ? ».

#### **HERODOTE**

N° 123, 4ème trimestre 2006, Rodrigo Cattaneo Pineda , « La privatisation de l'enseignement supérieur et la restructuration métropolitaine de Santiago du Chili ».

#### **HISTOIRE ET SOCIETE**

N° 21 mars 2007. Christian Hottin, « Plaidoyer pour la recherche archivistique » et le collectif de la rédaction revient sur le projet de la revue « Histoire sociale, recherche et engagement ». (avec l'index 2002-2006). Retour sur cette question dans le N° 22 (juin 2007) avec trois articles consacrés à la vie et à l'œuvre de Jean-Pierre Vernant, ainsi que dans le N° 23 (septembre 2007) et l'interview de Yves Langevin, « Mort du CNRS ».

#### **HOMMES ET LIBERTES**

Dans son N°135 juillet 2007, la revue de la Ligue des droits de l'homme publie un dossier «jeunesse : constructions d'une identité collective », avec plusieurs contributions, dont Anne Muxel, « Le mouvement anti-CPE : la continuité d'une mobilisation étudiante », Frédérique Matonti, « Mouvement anti-CPE : ne touchez pas à leur avenir ! », Robi Morder, « La France : de l'exception au modèle » Union nationale d'étudiants « et Pierre Tartakowsky, au travers d'une revue de presse, « Emergence d'une conscience collective ».

#### **LE DEBAT**

N° 141, septembre-octobre 2006, Jean-Pierre Le Goff, « Le nouveau « fossé des générations, de mai 68 au mouvement anti-CPE », n° 145, mai-août 2007, Vincenzo Cicchelli, Olivier Galland, Jacques de Maillard, Séverine Misset, « Les

jeunes émeutiers de novembre 2005. Retour sur le terrain », et de Dominique Pasquier, « Les lycéens et la culture ». N° 146, septembre-octobre 2007, Daniel Gouadain, « Le présent d'une illusion ». À propos des critères d'excellence dans l'enseignement supérieur français

#### **LE MOUVEMENT SOCIAL**

N° 218, 2007, Clément Grenier, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie ».

#### **LES MONDES DU TRAVAIL**

N° 2, octobre 2006. Editorial de François Hérot, « Faire évoluer le droit du travail après la crise du CPE ».

#### **MATERIAUX POUR L'HISTOIRE DE NOTRE TEMPS**

N° 82, avril-juin 2006, dans ce numéro consacré à « L'historien face à l'ordre informatique : classification et histoire », notre ami Jean-Philippe Legois se penche sur « L'atelier archivistique et l'informatique ». N° 84, octobre-décembre 2006, notre amie Claudie Weill a dirigé, et introduit, ce numéro, « L'internationalisme en question(s) ». Le N°85, janvier-mars 2007, publie des contributions diverses sur les « usages publics de l'histoire en France ». Le N° 86, sur la naissance de l'UNEF, est évidemment à souligner, avec A. Monchablon, « La fondation de l'UNEF en 1907 », P. Moulinier, « La belle époque des carabins et des potards, préhistoire du syndicalisme étudiant ? », D. Colon, « La naissance des étudiants catholiques en France », J.F. Condette, « Folklore, solidarité et revendications étudiantes, l'Union lilloise des étudiants de l'Etat », Y. Cohen, « Tensions et dissensions autour de l'autonomie du mouvement étudiant », R. Morder, « La création d'une union nationale d'étudiants, le cas français, de l'exception au modèle ? », S. Merceron, « Années Trente, l'UNEF à la tête de la CIE », D. Fischer, « l'UNEF et l'UIE », J.P. Legois et B. Suc, « Fonds de la JECI ».

Dans le N° 87, juillet-septembre 2007, notre amie Caroline ROLLAND-DIAMOND publie « De l'idéal de la communauté interraciale au nationalisme noir : le mouvement étudiant de Chicago face au défi du Black Power » dans cette livraison dont le thème est « Les Etats-Unis des années 1960 ».

#### **MOUVEMENTS**

N° 45/46, mai-août 2006, dossier « Le nouvel esprit utopique ». Hors dossier, Dimitri Nicolaïdis se penche sur « les historiens et les enjeux de mémoire » et avec Gérard Noiriel l'entretien du numéro revient sur l'itinéraire d'un engagement dans l'histoire. Dans le N° 47, septembre-décembre 2006, *Mouvements* donne la parole au collectif Génération stagiaire, « La grippe stagiaire » étant le symptôme d'une société précaire.

**PARLEMENTS**

N°8, 2007, un dossier « Jeunes en politique », avec Olivier Tort, « Droite et jeunesse sous la Restauration (1814-1830) : des termes antinomiques ? », Marie Aynié, « Où allez-vous jeunes gens ? » Zola et la jeunesse dreyfusarde », Ludivine Bantigny, « Jeunesse et engagement pendant la guerre d'Algérie », Fabien Conord, « Le parti pour enjeu : les jeunes générations de la SFIO dans les années 1960 », notre ami François Audigier, « La présidentielle de 1974 : les jeunes gaulliste de l'UJP victime de realpolitik », Giovanni Orsina, « Etudiants et politique en Italie (1945-1968) ».

**POLITIQUES ET MANAGEMENT PUBLICS**

N° 3/2006 « Etablissements universitaires : changements institutionnels et approche client. Quelle pertinence ? » d'Etienne Baumgartner et Guy Solle. N°1, 2007, centré sur la structuration de l'espace européen de la recherche : « quels défis pour le management de la recherche universitaire en France ? » par Dominique Philippe Martin et Béatrice Viale N°4, 2007, « La gouvernance des coopérations universitaires en Suisse » par Blaise Larpin et Martial Pasquier.

**PROBLEMES POLITIQUES ET SOCIAUX,**

N° 936, mai 2007, sous la direction de Jean-Richard Cyterman « Universités et grandes écoles ».

**QUESTIONS INTERNATIONALES**

N° 25, mai-juin 2007, des « Reflexions sur le système éducatif aux Etats-Unis » par Véronique Gaultier

**POLITIX**

N° 75, 2006, un dossier consacré aux « dispositifs participatifs ». Dans le dossier sur les colonies du N° 76, 2006, à noter l'article de Laure Blévis, sur la «naissance et reconversion de la faculté de droit d'Alger de 1879 à 1962, « Une université française en terre coloniale ». Dans le N° 77, 2007, Lilian Mathieu approfondit les notion et concept « d'espaces des mouvements sociaux ». Le N° 78, 2007, comporte un dossier instructif, « Militantisme et hiérarchies de genre »

**REVUE ADMINISTRATIVE**

N° spécial - novembre 2007. Dans cette livraison qui traite des dossiers nominatifs au 19<sup>ème</sup> siècle : « regards croisés de l'administration sur les personnes », l'on retiendra notamment, Armelle Le Goff, « Les dossiers de carrière des professeurs de l'Université dans les archives du ministère de l'Instruction publique au 19<sup>ème</sup> siècle » et Emmanuelle Picard, « Du dossier individuel à la prosopographie en histoire de l'éducation : bilan et problèmes de méthode » -

**REVUE DE L'ITRES**

N° 55, 2007/3, une livraison spéciale sur la validation des acquis de l'expérience qui « entre dans les mœurs ».

**REVUE ECONOMIQUE**

N°5, septembre 2007, Olivier Beaumais, « A propos de l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. Une modélisation des décisions de la section sciences économiques du CNU ».

**REVUE HISTORIQUE**

N° 641 ; janvier 2007 , une série d'articles « Générations en guerre au 20<sup>ème</sup> siècle » introduits par Jean-François Sirinelli avec B. Cabanes, « Génération du feu « : aux origines d'une notion », G. Piketty, « Générations résistantes à l'épreuve de la sortie de guerre » et L. Bantigny, « Temps, âge et génération à l'épreuve de la guerre : la mémoire, l'histoire, l'oubli des appelés en Algérie ».

**REVUE FRANCAISE DE SOCIOLOGIE**

N° 1, 2006, Denis Meuret, Sophie Morlaix « L'influence de l'origine sociale sur les performances scolaires : par où passe-t-elle ? ». N° 3, 2006, Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recompositions de l'univers de valeurs et préférence partisane ». N° 1, 2007, Y.M. Abraham, « Du souci scolaire au sérieux managerial, ou comment devenir « un HEC ». N° 4, 2007, Georges Fellouzis, « Les marchés scolaires, une analyse en termes d'économie de la qualité ».

**REVUE FRANCAISE DE SCIENCES POLITIQUES.**

N° 2, 2006, est consacré à la « transformation des groupes d'intérêt en France ». N° 1, 2007, un thème central, « enquêter en milieu difficile », introduit par Magali Boumaza et Aurélie Campana. A noter également, Daniel Bizeul, « Que faire des expériences d'enquête? Apports et fragilité de l'observation directe ». N° 2, 2007, deux articles qui peuvent être adaptés à nos objets, Philippe Juhem, « La production notabiliaire du militantisme au parti socialiste », et Baptiste Giraud sur les « difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies syndicales ». N°5, 2007 Gilles Pinson et Valérie Sala Pala, « Peut on se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique? ».

**SAVOIRS**

N° 10, 2006, David Adé, Carole Sève, Luc Ria, « Le rôle des objets dans le développement professionnel des enseignants stagiaires d'Éducation physique », Isabelle Cherqui-Houot, « VAE : les universités à l'épreuve de l'expérience », Bernard Fraysse, « Un simulateur pour aider à la formation technologique universitaire ».

**SOCIÉTAL,**

N° 53 juillet 2006, on y trouve un article de Frédéric Teulon, « Que reste-t-il de Mai 68 ? » et un dossier, « considérations sur le syndicalisme ».

**SOCIOLOGIE DU TRAVAIL**

N° 4, 2006, Prisca Kergoat, « De l'indocilité au travail des jeunes populaires, les apprentis et la culture ouvrière ». N° 2, 2007, Jérôme Aust, « Le sacre des présidents d'université, une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du troisième millénaire. N° 4, 2007, Frédéric Ocqueteau, « Les émeutes urbaines de l'automne 2005, cadres d'analyse et points aveugles de la sociologie française », Christian Maroy, « Régulation et compétition entre établissements scolaires dans six espaces locaux en Europe ».

**TEMPS MODERNES**

N° 637-638-639, 2006, un numéro volumineux consacré aux « faits et mythes de l'Education nationale ». Sur l'enseignement supérieur, Robert Redeker, « les étudiants contre le CPE ou la guerre des mythes », Laurent Thioin, « Comment va l'université », un témoignage d'un Président d'université, Bruno Gelas, Valérie Monfort « Repenser l'échec à l'université », Kristian Feigelson, « l'exception universitaire française » et Claire Gantet sort de l'hexagone pour visiter l'université allemande aujourd'hui, « une affaire d'aristocratie d'esprit ».

**VINGTIÈME SIÈCLE**

N° 92, octobre-décembre 2006, Pierre Albertini, « Les juifs du lycée Condorcet dans la tourmente, N°95, juillet -septembre 2007, Michaël Attali, Jean Saint-Martin, « Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960-1970) ».

**LES AUTEURS DE CE NUMERO**

Paul Airiau, Agrégé et docteur en histoire, Paris 12 et IEP Paris.

David Colon, professeur agrégé d'histoire, IEP Paris.

Charles Edouard Harang, Agrégé et docteur en histoire, IEP Paris.

Didier Fischer, docteur en histoire, professeur au lycée de Rambouillet.

Gaëlle Khaldi, étudiante, master de sociologie, Paris 8 Saint Denis.

Ludovic Laloux, agrégé et docteur en histoire, Lille 3.

Jean-Philippe Legois. Archiviste et historien, président du CME et directeur de la Mission CAARME.

Kristell Loussouarn, archiviste au centre nationale des archives de l'Eglise de France.

Marina Marchal, étudiante en master d'histoire, Nancy 2.

Robi Morder, juriste et politiste, enseignements et recherches à l'UVSQ et à l'URCA, président du GERME.

Pierre Moulinier, archiviste paléographe.

Arthur Plaza, New York University.

Emmanuel Porte, doctorant en sciences politiques, Laboratoire Triangle Lyon 2/IEP et ENS Lyon).

Charles Soulié, maître de conférences en sociologie, Paris 8 Saint-Denis.

Myriam Soussan, membre de la commission histoire de l'UEJF

\*\*\*\*\*

# Les cahiers du GERME

Edité par l'association GERME. 38, rue Petion 75011 PARIS [www.germe.info](http://www.germe.info)

Avec le soutien et le concours de la Mission CAARME, Reims.

ISSN 1277-247X, Imprimerie CELIA COPIE Paris 10e

Directeur de Publication : Robi MORDER

**Comité de rédaction :**

David COLON, Didier FISCHER, Cécile HOCHARD, Jean Philippe LEGOIS, Alain

MONCHABLON, Robi MORDER, Pierre MOULINIER, Emmanuel PORTE,

Caroline ROLLAND DIAMOND.

\*\*\*\*\*